
THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
LIBRARY

HISTOIRE DE L'ABBAYE

ET

DES RELIGIEUSES BÉNÉDICTINES

DE

NOTRE-DAME DU VAL DE GIF

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Cartulaire de Notre-Dame d'Étampes, in-8°. — Fontainebleau 1888; prix.............................. 5 »»

Les Curés d'Arpajon, in-8°. — Arpajon 1889; prix..... 2 »»

Paris. — Imp. Téqui, 92 rue de Vaugirard.

HISTOIRE DE L'ABBAYE

ET DES

RELIGIEUSES BÉNÉDICTINES

DE

N.-D. DU VAL DE GIF

(Au diocèse actuel de Versailles)

PAR

L'Abbé J. M. ALLIOT

Aumônier de l'École Fénelon de Vaujours

(Seine-et-Oise)

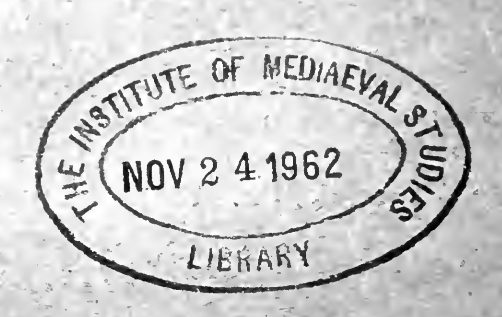


PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD

82, Rue Bonaparte, 82

1892


THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
NOV 2 4 1962
LIBRARY

A Madame Léopold LORRAINE

Madame,

Ce volume, dont je vous prie d'accepter la *Dédicace*, vous était promis dans ma pensée depuis bien longtemps.

Vous avez encouragé les débuts. Et, dans les longues recherches, dans le dépouillement des vieux textes et la pénible lecture des anciens manuscrits, dans l'obscur labeur que nécessite une pareille œuvre, j'ai été souvent soutenu par le plaisir et l'honneur de vous l'offrir.

La vie monastique, avec ses grilles, ses tours, sa clôture, vous est étrangère; mais d'elle vous aimez le détachement du monde, l'abnégation, la piété, l'amour de Dieu et des pauvres, tous ces grands sacrifices et ces grandes vertus qui font la gloire et la vie même des cloîtres.

Je vous apporte l'histoire de l'un d'eux. Mon récit, si imparfait qu'il soit, vous permettra de suivre, durant sept siècles, les péripéties d'une communauté de Religieuses. Vous y verrez passer et se succéder beaucoup de femmes pieuses, actives, charitables, dévouées, et vraiment illustres malgré leur vie solitaire et cachée. Leurs courtes biographies vous apprendront que la vie claustrale n'est exempte ni d'épreuves, ni de contradictions, ni d'erreurs, ni de faiblesses même; mais votre âme droite apercevra sans peine, à travers ces ombres

inhérentes à la nature humaine, le fortifiant exemple de toutes les religieuses qui vécurent humbles, soumises, obéissantes, mortifiées; de toutes celles qui relevèrent la règle, rendirent son éclat à la vie monastique obscurcie, et pratiquèrent le renoncement jusqu'à l'abnégation la plus entière et la plus absolue.

Puissent ces pages vous attacher un instant, mériter votre approbation et vos suffrages. Elles iront, dans tous les cas, vous porter le témoignage du profond respect avec lequel j'aime à me dire,

Madame,

Votre très humble et dévoué serviteur.

J. M. Alliot.

Histoire de l'Abbaye

ET DES

RELIGIEUSES BÉNÉDICTINES

DE GIF

CHAPITRE Ier

Situation de l'Abbaye dans la vallée de l'Yvette. — Sources de son histoire. — Ombres qui entourent son origine. — Lettres du roi et du Pape. — Eremburge. — Maurice de Sully. — Invilliers. — Obscures Traditions. — Nom primitif. — Reconstruction du monastère. — Séjour à Yerres. — Retour à Gif. — Physionomie de la communauté. — Vie qu'on y mène.

L'abbaye des religieuses bénédictines de *Notre-Dame du Val de Gif* (1) mérite une place distinguée dans la liste des cloîtres illustres qui firent, au moyen âge, l'ornement de l'*Ile de France*, en même temps que la gloire de l'ancien diocèse de Paris.

Ce monastère, dont les ruines encore debout, tendent chaque jour à disparaître, était assis dans la délicieuse vallée de l'*Yvette* (2), à mille mètres environ du bourg de Gif, et sur la

(1) Gif. — Commune du Canton de Palaiseau, arr. de Versailles. (S. et O.)

(2) Yvette. — Petite rivière qui se jette dans l'Orge à Savigny-sur-Orge. (S. et O.)

rive droite de la rivière, faisant face à l'église paroissiale et à la bourgade, bâties sur la rive gauche.

L'emplacement en était admirablement choisi. Le côteau boisé au pied duquel s'élevaient les bâtiments claustraux les défendait contre les vents de l'ouest et du sud, un pli de terrain les abritait contre ceux de l'est, et un bouquet de bois, planté sur tout l'espace occupé aujourd'hui par la gare de Gif et la petite route de l'abbaye, les protégeait contre la bise du nord assez incommode l'hiver dans la vallée. Ces défenses naturelles n'empêchaient point la vue de s'étendre au loin sur la campagne; car, en suivant le cours de la rivière le regard plongeait à droite dans le lointain, jusque vers les hauteurs qui dominent Palaiseau, tandis qu'à gauche, il découvrait le monticule sur lequel étaient assises l'église de la Madeleine et les tours crénelées du château féodal des seigneurs de Chevreuse (1). En face l'horizon se trouvait plus limité, mais les yeux se reposaient agréablement sur la prairie qui borde l'Yvette, et apercevaient la naissance des deux pittoresques vallons creusés par les ruisseaux d'*Orse* (2) et de la *Mérentaise* (3). Enfin les toits du moulin, ceux du hameau de Coupières (4), et la vue des maisonnettes de Gif, rangées près du château et de l'église, animaient ce panorama des plus champêtres.

Quant au couvent lui-même, entouré de grands bois, éloigné de quelques centaines de mètres des hameaux de *Grignon* (4), de *Damiette* (4) et de *Gousson* (4), il se trouvait dans une solitude profonde, que les défrichements et les agitations de la vie moderne n'ont point encore totalement anéantie.

Des bâtiments claustraux il ne reste qu'une partie des soubassements; la chapelle qui profile au fond de la vallée ses grands murs en délabre, que le lierre va bientôt recouvrir

(1) Chevreuse. — Ch. L. de Canton, arr. de Rambouillet.

(2) Orse. — Affluent de l'Yvette.

(3) Mérentaise. — Autre affluent de l'Yvette.

(4) Coupières. — Grignon. — Damiette. — Gousson. — Hameaux de la Commune de Gif. Le dernier à disparu au commencement du siècle.

entièrement; le cimetière qui demeure solitaire et inculte; les jardins qui refleurissent à chaque printemps, mais ne sont plus témoins des innocents ébats ou des graves promenades des filles de St Benoît; l'hôtellerie transformée en maison de plaisance, où des fêtes mondaines remplacent les pieuses solemnités qui, durant des siècles, vinrent animer et réjouir cette solitude.

Après plus de cent ans de délaissement et aussi de mutilations, les pierres du cloître s'en vont, et avec elles les souvenirs religieux que ces vieux murs abritaient : n'est-il point temps de recueillir ces souvenirs du passé, et de fixer ces traditions, afin de les empêcher de périr tout à fait? N'est-il point temps de consacrer à ce vieux cloître quelques pages qui l'empêchent de tomber dans l'oubli, et lui permettent de conserver sa place dans la liste des institutions religieuses de notre pays?

Non pas que l'histoire soit demeurée entièrement muette sur le monastère de Gif. Le *Gallia Christiana* l'a rangé parmi les abbayes célèbres dont il a écrit l'histoire à grands traits; mais la liste qu'il a faite de ses abbesses est incomplète et appelle maintes corrections. L'*Abbé Lebœuf* lui a consacré quelques pages dans son *Histoire du diocèse de Paris*. *Fisquet* a écrit de lui dans sa *France pontificale*. Et plus près de nous *M. Morize*, dans les *Annales de la société archéologique de Rambouillet*, a composé une petite monographie de l'abbaye de Gif.

Ce sont même ces travaux qui, joints aux nombreux documents manuscrits, conservés aux archives de Seine-et-Oise et dans diverses bibliothèques de Paris, ont servi à la composition de ce petit volume.

Les pièces historiques, concernant l'abbaye de Gif, sont au nombre de plusieurs milles. Déposées à Versailles, dans le palais des archives départementales, et à Paris, à la Bibliothèque Nationale, et à l'Arsenal; elles renferment un immense trésor de richesses inconnues, où chacun peut puiser à son aise pour raconter le passé. C'est de ce fonds incomplètement

exploré par mes devanciers, que l'histoire du monastère de Gif est sortie sans grand mérite de ma part, car il ne m'a fallu que du temps et de la patience : deux choses que la Providence a mises au pouvoir d'un grand nombre.

Quelle est l'origine de l'abbaye de Gif? A quelle époque remonte sa fondation? Quel a été son premier fondateur? Autant de questions auxquelles il est bien difficile, pour ne pas dire impossible de répondre. L'abbé Lebeuf dit sagement qu'on ignore le temps de la première fondation de ce monastère. Parmi ceux qui ont écrit depuis, quelques-uns se sont montrés moins réservés, et ont affirmé sans hésiter que cette abbaye avait été fondée au XIIe siècle, mais sans en apporter aucune preuve.

Les deux plus anciens documents qui parlent de l'abbaye de Gif sont une bulle du Pape Alexandre III (1159-1180), et une Charte du roi Louis VII (1137-1180), toutes deux en effet du XIIe sièlce.

La Lettre pontificale ne dit pas que l'abbaye fut fondée, mais seulement qu'elle fut rebâtie ou restaurée par Maurice de Sully, cet évêque de Paris, qui à la fin du XIIe siècle, fut le grand bienfaiteur des cloîtres de son diocèse, et dont la majestueuse basilique de Notre Dame, proclame encore, après sept siècles, le génie, le zèle et la gloire.

Des bâtiments en ruines, une abbesse nommée *Eremburge*, supérieure d'une communauté de filles, si pauvres et si obérées par les dettes, que les religieuses d'*Yerres* (1) furent obligées de leur faire l'aumône, de les nourrir et de les abriter, durant la reconstruction de leur monastère; tel était l'état de l'abbaye de Gif, vers l'an 1180.

A ces détails, la Bulle d'Alexandre III en ajoute d'autres encore. Elle constate qu'avant les travaux entrepris par Maurice de Sully, il y avait à Gif un monastère dû à la générosité d'anciens bienfaiteurs qui ne sont pas nommés; que ceux-ci

(1) Yerres. — Com. du C. de Boissy Saint-Léger, arr. de Corbeil. (S. et O.)

avaient voulu à Gif une maison de prière et d'exacte observance religieuse; que les moniales d'Yerres avaient essayé de retenir dans leur cloître récemment fondé les bénédictines de Gif, mais sans y parvenir; qu'enfin elles avaient donné en aumône au cloître restauré, des terres situées à Invilliers dans la paroisse de Briis-sous-Forges (1).

Cette ferme et grange d'Invilliers (2), qui ne formaient alors qu'un bien mince héritage, avaient pourtant déjà une histoire dans le passé. Possédée on ne sait depuis quelle époque par le chapitre de Notre-Dame de Paris, Invilliers était devenue la propriété du roi Louis VI, par échange fait entre lui et les chanoines, qui acquirent de la sorte des vignes, valant 20 sous de rente, assises aux portes de Paris, près Notre-Dame des Champs. Louis le Gros donna en 1132, la 24e année de son règne, la terre d'Invilliers, pour contribuer à la fondation de l'abbaye d'Yerres ; et avant la fin du siècle cette terre passa entre les mains des bénédictines de Gif, qui en firent un très beau domaine.

La charte du roi Louis-le-Jeune touchant l'abbaye de Gif, contenait la nomenclature des biens possédés par le monastère : biens que le roi amortissait et affranchissait de toutes charges. Ce document d'une importance capitale pour l'histoire de l'abbaye, a été détruit, ou du moins n'a pu être retrouvé. Au XVIIe siècle, les Religieuses en possédaient un *Vidimus*, daté du 14 Novembre 1467, lequel ne se trouve plus dans les papiers conservés à Versailles. Elles voulaient que l'original de cette lettre royale portât la date de l'année 1138, la première ou la seconde du règne de Louis VII; mais

(1) Bris-sous Forges. — Com. du Canton de Limours, arr. de Rambouillet (S. et O.)
Cette donation faillit devenir funeste à l'abbaye de Gif; car plus tard les religieuses d'Yerres en prirent texte pour susciter des ennuis et des procès à celles de Gif. Elles élevaient la prétention tout a fait insoutenable d'ailleurs, d'avoir donné l'emplacement où s'élevaient les bâtiments claustraux de notre abbaye.

(2) Invillers. — Hameau de la Com. de Briis-sous-Forges.

plus probablement elle était de la fin de ce même règne, et dans tous les cas ne semble pas antérieure à l'année 1161.

A ces textes écrits, dont l'authenticité ne saurait être mise en doute, la tradition venait joindre sa voix, pour conter à son tour et embellir peut-être l'histoire de l'Abbaye. Elle disait qu'originairement le couvent de Gif était double, c'est-à-dire qu'il était formé d'une communauté de religieux et d'une autre de religieuses. Cette juxtaposition de deux communautés entièrement séparées, et ne formant cependant qu'un seul monastère, n'était point rare dans les cloîtres bénédictins des XI[e] et XII[e] siècle. Cet état de choses exista-t-il à Gif? C'est fort douteux. Dans tous les cas, la restauration de Maurice de Sully le fit disparaître, car il n'admit que des religieuses dans le cloître qu'il fit élever.

A l'aide des obscurités qui entouraient leur première fondation, les religieuses de Gif s'efforçaient de faire remonter l'origine de l'abbaye à la plus haute antiquité, même jusqu'au temps des rois de la seconde race. Leur maison, disaient-elles, avait pour fondatrice une princesse de la famille royale, et la preuve, c'est qu'à chaque changement d'abbesse, la communauté était obligée de prendre pour faire profession une fille désignée par le roi. Cette origine royale était encore écrite, toujours d'après le même témoignage, dans le blason même de l'abbaye, dont l'écu d'azur se trouvait pour cela chargé d'une tête de reine, et de rois fleurs de lys.

Les armoiries sont d'une bien faible autorité pour attester des événements antérieurs au XII[e] siècle; et quoiqu'il en soit de la Bulle d'Alexandre III, qui parle de *bâtiments en ruines, de dettes contractées et d'anciens fondateurs*; pour nous il n'y a pas d'histoire de l'abbaye de Gif avant la seconde moitié du XII[e] siècle (1).

(1) Nous ne voulons cependant pas nier que *Gif* étant, comme son nom lui-même l'indique, une terre saisie par l'un des rois carlovingiens, sur quelque leude ou seigneur puissant, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que le monarque ait voulu consacrer en quelque sorte, sa nouvelle possession, par la construction d'une maison de prière. Et D Ton-

L'obscurité qui règne sur la fondation du monastère s'étend au nom même qu'il portait à l'origine. On lit en effet dans Lebeuf et dans quelques titres manuscrits, que cette abbaye, se nommait au commencement *Ecclise*, *Ecclisé*, ou *Glisse;* dénominations bizarres, au sujet desquelles l'historien du diocèse de Paris risque une explication plus bizarre encore que ces noms eux-mêmes, et sur laquelle il est inutile d'insister; car de même que nous ne connaissons pas d'histoire de l'abbaye antérieure au XIIe siècle, de même nous ne lui donnerons pas d'autre nom que celui d'*Abbaye de Notre-Dame du Val de Gif*.

Malgré les ravages du temps, l'œuvre accomplie par Maurice de Sully est facile à reconnaître, même aujourd'hui, grâce à un plan qui date du XVIIIe siècle et aux ruines qui subsistent encore. C'était un cloître à quatre côtés à peu près égaux, solidement construit, et capable d'abriter un grand nombre de religieuses. Le puits traditionnel, creusé au centre du préau, et fermé maintenant par une grosse pierre, permet au visiteur moderne de reconstruire par la pensée cette belle abbaye entièrement détruite.

Le pieux évêque de Paris ne se contenta pas d'élever les murs du monastère, il donna aux religieuses, des dîmes qu'il possédait dans plusieurs villages de son diocèse, voisins de Gif; il y joignit même d'autres biens pour aider les moniales à subsister. Cette bienveillance, ce zèle et ces largesses valurent à Maurice de Sully le titre bien mérité de fondateur de l'abbaye, et le Pape Célestin III par une bulle de 1196, qui n'arriva à Paris, qu'après la mort du destinataire, approuva et confirma toutes les libéralités du prélat.

Comme nous l'avons dit, durant les travaux de construction de leur cloître, les Sœurs de Gif demandèrent asile aux

nelier, religieux bénédictin, après des recherches faites sur l'origine de l'Abbaye, dit dans un mémoire resté manuscrit, que Maurice de Sully ne fut que le restaurateur, et non pas le fondateur du couvent, comme on le disait généralement.

Religieuses d'Yerres. Celles-ci étaient comme elles filles de Saint-Benoît; mais leur maison, située dans la vallée de la Seine, était un peu éloignée de Gif. Nos moniales n'eussent point manqué d'une hospitalité plus rapprochée : L'abbaye du *Val profond*, dans la paroisse de Bièvres(1), était presque à leur porte. Divers motifs les engagèrent à s'éloigner davantage : l'un des plus puissants fut de pouvoir vivre dans un cloître, qui était encore à cette époque, dans toute la ferveur de sa fondation.

De plus, leur Abbesse Eremburge était fille de Hugues de Valenton(2); elle avait été formée à la vie religieuse, et avait fait profession dans le monastère d'Yerres, en sorte qu'en y menant ses filles, elle s'en allait avec elles comme dans sa propre famille.

Le séjour des Bénédictines de Gif à Yerres est certifié par une lettre du roi Philippe-Auguste, écrite d'Orléans; et ce qui l'établit d'une manière indiscutable, c'est la présence, dans les archives de l'abbaye d'Yerres, des documents les plus précieux concernant le couvent de Gif. Ainsi l'original de la Bulle d'Alexandre III, si importante pour nos religieuses, n'était pas leur propriété. Emportée avec elles à Yerres, ou reçue durant le séjour qu'elles y firent, cette bulle demeura dans le trésor de cette dernière abbaye, et celles à qui elle était destinée n'en eurent qu'une simple copie.

L'abbesse d'Yerres fit bien des efforts pour garder Eremburge et ses filles, dans le cloître, qui leur avait momentanément servi d'abri, mais toutes les sollicitations demeurèrent inutiles, et sitôt que les circonstances le permirent, la communauté toute entière s'empressa de regagner sa solitude de la vallée de l'Yvette. C'était aux environs de l'année 1180.

(1) Bièvres. — Com. du Canton de Palaiseau, arr. de Versailles. (S. et O.)

(2) Valenton. — Com. du Canton de Boissy-St-Léger, arr. de Corbeil (S. et O.)

Enfermées dans leur cloître rebâti, ces pieuses filles y menaient la vie des anges. Leur temps était partagé entre la prière, l'oraison et le chant de l'office divin, à quoi on joignait, chaque jour, le travail des mains, durant les deux heures qui suivaient le repas de midi. Les jeûnes étaient fréquents, le silence perpétuel, le sommeil interrompu chaque nuit, les mortifications corporelles nombreuses, la vie austère et pénitente, la régularité parfaite. C'était l'état monastique dans toute sa perfection

Toutefois, il ne faudrait pas s'imaginer au XIIe siècle ce monastère de la vallée de l'Yvette, en tout semblable à ces couvents de Bénédictines que chacun de nous a pu connaître et visiter. A Gif, les Sœurs sont vêtues de blanc, contrairement à l'usage qui nous montre les filles de saint Benoît avec des vêtements de couleur sombre (1). Il paraît cependant que cette couleur des habits avait été laissée dans le domaine des questions libres, par le patriarche de la vie monastique, qui préférait l'émulation dans la pratique de la vertu, à l'uniformité du vêtement, laquelle cache parfois la désunion des cœurs.

En même temps qu'elles avaient rapporté d'Yerres l'usage des robes blanches, nos moniales en avaient aussi adopté l'observance, notamment en ce qui touchait l'abstinence perpétuelle de viande, mais cette pratique ne fut pas longtemps observée parmi elles. Au moyen âge, nombre de communautés, surtout de religieuses, tout en demeurant ferventes et zélées, admettaient quelque tempérament à l'abstinence perpétuelle de viande ; et à Gif, on suivit bientôt sous ce rapport l'usage commun. Enfin on ne voyait dans notre abbaye, ni grilles, ni tours, ni hautes murailles, ni tout cet appareil extérieur de la vie claustrale moderne.

(1) Quelques-uns ont prétendu qu'à Gif, comme dans beaucoup d'autres maisons, on n'avait pris l'habit blanc, qu'à la suite de la réforme du XVIe siècle. Les documents, soigneusement étudiés nous montrent nos moniales dans des vêtements de couleurs variées au XIVe et au XVe siècle. Et sans vouloir trancher définitivement la question, on peut croire que nos bénédictines du XIe siècle portaient la robe blanche.

Une simple haie d'épines entourait l'enclos du couvent. La ferveur et la régularité devaient servir de défenseurs et de gardiennes à ces filles de Saint-Benoît, comme plus tard la modestie dut tenir lieu de voile aux filles de Saint-Vincent de Paul.

Dès l'origine, le monastère eut aussi une petite école, sorte de pensionnat, dans lequel les familles les plus considérables des alentours envoyaient volontiers leurs filles pour les initier aux connaissances humaines. Cette école servait en même temps comme de pépinière à la vie religieuse, et aidait grandement à recruter les moniales qui peuplaient le cloître. Bien que nous ne sachions, d'une manière exacte, ni le nombre des religieuses, ni celui des pensionnaires, qui vivaient dans le couvent à la fin du XIIe siècle, il est hors de doute, qu'elles formaient dès lors une communauté importante et fort considérable.

L'abbaye était placée sous la juridiction directe et immédiate de l'évêque de Paris, et l'abbesse qui la gouvernait à l'intérieur n'entreprenait rien d'important pour la communauté sans le consulter. Un ou deux ecclésiastiques vivaient dans les bâtiments attenant au cloître. Ils faisaient le service de la chapelle, administraient les sacrements, et remplissaient toutes les fonctions spirituelles auprès des Bénédictines et de leurs élèves.

Un troisième prêtre, qui ne résidait que passagèrement au monastère, exerçait la charge de *procureur*, c'est-à-dire qu'il s'occupait des biens et des revenus temporels de l'abbaye, et à des époques fixes, il rendait compte de sa gestion à l'abbesse assistée d'un conseil de Religieuses.

CHAPITRE II.

Eudes de Sully. — Cécile. — Moulin de l'Abbaye. — Sollicitude et générosité des évêques de Paris. — Nombreuses donations faites à l'abbaye. — Sa richesse. — Roger de Ville-d'Avray et sa famille. — Saclay. — Noms de religieuses. — Beatrix et les Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem. — Isabelle de St-Aubin. — Résumé du XIIIe siècle.

La sollicitude et la bienveillance que Maurice de Sully n'avait cessé de témoigner au monastère de Gif, passèrent comme un héritage à son successeur sur le siège épiscopal de Paris. Le nouvel évêque eut bientôt occasion d'en donner des preuves non équivoques et réitérées.

En 1196, lorsque Eudes de Sully succéda à Maurice, la pieuse Eremburge ne vivait plus. Elle était morte l'année précédente, après avoir béni ses filles à la manière des patriarches, laissant son couvent en pleine ferveur (1). Après elle la crosse abbatiale passa aux mains de *Cécile*, à qui l'évêque de Paris rendit de nombreux et signalés services, comme le prouvent les faits suivants.

Au nombre des premières possessions du monastère se trouvait un moulin, voisin de l'enclos du couvent, et qui porte depuis plus de sept cents ans le nom de *Moulin de l'abbaye*. Peut-être existait-il déjà avant la restauration de Maurice de Sully, et ne fut-il donné que partiellement aux religieuses, à charge de quelque œuvre de piété ou de quelque service religieux? Toujours est-il qu'en 1201, ce moulin était

(1) L'obituaire d'Yerres fixe sa mort au premier novembre.

par indivis, mi-partie la propriété de l'abbaye, et mi-partie celle du meunier qui l'exploitait. Ce bizarre partage, que nos mœurs contemporaines ont peine à comprendre, ne tarda pas à faire naître, entre les copropriétaires des difficultés faciles à prévoir, et amenées par la mitoyenneté des intérêts. Un procès était sur le point d'éclater entre les religieuses et le meunier. Eudes de Sully, jugeant ces discussions funestes à la paix du cloître, intervint entre les parties. Il nomma trois arbitres, pris parmi les membres de son clergé, qui réglèrent le différend à l'amiable. Pour consacrer cet accord, l'évêque en fit dresser un acte authentique à sa chancellerie. Cette transaction, signée du meunier *Eudes Bateste* et de sa femme *Marguerite*, avait le double avantage de faire passer aux mains des religieuses, moyennant une redevance annuelle, l'entière propriété du moulin, et de mettre fin au litige.

Deux ans plus tard, en 1203, le même prélat rendit encore un service de même nature à sa *chère fille l'abbesse de Gif.* Dès cette époque la paroisse était constituée, et la cure avait un titulaire. Les Religieuses ayant reçu en aumône quelques dîmes à prendre au village de Coupieres, le curé de Gif se crut lésé dans ses droits de décimateur; il chercha querelle à l'abbesse, mais aussitôt l'évêque intervint en faveur du monastère, et usant de son autorité, il imposa un règlement qui coupa court à la discussion.

Cependant Eudes de Sully ne se borna point à maintenir la paix et l'union entre l'abbaye et ses voisins, il tint à honneur de prendre rang parmi les plus insignes bienfaiteurs de la maison, et voulut contribuer de ses propres deniers à la prospérité du couvent. Nous le voyons acheter, en 1205, de Burchard, seigneur d'Orsay(1), des dîmes que celui-ci avait au hameau de *Mondétour* (2), puis en faire don à l'abbaye de Gif qui d'ailleurs ne les garda pas longtemps.

(1) Orsay. — Canton de Palaiseau, arr. de Versailles. (S. et O.)

(2) Mondetour. — Hameau de la Com. d'Orsay, Canton de Palaiseau. (S. et O.)

L'éxemple donné par le premier pasteur du diocèse porta immédiatement ses fruits. Un chanoine de Notre-Dame de Paris, nommé *Hugues*, possédait le domaine de *Saint Aubin*(1), voisin de l'abbaye. Il donna aux Religieuses en pur don, sa ferme avec tous ses droits, ce qui lui mérita une place à part, au nombre des premiers et des plus grands bienfaiteurs du couvent.

L'élan était donné par le clergé, il fut aussitôt suivi par les laïques de toute condition. Au premier rang les rois. Ils se montrèrent si généreux envers l'abbaye, que dès le temps de saint Louis en 1268, le parlement dut régler leurs aumônes, pour les empêcher de dégénérer en désordre et en abus.

Les seigneurs, et même le peuple, l'un témoin, les autres bientôt instruits de la piété et de la ferveur qui régnaient à l'abbaye, apportèrent comme à l'envi, de riches et abondantes aumônes. Les religieuses virent se réaliser pour elles, à la lettre, cette parole du Sauveur, qui promet le centuple, même en ce monde, à ceux de ses disciples, qui renoncent à tout et quittent tout pour le suivre. C'est de cette époque en effet que datent les donations de Gousson, du Cormier(2), des biens de Toussus (3), de Villiers (4), de Chilly(5) et tant d'autres. En quelques années les possessions de notre abbaye s'accrurent d'une manière si considérable, que la nomenclature en serait fatigante, et on peut dire sans exagération que sa richesse devint excessive.

Avant la fin du XIII[me] siècle, l'abbaye du Val de Gif était rangée au nombre des grands propriétaires du royaume. Et

(1) Saint-Aubin. — Com. du Canton de Palaiseau, arr. de Versailles. (S. et O.)

(2) Le Cormier. — Hameau de la Commune de Limours, arr. de Rambouillet; (S. et O.)

(3) Toussus-le-Noble. — Canton de Palaiseau, arr. de Versailles. (S. et O.)

(4) Villiers-la-Bâcle. — Canton de Palaiseau, arr. de Versailles. (S. et O.)

(5) Chilly-Mazarin. — Canton de Longjumeau, arr. de Corbeil. (S. et O.)

comment s'en étonner, quand en outre de son domaine d'Invilliers, de son moulin, de ses bois, de ses dîmes de Gif, de ses fermes de Gousson, de Saint-Aubin, d'Auvillier (1), de Saclay (2), nous la voyons posséder des prés, des vignes, des terres, des rentes, des censives, des dîmes, des droits fiscaux de toute nature et de toute sorte, sur une longue ligne s'étendant depuis Châtillon et Bagneux près Paris, jusqu'a Chevreuse et Limours, en sorte qu'il était peu de bourgades, dans la vallée de l'Yvette, où nos religieuses n'eussent alors quelques biens fonds, ou du moins quelques deniers à percevoir? Encore l'extension de leur domaine n'était-elle point circonscrite dans la vallée où elles étaient assises, puisque nous leur trouvons des possessions à Marcoussis (3), à Linas (4), à Cheptainville (5), et jusqu'au bourg de Saint-Yon (6), c'est-à-dire jusqu'aux extrêmes confins de l'ancien diocèse de Paris.

Parmi ces donations qui furent faites à l'abbaye dans la première moitié du XIII[e] siècle, il en est une qui mérite de fixer particulièrement l'attention, parce qu'elle permet de jeter un regard dans l'intérieur de la communauté, et qu'elle fait connaître un singulier usage, pratiqué dans les couvents de cette époque

La renommée de régularité et de ferveur dont jouissait l'abbaye n'avait pas tardé à attirer, sous ses cloîtres, les jeunes filles des meilleures et des plus puissantes familles de la contrée. Deux de ces recrues de la vie religieuse, *Aalés* et *Pétronille* étaient filles de *Roger*, seigneur de Ville d'Avray (7). Pour marquer sa satisfaction de voir ses enfants se consacrer

(1) Auvillier. — Hameau dépendant de la Commune de Chevreuse. S. et O.)

(2) Saclay. — Canton de Palaiseau. (S. et O.)

(3) Marcoussis. — Canton de Limours, arr. de Rambouillet. (S. et O.)

(4) Linas — Canton d'Arpajon. arr. de Corbeil. (S. et O.)

(5) Cheptainville. — Canton d'Arpajon. (S. et O.)

(6) Saint Yon. — Canton de Dourdan. arr. de Rambouillet. (S. et O.)

(7) Ville d'Avray. — Canton de Sèvres. arr. de Versailles (S. et O.)

à Dieu, et aussi pour venir en aide au couvent de Gif, qui leur ouvrait ses portes, Roger de Ville d'Avray, du consentement de sa femme *Isabelle*, lui fit don de toutes les dîmes qu'il possédait à Saclay. Il y mit toutefois cette singulière restriction, que le revenu de ces dîmes demeurerait la propriété de ses deux filles, ou de l'une d'elles, tant qu'elles vivraient. En sorte que les religieuses n'auraient la libre disposition de ces biens, qu'après le trépas de l'une et l'autre moniales, filles du donateur.

Faite au mois de mai de l'année 1218, cette donation, ainsi que sa clause restrictive, furent approuvées sans opposition aucune par l'abbesse et sanctionnées par l'autorité épiscopale.

Si la libéralité de Roger de Ville d'Avray, nous fait connaître le milieu fort honorable, dans lequel se recrutaient les bénédictines de Gif, elle nous montre aussi, existant dans leur cloître, l'usage du pécule, ou argent laissé à la disposition des particuliers vivant en communauté. Cet usage très répandu à cette époque, malgré les anathèmes de saint Bernard, fut la source d'où sortirent, un peu plus tard, de criants abus, qui substituèrent la vie privée à la vie commune, détruisirent l'esprit de pauvreté chez les religieuses, obscurcirent la gloire des cloîtres, et faillirent amener la ruine totale des règles de la vie monastique. En 1218, en pleine ferveur religieuse, ces abus ne s'étaient pas encore manifestés dans toutes leurs conséquences; c'est pourquoi ils n'étaient pas redoutés de l'abbesse, dont ils menaçaient l'autorité, ni prévus par le sévère et rigide Pierre de Nemours, successeur d'Eudes de Sully à Paris, qui veillait avec un soin si jaloux sur le maintien des saines doctrines et des bonnes traditions.

Ce nouvel évêque professait pour Gif les mêmes sentiments que ses deux prédécesseurs. Il donna à la communauté plusieurs marques de sa bienveillance, et dans le testament qu'il écrivit avant son départ pour la croisade, où il mourut, il rangea les religieuses de Gif, au nombre des héritiers qui se

partagèrent les ornements de son palais. Ainsi, depuis la restauration de l'abbaye, les trois prélats, qui s'étaient succédés sur le siège de saint Denis, n'avaient cessé d'entourer le monastère d'une sollicitude vraiment épiscopale, aussi bien que d'une vigilance toute paternelle.

Cependant l'abbesse Cécile était morte le jour des Ides, c'est-à-dire le 13 novembre de l'année 1215. Celle qui lui succéda est appelée Rantie (*Rantia*) par les rares documents qui nous parlent d'elle. Durant son abbatiat, elle vit entrer à Gif, Héloïde d'Aigrefoin(1), et une autre religieuse nommée Méhaut qui toutes deux avaient de la fortune ; car elles firent, en mourant, des fondations qui portèrent leurs noms jusqu'à Chelles et dans d'autres couvents, où on récitait des prières à leur intention le jour anniversaire de leur décès. En même temps la vertueuse *Emeline*, prieure de la maison, jetait sur elle un certain lustre, par sa piété, et contribuait encore à son développement.

C'est grâce à cette prospérité que l'abbesse de Gif eut bientôt conquis une place importante dans la société du XIIIe siècle. Mêlée au mouvement religieux de cette époque, elle avait fait une association de prières avec les principales abbayes d'hommes et de femmes, situées autour de la capitale. En 1226, son nom figure à côté de celui des abbés de Saint-Denis, de Saint-Germain des Prés, de Sainte-Geneviève, etc., et de celui des abbesses de Soissons, de Jouarre, de Faremoutiers, d'Yerres, etc., au bas d'une lettre collective, où tous les principaux dignitaires de la vie monastique, recommandaient à la charité des fidèles du royaume, les religieuses de Chelles, dont la maison venait d'être détruite par un incendie.

Si riche et si prospère était dès lors l'état de l'abbaye de Gif, qu'en 1238, une abbesse, nommée *Beatrix*, qui ne nous

(1) Aigrefoin. — Hameau voisin de l'abbaye. Il est situé sur la Commune de St Remy les Chevreuse. arr. de Rambouillet (S. et O).

est point autrement connue (1), se crut en mesure de pouvoir faire l'aumône à son tour, avec les biens que ses devancières avaient reçus de la charité publique.

Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, plus tard Chevaliers de Malte, avaient fondé un prieuré de leur ordre à Saclay. La maison était pauvre et avait peine à se suffire. L'abbesse de Gif touchée de la détresse de ces religieux, ses voisins, leur fit, du consentement de sa communauté, une large aumône, à prendre chaque année sur les biens que son couvent possédait à Saclay, par suite de la donation du seigneur de Ville d'Avray, rapportée plus haut. Cette aumône fut confirmée et encore augmentée par les abbesses *Mabilie* et *Philippe* (2), qui succédèrent à Béatrix sur le siège abbatial de Gif. Hélas ! cette bonne œuvre fut fatale à nos religieuses. Soit ingratitude de la part des Hospitaliers, soit difficultés inhérentes à des propriétés mal délimitées, ou à des droits mal définis, soit toute autre cause demeurée inconnue ; toujours est-il, que moins d'un demi siècle après la première donation, les deux communautés étaient en désaccord pour leurs possessions sises à Saclay. La querelle s'envenima et on allait procéder. Heureusement l'abbaye avait alors à sa tête une femme à la fois pleine de prudence et d'énergie, qui connaissait parfaitement la situation, étant née dans le pays, presque sur les lieux objet du litige.

Isabelle de Saint-Aubin était entrée toute jeune chez les religieuses, pour être instruite à la petite école ouverte dans le couvent, dont on apercevait les toits du château de son père. Plus tard elle prit l'habit religieux et fit profession à

(1) L'obituaire d'Yerres place la mort de cette abbesse au 23 mai, sans nous en faire connaître l'année.

(2) C'est encore l'obituaire d'Yerres qui nous révèle les noms jusques-là inconnus, de ces deux abbesses, dont il place la mort au 1er mai pour Mabilie, et au 23 juillet pour Philippe. Il n'est pas absolument certain que Philippe n'ait pas précédé Mabilie dans la charge d'abbesse.

Gif. Après avoir rempli plusieurs charges inférieures dans le monastère, elle fut élevée à la dignité abbatiale par le suffrage de ses sœurs, vers 1280. C'était le temps où le désaccord avec le prieuré de Saclay avait pris un caractère aigu. La sage abbesse s'appliqua à résoudre cette difficulté, qui troublait la paix de sa communauté, et scandalisait les séculiers, témoins de ces luttes pour des biens temporels, entre personnes faisant vœu de renoncer aux intérêts de la terre. Après de nombreux pourparlers et des expertises réitérées, les efforts d'Isabelle furent couronnés de succès. Une transaction intervint au mois de juin de l'année 1285 (1), entre elle et Frère *Jean de Villiers de l'Isle-Adam*, qui exerçait la charge de Grand Prieur de France, avant de devenir général de son Ordre. Le traité conclu fut rédigé en des termes nullement ambigus : les religieuses abandonnaient aux Hospitaliers tous les droits qu'elles possédaient à Saclay ; en retour ceux-ci leur constituaient une rente annuelle et perpétuelle de onze septiers de grain. Malgré cet engagement réciproque, si clairement exprimé, l'harmonie ne fut pas de longue durée entre les deux maisons voisines. Pourquoi l'homme, être d'un jour, prend-il des engagements séculaires, et ose-t-il contracter des dettes perpétuelles que ses successeurs refuseront d'acquitter ? Durant six siècles l'abbaye de Gif réclamera avec une persévérance que rien ne saura lasser, soit aux Hospitaliers, soit aux titulaires de la cure de Saclay, leurs successeurs, l'exécution de cet accord. Elle aura pour cela d'interminables procès, et ce ne sera qu'à de bien rares intervalles, qu'elle pourra jouir en paix d'un droit si solennellement et si justement consenti et accordé.

Tels sont les faits trop peu nombreux que nous avons pu réunir touchant l'histoire de l'abbaye, pendant toute la durée du XIII[e] siècle.

(1) C'est à tort qu'un mémoire du XVIII[e] siècle place cette transaction en 1228.

Il n'y a point à le dissimuler, bien des lacunes existent dans notre récit. La liste des Abbesses, par exemple, tout en comprenant cinq ou six noms de plus que celle des Bénédictins, n'est peut-être pas encore complète. De plus, l'ordre chronologique n'est pas suffisamment fixé. Quelques dates seulement ont échappé à l'oubli, et sont insuffisantes pour lier entre eux les événements de tout un siècle.

Nous ne connaissons qu'approximativement aussi le nombre des religieuses qui vivaient dans le cloître. Toutefois si nous en jugeons par l'importance des bâtiments, et par les revenus qui se consommaient au couvent, on peut présumer que la communauté se composait d'au moins cinquante à soixante bénédictines, sans parler des serviteurs et des familiers de l'abbaye. Il est indéniable que la régularité et la ferveur régnaient parmi les moniales, et que le monastère jouissait tout à la fois de l'estime et de l'affection des évêques de Paris, supérieurs incontestés de la maison, aussi bien que de la sympathie des fidèles, qui traduisaient leur bienveillance par d'abondantes aumônes.

Enfin comme toutes choses humaines ont leurs imperfections et leurs infirmités, nos documents nous ont appris que les religieuses avaient déjà de nombreuses contestations au sujet de leurs biens temporels, et que dans ce grand XIII[e] siècle, qu'on a si justement nommé le siècle d'or de la vie monastique, le germe de la vie privée, destructive de l'esprit de sacrifice et de communauté, était déjà posé, qui plus est, solennellement inscrit dans les contrats, sous l'œil trop peu vigilant ou trop peu perspicace des supérieurs, qui ne prévirent pas les désordres que cet esprit allait engendrer au siècle suivant.

CHAPITRE III

Dernières aumônes. — Nouvel accord au sujet de Saclay. — Rapports moins fréquents de l'abbaye avec la cour et les évêques de Paris. — L'Orme de Gousson. — Jeanne de Seyne. — L'observance en 1332. — Rapide succession d'Abbesses. — Jeanne Lapelle. — Jeanne de St Mars. — Jeanne Annette. — Ysène de Voisins. — Destruction de l'Observance. — Beatrix d'Argenteuil. — Le temporel dilapidé. — La vie privée. — Alips de Damiette. — Sa déposition.

Isabelle de Saint-Aubin semble avoir gouverné l'abbaye de Gif, non sans éclat, pendant d'assez longues années. L'influence de sa famille, surtout la grande considération dont jouissait son frère, le chevalier *Philippe le Grenne de Saint-Aubin*, profitèrent au monastère, et lui attirèrent encore des aumônes, presque les dernières dont nous ayons trouvé la trace durant cette période. Dès avant la dernière année du XIIIe siècle toutefois, Isabelle ne tenait plus la crosse abbatiale; elle avait été remplacée par *Elisabeth*, dont le nom seul nous est connu, et dont la mort arriva le 11 août, d'après l'obituaire déjà cité.

Moins de trente ans après l'accord conclu avec le grand Prieur de l'*Isle Adam*, les Hospitaliers se refusaient déjà à tenir leur engagement. Il fallut qu'un nouvel arrangement intervint au cours de l'année 1322, entre ceux-ci et les religieuses, qui parvinrent néanmoins après beaucoup d'efforts, à faire respecter leurs droits.

Dès la première moitié du XIVe siècle, le crédit de l'abbaye avait un peu pâli à la cour. Le temps n'est plus ou le mo-

narque prenait sur sa cassette et sur son domaine, pour faire l'aumône à nos Religieuses. De leur côté, les évêques de Paris, préoccupés d'autres soins, ne paraissent plus porter le même intérêt à *leurs chères filles les abbesses et couvent de Gif.* Ils ne les visitent plus eux-mêmes et se font suppléer par leurs archidiacres; ils n'interviennent plus pour écarter les procès, ou du moins pour imposer aux parties, par leur autorité, d'honorables et pacifiques transactions. Les religieuses elles-mêmes ont peut-être un peu secoué le joug, et cherché à conquérir au moyen de privilèges et d'exemptions, une sorte d'indépendance, qui ne pouvait que leur être funeste.

Mais si elles sont moins en faveur à la capitale, en revanche leur influence a grandi dans la contrée. Les principales familles du pays leur sont profondément dévouées, et sont capables de témoigner leur attachement jusque dans les contestations que la communauté peut avoir avec la cour.

On trouve dans les archives de l'abbaye un fait, insignifiant en lui-même, mais qui peint si bien les mœurs de l'époque, que nous ne saurions le passer sous silence. Il prouve également que dès le XIVe siècle, les agents du fisc se montraient fort âpres à revendiquer les droits du domaine.

Près de la ferme de Gousson, propriété du couvent, se trouvait un orme planté sur un chemin royal, — nous dirions national — qui traversait le pays. Dans l'hiver de 1320, les religieuses le firent émonder selon la coutume, en même temps que leurs autres bois. Dénoncées pour ce fait au fisc, comme s'étant appropriées un bien du roi, elles se virent actionnées en justice. Elles ne niaient point l'acte qu'on leur reprochait ; elles prétendaient seulement que l'arbre émondé, leur appartenait. Pour juger cette cause célèbre, on mit en mouvement une partie des habitants de la contrée. Au mois d'août 1321, *Jean Belot*, prévôt de Châteaufort (1), ayant convoqué des té-

(1) Châteaufort. — Canton de Palaiseau, arrondissement de Versailles (S.-et O).

moins et des experts, se transporta à Gousson en grand appareil, pour faire une enquête, constater le délit et prononcer une sentence. L'événement tourna à la confusion des dénonciateurs, et le prévôt dut rendre un jugement en faveur des religieuses. Pour leur prêter main-forte et témoigner en leur faveur, tous les possesseurs de biens fonds du voisinage s'étaient réunis. On y vit le seigneur du Plessis (1), ceux de Damiette, de Villetain (2), de Guyencourt (3), nombre d'autres habitants de la vallée, et jusqu'à une femme nommée *Denise*, qui possédait alors la terre de Bures (4). Tous furent unanimes à certifier le droit des religieuses, représentées par leur procureur, Monseigneur *Macy de Losarre*, (5) curé de Gif. C'est la seule fois durant les six ou sept siècles d'existence de l'abbaye, que nous voyons ses intérêts remis aux mains du curé de la paroisse, qui vivait au moins alors en parfait accord avec les moniales, ses paroissiennes.

Malgré les ennuis du dehors toujours nuisibles à la paix du cloître, la ferveur et la régularité n'avaient pas cessé de régner à l'abbaye. Un document de cette époque, d'une authenticité incontestable en fournit la preuve.

En 1332, la crosse abbatiale était aux mains de *Jeanne de Seyne*, qui n'a trouvé place dans aucun des catalogues dressés jusqu'à ce jour, bien qu'elle ait gouverné la communauté durant une assez longue période. Elle eut à réclamer les droits de son couvent, à l'occasion d'une acquisition faite par *Jean Pelu*, seigneur du Val, au territoire d'*Avrain-*

(1) Le Plessis. — Ce nom très commun dans toute la France, est maintenant inconnu dans les environs de Gif; c'est pourquoi nous n'avons pu l'identifier.

(2) Villetain. — Ce nom porté par deux hamaux de la contrée désigne probablement la ferme de Villetain, située dans la commune de Saclay. Canton de Palaiseau.

(3) Guyencourt. — Arrondissement et Canton de Versailles (S.-et-O.)

(4) Bures. — Canton de Palaiseau (S.-et-O.)

(5) Ce nom désigne un personnage, originaire de *Lozère*, hameau assis non loin de Gif, sur la ligne du chemin de fer, entre Orsay et Palaiseau, et faisant partie de cette dernière commune.

ville (1). Dans l'acte qui fut dressé pour cette circonstance, il est expressement dit que l'office divin est quotidiennement récité à l'abbaye ; que tout ce qui regarde le service de Dieu y est en honneur, ainsi que les obligations de la vie monastique. C'est même cette fidélité dans l'observance, ajoute l'acte que nous citons, qui légitime seule le droit réclamé par les religieuses. Le nouvel acquéreur après informations, reconnaît d'ailleurs le bien fondé des demandes de l'abbesse, et loin d'y contredire, il augmente de sa propre volonté les droits du monastère, afin, dit-il, d'avoir part désormais aux prières et aux bonnes œuvres de la communauté, dans la mesure où y participait *Gile d'Avrainville*, femme de *Philippe de Cochet*, celle-là même qui lui vendait sa terre.

Jeanne de Seyne augmenta encore le temporel de l'abbaye. Il n'est que juste de reconnaître qu'elle fut grandement aidée dans cette tâche par un prêtre nommé *Henri de Caulvers*, qui excercait, de son temps, la charge de procureur du couvent. Le gouvernement de cette abbesse jeta, comme un dernier rayon de gloire religieuse sur le cloître, avant les jours sombres dans lesquels il allait entrer, et qui se prolongèrent pendant plus de cent cinquante ans. Ce n'est pas que durant ce long espace de temps, on n'ait fait de sérieux efforts pour rendre à l'abbaye son ancien lustre ; mais aucune de ces tentatives ne fut couronnée d'un succès complet et durable, et nous devons confesser que toutes furent impuissantes à ramener la ferveur et la régularité dans le couvent parfois désert et souvent désolé.

Les religieuses ne purent s'entendre pour élire une abbesse, appelée à prendre la succession de Jeanne de Seyne. Le gouvernement de la maison demeura quelque temps entre les mains de deux sœurs par le sang, avant de l'être en religion, *Jeanne* et *Alix Lapelle*, qui se firent rendre des comptes par le procureur, en 1340. Elles paraissent avoir exercé le pouvoir

(1) Avrainville. — Canton d'Arpajon, arrondissement de Corbeil (S.-et-O.) Le Val n'existe plus.

au même titre sans que l'une fut supérieure de l'autre. Comme nos manuscrits ne donnent pas à *Jeanne Lapelle* le titre d'abbesse, nous n'osons pas inscrire son nom dans la liste de celles qui furent honorées de cette dignité. En dehors de cette reddition de comptes, aucun acte du reste n'est là pour nous faire connaître l'administration de ces deux religieuses, dont le pouvoir fut sans doute aussi faible qu'il fut éphémère.

En 1355, *Jeanne de Saint-Mars* était depuis plusieurs années abbesse de Gif. Vers cette époque, elle fit un voyage à Paris, au cours duquel elle s'occupa activement des intérêts en souffrance de son abbaye. Les rois avaient comblé la maison de faveurs à son origine : exemptions d'impôts, dîmes, amortissements, prélèvements de diverses natures à faire, ici, sur le domaine de l'état, là, sur le trésor royal : toutes choses qui contribuaient à alimenter la caisse de la communauté. Quelques-uns de ces droits avaient grandi et s'étaient développés avec le temps; si bien qu'ils étaient devenus une lourde charge pour les finances de l'état, et que les agents du fisc ne les acquittaient plus aussi exactement que par le passé. De plus, les rois Valois, engagés dans la guerre contre les anglais, étaient contraints de faire face à de nombreuses dépenses; c'est pourquoi ils supportaient avec peine les largesses accordées aux maisons religieuses par les princes leurs prédécesseurs. Jeanne de Saint-Mars était venue à Paris pour régler quelques-unes de ces difficultés pendantes, qui l'intéressaient vivement, elle et sa communauté, et pour percevoir des redevances non acquittées depuis plusieurs années. Elle réussit en partie dans ses démarches, car le 6 mai 1356, un reçu de *trente livres douze deniers* fut délivré par elle, au receveur Michel de Saint-Germain, pour la dîme du vin, due à son abbaye dans les édifices royaux.

Le peu d'actes qui nous restent de l'administration de Jeanne de Saint-Mars suffisent toutefois à nous la montrer gouvernant une communauté en pleine décadence. Le nombre des religieuses a sensiblement diminué, le temporel est amoindri, les liens de la discipline monastique se sont relâchés, les exer-

cices religieux moins fréquents ou totalement abandonnés.

Qui a produit, en si peu d'années, cette néfaste transformation ? Peut-être le terrible fléau, connu sous le nom de peste noire, ou peste de Florence, qui désola la France, au milieu du XIVe siècle, a-t-il exercé ses ravages dans le cloître de Gif, comme dans nombre d'autres abbayes du royaume? Dans tous les cas, on peut affirmer que les désastres, subis par la France, sous Philippe de Valois et Jean le Bon, qui portèrent la désolation et la ruine dans tout le pays, expliquent, sans les justifier, ce dépérissement de la vie religieuse et de la discipline monastique. A cette époque en effet, les couvents des environs de Paris n'avaient encore subi ni la visite, ni les déprédations des gens de guerre.

Au temps de Jeanne de Saint-Mars, l'abbaye eut plusieurs procès contre des particuliers et contre différentes communautés. L'un d'eux se plaida devant la justice de Montlhéry (1) et dura fort longtemps. Après vingt-cinq ans de débats, les avocats, procureurs et clercs de toute sorte, avaient tant écrit, tant plaidé, tant procédé, et si bien embrouillé la cause, que personne ne pouvait plus s'y reconnaître. Ce différent était une cause de ruine pour la communauté, et de tracas pour les malheureuses abbesses qui se succédèrent durant ce temps-là. Entrepris contre deux chevaliers, *Philippe et Pierre de Tanlay*, seigneurs de Saint-Yon, qui refusaient de payer aux moniales une certaine quantité de vin, que celles-ci prétendaient avoir le droit de lever sur leurs terres. Le procès continua longtemps après la mort des deux chevaliers, avec leurs héritiers, mais il finit en 1390 par une transaction.

Des mains des Jeanne de Saint-Mars, la crosse abbatiale passa entre celles de *Jeanne Annette*. Cette nouvelle abbesse dont le nom est demeuré inconnu aux auteurs du *Gallia Christiana*, fit, elle aussi, en 1361, une transaction avec les chanoines de Saint-Benoît, relativement à certaines dîmes de grain et de vin, que les deux couvents se disputaient sur

(1) Montlhéry. — Canton d'Arpajon, arrondissement de Corbeil (S.-et-O.)

le territoire de Châtillon, près Paris. C'est le seul acte de son administration qui nous la fasse connaître.

Ysène de Voisins lui avait succédé dès l'année suivante, 1362. Celle-ci, comme son nom l'indique, était originaire du pays même où elle allait porter la crosse. Peut-être appartenait-elle à la famille des seigneurs de *Voisins-le-Bretonneux* (1), paroisse située non loin de l'abbaye ; ou à celle des châtelains de *Voisins-le-Cuit* (2), manoir plus rapproché encore de notre monastère. Cette double famille, qui avait croyons-nous, une commune origine, fournit beaucoup de membres au clergé séculier et régulier du diocèse de Paris, pendant le XIV[e] et surtout le XV[e] siècle (3). Les cures, les chapitres, les prieurés, les couvents de l'un et de l'autre sexe avaient fréquemment à leur tête, ou dans leur sein, quelque représentant de la famille *Voisins*.

L'abbesse de Gif, aussitôt après son élection, alla prêter serment d'obéissance à l'évêque de Paris, qui, après l'avoir bénite, la renvoya gouverner une communauté dont les membres se faisaient de plus en plus rares. La vie privée avait remplacé la vie commune pour toutes les habitantes du cloître de Gif. Elles n'avaient plus de religieuses que le nom et le costume. Rien ne vient nous apprendre qu'Ysène de Voisins ait fait des efforts pour remédier à un tel état de choses. Les documents qui parlent d'elle sont en petit nombre et fort laconiques. Elle est de ces abbesses dont le nom s'inscrit dans le catalogue des dignitaires d'un couvent, pour marquer la succession du temps, mais dont on ne saurait retracer l'histoire faute de renseginements positifs et certains.

Moins inconnue est *Beatrix d'Argenteuil*, qui lui succéda

(1) Voisins-le-Bretonneux. — Canton de Chevreuse, arrondissement de Rambouillet. (S.-et- O.)

(2) Voisins le-Cuit. — Ancien château qui se trouvait dans la commune de Villers-le-Bâcle, ou dans celle de Châteaufort.

(3) Ysène avait près d'elle à Gif une de ses sœurs, ou de ses nièces nommée Mathilde de Voisins, dont la mort est fixée au 11 août par différents obituaires.

dans la dignité abbatiale. Celle-ci semble d'ailleurs avoir gouverné l'abbaye plus longtemps que ses trois devancières. Fut-ce pour le bien de la communauté, et pour le relèvement de la vie religieuse ? Hélas ! il serait plus que téméraire de l'affirmer.

Ce fut elle qui commença ces amodiations à longs termes, du temporel de l'abbaye : système déplorable qui, développé et agrandi au siècle suivant, faillit amener la ruine totale du couvent. Pour se procurer des ressources immédiates, Béatrix n'hésita pas à engager à l'archidiacre de Joinville(1), les rentes que son couvent possédait sur des maisons à Paris. Cet archidiacre avait la jouissance de ces rentes sa vie durant, au détriment des religieuses. Heureusement pour elles il *desvia*, c'est-à-dire il mourut en 1387, ce qui permit à nos bénédictines de rentrer dans leurs droits. L'abbesse engagea de même la ferme d'*Auvillier*, près Chevreuse, à un certain Perrin Verderiau et à sa fille, leur vie durant. Ceux-ci ne payaient que rarement les arrérages. Bientôt ils ne payèrent plus rien du tout, et cette terre demeura à tout jamais distraite du domaine de l'abbaye. Même mesure encore prise à l'égard du fief du Cormier, situé dans la paroisse de Limours, que Béatrix engagea à l'abbé de Saint-Leu de Troyes, moyennant une importante somme d'argent. Ce contrat devint dans la suite une grosse charge pour le couvent, grevé par là de dettes difficiles à éteindre.

Les obligations de la vie religieuse ne furent pas plus respectées par Béatrix d'Argenteuil que le temporel de sa maison. La récitation de l'office quotidien, déjà bien entamée sous les abbatiats précédents, fut à peu près totalement abandonnée. Quant aux autres prescriptions monastiques touchant le jeûne, l'abstinence, le silence, la mortification, si importantes dans toute vie claustrale, et en particulier si chères à la famille bénédictine, il n'en fut plus question parmi ces moniales dégé-

(1) Cet archidiaconé ne faisait pas partie du diocèse de Paris, et nous ne saurions dire à quel pays il appartenait.

nérées. La pauvreté leur était inconnue ; la pénitence, odieuse et insupportable; l'obéissance et la soumission, elles n'avaient guère l'occasion de les pratiquer, vis-à-vis d'une supérieure qui avait tant d'intérêt à ne les point contrarier. Et ce relâchement et cet abandon de toute vie religieuse et de tout esprit monastique se perpétuèrent durant tout l'abbatiat de Béatrix d'Argenteuil, qui fut de dix ou douze ans. Quand elle mourut, l'abbaye ressemblait moins à une communauté religieuse qu'à une maison de plaisance où chacun vivait à sa guise, sans règle et sans direction.

Ce relâchement, *Alips de Damiette* qui hérita, vers 1380, de la crosse abbatiale, échappée aux mains défaillantes de Béatrix d'Argenteuil, trouva bon, non-seulement de le perpétuer, mais de l'aggraver encore.

La nouvelle dignitaire était née à l'ombre du couvent et avait grandi sous le cloître.

Non loin de l'abbaye, dans la vallée de l'Yvette, à cinq cents mètres environ des murs du couvent, en remontant le cours de la rivière, s'élevait un château féodal, aujourd'hui détruit de fond en comble. Bâti par quelque chevalier du moyen âge, au retour d'une expédition en Terre Sainte, son fondateur lui avait donné le nom de *Damiette*, en souvenir sans doute de la ville orientale, visitée par les croisés. Quelques maisonnettes de paysans n'avaient pas tardé à venir s'abriter sous les murs du donjon, et à former un petit hameau, dont le nom poétique rappelle toujours aux habitants du pays, les glorieux souvenirs de la cité égyptienne, conquise par saint Louis. Alips de Damiette était-elle fille du châtelain ? ou bien avait-elle pris naissance parmi les villageois du hameau? On ne saurait le dire. La seconde hypothèse toutefois n'est guère probable; car l'abbaye malgré sa décadence, et peut-être à cause d'elle, n'admettait pas aisément sous ses cloîtres les filles du peuple sans dot et sans fortune.

La nouvelle abbesse avait pu voir dans sa jeunesse les beaux jours du monastère. On pouvait croire que ces souvenirs allaient l'inciter à tenter des efforts pour lui rendre son antique

gloire? Loin de là elle accrut au contraire le lamentable état de la communauté sous tous les rapports.

Au lieu d'amortir les dettes faites par Béatrix d'Argenteuil, elle en contracta de nouvelles.

Consentant pour un motif inconnu à servir une pension annuelle, à un certain Pierre de Sey, qui s'intilulait *maistre des testamens*, elle greva de différentes manières le budget déjà surchargé de son abbaye. Elle fit aussi, porter à Paris et engagea tous les *livres* de la bibliothèque. Bien plus, encourageant par son exemple et par ses conseils le scandale de la vie privée chez ses sœurs, elle en vint jusqu'à leur emprunter de l'argent à elles-mêmes.

Quoique le cloître ne comptât pas plus de quatre ou cinq bénédictines, on avait conservé les anciennes dénominations de *prieure*, de *souprieure*, de *chantre* etc. Jadis quand la communauté était nombreuse, ces noms désignaient des charges et des fonctions, en même temps que les religieuses qui les exerçaient. Au commencement du siècle deux prieures du nom d'*Eremburge* et de *Jeanne* avaient illustré cette charge par leur piété. Maintenant que le cloître était désert, ces dénominations n'étaient plus qu'un vain titre dont chaque moniale aimait cependant à se parer encore. La prieure d'alors, sœur *Joye de Miraumont* avait sans doute de sa famille, quelques ressources dont elle disposait à son gré. Alips de Damiette ne rougit pas de lui emprunter une somme d'argent, que le couvent dut lui rendre dans la suite. Nous apprenons par là que chacune des religieuses avait son pécule, trafiquait de ses économies et se livrait à un petit commerce, qu'assurément la règle de saint Benoît n'avait jamais prévu, ni surtout autorisé.

Cette fois c'en était trop, la mesure était comble. L'archidiacre de Josas, dans une visite qu'il fit à l'abbaye, témoin de l'abaissement dans lequel était tombée la vie monastique, usa des pouvoirs dont il était armé et déposa l'abbesse. On était au cours de l'année 1383 et, Alips de Damiette avait porté la crosse environ deux ou trois ans. Nous ne saurions dire si

c'est cette mesure, véritable châtiment, qui a empêché Alips de Damiette de trouver place dans tous les catalogues des Abbesses de Gif, dressés jusqu'ici; mais ni les auteurs du *Gallia*, ni Fisquet, ni M. Morize dans sa *Notice*, n'ont inscrit son nom parmi ceux des titulaires de l'abbaye. A vrai dire elle ne le méritait guère.

CHAPITRE IV.

Jeanne d'Aunoy. — Personnel de l'abbaye. — Vieux compte. — Travaux entrepris par l'abbesse. — Ressources pécunaires. — Domaine temporel. — Guillaume Boucher. — Vie des Religieuses. — Transformations accomplies. — Les évêques de Paris.

Jeanne d'Aunoy succéda comme abbesse à Alips de Damiette. Elle ne faisait pas partie de l'abbaye de Gif, lorsqu'elle fut appelée à la gouverner. Le coup d'autorité qui brisa la crosse aux mains coupables d'Alips, appela, selon toute probabilité, la nouvelle titulaire de l'un des nombreux cloîtres bénédictins, qui existaient alors. A son arrivée, la trop complaisante prieure, Joye de Miraumont disparut, pour aller dans un couvent du voisinage, d'où elle continua d'entretenir des rapports avec ses anciennes compagnes de Gif. Sans rancune contre l'abbesse, dont la nomination avait amené son départ, elle se montra avec elle d'assez facile composition au sujet de la somme prêtée, et que l'abbaye dut néanmoins bientôt lui rembourser.

Au mois de mai 1384, la communauté se composait de quatre religieuses. *Jeanne d'Aunoy*, abbesse ; — *Alips de Damiette* qu'il suffit de nommer, vivant maintenant dans le cloître sans charge, ni dignité; — *Agnès la Bouffarde*, souprieure, — et *Jeanne la Douce*. Les deux dernières portent évidemment des surnoms empruntés à leurs qualités, à leurs défauts, ou à quelque circonstance particulière de leur existence. En l'absence des noms patronimiques, qui n'existaient pas encore, ou étaient rares, l'usage de ces surnoms était, au déclin du

moyen âge, fort commun, pour désigner les femmes, même celles du cloître.

Agnès la Bouffarde mourut en 1387, elle fut presqu'aussitôt remplacée par *Agnès la Houssarde*; nom grotesque et ridicule, qui sent le persiflage, et qu'on pourrait croire emprunté à une satire, où à quelque pamphlet du temps, s'il ne s'étalait complaisamment dans les plus graves documents laissés par nos religieuses. Cette même année, au mois d'août, une jeune fille, *Marguerite du Pré* prit le voile, ce qui porta à *cinq* le nombre des religieuses. La nouvelle recrue était originaire de Fontenay (1) ou de Châtillon (2), près Paris, et sortait d'une humble famille d'artisans, dont le chef avait depuis longtemps des rapports avec l'abbaye.

Placée à la tête de cet embryon, ou plutôt de ce débris de couvent, Jeanne d'Aunoy s'appliqua à remplir, avec zèle et exactitude, sa tâche, qui n'était pas facile. Nous avons pour la juger et la connaître des renseignements fort précieux, d'une valeur incontestable, qui permettent de vivre, pour ainsi dire, avec elle dans le couvent, et de la vie même de toutes celles qui l'habitaient. C'est un compte très détaillé, des recettes et des dépenses de la communauté, dressé à la prière de l'abbesse, par *Jean Reddé*, curé de Leudeville (3), et procureur de l'abbaye.

Ce manuscrit, entièrement inédit, forme un gros cahier de parchemin de *cinquante* pages, divisées en chapitres, repartis en numéros ou articles, à la manière des notes d'un commerçant. Son importance, pour l'histoire de l'abbaye, avait déjà fixé l'attention d'une religieuse du XVIIe siècle. Celle-ci, chargée de détruire des parchemins confiés à sa garde, et qui paraissaient alors inutiles, rencontra ce vieux compte, le déchiffra comme elle put, et devina l'intérêt qu'il pouvait présenter

(1) Fontenay-aux-Roses. — Canton et arrondissement de Sceaux. (Seine)

(2) Chatillon-sous-Bagneux. — Canton et arrondissenent de Sceaux.

(3) Leudeville. — Canton d'Arpajon, arrondissement de Corbeil. (S.-et-O.)

dans la suite. Au lieu de le brûler, elle y mit cette note, qui fait honneur à sagacité : *A conserver. La lecture de ce compte fait connaître les biens considérables qui ont appartenu à cette abbaye. Il faut le garder.* Comment a-t-il échappé aux investigations des curieux fureteurs, qui firent dans tous les monastères, des recherches historiques, pour la rédaction du *Gallia Christiana ?* Il est bien certain toutefois qu'il ne leur fut pas montré, car sa lecture les eut empêchés de commettre plusieurs erreurs, dans l'article consacré à l'abbaye de Gif.

Nous ne pouvons bien entendu insérer ici ce volumineux document, en son entier; mais son contenu sera résumé dans les pages qui vont suivre.

Dès qu'elle eut pris possession, Jeanne d'Aunoy considéra les bâtiments de son abbaye, ou elle aperçut hélas ! bien des ruines. L'œuvre de Maurice de Sully avait deux cents ans d'existence : c'est un long espace de temps — *longum œvi spatium* — même pour les solides murailles d'un couvent. Celles de Gif périclitaient en plus d'un endroit. La chapelle, le cloître, le dortoir, les toitures appelaient d'urgentes réparations. Elles furent entreprises au cours de l'année 1385 : maçons, charpentiers, couvreurs viennent tour à tour, et quelquefois tous ensemble travailler à l'abbaye. Une partie du cloître est refaite à neuf, le reste est solidement étayé, les toitures sont réparées, le vitrier même restaure les fenêtres endommagées de la chapelle et celles du dortoir ; en peu de temps la maison reprend un air de jeunesse et de beauté qui charme les regards.

Ce n'est pas tout. L'active abbesse inspecte l'enclos du couvent qui à cette époque, comme nous l'avons dit, n'était pas encore entouré de murs, mais d'une simple haie d'épines. Elle fait déblayer les terres et les vidanges qui entourent les bâtiments claustraux, à une grande hauteur, retiennent les eaux pluviales, et donnent de l'humidité aux appartements. Par son ordre, on creuse une fosse à poisson dans les jardins, on ouvre des ruisseaux pour conduire toutes les eaux à la rivière et préserver la prairie voisine des inonda-

tions, qui la noient chaque hiver. Enfin des portes solides sont placées de différents côtés; la haie qui sert de clôture est plantée à neuf; toutes les issues qui livrent trop facilement passage aux curieux et aux indiscrets, sont soigneusement fermées.

De l'enceinte du monastère les regards de Jeanne d'Aunoy se reportent sur les possessions extérieures de l'abbaye. Là aussi il y a des ruines. Aussitôt une armée d'ouvriers est mise en campagne, à Saint-Aubin, à Gousson, à la Noue (1); les toitures de chaume de chacune de ces fermes sont renouvelées en même temps que les charpentes; et les fermiers peuvent habiter en toute sécurité leurs demeures, qui naguère menaçaient de s'écrouler et laissaient passer les vents et la pluie. On répare également les granges et les bergeries, si nécessaires pour mettre à l'abri tout l'avoir des laboureurs. Bref tout ce que fait un propriétaire soigneux et vigilant, Jeanne d'Aunoy l'accomplit dans chacune des terres qui dépendent de son gouvernement.

Mais pour tous ces travaux il faut des ressources. Heureusement l'abbaye n'en est pas encore totalement dépourvue. Il s'agit seulement de les y faire arriver, et d'en bien diriger l'emploi. Or si l'abbesse est libérale et entreprenante, le procureur est prévoyant. Sous son habile direction, plusieurs sources de revenus alimentent abondamment la caisse du couvent.

L'une d'elles et non la moins féconde vient du trésor royal, de l'état, comme nous dirions aujourd'hui. Elle est prise, partie sur l'aumônerie, partie sur les revenus particuliers du prince. En outre, par une bizarre disposition, chaque fois que *Guillaume Perdriel, maistre de la chambre aux deniers du roy*, monte au palais pour y tenir audience, les religieuses de Gif ont le droit de prélever une certaine somme, qui ne fut jamais fixée et se payait à volonté. Sous le règne malheu-

(1) La Noue. — Hameau de la Commune des Molières. Canton de Limours (S.-et-O.)

reux de l'infortuné Charles VI, les trésoriers royaux n'acquittaient pas très régulièrement les dettes de l'état ; mais grâce à son habileté, le procureur Jean Reddé sut faire payer à l'abbaye dont il maniait les intérêts, une bonne partie de son arriéré.

A cette première source de revenus, un peu aléatoire, comme on le voit, venaient se joindre les fermages et les rentes directes du couvent. Quoique plus fixes, les sommes, qui de ce chef figuraient au budget, ne formaient cependant pas un revenu tellement certain, qu'on y put compter rigoureusement. Cela dépendait d'une multitude de circonstances qui tenaient, tant aux difficultés des temps, qu'à la nature et à la situation des biens de la maison.

Car si l'abbaye avait des fermes comme Gousson, Saint-Aubin, la Noue, dont le revenu était à peu près fixe, elle en avait d'autres, comme Invilliers, le Cormier, Auvillier, engagées pour longtemps à des créanciers, ou à des fermiers insolvables, et qui ne rapportaient rien. Si elle possédait un moulin, des maisons à Paris et des vignes à Palaiseau, à Fontenay, à Châtillon, à Villeneuve (1), d'un rendement presque certain ; que de possessions et de droits d'une valeur à peu près nulle, ou d'exploitation et de rendement si difficiles, qu'elle était des années sans rien recevoir d'un grand nombre de ses fermiers ou locataires.

Son domaine est vaste cependant. Car outre les biens nommés tout à l'heure, elles possède d'importantes et nombreuses dîmes à Gif, à Moulon (2), à Aigrefoin, à Vaugien (3),

(1) Villeneuve. — On ne sait trop de quel Villeneuve il s'agit, car ce nom de lieu est très commun dans le pays. Toutefois il est permis de supposer que c'est Villeneuve situé Commune de Gometz-le-Châtel. Canton de Limours (S.-et-O.)

(2) Moulon. — Hameau de la Commune de St-Aubin. Canton de Palaiseau (S.-et-O.)

(3) Vaugien. — Hameau de la Commune de St-Remy-les Chevreuse Canton de Chevreuse (S.-et-O.)

à Gometz (1), à Linas (2), à Massy (3), à Velizy (4), à Linville (5) etc; des cens, rentes, champars et menues dîmes à Villiers-le-Bâcle, à Châteaufort, à Menil Saint-Denis (6), à Bièvre, aux Loges (7), à Montelou (8), à Ville d'Avray, à Chilly, et jusqu'à Courson (9), et Saint-Arnoul (10); différents droits sur les moulins de Bures, de Jaumeron (11), de l'Etang (12), de Chevreuse, tout le long de la vallée en un mot. Aussi n'était-ce point une sinécure que celle de *Jean de la Fontaine*, commis de l'abbesse, et spécialement chargé par elle de faire payer tous ces droits; d'autant que la plupart étaient affermés à une multitude de locataires qui n'étaient pas tous gens de bonne volonté, ni toujours solvables.

Joignons a cela que le malheureux receveur devait parfois s'aboucher avec des personnages un peu moins traitables que de simples fermiers et que les gens du menu peuple; tels que Regnault de Trie, Guillaume des Essars, Jean de la Rue, Guillaume des Bordes, Pierre de Rochefort, les seigneurs de Chevreuse, de Gometz, de Merentais, de Glatigny, la reine de Sicile; les abbés de la Roche; les régents du collège Mignon à Paris, et ces éternels Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qu'on retrouve partout sur les pas de nos religieuses, et toujours en lutte avec elles. Tous ces grands seigneurs,

(1) Gometz. — Il y a deux Gometz : Gometz-le-Châtel, et Gometz-la-Ville. Ces deux pays qui se touchent sont voisins de l'abbaye, et font partie du Canton de Limours (S.-et-O.)

(2) Linas. — Canton d'Arpajon. (S.-et-O.)

(3) Massy. — Canton de Longjumeau (S.-et-O.)

(4) Velizy. — Hameau de la Commune de Viroflay. Canton de Versailles (S.-et-O.)

(5) Linville. — Ce lieu n'a pu être identifié.

(6) Menil St-Denis. — Canton de Chevreuse. (S.-et-O.)

(7) Les Loges-en-Josas. — Canton de Versailles.

(8) Montelou. — Hameau de la Commune de Courson-l'Aunay.

(9) Courson. — Courson-l'Aunay. Canton de Limours. (S.-et-O.)

(10) St.-Arnoul. — Arrondissement de Rambouillet. (S.-et-O.)

(11) Jaumeron. — Moulin sur l'Yvette. Commune de St-Remy-les Chevreuse.

(12) L'Etang. — Moulin situé à Gif sur la Merentaise.

ou hobereaux de province sont, tantôt copropriétaires avec l'abbaye, tantôt redevables envers elle de droits mal définis, contestables, bizarres, comme par exemple, celui des gâteaux de Linas. L'origine de ces redevances remonte souvent à des aumônes consenties par les ancêtres ou prédécesseurs. Or la foi a baissé dans bien des âmes à la fin du XIVe siècle, et les libéralités des aïeux pèsent à beaucoup d'arrière-neveux et de descendants. Ces dettes annuelles et perpétuelles, dont on ne peut se libérer, finissent par devenir importunes et odieuses à des débiteurs qui trouvent tout simple de les nier. Quand le malheureux Jean de la Fontaine se heurtait à des résistances appuyées par de hautes influences, il parlementait d'abord ; mais son éloquence ne suffisait pas toujours à convaincre des gens superbes, hautains, et qui ne voulaient pas être convaincus. Alors il avait recours à d'autres moyens.

Le bailli de Montlhéry, celui de Châteaufort ou leurs lieutenants entraient en scène. Puis toute une armée d'avocats, de procureurs, de clercs, de sergents à cheval et à verges, se mettaient en campagne, grossoyaient déjà considérablement, allaient, venaient, portaient des papiers qui n'étaient pas encore timbrés, mais coutaient cependant fort cher ; ils promettaient sans cesse d'accorder le litige, et finalement ruinaient les deux partis sous prétexte de les concilier et de les enrichir. Notre manuscrit a consacré un long et curieux chapitre à tous ces legistes et agents d'affaires. Il énumère complaisamment leurs noms, leurs qualités, leurs fonctions, leurs façons d'agir, leurs salaires. Pour la ruine complète et totale de l'abbaye, il ne manquait à cette tourbe que les banquiers et les notaires. Patience, ils viendront bientôt.

Parmi tous les gens de robe qui s'entremirent dans les affaires des religieuses au cours du XIVe siècle, il en est un qui mérite une mention particulière. Originaire du petit village de Sermaises, près Dourdan, où était le berceau de sa famille, il exerçait la charge de procureur aux requêtes du palais, à Paris, et se nommait *Guillaume Boucher*.

Plein de bienveillance pour nos Bénédictines, il fut leur représentant dans un grand nombre de circonstances, entreprit pour elles des déplacements et des voyages, et vint fréquemment de Paris à Gif s'entretenir avec l'abbesse des intérêts de son couvent. Ces courses lui donnèrent l'occasion de connaître et d'admirer le pays qu'il traversait.

Séduit sans doute par notre pittoresque campagne, par les sites enchanteurs, les riants coteaux, les bois touffus, les vertes prairies et les gracieux méandres de l'Yvette, il s'attacha à cette vallée l'une des plus belles que l'on puisse voir, et ne tarda pas à devenir propriétaire à Orsay. Son petit-fils qui eut une charge à la cour épousa la fille de Raimond Raguier, seigneur du lieu, et ses descendants, devenus comtes d'Orsay, possédèrent plus tard une grande partie de la contrée, ou ils se signalèrent par de nombreux et persévérants bienfaits.

Malgré les ressources que lui procurèrent l'habile gestion de Jean Reddé, la prudence et les soins de Jean de la Fontaine, et les couteuses démarches des hommes de loi, Jeanne d'Aunoy dut aliéner une portion du domaine de sa maison, pour couvrir les dépenses faites durant les premières années de sa gestion. La vente porta sur des prairies situées non loin de Bures, qui rentrèrent d'ailleurs un peu plus tard dans les possessions de l'abbaye.

Au point de vue de l'administration du temporel on ne saurait trop louer le gouvernement de cette abbesse qui, jeune, active, sagement conseillée, répara en quelques années bien des désastres et bien des ruines, et rétablit sous ce rapport les affaires matérielles de son monastère.

Nous voudrions pouvoir dire qu'elle fit pour le spirituel, ce qu'elle avait fait pour le temporel. Malheureusement les faits ne répondent pas à nos désirs.

Jeanne, il est vrai, avait trouvé à son arrivée les pratiques et les observances de la vie monastique presque éteintes. Elle ne fit rien pour les relever. Ah! c'est que pour réformer et faire rentrer dans le devoir une communauté qui a cessé

d'observer sa règle, il faut plus que l'activité et la prudence ordinaires; il faut une fermeté jointe à une bonté qui sache rappeler les prescriptions de la règle, sans rebuter tout d'abord les âmes trop faibles ou trop lâches pour en porter le joug ; il faut une tenacité qui ne se laisse décourager ni par les obstacles, ni par les défaillances, qui forcément s'opposeront à la réforme ; il faut l'esprit de sacrifice et de renoncement dans l'autorité, afin que ceux qui en sont revêtus, donnent en tout et partout l'exemple d'une rigoureuse observation des pratiques qu'ils veulent imposer aux autres; il faut en un mot au réformateur plus que des vertus naturelles, il lui faut la sainteté.

Or notre abbesse accepta dès le début toutes les facilités de la vie privée, introduite au couvent par celles qui l'y avaient précédée. Elle habite des appartements en dehors de ses sœurs, qu'elle ne voit que très rarement. Elle a une concierge, une femme de chambre, des serviteurs à elle, pour exécuter ses ordres et aussi ses fantaisies. Sa cuisine, sa table, son train de maison ne lui sont point communs avec les autres membres de la communauté. L'abbaye étant située à la campagne peut redouter le chômage dans ces temps de relations difficiles et d'hivers rigoureux ; mais une basse-cour bien fournie, sans compter les redevances en volailles, imposées dans les baux de fermage, la prémunissent contre une telle extrémité, et assurent à madame l'abbesse une nourriture abondante et exempte de privations. Comme elle est bonne écuyère, un cheval est toujours à sa disposition, pour lui permettre de visiter les différentes parties de son domaine, et de charmer les longues heures de sa solitude par des promenades à la campagne, voire même à la ville. Bref, il ne lui reste plus rien de l'idée que nous nous faisons d'une supérieure de communauté religieuse.

Naturellement chacune des sœurs se croit le droit d'imiter les errements de l'abbesse. Toutes vivent comme elles l'entendent ou comme elles peuvent. On distribue à chacune d'elles, le blé, le vin, le sel, l'huile, le bois qui lui sont

nécessaires. Il n'y a plus de repas en commun. Une petite somme annuelle, équivalant à 40 ou 50 francs de notre monnaie, est attribuée à chaque religieuse : ce qui joint à ce qu'elle a apporté au cloître, ou à ce qu'elle reçoit de sa famille, forme son petit trésor ou son pécule. Tout cela se fait du consentement de l'abbesse et du couvent, a soin de dire notre manuscrit, de peur sans doute que la chose ne paraisse irrégulière. Au mois d'août de chaque année, Jeanne la Douce et Agnès la Houssarde achètent du procureur de l'abbaye, chacune un petit porc qu'elles font abattre; elles le salent et le mettent en réserve ; c'est pour se précautionner contre les dangers de la famine, ou les rigueurs de l'abstinence !

Et pourtant, il faut le dire, ces malheureuses femmes, si éloignées de l'esprit de leur état, semblent plus à plaindre qu'à blâmer. Nous avons vu l'une d'elles prendre le voile : c'est Marguerite du Pré. Dès qu'elle a mis le pied dans le cloître, elle est réputée religieuse comme les autres. Ni épreuve, ni formation, ni noviciat ne sont venus lui apprendre les saintes règles, et les pieuses observances de la vie claustrale. Qui les lui enseignera? Ce ne seront pas ses compagnes : elles-mêmes les ignorent ou les ont oubliées. L'abbesse peut-être ? Mais elle est trop occupée par les soins extérieurs et l'administration du temporel de l'abbaye. Et puis, n'est-il pas importun de relire les articles d'une règle qu'on a fait vœu d'observer, et qu'on ne pratique plus ? Cela trouble et donne des inquiétudes. Si une jeune religieuse allait se mettre à pratiquer quelques points de cette règle, sa conduite ne serait-elle pas une critique ou une condamnation de la vie de ses sœurs ? Ainsi tout contribuait à l'abaissement et à l'oubli des institutions monastiques, dans ce cloître où elles brillaient naguère d'un si vif éclat !

La langue ordinaire du cloître, si belle et si touchante, subit elle-même une transformation. Pourquoi s'en étonner ? Après tout, les noms signifiant les choses, celles-ci n'étant plus ce qu'elles étaient autrefois, il fallait bien des dénomi-

nations nouvelles à de nouvelles situations. C'est ce qui a lieu en effet.

L'humble abbesse devient *madame l'abbesse. L'abbatial* est nommé l'*Hostel de ma dite Dame. L'aumonier* du couvent s'appelle le *chapelain* (1) de l'*abbesse*; en sorte que celle-ci peut rivaliser avec les grandes dames et les chatelaines de la vallée, ses voisines, qu'elle visite quelquefois, et qui toutes, comme femmes bien pensantes, ont aussi leur chapelain. La *cellule* de chaque religieuse se nomme sa *chambre*. Enfin le nom si chrétien et si religieux de *Sœur* fait place à celui de *Mademoiselle*, et on écrit par exemple : *Mademoiselle Marguerite du Pré, religieuse de cette abbaye.*

On se souvient cependant de temps en temps des grands jours de la vie religieuse. Chaque année à Noël, c'est fète très solennelle au couvent. On chante durant la nuit Matines, Laudes, la Messe de minuit, et pendant le jour les Petites heures et autre offices ordinaires. A cette occasion on distribue gracieusement à chaque moniale une livre de bougie, dont elle ne doit se servir que pour s'éclairer à la chapelle, car le reste du temps, elle brûle de la chandelle de suif.

Pour le chant des offices on fait appel à divers éléments. Outre le chapelain qui est là de droit, le procureur Jean Reddé s'y trouve presque toujours. — Sa cure de Leudeville, assise à l'extrémité de la plaine du Hurepoix, n'est guère plus occupante qu'aujourd'hui, et il a un vicaire. — Enfin un chantre gagé, qui répond au nom prédestiné d'*Angellot*, fait retentir, de sa voix céleste, les voûtes de l'église abbatiale. D'autres lui sont adjoints pour les grandes solennités ; et la caisse du monastère paie annuellement à ce chœur d'artistes, la somme énorme pour le temps de *quinze livres*

(1). Note. — Ce malheureux chapelain devait être plus tourmenté qu'occupé dans ce couvent composé de *quatre* ou *cinq* religieuses, aussi ses honoraires étaient-ils des plus modestes ; car outre la nourriture et le logement il ne recevait que 2 sous parisis chaque semaine.

parisis. Ainsi réduites à leur petit nombre, ces pauvres bénédictines sont contraintes de laisser, selon le mot satirique de Boileau :

A des chantres gagés le soin de louer Dieu.

Chaque année, à quatre fêtes non désignées, des confesseurs viennent pour entendre les aveux de nos moniales. L'usage de changer le confesseur de la communauté existait-il déjà? Ou bien faut-il entendre que malgré la présence de l'aumônier et des ecclésiastiques qui passaient souvent dans la maison, les religieuses ne se confessaient que quatre fois dans toute l'année ? Le texte mutilé du manuscrit autorise les deux suppositions, quoique la première soit la plus probable.

Enfin un religieux carme venait de Paris tous les ans, à l'occasion de la sainte quarantaine, prêcher aux habitants du couvent, les exercices du Carême, mais durant la semaine sainte seulement. Pour-ce, il recevait la somme de *huit solz !* Il est vrai que le carême de l'abbaye ressemblait tout à fait à un carême in-promptu.

Quels étaient à cette époque les rapports de la maison avec l'évêque de Paris, supérieur de la communauté, et gardien naturel des choses de la vie religieuse dans son diocèse ? Bien rares hélas ! étaient ces rapports. Depuis longues années, aucun des prélats qui se sont succédés sur le siège épiscopal n'a mis le pied à l'abbaye. Tout concourt d'ailleurs à l'éloigner de ce cloître, qui aurait tant besoin de sa visite. Il est absorbé tout entier par d'autres soins. Le service de l'état, dans ces temps difficiles, réclame tous ses instants. Il est souvent absent de son diocèse ; et une communauté composée de quatre ou cinq femmes, perdues là-bas au fond d'une vallée éloignée et inabordable, peut-elle le préoccuper? En outre, les religieuses elles-mêmes ont fait effort pour s'exempter en partie du moins de sa juridiction. Elles ont profité de la présence des papes à Avignon, et des divisions qui régnaient dans l'Eglise pour échapper au pouvoir épiscopal, et obtenir des exemptions, qui tournaient souvent au détriment de la vie religieuse et monacale.

Toutefois l'évêque de Paris a conservé son droit de visite, et il fait réclamer par son commis *Jacques de Nivelle*, la somme annuelle afférante à ce droit, qu'il n'exerce jamais par lui-même. La bienveillance dont *Pierre d'Orgemont* évêque de 1384 à 1409 entoure Jeanne d'Aunoy, profite à son abbaye, qui ne paye que trois visites au lieu de quatre, dont elle est redevable. Mais *Nicolas d'Orgemont,* frère ou neveu du prélat et archidiacre de Josas, qui perçoit lui aussi un droit de visite, ne connaît point ces tempéraments. Bien qu'il soit réputé le plus riche clerc du royaume, il charge son commis *Yves Lengala*, de se faire solder intégralement les deux procurations que lui doit la communauté.

C'était là des abus, d'autant plus regrettables qu'ils faisaient fermer les yeux sur d'autres abus plus graves encore, lesquels n'allaient à rien moins qu'à la destruction et à la ruine totale des cloîtres.

CHAPITRE V

Jeanne d'Aunoy *suite*. — Gousson. — Exploitation agricole. — Nouveau personnel à l'abbaye. — Les ouvriers : leur vie, leurs gages. — Sympathie populaire pour le couvent. — Etat prospère de la contrée. — Le commerce. — Les choses nécessaires à la vie. — Comparaison entre le XIIIe et le XIVe siècle.

Un événement vulgaire en lui-même, et assez commun dans tous les temps, contribua plus qu'aucun autre à enlever à l'abbaye de Gif son apparence monastique, pour lui donner l'aspect d'une ferme et d'une exploitation rurale. Nous avons déjà prononcé plus d'une fois le nom de Gousson. Cette ferme, donnée en aumône aux religieuses au courant du XIIIe siècle, était située au sommet du coteau qui domine les bâtiments claustraux, et se trouvait ainsi toute voisine de l'abbaye. Toujours les religieuses y avaient entretenu des fermiers pour en cultiver les terres. En 1385, elles étaient louées à deux cultivateurs, nommés *Perrin le Clerc* et *Jean Louvet*. Ceux-ci, mauvais laboureurs et pauvres hères, négligaient la charrue et laissaient les terres en friches, pour se livrer au braconnage et à je ne sais quel négoce de contrebande. Une nuit ils quittèrent furtivement la ferme après avoir tout enlevé, sans rien laisser aux religieuses qui put les indemniser. Celles-ci, soit difficulté de trouver un fermier ; soit désir de faire de l'exploitation chez l'entreprenante Jeanne d'Aunoy, soit tout autre motif inconnu, prirent à cette occasion la plus funeste, et à la fois la plus bizarre des résolutions : celle de cultiver elles-mêmes la ferme ainsi que

toutes les autres terres de la vallée, qui faisaient partie du domaine du couvent.

Ce n'est pas que l'ordre bénédictin répugnât par lui-même aux travaux des champs. Les premiers religieux de cet ordre, en pénétrant en France, avaient défriché la terre, et s'étaient honorés du titre de *moines laboureurs*. Il restait de ce passé assez de gloire, pour que des Bénédictines vivant à la campagne, pussent sans déroger, sanctifier en s'y livrant, les occupations de la vie agricole. Mais tel ne semble point avoir été le but de mesdames les religieuses de Gif. Car aussitôt la nouvelle mesure arrêtée, leur maison est envahie par une foule d'étrangers.

D'abord on transporte le centre de l'exploitation des bâtiments de la ferme, qui demeure presque abandonnée, dans les dépendances de l'abbaye. Pour la circonstance, on construit une grange, dont le toit en chaume, jure par son air misérable avec la belle toiture en tuile des édifices claustraux. Puis on achète chevaux, harnais et *tout le train qui appartient à labourer*. En quelques jours les charretiers, les valets de ferme, les ouvriers, les moissonneurs, les femmes de service forment un personnel respectable, qui supplée au nombre des religieuses absentes. Le bruit et le vacarme que fait tout ce monde, ont chassé le recueillement et le silence qui régnaient autour du cloître désert. Hier on pouvait se croire encore dans un monastère abandonné ; aujourd'hui nous sommes dans une exploitation rurale, en proie à la plus vive agitation et à la plus grande activité.

Le personnel en est un peu disparate ; car à côté de quelques religieuses, on y voit des domestiques et des ouvriers qui, pris les uns dans la contrée, les autres venus de pays éloignés, vivent là en famille, sous la surveillance de madame l'abbesse et de son procureur. L'un et l'autre paraissent d'ailleurs se mouvoir fort aisément dans ce milieu nouveau et parfois un peu agité.

C'était déjà l'usage dès cette époque de faire venir pour la moisson, dans les campagnes avoisinant Paris, des ouvriers

empruntés aux pays du Nord et à la Bretagne. Ces derniers sont les plus nombreux à l'abbaye, et ils gagnent toujours un peu moins cher que leurs compagnons, tirés de la contrée. Malgré leur esprit aventureux, leur besoin de changer de maître et d'emploi, pour ne s'attacher à aucun, on voit plusieurs de ces nomades demeurer sédentaires au couvent. C'est qu'à Gif comme ailleurs il fait bon vivre sous la crosse : aussi *Richart, Pierre, Jean, Guillaume, Yvonnet, de la nation de Bretagne*, y restent-ils deux et trois années consécutives, sans retourner vers les clochers d'Armor.

Les salaires de tous ces pauvres gens offrent des points de comparaison, en même temps qu'un intérêt de curiosité. Le charretier à demeure, en dehors de sa nourriture, gagne annuellement de 14 à 16 livres parisis. Un homme de peine, un vacher, 6 à 8 livres ; un berger 48 sous, et 40 sous seulement s'il est breton ; une cuisinière 32 sous. Une femme de chambre, une femme de charge, ne gagnent que leur nourriture, leurs vêtements et leurs souliers. Il est vrai qu'elles en usent 12 à 15 paires chaque année, — ce qui ne fait guère honneur à la confection de l'époque, — et que chaque paire coûte 3 sous. Un manouvrier, nourri à l'abbaye, gagne chaque jour 2 sous. Ces chiffres vont faire sourire le lecteur, l'indigner peut être ; calmez-vous, ami lecteur, car en tenant compte des différences de la valeur de l'argent, il reste à ce manœuvre environ *un franc cinquante à deux francs* de notre monnaie. Est-il bien sûr qu'il en reste davantage à l'ouvrier d'aujourd'hui, tous ses frais de nourriture payés ?

L'exploitation de leurs terres fut-elle une opération fructueuse pour les Bénédictines de Gif? Il est permis d'en douter. Mais ce qui est certain, c'est qu'elle les rendit sympathiques au pays, et tout à fait populaires dans la contrée,

Si à l'aide des documents, on jette un regard par dessus les murs de la ferme et du couvent, on voit une foule d'ouvriers accourir à cette maison, où règne une laborieuse activité, et qui devient une ressource pour les diverses industries locales. Déjà nous y avons constaté la présence des maçons, des

charpentiers, des terrassiers, occupés à des réparations. Ce sont maintenant les charrons, les forgerons, les tonneliers, les ouvriers de toutes sortes, qui apportent leur concours exactement rémunéré à cette grande exploitation. Les femmes elles-mêmes ne sont point exclues de cette mise en œuvre de tout un peuple d'artisans et de travailleurs. Outre celles qu'on emploie aux travaux des champs, de simples lingères du bourg de Gif viennent chaque matin à l'abbaye où elles gagnent 12 deniers par jour. Chose étonnante ! les travaux d'aiguille, toujours si en honneur dans les couvents de religieuses, ne sont plus pratiqués, ou du moins ne le sont que bien peu par Jeanne d'Aunoy et ses compagnes, qui font appel à des mains étrangères, pour la confection et la réparation de leurs propres vêtements.

Ce n'est d'ailleurs ni la tristesse ni la misère que respirent tous ces travailleurs. Et cependant nous ne devons pas oublier que nous sommes en plein siècle de la guerre de cent ans ; que la couronne est portée par un roi insensé ; que la France est aux mains d'*Isabeau de Bavière*, monstre de femme, adonnée à tous les vices, infidèle à son époux, traîtresse à son pays, complice de tous les révoltés, alliée à toutes les factions qu'elle croit diriger, et dont elle est le jouet ; que les princes se disputent le pouvoir, pillent le trésor, accablent le peuple d'impôts ; que Du Guesclin n'est plus ; que la *Jacquerie* a parcouru le royaume en le ravageant ; que les *Maillotins* troublent la capitale et s'agitent dans la banlieue, comme un essaim de frêlons ou de guêpes malfaisantes autour de leur nid. C'est ce tableau aux noires couleurs, que des historiens passionnés nous ont peint, affirmant que les hommes étaient alors si malheureux, qu'un grand nombre d'entre eux, en étaient réduits à la triste nourriture des plus vils animaux.

Telle n'était assurément point la situation des serviteurs de notre abbaye. Loin de là. Nos manuscrits nous les montrent au contraire, quittant chaque matin la ferme en une bande joyeuse, et chantant de gaies chansons. Ils vont, selon la

saison, tantôt dans les prairies du couvent, assises aux bords de l'Yvette, ou nous assistons aux bruyants ébats des faneurs; tantôt dans la plaine, où moissonneurs pleins d'entrain, penchés sur leurs longues faux, ou courbés vers la glèbe, ils font librement la récolte. Plus tard, le temps des vendanges les conduit vers Palaiseau et jusqu'à Châtillon et Fontenay, pour recueillir les raisins que la chaleur a mûris, que le soleil a dorés. Toutes ces dépouilles de la terre sont fidèlement rassemblées et rapportées à l'abbaye, sans qu'il soit jamais question de pillage, ou d'obstacles quelconques, créés aux moissonneurs.

Une seule fois, en 1384, la maison faillit être soumise à une perquisition. Des gens d'armes, ayant appris que le couvent avait du vin, résolurent de s'en emparer. Cette liqueur qui réjouit le cœur de l'homme en général, est deux fois chère à celui du soldat de tous les temps. Une bande armée vint donc pour visiter les celliers de l'abbaye, et épuiser d'un seul coup la provision de toute l'année. Mais la prudente abbesse, prévenue sans doute de cette malencontreuse visite, fit mettre dans des chariots tout le vin de la cave, et l'expédia à Paris comme objet de commerce, d'où *Jehan Le Maistre*, serviteur du couvent, le ramena quelques jours plus tard sans accident, après que nos guerriers assoiffés s'en furent allés se désaltérer ailleurs.

La prospérité relative que nous avons décrite n'était point particulière à l'abbaye, ni une situation exceptionnelle faite à un couvent. Elle s'étendait certainement à tous les pays environnants. Bien plus, la contrée jouissait alors d'un certain bien être matériel qu'elle n'eut pas plus tard, et dans des jours moins calamiteux au dire de l'histoire. La preuve s'en tire de ce fait qu'on rencontrait des bouchers dans toutes les campagnes du pays, c'est-à-dire à Gometz, à Châteaufort, à Chevreuse et à Gif. Ce dernier, nommé *Richart Fourquant*, avait même un commerce assez prospère, qui lui permettait d'avoir des prétentions pour l'établissement de ses enfants. L'un de ses fils en effet quitta l'étal paternel pour

s'attacher comme clerc à la justice de Montlhéry, en montant d'un degré dans l'échelle sociale.

Les bouchers de la contrée, ceux mêmes de Paris étaient en rapports fréquents avec l'abbaye, où ils achetaient les animaux gras, très nombreux à la ferme : ce qui nous permet de citer encore quelques chiffres. Un bœuf se vendait 3 à 4 livres ; une vache 48 sous, 24 sous seulement si elle n'était pas grasse ; un veau 16 sous ; un porc 6, 8 et 10 sous. Le procureur avait des faveurs bien explicables pour les religieuses du cloître ; il ne leur vendait les petits porcelets achetés pour leur consommation que 4 sous. L'animal le plus cher était le cheval qui se payait toujours 6 à 8 livres. N'oublions pas que tous ces prix, qui nous paraissent dérisoires, doivent être multipliés par quinze ou vingt, si nous voulons avoir leur valeur approximative en monnaie actuelle.

Malgré l'aridité des chiffres et afin de nous concilier l'estime des économistes, nous pouvons dire encore que le blé de semaille valait 6 sous le septier, et le blé de moindre qualité ou méteil, 2 sous seulement. Si nous ne craignions de tomber dans la minutie, il nous serait facile de rappeler le prix de la chandelle, du sel, des épices, dont on faisait une large consommation à l'*Ostel de Madame l'Abbesse.* Contentons-nous de dire que la cire valait 3 sous la livre, et qu'on en brûlait annuellement 30 livres à la chapelle du couvent, où il y avait aussi une lampe allumée jour et nuit, ce qui permet d'établir qu'on y conservait déjà le saint sacrement.

Ces détails, auxquels nous en pourrions joindre bien d'autres, prouvent que le commerce se faisait librement, et en toute sécurité entre Paris et Gif, et jusqu'à Chevreuse. Ils montrent également que les grands désastres nationaux, comme Crécy et Poitiers n'atteignaient pas le peuple, qui les ignorait, du moins en partie. La guerre presque continuelle, que se faisaient la France et l'Angleterre, était évidemment le fait des chevaliers et de la noblesse, aidés de soldats merce-

naires, levés parmi les enfants perdus de toutes les sociétés. A la différence de nos guerres modernes qui ébranlent tout un peuple, font un vide à chaque foyer et mouillent les yeux de toutes les mères ; celles du XIVe siècle étaient l'affaire d'un petit nombre, d'une partie de la nation ; elles n'étaient pour cela ni moins cruelles, ni moins désastreuses, mais elles laissaient le laboureur à sa charrue, le marchand à son négoce et l'artisan à son industrie. La preuve s'en tire des comptes de notre abbaye, qui à ce titre offrent tout l'intérêt de véritables mémoires historiques, au moins pour la vallée dans laquelle le monastère était situé.

Nous ne saurions achever ce chapitre sur le XIVe siècle sans considérer une fois encore dans leur ensemble, les transformations et les changements qui se sont opérés dans ce cloître de Gif dont nous retraçons l'histoire.

A la fin du XIIIe siècle, et même jusque vers le milieu du XIVe, la communauté est fervente, régulière, fidèle à l'observance des règles et des prescriptions monastiques : aussi l'abbaye est-elle nombreuse, prospère et entourée de l'estime et de la sympathie des gens de bien, qui se dépouillent en sa faveur et lui apportent d'abondantes aumônes. Cinquante ans à peine se sont écoulés, et voilà que pour des causes multiples, dont plusieurs nous échappent, une transformation complète, radicale, s'est graduellement accomplie. A l'observance des lois de la vie religieuse ont succédé l'abandon et l'oubli des plus élémentaires prescriptions de la vie claustrale. Au silence et au recueillement du cloître ont fait place l'animation bruyante et la confusion, engendrées par la présence de nombreux ouvriers agricoles. Cette cause de désordre est permanente. Mais à elle vient bientôt s'en joindre une autre qui, pour être intermittente, et si l'on veut passagère, n'en est pas moins funeste à la vie régulière.

L'abbaye est fréquemment visitée par des étrangers qui n'y favorisent guère l'esprit de recueillement. Ce sont les chatelains de la vallée et d'autres personnages qui viennent de Paris, visiter madame l'abbesse et ses compagnes. Le nombre

en est si grand, que le procureur se plaint discrètement des dépenses occasionnées par la présence des *gens d'état* qu'il faut héberger, eux et leurs montures. Néanmoins la prospérité règne toujours au monastère; mais c'est une prospérité toute matérielle, due au trafic et à l'industrie, qui n'emprunte plus rien à l'aumône, cette chose sainte et religieuse par excellence. Pas une seule fois, en effet, dans ce demi siècle, on ne trouve trace de ces dons volontaires et de ces aumônes, qu'appellent la piété et la régularité des cloîtres, et que tarissent le manque de ferveur et l'abandon des pratiques monastiques. C'est que l'abbaye se suffisait heureusement à elle-même, pensera-t-on peut-être. Oh! prenons bien garde, sous de faux prétextes économiques, de calomnier l'aumône faite aux maisons de prière; car elle est le témoignage et la preuve de leur régularité. C'est une portion du centuple promis à ceux qui se renoncent; c'est la dette de Dieu aux pauvres volontaires, acquittée par la main libérale de ceux qui regorgent des biens de la terre. C'est aussi et souvent l'obole versée dans le sein d'autres pauvres, après avoir été sanctifiée, en passant par la main des vierges consacrées à Dieu.

Si la sympathie du dehors entoure toujours les religieuses ce n'est plus celle des bienfaiteurs; c'est celle des industriels et des besoigneux, à laquelle se joint aussi trop souvent celle des parasites.

Enfin le cloître s'est dépeuplé. La mort a fait parmi ses filles son ordinaire moisson; mais aussi plusieurs religieuses, victimes de l'inconstance ou du découragement l'ont quitté pour s'en aller ailleurs. La petite école du couvent a fermé ses portes, faute à la fois d'élèves et maîtresses. La source des vocations est tarie. L'entrée en religion est entravée par l'obligation d'avoir du bien pour se faire pauvre. Celles qui restent ont amoindri la grandeur de leur renoncement et de leur sacrifice; elles ont modifié leur langage, changé toute leur vie, transformé une maison de prière en une demeure séculière. Naguère c'était une abbaye, c'est-à-dire une maison de recueillement et de pénitence, maintenant c'est une ferme

En même temps qu'est né tout ce désordre, l'autorité ecclésiastique elle-même, gardienne de la discipline religieuse comme de la morale a déserté sa charge. Elle n'apporte plus ses encouragements, ses conseils, et au besoin ses réprimandes et ses châtiments à cette communauté, dont elle ne semble se souvenir que pour prélever sur elle des taxes abusives. Elle laisse s'accomplir sans protester, la plus déplorable des transformations : celle de la vie religieuse, en une vie purement mondaine.

A défaut des avertissemeuts de leur conscience, il semble que la position qu'ils occupaient, et la charge dont ils étaient revêtus, auraient du faire agir les prélats qui se succédèrent alors sur le siège de Paris; mais il y a des époques lugubres, ou de proche en proche, de degré en degré une sorte de contagion morale, aussi irrésistible qu'indéfinissable, s'en va poussant partout ses ravages. C'est une de ces époques-là que traversaient l'Eglise et la France, à la fin du XIV[e] siècle; et c'est là ce qui explique l'abaissement de la vie religieuse dans le plus grand nombre des cloîtres de notre pays.

CHAPITRE VI

Départ de Jeanne d'Aunoy. — Odeline la Buveuse. — Double réforme. — En quoi elle consiste. — Jacqueline la Salvaresse. — Madeleine Carroussy. — L'abbaye abandonnée. — Marguerite la Picarde. — Jeanne de Rauville. — Visite archidiaconale. — Erreur de l'historien de Chevreuse. — L'abbesse s'en va à Yerres. — Prétention des sœurs d'Yerres.

Jeanne d'Aunoy ne demeura pas plus de quatre ou cinq ans à Gif. Elle quitta notre abbaye au cours de l'année 1389, et s'en fut porter la crosse à Malnouë (1), où elle vécut d'assez longues années, puisque nous l'y voyons encore en 1400.

Celle qui lui succéda porte le nom peu sympathique d'Odeline la Buveuse (*Odelina Bibens*). On sait seulement, à sa louange, qu'elle tenta d'introduire une réforme religieuse dans le cloître matériellement rajeuni par l'activité de Jeanne d'Aunoy. Les documents se font rares pour raconter les dix dernières années du XIV[e] siècle et les premières années du siècle suivant. La tentative de réforme qui nous occupe date de 1391. En quoi consista-t-elle? Et tout d'abord que faut-il entendre par la réforme d'une maison religieuse?

Dès qu'on prononce le nom de *réforme* dans l'histoire d'un couvent, les oreilles françaises, toutes pleines d'odieux échos, entendent que ce couvent était tombé dans le dernier des dé-

(1) Malnouë, abbaye bénédictine, aujourd'hui détruite. Elle faisait partie du diocèse de Paris. Ses restes se trouvent dans la commune d'Emerainville, canton de Lagny, (S. et M.)

sordres, celui des mœurs. Là-dessus les imaginations, excitées par le souvenir de récits fantastiques, entrent en campagne, et chacun se représente un monastère, soit d'hommes, soit de femmes, comme un mauvais lieu, comme une réunion d'êtres immoraux, livrés à tous les vices, tout simplement parce que le mot de réforme a été prononcé à leur sujet. Rien n'est à la fois plus injuste et plus faux; comme rien n'est plus honorable pour une communauté qu'une réforme.

Dans un cloître de religieux, la réforme consiste à reprendre tout ou partie des observances monastiques tombées en désuétude. Plusieurs fois au cours de cette histoire, nous verrons que la réforme si souvent introduite à Gif, durant le XVIe et le XVIIe siècle, consista tout uniment à remettre en honneur et en pratique, tel ou tel point de la règle de Saint-Benoît, dont l'importance échappera certainement à quiconque est étranger aux habitudes de la vie monastique.

Il serait puéril de le nier, la réforme était devenue bien nécessaire dans notre abbaye à la fin du XIVe siècle, et rien n'a été déguisé de l'état d'abandon dans lequel étaient tombées toutes les observances religieuses et claustrales. Est-ce à dire pour cela que le désordre des mœurs régnait parmi nos moniales? Nullement. S'il eut existé, nous l'eussions signalé avec la même liberté que nous avons mise à redire l'oubli des pratiques monastiques, parce que c'eut été faire connaître la vérité, et qu'après tout, à Gif comme ailleurs, le tableau de la vie religieuse est assez riche en couleurs brillantes, pour pouvoir porter quelques ombres. Mais rien de semblable n'exista. Nos Bénédictines, oublieuses des prescriptions de la règle, menaient une vie quasi séculière, que quelques exercices de piété venaient trop rarement couper de temps à autre. De là à être des femmes de mœurs légères et coupables, il y a un abîme qu'elles ne franchirent jamais.

Chose singulière! Dites au monde les saintes pratiques de la vie des cloîtres, les abstinences, les veilles, les pénitences, les disciplines, les hères, les cilices; le monde criera, à la stupidité, à la déraison, à la folie: dites-lui au contraire qu'un couvent

a rejeté toutes ces pratiques, pour mener une vie séculière, qu'il est tombé dans le relâchement, il criera : au scandale, à la licence, à l'immoralité.

Le monde après tout a plus raison qu'il ne croit; car c'est un scandale que celui d'un couvent qui ne pratique plus sa règle; c'est le plus grand désordre que l'on puisse imaginer, que celui d'une abbaye religieuse, qui s'est transformé en maison séculière. Aussi ne s'est-il jamais rencontré de supérieur assez criminel pour se proposer directement et pour exécuter de propos délibéré une semblable transformation. Le relâchement est l'œuvre du temps et des circonstances. A Dieu seul appartient de fixer la part de responsabilité de chacun des supérieurs qui l'ont laissé s'accomplir et en sont devenus les complices.

Jeanne d'Aunoy en arrivant à Gif y trouva le relâchement implanté; quelques-unes des mesures qu'elle prit l'augmentèrent peut-être, mais ce ne fut pas elle qui l'introduisit. Elle le déplora même probablement, et transmit sans doute à celle qui lui succéda la pensée de la réforme. Mais cette réforme de 1391, la première en date de toutes celles que nous verrons à Gif, ne réussit guère, puisque vingt ans plus tard, en 1411, un autre essai de réforme fut tenté de nouveau, et ne fut pas non plus couronné d'un succès durable. Ah! c'est qu'on ne remonte pas le courant d'une seule fois. De même que le relâchement ne s'introduit pas dans un jour, de même un couvent ne reprend pas dans un instant et sans lutte le joug de la discipline monastique qu'il a une fois rejeté.

Le laconisme et le petit nombre des documents, durant les vingt annees écoulées entre 1391 et 1411, ne permettent pas de dire quel fut le succès, ou mieux l'insuccès de la première réforme; à quels obstacles elle se heurta, qui la dirigea, et qui l'empêcha finalement de réussir.

Celle de 1411, bien qu'enveloppée de beaucoup d'ombres, est cependant moins inconnue. On croit non sans raison qu'elle eut pour inspirateur Gérard de Montaigu, évêque de Paris de 1409 à 1420.

Originaire de Marcoussis, ce prélat, dont les biens patrimoniaux joignaient ceux de l'abbaye, connaissait parfaitement la situation des religieuses de Gif; et rien d'étonnant à ce que poussé par les devoirs de sa charge, non moins que par son inclination naturelle pour un couvent qu'il avait visité enfant, il ait voulu y ramener, avec les pratiques de la vie monastiqne, l'ordre et la régularité.

Ses efforts d'ailleurs furent secondés par celle qui tenait alors la crosse abbatiale, et qui portait le beau nom de *Jacqueline la Salvaresse* : dénomination glorieuse, venue peut-être du rôle restaurateur qu'elle exerça dans le cloître. On ne sait point exactement quand elle fut placée à la tête de l'abbaye; ce qui est certain, c'est qu'elle ne succéda pas immédiatement à Odeline la Buveuse.

Son gouvernement fut celui d'une abbesse zélée, prudente et sage. Elle ne sort plus que difficilement du cloître, où elle dirige une communauté qui s'est repeuplée, et à laquelle elle fait pratiquer autant qu'elle peut, la règle de Saint-Benoît. Par ses soins, tout l'attirail de la ferme est transporté de nouveau à Gousson, et le procureur Perrinet Burié veille soigneusement sur le temporel. Car si Jaqueline la Salvaresse ne continue pas à exploiter directement ses terres, elle ne néglige point pour cela les intérêts de son couvent. Loin de là, elle rachète les prairies situées près des écluses de Bures, et vendues au temps de Jeanne d'Aunoy, pour payer les réparations faites à l'abbaye, Elle les loue ainsi que soixante arpens de terre à Thevenin Régnier, laboureur à Saint-Aubin, par bail du 6 mai 1415.

La même abbesse passa un assez grand nombre de baux, touchant les dîmes que l'abbaye possédait un peu de tous côtés. Il semble que ces dîmes étaient louées de préférence aux curés des paroisses sur lesquelles elles étaient prélevées; et cet usage n'était pas nouveau, car on trouve dès 1350, *Gilbert de Fraxinet*, curé de Saint-Aubin, comme fermier des grosses et menues dîmes, que le couvent possédait sur sa paroisse

Ces détails fort incomplets sont presque tout ce que nous savons sur Jacqueline la Salvaresse, qui serait digne d'une biographie plus étendue. Son administration brille comme un rayon de soleil dans le ciel sombre de la vie religieuse au XVe siècle. Elle eut le mérite, rare dans tous les temps, de restaurer la vie monastique, sous un cloître, d'où elle était bannie depuis plus de cinquante ans, et de faire accepter sa direction à une communauté, qui avait connu un joug plus facile et plus léger.

Marguerite Carroussy lui succéda dans la charge d'abbesse. Quelques actes de son administration nous la font connaître. En 1423, elle autorisa le transfert d'un bail du moulin de l'Etang, situé tout près du bourg de Gif, où il existe encore. Les droits de l'abbaye sur ce moulin remontaient jusqu'à la première moitié du XIVe siècle ; mais comme ils étaient assez mal définis, et que d'ailleurs le meunier, qui se trouvait dépendre de cinq ou six propriétaires différents, en profitait souvent pour n'en payer aucun, ces droits n'étaient pas d'un grand revenu pour le monastère. Le meunier *François Brives* obtint de Marguerite Carroussy des lettres *passées soubz les seaulx de la prévosté de Paloisel*, en date du 27 octobre 1423, l'autorisant à céder son bail à un autre. Cette concession fut cause de la ruine totale du moulin, qui passa rapidement entre les mains de plusieurs locataires, peu soucieux de l'entretenir en bon état, et il *cheut en grant ruine* (1).

Cette même année 1423, deux habitants de Châtillon, Pierre Oger et Guillaume Lalouette, qui se disent ruinés par la guerre, furent néanmoins condamnés par sentence du 12 février, a payer à Marguerite Carroussy, les dîmes dues à l'abbaye.

Pour cette période il n'y a plus a enregistrer que des désastres et des ruines. La malheureuse bataille d'Azincourt en 1415, et le funeste traité de Troyes en 1420 avaient livré la France aux Anglais. Les Armagnacs et les Bourguignons se

(1) C'est-a dire qu'il tomba en ruine.

disputaient le pays, et le ruinaient en le dévastant. Notre abbaye qui avait échappé aux horreurs de la guerre durant le XIVe siècle, fut moins heureuse au XVe. Elle subit à plusieurs reprises la visite et le pillage de la soldatesque et des bandes armées qui traversaient la contrée. Les cloîtres n'étaient pas plus respectés que les châteaux et les demeures des particuliers. Pour comble de malheur une bande de pillards et de voleurs vint élire domicile dans la vallée, à la porte même de l'abbaye. On lit en effet dans le *Journal de Charles VII* que le jeudi 16 avril 1431, cent hommes d'armes sortirent de Paris et allèrent vers Chevreuse, à une vieille forte maison, nommée *Damiette*, où il y avait bien quarante larrons, qu'on amena à Paris, où on en pendit un grand nombre.

Dans ces conditions quelle sécurité pouvait-il y avoir pour de malheureuses religieuses sans protection, seules dans un cloître isolé, à portée d'un repaire de brigands ? A tout instant elles pouvaient devenir l'objet d'un coup de main, exposées aux derniers outrages, ou victimes de cruels assassins. On ne saurait donc leur faire un crime de la résolution qu'elles prirent : celle de s'enfuir, de quitter leur couvent, pour se réfugier dans leur famille. C'est à cette époque qu'il faut rapporter ce que dit un vieux mémoire, dont les termes manquent de précision quant aux dates, mais non de vérité.

« La dite abbaye, lit-on dans un écrit du XVe siècle, a été
« longtemps en ruine, sans édifices, sans église, et sans re-
« ligieuses. Ses titres pendant ce temps-là ont été perdus,
« dérobés et brûlés.

De 1423 à 1452, c'est-à-dire durant une période de vingt-cinq à trente ans, nous n'avons pas un seul document touchant le monastère. C'est le silence et la nuit la plus complète. C'est aussi l'époque où les Anglais étaient maîtres de Paris et de tout le pays d'alentour. La vie nationale fut comme suspendue partout où dominèrent ces insulaires. Le roi n'était plus maître de sa capitale ; les gentilshommes avaient quitté leurs manoirs pour courir aux batailles ; comment les religieuses n'eussent-elles pas abandonné leur cloître ? et comment leur

faire un crime d'avoir cherché ailleurs un refuge contre la brutalité du soldat, et la rapacité des gens de guerre ?

En 1452, l'abbaye en ruine abrite néanmoins quelques moniales, dont *Marguerite la Picarde* est l'abbesse. Son nom seul est connu. De son administration, du temps où elle fut élevée à la dignité abbatiale, des années pendant lesquelles elle exerça cette charge, il est impossible de rien dire, puisque les titres manquent absolument.

Tout ce que l'on sait c'est que dès 1455, elle avait fait place à *Jeanne de Rauville*, nommée par quelques-uns *de Rouville*, laquelle gouverna la communauté jusqu'en 1460.

Jeune et active, cette nouvelle abbesse met tous ses soins à relever le temporel détruit de son abbaye. Elle traite avec les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, au sujet des redevances de Saclay. Le 20 mai 1456 elle signe, avec *Jean Eschevin*, proviseur du collège Mignon à Paris, *Nicolas de Villetain*, seigneur de Gif, *Pierre de la Suze*, prieur de Saint-Clair(1), et *Jeanne Hémarde*, abbesse du Val profond à Bièvre, un bail concernant le moulin de l'Etang. Tous ces personnages possédaient l'immeuble en commun et s'appliquaient avec plus de bonne volonté que de succès à en relever les ruines. Jean Guignard, Tiennette sa femme et leur fille Marion, nouveaux locataires, s'engageaient à remettre en état le dit moulin, à condition d'en jouir leur vie durant, et moyennant une redevance assez élevée consentie à chacun des propriétaires. Ce contrat, trop onéreux pour le meunier et sa famille, ne tint pas longtemps, et le moulin passa bientôt en d'autres mains.

La prudence et l'esprit d'administration de Jeanne de Rauville se montrent dans le soin qu'elle mit à faire dresser de nouveau les titres détruits du couvent. Pour ces opérations délicates il se faisait de véritables assemblées de paysans qui, au nombre de quarante ou cinquante, comparaissaient devant des officiers de justice, tantôt au bourg de Gif, tantôt à l'ab-

(1) Saint-Clair. — Nom populaire de Gometz-le-Châtel.

baye, afin de fixer par le témoignage les limites et l'étendue des propriétés.

Au mois de mai 1458, Jeanne de Rauville reçut à l'abbaye, *Jean Mouchard*, curé de Bagneux et vicaire de l'archidiacre de Josas, qui fit la visite de toutes les églises paroissiales, abbayes prieurés et autres établissements religieux, compris dans les limites de cet archidiaconé. Le rapport de ce visiteur officiel va nous mettre au courant de la situation dans laquelle se trouvait la maison.

Ce n'était pas une chose banale qu'une visite d'archidiacre à cette époque. Ce n'était pas non plus un simple acte privé, comme les visites que font dans nos églises, les doyens ou les vicaires généraux. La visite archidiaconale revêtait une certaine pompe et devenait une solennité. Le visiteur, accompagné de son secrétaire, d'un ou deux assesseurs, d'un juge ou official, entouré de quelques prêtres du voisinage, des marguillers et paroissiens, si c'était une église paroissiale, ou de tous les membres de la communauté, si c'était un couvent, pénétrait dans les édifices réguliers, les parcourait, inspectait, interrogeait, se faisait rendre compte de toutes choses, et finalement faisait des ordonnances, et prononçait des sentences qui d'ordinaire étaient sanctionnées par de légères amendes.

C'est un acte de cette nature que Jean Mouchard accomplit le mercredi 17 mai 1458, à l'abbaye de Gif. Bien triste, hélas! était l'état de cette maison. « Nous y trouvâmes, dit le visiteur, l'église ouverte à tous les vents ; elle est en ruine, et les guerres passées l'ont presque entièrement détruite, à l'exception d'une petite partie, que l'abbesse vient de faire couvrir et de réparer tout nouvellement. On n'y conserve ni le saint sacrement, ni les autres objets nécessaires au culte, qui n'y était probablement jamais célébré. »

Aussitôt le visiteur fait une série d'ordonnances pour obliger l'abbesse : 1° à faire clore la chapelle le plus promptement possible ; — 2° à y replacer le saint sacrement et les autres choses nécessaires au culte ; — 3° à réciter immédia-

tement et sans délai l'office caonnial, auquel la communauté était tenue de par sa fondation ; — 4° à faire dire la messe au moins le dimanche et les jours de fêtes solennelles ; — 5° à payer à l'archidiacre toutes les procurations arriérées, Comme ce dernier point semblait tenir tout particulièrement à cœur au visiteur, Jeanne de Rauville promit docilement de s'en acquitter dans le délai d'un mois.

Elle s'appliqua en outre à obéir aux autres prescriptions et à relever les ruines qui l'entouraient. Elle y réussit, car deux ans plus tard, en juillet 1460, lorsque le même visiteur se présenta de nouveau au couvent, en compagnie de Guillaume de Voisins, curé de Gif, et du curé d'Orsay, il trouva toutes choses en bon et suffisant état ; toutefois le saint sacrement n'était pas encore replacé dans la chapelle entièrement restaurée cependant. A cette seconde visite, Jean Mouchard enjoignit à l'abbesse, sous peine d'amende, de faire dresser un inventaire complet des biens de son abbaye, et de le lui apporter elle-même à Paris avant la fête de l'Assomption de cette même année 1460.

Tout renaissait ainsi et se réorganisait dans la contrée sous l'impulsion de l'autorité ecclésiastique et religieuse. A vrai dire, ce n'était pas sans besoin, car le pays tout entier avait failli sombrer. Un simple détail relevé dans le livre des visites l'établit d'une manière saisissante. La paroisse de Gif qui, avant les grands désastres de la guerre, comptait 500 habitants, n'en avait plus que 80, en 1458.

Nous devons relever une erreur qui s'est glissée dans l'histoire de Chevreuse par M. Moutié, touchant notre abbaye. Le savant érudit qui avait pris connaissance du rapport des visites archidiaconales, faites à Gif, à substitué au nom de Jeanne de Rauville, celui de *Jeanne d'Estouteville*, introduisant ainsi dans la liste de nos abbesses un nom illustre, il est vrai, mais qui n'a aucun droit d'y figurer (1).

(1) Voyez *Chevreuse* par Auguste Moutié. Rambouillet. Librairie Raynal 1872. 2 vol in-8° T. I, p. 96. note.

Jeanne de Rauville ne demeura pas longtemps à Gif ; elle quitta l'abbaye dans les derniers mois de l'année 1460, pour aller gouverner le couvent d'Yerres, auquel elle était attachée par des liens très étroits, qui remontaient peut-être jusqu'à sa profession religieuse. Après y avoir porté la crosse près de trente ans, elle y mourut le 22 décenmbre 1488 laissant après elle la réputation d'une supérieure zélée, prudente et habile (1). C'est à tort que plusieurs historiographes lui ont donné le nom de *Marguerite* qu'elle ne porta ni à Yerres, ni à Gif.

Jeanne de Rauville en quittant notre cloître emportait l'espérance, et avait projeté le dessein d'étendre son autorité sur les deux communautés. Non seulement elle voulait traiter Gif à l'instar d'un simple prieuré, placé sous sa dépendance, mais encore elle prétendait avoir des droits sur tous les biens possédés par le couvent. Trompés par les allégations persistantes et les hautaines réclamations des moniales d'Yerres, plusieurs historiens, et parmi eux Lebeuf, ont même cru à la communauté des biens entre les deux abbayes, (2).

(1) L'obituaire d'Yerres fait d'elle un singulier éloge. Il la loue des beaux procès qu'elle sut faire à un grand nombre de ses sœurs en religion, notamment à une abbaye de Senlis. Cet esprit, tout à fait normand, explique sa conduite à l'égard de Gif, que l'obituaire ne nomme pas, parce que Yerres finit par être débouté de ses prétentions, comme nous le dirons plus bas.

(2) Il est nécessaire de dire cependant, que Mabillon, dans une lettre, écrite de Paris le 1er mai 1707, à l'abbesse d'Yerres, affirme qu'il a découvert dans le cartulaire de cette abbaye, la preuve de la dépendance de Gif vis à vis d'Yerres. Le cartulaire cité existe encore ; mais quand on en vient à l'étude des pièces sur lesquelles le docte bénédictin fonde son opinion, on n'en trouve pas d'autre que la bulle d'Alexandre III dont nous avons parlé plus haut. Or, malgré tout le respect dû au sentiment de Mabillon, nous ne pouvons voir comme lui, dans cette bulle, que le pape ait placé Gif sous la dépendance d'Yerres. Le Pape recommande aux moniales de Gif la reconnaissance envers les sœurs d'Yerres, leurs bienfaitrices ; mais il y a loin de là à les faire dépendre d'une abbaye qui n'était pas même leur égale par l'antiquité. D'ailleurs aucun fait n'était venu pendant trois siècles corroborer cette dépendance. Ce ne fut que dans la seconde moitié du XVe siécle, après les désordres de la guerre de cent ans, que les religieuses d'Yerres manifestèrent leurs prétentions.

Rien de semblable n'existait au XIVe siècle, ni précédemment. Il avait fallu les troubles et les désordres du XVe, pour permettre à une semblable prétention de naître et de se développer, au point d'amener plus tard un procès entre les deux maisons. D'ailleurs en dépit des désirs de Jeanne de Rauville, la crosse abbatiale passa aux mains d'une nouvelle titulaire, dont le nom va remplir toute la fin du XVe siècle, et qui sut bien résister aux insoutenables prétentions de l'abbaye d'Yerres.

CHAPITRE VII

Marguerite d'Orouër. — Son origine. — Visite de l'archidiacre. Pitoyable gouvernement de l'abbesse. — Discussion avec le visiteur. — Aliénation d'Invilliers, du Cormier et de tous les biens de l'abbaye. — Démêlés avec les Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem. — Voyage à Paris. — Etat de l'Observance. — Visite de 1468. — La paroisse. — Le couvent se repeuple. — Démission de l'abbesse.

Marguerite d'Orouër ou d'Ozouër succéda à Jeanne de Rauville et devint abbesse de Gif à la fin de l'année 1460. C'est une des figures les plus énigmatiques de ce XVe siècle pourtant si fertile en énigmes historiques.

Au physique, c'était une femme entre deux tailles, à la figure étroite, ou front bas, aux yeux petits et profondément enfoncés dans leurs orbites, au menton proéminent. Au moral, elle était taciturne, rusée, sournoise, ce qui ne l'empêchait pas d'être audacieuse, vaniteuse et de s'emporter parfois jusqu'à la violence.

D'où venait-elle ? quelles circonstances ou quelle volonté l'amenèrent à l'abbaye? Car il n'est pas probable qu'à cette époque, où le cloître était presque désert, les élections fussent faites d'une manière régulière. Ce sont là des questions auxquelles il est difficile de répondre d'une manière satisfaisante. Malgré les nombreux documents qui parlent de cette abbesse, le voile qui couvre ses débuts ne saurait être complètement soulevé. On peut conjecturer toutefois qu'elle était originaire de la Champagne ou de la Brie, où le nom qu'elle porte sert encore à désigner plusieurs localités. De plus, elle avait probablement été envoyée à Gif par les religieuses

d'Yerres, qui n'avaient vu en elle qu'un docile instrument de gouvernement, apte à favoriser toutes leurs prétentions. Ce qui est hors de doute, c'est qu'elle était jeune encore, lorsqu'elle fut promue à la dignité abbatiale, comme le prouvent les nombreuses années qu'elle passa dans notre monastère.

Elle y était à peine installée, lorsqu'au mois de juin **1461**, elle vit arriver pour sa tournée annuelle, le visiteur Jean Mouchard, qui parut tout surpris de la trouver là; preuve évidente qu'elle n'avait été ni confirmée, ni bénite par le pouvoir épiscopal. Mouchard commença par lui nier son titre d'abbesse. Celle-ci lui affirma qu'elle était régulièrement pourvue de sa charge. Malgré cela il saisit les revenus de l'abbaye et lui défendit de les toucher. Consentant néanmoins à la considérer comme une administratrice temporaire, il la somma de se procurer un vase pour conserver le saint Sacrement, qui, au mépris de ses précédentes ordonnances, n'était pas encore replacé dans la chapelle. Cette première entrevue du visiteur et de la nouvelle abbesse ne présageait rien de bon pour l'avenir.

L'année suivante, Jean Mouchard revint en compagnie de plusieurs curés du voisinage. Marguerite d'Orouër, à laquelle il ne paraît pas avoir contesté cette fois son titre de supérieure, se présenta en compagnie d'une autre religieuse nommée *Léone*, qui semblait là tout exprès pour défendre cet *agneau* d'abbesse. Une discussion s'engagea bientôt entre les deux moniales et le vicaire de l'archidiacre, qui cita Marguerite à comparaître devant un tribunal ecclésiastique, le mardi après la Trinité 1462.

Que se passa-t-il alors dans l'esprit de l'abbesse ? Menacée dans ses droits par le représentant du pouvoir épiscopal, quel but se proposa-t-elle? Pour se venger, voulut-elle direcrectement la ruine d'une maison, dont elle avait été peut-être irrégulièrement pourvue? On ne sait. Car il est à peine croyable qu'une religieuse, et surtout une abbesse, ait pu concevoir le dessein de ruiner un cloître, confié à sa garde, et que sa charge même l'obligeait à défendre contre toutes

les attaques des séculiers. Les religieuses qui succédèrent à Marguerite d'Orouër, et qui eurent à souffrir des conséquences de son administration, ne se firent point faute de dire, que, si elle ne se proposa pas directement la ruine de l'abbaye, du moins elle fit preuve d'une incapacité notoire et criminelle. Or, ce jugement si sévère est en opposition avec toutes les données de l'histoire de cette abbesse. Bien loin en effet de dénoter une incapable, chacun de ses actes paraît le résultat d'une pensée unique, d'un dessein arrêté et persévéremment poursuivi, ce qui n'est point le fait d'une supérieure irréfléchie, brouillonne, et *d'un petit gouvernement*, comme le dit dédaigneusement le mémoire auquel nous empruntons ces détails.

Il y a plus, en compulsant avec soin les pièces de ce complexe dossier, sans excuser aucunement ses néfastes et coupables entreprises, on peut arriver à expliquer la conduite de l'abbesse incriminée.

On se souvient qu'en sortant de Gif pour aller porter la crosse à Yerres, Jeanne de Rauville avait laissé entrevoir des prétentions exhorbitantes sur les biens mêmes de la maison qu'elle quittait. Or, il n'est pas téméraire d'induire, que pour échapper aux réclamations trop pressantes des Sœurs d'Yerres, d'une part; aux menaces du visiteur, qui voulait la priver de la jouissance de son temporel, de l'autre; et encore à la nécessité de faire, sans ressources, réparer des fermes en ruines, Marguerite d'Orouër ait eu la pensée, fort discutable, il est vrai, de tout vendre et de tout aliéner. Et dans cette hypothèse, il devenait tout naturel qu'elle songeât à se défaire tout d'abord du domaine d'Invilliers, comme le plus important et celui qui prêtait d'avantage aux réclamations des moniales d'Yerres, puisque c'étaient elles qui, aux XII[e] siècle, l'avaient donné en aumône à l'abbaye de Gif.

Mais procédons avec ordre. Nous sommes en **1463**. Marguerite, après tantôt trois ans de possession, est bien ancrée dans une situation qu'on semble avoir renoncé à lui con-

tester. Elle a mis le temps à profit. Elle a cherché et trouvé des appuis au dehors et jusqu'à la cour.

Cependant Jean Mouchard paraît à son ordinaire au mois de juillet. Il est entouré d'un nombreux personnel, et plusieurs habitants de Gif ont avec lui traversé la vallée pour se rendre à l'abbaye. Cette fois l'abbesse le reçoit seule. Aussitôt la discussion, accompagnée de paroles aigres, commence, tant au sujet des biens du couvent que de l'église, des réparations ordonnées, des injonctions, des prescriptions faites les années précédentes. Devant ces multiples demandes auxquelles se mêlent quelques reproches, Marguerite d'Orouër se redresse avec arrogance et orgueil,elle répond insolemment au visiteur, que si elle a trouvé bon de faire quelques réparations, ce n'est pas en vertu de ses ordres, mais de sa volonté propre ; qu'il n'est ni son supérieur, ni son juge. Celui-ci, un peu surpris de cette audace et de cette impertinence, justement offensé de ce manque d'humilité et d'obéissance, admoneste son interlocutrice, la somme d'obéir et de se soumettre, et lui fait jusqu'à quatre monitions, dont elle se rit en l'injuriant. Aussitôt il ordonne à son secrétaire d'écrire quelques lignes qu'il paraphe. C'est une sentence d'excommunication fulminée sur le champ contre la malheureuse révoltée, que ce châtiment irrite davantage et qui perd toute mesure. Elle interjette appel ; mais s'embrouillant dans les prescriptions juridiques qu'elle ignore, elle ne sait à qui adresser son appel, et le visiteur lui déclare gravement qu'il n'est pas recevable. Alors sa furie redouble et la jette dans une violente crise de nerfs, complément assez ordinaire des discussions chez les femmes.

Quelques soins l'ayant ramenée à elle, le calme se fit, elle jugea mieux de sa situation, et doucement conseillée par le curé et les habitants de Gif, témoins étonnés de cette scène, elle devint aussi humble et aussi soumise qu'elle était tout à l'heure arrogante et superbe. Elle se traîna tout en larmes aux pieds du visiteur, et à genoux devant lui, elle lui demanda pardon, lui promit d'obéir à tout ce qu'il comman-

derait, confessa sa faute, et le supplia de lui accorder le bénéfice de l'absolution, en levant la sentence qu'il venait de porter contre elle. Mouchard n'était point impitoyable, il fit droit à sa demande et lui en délivra un acte authentique.

Marguerite d'Orouër avait été vaincue et non pas domptée. Pour se débarrasser du visiteur, elle avait plié, mais afin de marcher plus sûrement à son but, en poursuivant son œuvre. Qu'avait-elle à craindre d'ailleurs? Ne venait-elle pas de gagner un important procès au Châtelet contre les habitants de Châtillon? Et le roi Louis XI lui-même ne lui accordait-il pas sa protection contre le curé de Clamart avec lequel elle était en discussion? Forte de ce puissant appui, elle poursuivit résolument et sans relâche l'aliénation de tout le domaine du couvent. Les mesures qu'elle prit furent si désastreuses, qu'il faut remonter d'un siècle arrière, jusqu'au temps d'Alips de Damiette, pour trouver l'abbaye dans un pareil état. Encore les fautes de celle-ci purent-elles être circonscrites, tandis que les aliénations consenties au XVe siècle par l'abbesse, léguèrent pour tout profit un siècle de procès au couvent, qui ne rentra jamais dans ses anciennes possessions.

Voici les faits :

Le domaine d'Invilliers était la plus ancienne possession connue de l'abbaye. Il faisait partie de la fondation et dotation du monastère. Son histoire se confondait avec celle du couvent lui-même. Successivement agrandi, amélioré et restauré durant trois siècles, en 1463 il comprenait 374 arpents de terre, plus certaines censives et droits de seigneurie foncière sur des biens avoisinants. C'était sans contredit le plus beau fleuron de la couronne territoriale de l'abbaye. Sans respect pour tout ce passé, Marguerite d'Orouër vendit Invilliers à Mathieu Giroust, un marchand qui habitait le hameau du *Déluge,* paroisse de Marcoussis.

Pour accomplir cet acte, elle quitta son couvent, se rendit à Paris, accompagnée de sœur *Jeanne de la Barre*, qu'elle dit être l'unique religieuse de la maison, et le contrat de vente est signé, le 29 août 1463, par devant Pierre Quatre Livres et

Pierre Jacquet, tous deux notaires au Chatelet. [Il faut entendre les termes mêmes de cet acte important pour l'histoire du couvent, parce qu'ils peignent en même temps la situation du pays.

« Furent présents en leurs personnes, religieuse dame, « Dame Marguerite d'Orouër, humble abbesse... de Notre-« Dame de Gif; et sœur Jehanne de la Barre, religieuse de la « dite abbaye, faisans et représentans à présent la totalité des « religieuses dicelles église et abbaye... d'une part ; — Et « Mahieu Giroust, marchand, demeurant au Déluge, près Mar-« coussis... d'autre part ; disans les dites parties, scavoir : la « dite abbesse... avoir ceddé... à titre d'accensement et « rente perpétuelle... ung manoir ou soulait avoir hostel, « court, granche, estables et autres édifices, jardins et lieux « assis au dit Invillier... lesquelz hostel ou manoir sont dès « longtemps cheuz et démolis, par la fortune des guerres et « pestilences, qui ont esté en ce royaume, et venus en ma-« sures, pleines de buissons et d'arbres, et les dites terres « venues aussi en déser, hayes, arbres et buissons.

« Par quoy les diz héritaiges sont en non valoir, et de nul « profit aus dites religieuses, qui n'ont aucuns deniers pour « les reparer.

« Elles se sont trainées par devers Révérend Père en Dieu, « Mgr levesque de Paris (1), leur souverain, en lui requérant, « que lui pleust consentir, que elles baillassent à rente an-« nuelle et perpétuelle, à toujours, les diz héritaiges, au dit « Mahieu Giroust, qui est homme puissant, pour les remettre « en état, ou du moins solvable pour bien payer la rente...

« Lequel Mgr levesque après ce qu'il a esté informé deu-« ment sur ce, par aucuns des ses olficiers... de sa grâce, leur « a accordé de faire le bail... »

La seule charge exigée était de payer chaque année le jour jour saint Martin d'hiver, 11 novembre, *quatre livres parisis*

(1) C'était Guillaume Chartier qui occupa le siège de Paris de 1447 à 1472.

de rente annuelle à l'abbaye, qui devait en outre conserver les droits féodaux et seigneuriaux sur Invilliers.

Ce singulier contrat qu'on doit bien se garder de prendre à la lettre renferme plusieurs assertions erronées.

D'abord il n'est pas exact que le monastère n'ait eu qu'une seule religieuse avec l'abbesse. Assurément la communauté n'était pas alors très nombreuse, mais elle comptait au moins cette Léone, que nous avons déjà rencontrée et que nous retrouverons encore, plus trois ou quatre autres moniales, qui, à l'aide des comptes du couvent, nous apparaissent commes des ombres errantes sous le cloître. Ce fut précisément pour échapper au contrôle de ces quelques religieuses, que Marguerite d'Orouër évita de se servir des notaires ordinaires de l'abbaye, celui de Châteaufort, ou celui de Montlhéry, courut à Paris avec sa complice Jeanne de la Barre, et y resta une dizaine de jours.

A s'en tenir aux mots du contrat qui parle de bail, de rente annuelle, d'accensement, on pourrait croire qu'il n'y eut pas vente et aliénation, mais seulement location de la ferme. Néanmoins la vente était si bien réelle, que malgré les efforts séculaires, faits par les religieuses, pour obtenir la rescision de cet acte, et rentrer en possession de leur terre, elles n'y purent jamais réussir.

Il est bien clair que dans ce marché, personne n'était de bonne foi, ni le vendeur, ni l'acheteur. Pas le vendeur, car l'abbesse aliénait subrepticement et malgré le droit ecclésiastique, un bien d'église amorti. En outre elle reçut de la main à la main d'autres sommes que celle des quatre livres inscrites au contrat, laquelle était en effet dérisoire. L'acquéreur Mathieu Giroust était aussi, lui, conscient, de l'irrégularité de son achat. C'est pourquoi il se rendit à l'évêché, et afin d'amener le prélat à donner un avis favorable à son acquisition illicite, il glissa habilement des présents, quelque pot-de-vin, dirions-nous aujourd'hui, *à aucuns officiers de levesque*, qui trahirent ainsi la confiance de leur maître et surprirent sa bonne foi. Tristes temps que ceux ou de pareilles manœuvres

trouvaient accès jusque dans les chancelleries épiscopales !

Tous ces vices redibitoires du contrat de 1463, les religieuses les firent valoir, quelque temps après la mort de Marguerite d'Orouër, dans un habile mémoire, divisé en huit articles, qui doit dater de l'année 1508 et dont nous allons donner des extraits.

Le contrat de vente est nul y est-il dit :

1° Parce que Invilliers provient de dotation et de fondation; qu'il a été donné et aumôné à l'abbaye pour la nourriture des religieuses et l'entretien du service divin, et qu'en droit : *Res ecclesiœ immobilis prohibetur alienari.*

2° Parce que l'aliénation à perpétuité d'un ancien patrimoine d'église est défendue, *quocumque casu.*

3° Parce que le prétendu bail avait été fait par sœur Marguerite d'Orouër avec une religieuse seule, et sans le consentement des autres membres du couvent, ce qui le rendait nul : *Quia in alienatione rei ecclesiæ, debet intervenire consensus capituli vel conventûs.*

4° Parce que ce bail avait été facilité par prières et *dons importans faits à la dite Marguerite d'Orouër, se disant abbesse,* et *à la dite religieuse* (Jeanne de la Barre,) laquelle Marguerite d'Orouër *était une femme de petit gouvernement, mal famée et renommée, qui se tenait en la dite abbaye, et mauvaise administratrice,* qui avait vendu, gâté, aliéné et divisé tous les biens et revenus de la dite abbaye, par semblables baux et aliénations, *pour avoir de l'argent.*

5° Parce que le bail avait été fait à Paris, sans observer les formalités, c'est-à-dire sans acte capitulaire, ni délibération sur la nécessité qu'il y avait d'aliéner.

6° Parce que le décret donné par l'évêque de Paris à Giroust, preneur du dit bail, avait été surpris des officiers du dit évêque, *par présents, que Giroust leur avait faits,* pour tâcher de colorer l'aliénation qu'il savait être nulle, et que ce décret était antérieur au bail, et par conséquent faux, ce qui se voyait en conférant les dates de l'un et de l'autre.

Les 7° et 8° motifs étaient relatifs aux fruits ou revenus de

la terre d'Invilliers, qui selon les religieuses étaient largement suffisants pour indemniser Giroust et ses ayant cause, des améliorations apportées par eux à la ferme. — D'ailleurs Giroust lui-même n'était peut-être qu'un spéculateur heureux, moins que cela, le simple prête-nom de Jean Lot et de Jeanne Barjotte, sa femme, dont les noms ne figuraient pas au contrat, mais qui, véritables acquéreurs sans conscience, méritaient être punis pour leur mauvaise action.

Enfin si les religieuses sont restées 45 ans sans réclamer, c'est qu'elles ne pouvaient le faire du vivant de Marguerite d'Orouër, et que d'ailleurs elles ignoraient ce qui s'était passé.

Les raisons invoquées par les demanderesses, qui à distance nous semblent valables, ne furent pourtant point admises par les tribunaux, mais comme nos moniales étaieut tenaces, elles demeurèrent cent ans sans vouloir se laisser convaincre.

Ce que Marguerite d'Orouër avait fait pour Invilliers, elle le fit également pour le fief du Cormier, situé à Limours. Elle l'aliéna au seigneur de Courcelles, Charles de Carnazet, qui ne semble pas avoir été de meilleure foi dans son acquisition que Mathieu Giroust. Les circonstances de cette aliénation paraissent plus mystérieuses et plus singulières encore que celles qui avaient accompagné la vente d'Invilliers; mais comme nous les retrouverons plus tard, il suffit d'en marquer ici la date et de dire que le Cormier, lui aussi, fut à tout jamais distrait du domaine de l'abbaye.

L'abbesse pratiqua la même opération sur les fermes de Gousson et de la Noue; et ces contrats furent rescindés plus tard en faveur de l'abbaye.

Encouragée par l'impunité, Marguerite continua de vendre le temporel du monastère. La ferme de Saint-Aubin devint libre en 1470. Elle faisait aussi partie de l'ancienne dotation du cloître. Donnée aux religieuses par Hugues, chanoine de Notre-Dame de Paris, à charge de services religieux, elle semblait de tout point inaliénable. Tel ne fut point l'avis de l'intrigante abbesse. Au mois de mai 1471, elle l'amodia à un certain Gassot Roze, qualifié de laboureur, mais dont la fa-

mille ne tarda pas à gravir les degrés de l'échelle sociale, et à quitter la charrue, la bêche et le hoyau, pour cultiver la plume, preuve que son chef n'avait pas conclu un contrat trop onéreux avec le couvent. Cependant l'abbesse cette fois y avait mis quelque forme. C'est que sous le cloître, on commençait à murmurer de cette vente totale du domaine. Aussi la ferme de Saint-Aubin ne fut-elle point donnée à rente perpétuelle, mais bien à bail emphytéotique de *quatre vingt dix neuf ans, finiz, accompliz et révoluz*. En fait, ce bail dura 107 ans, et ce ne fut pas sans une lutte acharnée avec les ayant cause du preneur, que l'abbaye rentra en possession de son bien. Il est dit dans l'acte de cession, de mai 1471, que la prieure et le couvent, — « *sur ce bien conseillés et advisés, de leur profit faire, et dommaige eschever, et par l'opinion, conseil et consentement de leur procureur et officiers*, — prirent part à ce bail et y consentirent. Il est permis d'en douter, car ni la prieure, ni aucune religieuse ne sont nommées dans le contrat, ce qui avait toujours lieu, lorsqu'elles étaient présentes. De plus, pour cet acte, l'abbesse quitta Gif, et se rendit à Châteaufort, où il n'est pas probable que le couvent, si peu nombreux qu'il fut, se soit transporté.

A l'exception du moulin et de l'enclos du couvent, tout le domaine temporel était hors les mains de l'abbesse.

Allégée du souci de ses terres, Marguerite d'Orouër tourna son activité du côté des rentes et des censives dues à l'abbaye. Elles étaient nombreuses, mais plusieurs avaient péri depuis le commencement du siècle, et la prescription mettait à couvert ceux qui auraient dû les acquitter. L'abbesse en vendit quelques-unes, de celles qui étaient déclarées non rachetables, néanmoins on ne l'inquiéta jamais sous ce rapport.

Sur ce terrain des redevances, elle devait remontrer les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, ces éternels contradicteurs de l'abbaye, car ils étaient ses débiteurs pour leur prieuré de Saclay. C'est ce qui arriva en effet.

A peine les religieuses avaient elles réintégré leur cloître après les désordres de la guerre, qu'elles actionnèrent les

Hospitaliers, parcequ'ils n'avaientrien payé durant les années de trouble. L'abbesse Jeanne de Rauville, désireuse de la paix, fit en 1456 une transaction avec frère Renaud Gorre, commandeur de l'Hopital Saint-Jean de Jérusalem, à Paris. Celui-ci lui paya neuf livres tournois, pour toutes les dîmes et redevances arriérées, y compris les frais du procès. Mais devinant parce qu'elle voyait dans ses fermes, l'état dans lequel devaient se trouver les biens des religieux, Jeanne modéra pour cinq ans, de *onze* sétiers à *neuf*, la redevance annuelle de ses voisins. Ceux-ci payèrent une seule année, celle de 1456. Elle les poursuit de nouveau en 1459. Peine inutile, frère Nicolas de Givefne, grand prieur de France, se rit des réclamations de l'abbesse, et ne paie rien.

Arrive Marguerite d'Orouër, qui en 1463 les somme d'acquitter tout ce qu'ils lui doivent. Les Hospitaliers sont de la race de ces débiteurs, qui aiment mieux devoir toute leur vie que de renier leurs dettes, et ne les acquittent jamais.

Notre abbesse n'est pas patiente, surtout en ce qui touche les questions d'argent; elle en appelle aux juges et obtient en sa faveur une sentence du parlement. Alors les religieux, contraints et effrayés, s'exécutent, mais pour une fois seulement; si bien qu'en 1467, les malheureux doivent de nouveau à l'abbaye des annuités qu'ils tardent à solder. Aussitôt l'impétueuse abbesse quitte son cloître, part pour Paris, où elle se rend toujours volontiers, requiert deux notaires, et accompagnée d'Etienne de Toussy, qui lui sert de procureur, elle arrive au couvent des Hospitaliers, situé en face le collège de Cambrai.

Reçue fort civilement par frère Robert Sergent, vénérable et ancien religieux, et par frère Jean de Chevreuse, procureur de l'établissement, elle les somme d'avoir à la payer sans retard. Comme ils n'ont pas l'air disposés à s'exécuter, elle les presse, les menace, crie, fulmine, injurie même. Etienne de Toussy joint ses objurgations à celles de l'abbesse, en présence des deux tranquilles notaires un peu ahuris. A ce déluge de paroles, à cette litanie de reproches et de me-

naces, frère Jean de Chevreuse répond philosophiquement que lui et les autres religieux en parleront ensemble, « *sans autre chose promettre ne accorder* », et disparaît sous les cloîtres. Contrainte de se retirer, Marguerite d'Orouër requiert acte de sa démarche, ce que les notaires s'empressent de lui donner. Ce fut tout ce qu'elle emporta.

Avec une pareille supérieure, on devine aisément ce qu'était devenue la vie religieuse. Le livre des visites archidiaconales va nous le dire.

A la suite des événements si remplis d'émotions de 1463, Mouchard demeura deux ans sans revenir au monastère. En 1464 et 1465, il passa bien dans la vallée à son ordinaire, mais il ne frappa point à la porte de Marguerite d'Orouër. Il reparut en 1466, et se contenta de constater la présence de sœur Léone, à côté de l'abbesse, sans faire ni injonctions, ni réflexions d'aucune sorte. Au mois de novembre 1467, il y arrive en compagnie de quelques prêtres de la contrée, et voici la peinture qu'il nous trace de la situation intérieure de la maison « L'abbesse y est seule désormais, toutes les religieuses sont mortes ou se sont retirées. *Nullæ sunt sanctimoniales in societate abbatissæ*, dit tristement le visiteur. L'église transformée en grange, est pleine de paille, de foin et autres *impedimenta*. Peut-être y dit-on néammoins la messe de temps en temps, car il y constate la présence d'un missel en papier. Il s'y trouve aussi un chapelain, nommé Jean le Rivérent, qui vit dans les bâtiments claustraux en compagnie de l'abbesse et de plusieurs garçons de ferme. » Jean Mouchard jette un regard sur l'ensemble des constructions, où il n'aperçoit que des ruines, et s'éloigne le cœur serré sans rien enjoindre, ni rien ordonner.

La visite de 1468 amène un nouvel hôte à l'abbaye. C'est Jean de Gales, curé de Guyancourt, suppléant momentanément le curé de Bagneux empêché. Le nouveau visiteur déplore les ruines de toutes sortes constatées par Mouchard. Point de religieuses autre que l'abbesse, point d'office, une église dans un état lamentable, un chapelain innocupé, qui

remplace de temps en temps les curés du voisinage absents ou malades.

En 1469 Jean Mouchard revient. Cette fois la solitude est plus complète encore, car le chapelain lui-même à quitté l'abbaye, en sorte que Marguerite d'Orouër, pour avoir la messe, est obligée d'aller à la paroisse. Le visiteur s'enhardit jusqu'à lui prescrire de faire réparer un petit vase destiné à contenir le Saint-Sacrement.

En 1470, c'est toujours le même désordre. L'abbesse est absente au jour de la visite. Toutefois le cloître commence à se repeupler. Jean Mouchard est reçu par une religieuse nommée Jeanne de Tuilllères avec laquelle il parcourt tout le couvent. L'ancien dortoir des moniales est converti en chambre pour les domestiques. Quatre hommes s'y reposent tout à leur aise, et le visiteur scandalisé de voir leurs lits sans séparation, enjoint sous peine d'amende, de faire immédiatement poser des cloisons entre chacun d'eux.

Chose digne de remarque, pendant que l'abbaye donne ainsi l'exemple du désordre et du relâchement le plus complet et le plus scandaleux, la paroisse de Gif vit dans la régularité la plus exemplaire. Elle n'est composée que d'une centaine d'habitants, il est vrai, mais il ne se rencontre parmi eux ni excomunié, ni concubinaire, ni fauteur de désordre, et chacun remplit exactement le devoir pascal. Ce funeste exemple donné par le monastère était heureusement sans influence sur les âmes droites et chrétiennes des paroissiens. Sagement gouvernée par des chapelains ou vicaires remplaçant le curé, Guillaume de Voisins, presque toujours absent, Gif était une paroisse modèle.

A partir de 1472, sous l'influence du nouvel évêque de Paris (1), l'abbaye de Gif remonta peu à peu le courant; ses bâtiments furent réparés, son église nettoyée servit exclusivement aux exercices du culte, et en quelques mois, cinq ou six religieuses vinrent habiter son cloître.

(1) Louis de Beaumont, évêque de 1472 à 1492.

Ces nouvelles venues ne tardèrent pas à faire sentir leur action; elles n'admirèrent point sans réserve l'œuvre de leur abbesse, dont l'activité fièvreuse finit par amener du malaise dans la communauté. Marguerite d'Orouër, âme inquiète, ennemie de la solitude et du silence monastique, était sans cesse en courses, nécessitées, disait-elle, par une multitude d'embarras divers. Au retour de ses excursions, mécontente des autres et peut-être d'elle-même, elle se montrait d'humeur difficile, et aggravait pour ses compagnes le poids de l'observance.

Les difficultés grandissaient de jour en jour, amenées par des tracasseries intérieures et par des obstacles résultant de l'aliénation du temporel. On murmurait ouvertement sous le cloître. Devant cette opposition générale et persistante, l'autoritaire abbesse, selon une expression un peu vulgaire, mais consacrée, se sentit *usée*. En femme d'esprit, elle s'en rendit compte, et au lieu de s'entêter à gouverner quand même, elle prit le parti de faire sa démission. Au commencement de l'année 1476, elle alla déposer sa crosse entre les mains de l'évêque de Paris, le priant de la relever de ses fonctions. Les raisons qu'elle donne de sa détermination sont dignes d'être rapportées. *A cause de sa vieillesse et de ses infirmités*, dit-elle, *elle se demet volontiers entre les mains du dit évêque.*

La raison de santé! c'est l'ordinaire motif de tous les prélats forcés de quitter leur charge. Du reste il apparaîtra bientôt que ce n'était là qu'un prétexte. La vieillesse de Marguerite d'Orouër n'était pas non plus aussi extrême qu'elle le disait, puisqu'elle vécut encore plus de vingt ans. Il en était de même de ses infirmités qui ne l'empêchèrent pas de gouverner de nouveau dans la suite.

Quoiqu'il en soit, sa démarche plut à l'évêque de Paris. Il se montra touché de l'humilité, de l'abnégation, du désintéressement d'une abbesse qui voulait même s'éloigner de la maison où elle avait occupé la première place. Ce dernier projet ne fut pas mis à exécution, Marguerite d'Orouër demeura à l'abbaye, ou l'évêque saura bientôt la retrouver.

CHAPITRE VIII.

Jeanne de Sully. — Sa nomination par l'évêque de Paris. — Protestations qu'elle soulève à Yerres. — Sage gouvernement de l'abbesse. — Sa disparition. — Jeanne de la Roue. — Caractère et brièveté de son pouvoir. — La prieure. — Marguerite d'Orouër abbesse pour la seconde fois. — Nombreuses protestations. — Sa nouvelle démission. — Confusion dans le pouvoir abbatial. — Second abbatiat de Jeanne de la Roue.

En même temps qu'il acceptait la démission de Marguerite d'Orouër, Louis de Beaumont, par un acte du 13 février 1476, nommait à la charge d'abbesse de Gif, *Jeanne de Sully*, professe du monastère.

Les personnages historiques qui portent le nom de *Sully* étant fort nombreux, il a été impossible de déterminer à quelle famille appartenait la nouvelle dignitaire, et d'où elle tirait son origine. En faisant cette nomination, l'évêque de Paris prévoyait sans doute une opposition, car dans l'acte qu'il en fit dresser, il affirme « que la collation du bénéfice et « toute autre disposition le regardent et lui appartiennent de « plein droit. C'est pourquoi il mande à son archidiacre et à « ses prêtres, qu'ils fassent mettre la dite Jeanne de Sully « en possession du dit monastère et dignité abbatiale. » Le même document contient un éloge complet de l'élue. C'est, dit-il, une personne religieuse et dévote, dont le mérite et les vertus ont incliné le prélat à lui confier l'abbaye vacante, avec tous ses droits spirituels et temporels. Il fait des vœux pour que, par son zèle, sa circonspection et son industrie, elle régisse et gouverne utilement et fructueusement la communauté. Jeanne qui était présente à Paris, promit aussitôt obéis-

entre les mains de l'évêque. Il la bénit lui-même et l'envoya prendre possession de sa charge.

D'où venait à l'évêque de Paris ce droit de nomination, que n'avait exercé aucun de ses prédécesseurs? Lui venait-il de la démission faite entre ses mains par Marguerite d'Orouër ? C'est ce que celle-ci semblait insinuer en lui remettant sa crosse. Ou bien ce pouvoir nétait-il pas plutôt dévolu directement au prélat par la loi ecclésiastiqne, à cause du petit nombre de religieuses, qui se trouvaient alors dans le couvent? Louis de Beaumont n'a pas jugé à propos de nous l'apprendre; mais il exerça ce droit a plusieurs reprises à la fin du XVe siècle.

Il est vrai que ce ne fut pas sans protestation de la part des Religieuses d'Yerres. Celles-ci en effet s'élevèrent avec force contre la nomination de Jeanne de Sully. Elles ne s'en tinrent pas là, et elles portèrent la cause devant les tribunaux.

Par exploit du 14 avril 1477, assignation est donnée à l'abbesse de Gif, d'avoir à comparaître aux requestes du palais à Paris, pour répondre à la plainte portée contre elle, *en saisine et nouvelleté*, par les sœurs d'Yerres. Celles-ci prétendent être maintenues « dans le droit qu'elles ont, que le couvent « de Gif, ne prenant pas une abbesse dans son sein, il ne peut « en choisir une que de l'abbaye d'Yerres. » Leur réclamation ne semblait pas bien fondée, car Jeanne de Sully, comme on l'a vu, faisait partie de l'abbaye de Gif, dont, au dire de l'évêque, elle était professe. Mais entre Louis de Beaumont qui affirme, et les moniales d'Yerres qui nient cette affiliation, il semble bien difficile de se prononcer. Quoiqu'il en soit, la prétention de ces dernières s'appuyait sur la Bulle du pape Alexandre III, vieille de trois siècles. Elle était vigoureusement soutenue par Jeanne de Rauville, que nous connaissons et qui gouvernait toujours à Yerres. On ne tint sans doute pas grand compte de ces protestations intéressées, car Jeanne de Sully porta la crosse pendant plusieurs années à Gif, sans paraître s'émouvoir des réclamations dont sa nomination avait été l'objet.

Sous sa prélature, le monastère paisible et bien gouverné se repeupla peu à peu. Bientôt on y compta douze ou quinze religieuses, et tous les exercices de la vie monacale furent remis en honneur : célébration des offices, récitation des heures, chant des antiennes et des hymnes; ce fut une véritable renaissance. La communauté se recrutait principalement dans les familles de gentilshommes du voisinage. Chaque novice en entrant au cloître apportait avec elle une petite dot, qui lui permettait de vivre, malgré la pauvreté et le dénûment où se trouvait l'abbaye. Cet état précaire s'améliorait d'ailleurs de jour en jour, et peu à peu le domaine temporel du couvent tendait à se reconstituer.

On le trouve en effet possesseur vers cette époque de plusieurs arpents de terre, et de quelques masures à *Belleville*(1), hameau voisin de la ferme du Gousson. Ces biens appartenaient depuis peu de temps à l'abbaye, qu'ils lui fussent venus par donation, ou par héritage de quelque religieuse, ou bien encore par des acquisitions faites avec les deniers du couvent.

C'est sous la prélature de Jeanne de Sully que commence à se relever l'importance d'une des officières de l'abbaye, dont le rôle jusque-là avait passé presque inaperçu. Nous voulons parler de la *Prieure*. Originairement ce nom était donné à la sœur chargée de présider aux exercices religieux de la communauté, en l'absence de l'abbesse. Il est vrai qu'en cas de maladie, ou d'empêchement temporaire, elle remplaçait parfois celle-ci dans la direction des moniales. Malgré cela, son rôle était surtout intérieur, son autorité ne s'étendait qu'à des choses de minime importance, et si les circonstances la plaçaient à la tête de la communauté, son pouvoir ne devait jamais être de longue durée. A partir de 1476, on voit tout à coup la charge de prieure prendre un développement considérable. Celle qui l'occupe est mêlée à toutes les affaires de l'abbaye; elle ratifie les

(1) Belleville, — Château de la Commune de Gometz-la-ville. Canton de Limours.

contrats passés par l'abbesse ; elle a même un sceau particulier, dont elle marque tous les actes importants de la communauté, aussi bien ceux qui ont trait au gouvernement du temporel, que ceux qui intéressent seulement le régime claustral(1).

L'abbatiat de la vertueuse Jeanne de Sully ne fut malheureusement pas de longue durée. Après trois ans de pouvoir, elle disparut au cours de l'année 1479, sans qu'on sache si ce fut par la mort ou autrement. Si court qu'ait été son gouvernement, il mérite une place importante dans les annales de l'abbaye, où elle ramena la paix, avec tous les bienfaits de la vie religieuse. Sa douce et sympathique figure repose agréablement le regard de l'historien, et elle projette un rayon de joie paisible sur les jours si agités du cloître, pendant toute la durée du XVe siècle.

Après elle, la crosse abbatiale passa aux mains de *Jeanne de la Roue*, que plusieurs manuscrits nomment improprement *de la Rose*. Originaire du hameau de la Roë, proche Linas, et selon toute probabilité, fille du seigneur de ce village, la nouvelle dignitaire était aussi professe de la maison, où elle avait la charge de prieure avant de monter au siège abbatial. C'est comme prieure, qu'elle ratifia, au début de l'année 1479, le bail de la ferme de Saint-Aubin, fait à Gassot Roze, en 1471, par Marguerite d'Orouër. Mais détail significatif, et qui montre bien le vice du premier marché, la ratification est plutôt un nouveau contrat, car elle augmente dans des proportions considérables le revenu annuel que devait toucher l'abbaye.

Aussitôt en possession de sa dignité d'abbesse, Jeanne de la Roue s'adjoignit pour prieure *Marguerite du Pré*, l'une des plus anciennes de la communauté. Loin d'imiter la prudente réserve, le zèle et le sage gouvernement de celle qui l'avait

(1) Dans certaines grandes abbayes, la prieure avait, paraît-il, dès le moyen âge un rôle considérable dans la communauté. A Gif, son rôle extérieur ne se montre qu'à la fin du XVe siècle.

précédée, elle s'attacha à copier en tout la conduite de Marguerite d'Orouër, dont elle était l'amie, la protégée, on pourrait presque dire, si le terme n'était pas trop irrespectueux, la *doublure*. Comme celle-ci, elle cherche à se procurer de l'argent en faisant des amodiations à longs termes, du peu de biens qui restaient. Elle bouleverse toute l'administration intérieure du couvent, au grand détriment de la paix du cloître et de la vie religieuse. Une conduite si étrange ne tarda pas à amener des réclamations et des protestations. Elles furent si vives et si bien justifiées, qu'après quelques mois de gouvernement, Jeanne de la Roue fut déposée. Son pouvoir avait été si éphémère que les religieuses d'Yerres, qui s'en étaient fait comme une habitude, ne semblent pas avoir eu le temps de protester contre sa nomination.

Après la déposition de l'abbesse, il fallut pourvoir à la vacance, c'est pourquoi le 4 mars 1480, Louïs de Beaumont, nomma à l'abbaye... *Marguerite d'Orouër*! celle-là même qui, quatre ans auparavant, se déclarait trop vieille, trop faible et trop infirme pour pouvoir continuer à gérer la maison.

Dans l'acte de nomination, le prélat s'efforce d'insinuer que la chose se fait du consentement du souverain Pontife, et que Jeanne de la Roue a cédé volontairement et librement sa crosse à Marguerite. On sait ce qu'il y a de vrai dans cette assertion. L'évêque réclame pour lui d'ailleurs le droit plein et entier de nomination, de provision, de collation et de toute autre disposition concernant l'abbaye. Ses prétentions, comme on le voit, avaient beaucoup grandi avec le temps, et il y avait certainement là de sa part abus et usurpation. Malgré cela, il ordonne à l'archidiacre de Josas, ou à son vicaire, de mettre immédiatement Marguerite d'Orouër en possession, avec toute la pompe et toute la solemnité usitées en pareil cas. Il veut aussi qu'elle jouisse de tous les fruits, droits et émoluments attachés au bénéfice. Mais les moniales, qui vivaient à Gif, mécontentes d'être ainsi mises en tutelle, protestèrent contre l'acte épiscopal, et se réunirent afin

d'élire une autre abbesse concurremment avec Marguerite d'Orouër.

De leur côté les religieuses d'Yerres ne restaient point inactives. Toujours aux aguets pour savoir ce qui se passait chez leurs voisines, elles apprirent bientôt les changements opérés. Usant de leur prétendu droit, elles nommèrent abbesse de Gif, sœur *Anne de Prie*, qui entra aussitôt en lutte avec l'élue de l'évêque. Un procès s'en suivit, et il était pendant devant le Châtelet à Paris, le 10 novembre 1481. Ainsi trois religieuses, l'élue des sœurs de Gif, dont nous n'avons point appris le nom, Marguerite d'Orouër, et Anne de Prie, pouvaient prétendre en même temps au droit de porter la crosse dans notre abbaye.

Marguerite d'Orouër, soutenue par le pouvoir épiscopal, semble avoir triomphé de toutes ces compétitions et être demeurée maîtresse de la situation. Mais la fortune ne sourit guère aux vieillards, et sa nouvelle prélature ne fut pas plus heureuse que l'ancienne. D'ailleurs elle n'avait, ce semble, rien appris ni rien oublié dans sa retraite.

A peine en possession de la crosse pour la seconde fois, elle suscite de nouveaux embarras et de nouvelles tracasseries à la communauté. L'évêché la soutient quand même, et l'Official, gagné par des présents, approuve et ratifie, dans des lettres latines, le bail de la ferme de St-Aubin, toujours attaqué et sans cesse contesté par les religieuses du cloître, malgré ses dix années d'existence. De plus en plus entêtée et hautaine, Marguerite veut passer un nouveau bail emphytéotique de la ferme de la Noue, afin de remplacer le premier que les sœurs avaient fait casser au temps de Jeanne de Sully. Cette fois la communauté se fâche pour tout de bon, et contraint son incorrigible supérieure à donner une seconde fois sa démission. Son nouvel abbatiat avait duré un peu plus de deux ans.

Dès le 2 janvier 1482, Jeanne de la Roue, dans un contrat ratifié à la chancellerie épiscospale, prend à son tour le titre d'abbesse de Gif, pour la deuxième fois. On eut de [la sorte

l'affligeant spectacle de deux femmes qui se passaient mutuellement le pouvoir, afin d'exercer presque sans contrôle, et contrairement à toutes les prescriptions de la règle bénédictine, une autorité qui tournait au détriment du monastère et ruinait toute discipline.

Le seul acte que l'on connaisse du nouveau gouvernement de Jeanne de la Roue, est une démarche faite par elle près la chambre des comptes à Paris.

Depuis les premières années du XVe siècle, l'abbaye n'avait pas perçu les deniers qu'elle avait droit de prendre sur le trésor royal. En 1482, l'abbesse réclama; elle dit que les titres du monastère avaient été perdus ou détruits durant les guerres; mais les gens de la chambre des comptes se montrèrent de bonne composition, et payèrent sur le simple *visa* des comptes de la maison qu'elle avait apportés avec elle.

Le second abbatiat de Jeanne de la Roue fut encore plus éphémère que le premier, et c'est à peine si on ose dire qu'elle fut deux fois abbesse de Gif; car en 1482, il n'y eut ni élection, ni nomination épiscopale, ce fut une simple usurpation.

Ces compétitions pour la charge d'abbesse, et cette confusion dans l'exercice du pouvoir abbatial, n'étaient point particulières à Gif; elles se voyaient dans d'autres maisons à cette époque, et elles justifient mieux que tous les discours, l'à propos, voire la nécessité du Concordat qui fut conclu un peu plus tard, entre le Pape Léon X et François Ier. Ce traité, devenu dans la suite si funeste à l'Eglise de France, et en particulier aux abbayes et prieurés, par la commende, fut à l'origine un bienfait, qui détruisit l'abus scandaleux des compétitions et des luttes trop fréquentes pour l'exercice du pouvoir, et la jouissance des bénéfices dans les monastères et sous les cloîtres.

CHAPITRE IX

Elie et Florence de Forges. — Marie de St-Hirier prieure. — Baux emphythéotiques. — La vie religieuse à Gif. — Florence de Forges succède à sa sœur. — Etiennette la Paguine. — Administration de Florence. — Sa conduite. — Les dettes. — Les procureurs. — Mort de l'abbesse et de Marguerite d'Orouër. — Jeanne de Francières. — Sa gestion. — Résumé de la première période de l'histoire du couvent.

Parmi les novices entrées à l'abbaye de Gif à la fin du XVe siècle, se trouvaient deux jeunes filles, sœurs par le sang, avant de l'être par la profession religieuse, qui étaient nées non loin du cloître, à Forges (1) près Limours. Nos annales les appellent *Elie* et *Florence de Forges*. Leur nom à particule pourrait faire croire qu'elles appartenaient à une race de gentilshommes. Il n'en est rien, car nous savons qu'elles tiraient leur origine de simples laboureurs, que le voisinage de l'abbaye et surtout ses dépouilles enrichirent en peu de temps, et dont les descendants eurent quelque réputation dans la contrée au début du XVIe siècle.

Elie et Florence de Forges ont été confondues en une seule et même personne par tous ceux qui ont dressé la liste de nos abbesses. Il est vrai qu'elles gouvernèrent l'une après l'autre, durant toute la fin du siècle, le couvent dans lequel elles avaient fait profession. Mais, créatures de Marguerite d'Orouër, dont elles suivirent toujours les inspirations, elle continuèrent à Gif, pendant vingt ans, les traditions de son néfaste gouvernement.

(1) Forges. — Canton de Limours, arr. de Rambouillet. (S. et O.)

On trouve Elie de Forges, l'aînée des deux sœurs, comme abbesse dès 1485. Ce fut elle, qui selon toute probabilité, mit fin à l'espèce d'imbroglio, dans lequel la dignité abbatiale était tombée, à la suite des démissions, des dépositions et des compétitions qui résultèrent de l'incurie et de la malice de Marguerite d'Orouër et de Jeanne de la Roue.

Qui porta Elie de Forges au siège abbatial? A qui dut-elle son élévation? Fut-ce à une election régulière? ou bien au droit que s'était arrogé l'évêque de Paris de nommer l'abbesse de Gif? On ne sait. Selon leur habitude, les Bénédictines d'Yerres protestèrent contre cette nomination, et ne nommèrent la nouvelle supérieure, que la *soi disante abbesse de Gif*, dont elles se refusaient à reconnaître le pouvoir. Leur protestation intéressée ne produisit d'effet ni à Gif ni ailleurs.

Elie de Forges en prenant possession de l'abbaye fit choix d'une nouvelle prieure. *Marie de St-Hirier* succéda à Marguerite du Prè, et en religieuse obéissante, elle approuva très docilement chacun des actes de sa supérieure, et les confirma sans restriction par l'apposition du sceau prioral.

Les opérations de Marguerite d'Orouër et de Jeanne de la Roue contre les biens du couvent, n'avaient pas toutes été consacrées par le temps. Pour des motifs qui nous échappent, la ferme de Gousson et celle de la Noue redevinrent libres, au commencement de l'abbatiat d'Elie de Forges, qui suivit à leur égard les errements de ses deux devancières.

Par contrat du 10 octobre 1487, elle donna à bail emphitéotique, pour quatre vingt dix-neuf ans, la ferme de Gousson aux deux frères *Richard* et *Nicolas Périer*, demeurant à Palaiseau. Plus prudente néanmoins que Marguerite d'Orouër, elle fit mine de s'entourer de toutes les précautions légales, de mettre en avant l'autorisation de la communauté, et de faire sanctionner cette aliénation déguisée par les autorités compétentes. Les confirmations venues de plusieurs mains et la consécration qu'essaya de lui donner quinze ans plus tard, sa sœur Florence, ne purent sauver ce

bail de la rescision prononcée contre lui après la mort des deux sœurs. Les charges du contrat étaient il faut le dire, à peu près insignifiantes pour les preneurs, et cachent sans doute quelque mystère. Les fermiers ne devaient que *huit livres tournois* chaque année, avec cinq septiers de grain et deux chapons. On réservait soigneusement à l'abbaye les droits féodaux, ainsi que les cens et la jouissance des bois.

Une semblable mesure fut prise à l'égard de la Noue, qu'un autre bail emphytéotique donna à *Robin Foucher*, parent de l'abbesse, qualité qui hâta sans doute l'annulation du contrat, bien loin de le confirmer et d'en affermir la durée.

Le moulin de l'abbaye, dont il n'a pas été parlé depuis longtemps, appela à son tour l'attention d'Elie de Forges. Comme il touchait à l'enclos du couvent, et que d'ailleurs il était indispensable pour la nourriture des religieuses, on se donnait bien garde de l'aliéner pour longtemps, afin de conserver sur lui toute l'autorité compatible avec la nécessité d'y entretenir un meunier. Au moment où la nouvelle abbesse prit possession, le moulin, ou du moins ce qui en restait, était aux mains d'un certain *Pierre Blavays*. Tout y était en ruine et l'habitation du meunier n'existait même plus. Au mois de Juin 1488, Elie de Forges passa un bail de trois ans, au profit de *Robert Aillet* ou *Aiglet*, à la condition qu'il ferait bâtir pour le meunier « une maison en maçonnerie, garnie de planchers, de charpente et d'une couverture en bardeau. » Aillet était un meunier sérieux qui renouvela bail plusieurs fois avec les religieuses et demeura au moulin jusqu'en 1500.

Au milieu de tous ces soins extérieurs, Elie de Forges ne donna malheureusement pas grande attention à l'esprit religieux, ni à l'observance monastisque. Du reste elle ne tint pas longtemps la crosse, car elle mourut dans les premiers jours de l'an 1492. A tout prendre cependant, sa prélature fut un bienfait pour l'abbaye, où elle ramena un peu de calme et de tranquillité. De son temps plusieurs jeunes novices entrèrent au cloître, et à défaut de ferveur, lui conservèrent, par leur présence, l'aspect d'une communauté.

Née dans la châtellenie de Montlhéry, l'abbesse préféra toujours ce pays à Châteaufort, dans le ressort duquel l'abbaye de Gif était située. Chaque fois qu'elle eut besoin d'un tabellion ou d'un officier de justice, au lieu d'aller à Châteaufort, où l'un de ses proches exerçait une petite charge dans la magistrature, elle se tourna toujours plus volontiers vers Montlhéry, qui vit se traiter la plupart des affaires de l'abbaye pendant cette prélature.

Florence de Forges succéda à sa sœur dans la dignité abbatiale. Elle prend soin de nous informer elle-même qu'elle ne doit sa nomination, ni à la faveur épiscopale, ni à quelqu'autre motif irrégulier, mais qu'elle est l'élue de ses sœurs en religion.

Cette origine si canonique ne l'empêcha point de se trouver presque aussitôt en butte aux tracasseries que lui suscitèrent les sœurs d'Yerres. Jeanne de Rauville était morte, mais Jeanne Allegrin qui la remplaça, avait hérité de sa doctrine touchant l'abbaye de Gif.

Bien plus, les prétentions des moniales d'Yerres ont considérablement grandi avec le temps. Jeanne Allegrin ne reconnaît plus du tout à Gif le droit de se gouverner : à l'entendre c'est un simple maison dans sa dépendance, quelque chose comme un prieuré à la nomination de son abbaye. Car, dit-elle, « toute « provision, et toute disposition du dit couvent regardent l'ab- « baye d'Hierres, comme étant le dit monastère de Gif, du dit « Hierres. » Il s'ensuit naturellement dans sa pensée qu'elle a droit d'y nommer pour supérieure, qui bon lui semble. Et pour mieux affirmer son droit, de la théorie passant à la pratique, quelques jours seulement après la mort d'Elie de Forges, le 24 Janvier 1492, elle dispose de l'abbaye de Gif, en faveur d'une de ses religieuses, qui répond au nom peu harmonieux d'*Etiennette la Paguine*. La Paguine, qui exerce à Yerres les fonctions de trésorière du couvent, en femme avisée, a-t-elle conscience qu'une nomination ainsi faite, est entachée d'irrégularité, et qu'elle aura peine à entrer en possession? On le dirait, car tout d'abord elle refuse la dignité qu'on lui offre :

elle en est indigne ajoute-t-elle modestement. Mais sur les instances de Jeanne Allegrin, sa supérieure, elle se résigne néanmoins. Munie de lettres de recommandation qui font son éloge, elle arrive bientôt à Paris, et se présente devant le Doyen du Chapître de Notre-Dame. Celui-ci gouvernait avec ses confrères le diocèse, devenu vacant par la mort de l'évêque Louis de Beaumont. Le pressant appel que Jeanne Allegrin faisait au chapitre, pour qu'il voulut bien bénir Etiennette et l'envoyer en possession de l'abbaye de Gif, n'eut aucun succès près des vénérables chanoines. Ils éconduisirent la malheureuse Paguine et la renvoyèrent à Yerres.

Débarrassée d'une ennuyeuse compétition, Florence de Forges continua le paisible gouvernement de sa sœur. Elle s'appliqua surtout à faire de la pacification dans toutes les circonstances où des conflits pouvaient naître.

On se rappelle les tentatives faites par Marguerite d'Orouër pour louer à long terme la ferme de la Noue. La dernière de ces entreprises, vivement critiquée par les religieuses, avait même amené la seconde démission de l'autoritaire abbesse. Mais l'idée reprise peu après par Elie de Forges avait reçu un commencement d'exécution, puisque celle-ci avait baillé la Noue à Robin Foucher pour trois vies d'hommes. Comme chaque vie était estimée à trente ans environ, c'était toujours le bail emphytéotique sous une autre forme. Quelque temps après la signature de ce contrat, le fermier se ravisa, et ne retint plus la ferme que sa vie durant. Il mourut en 1494. A sa mort, ses trois fils et son gendre voulurent profiter du premier bail et continuer la jouissance de la ferme, au détriment du couvent. Un procès allait naître entre les héritiers Foucher et l'abbaye, lorsque Florence de Forges, autant pour sauvegarder l'honneur et les intérêts de sa famille, que par amour de la paix, signa, le 27 aout 1495, un nouveau bail emphytéotique aux trois frères Alain, Colin et Renaud Foucher, ainsi qu'à Michel Prévot leur beau-frère.

Cet acte achevait le dépouillement total de l'abbaye. A part l'enclos du couvent, le moulin et les bois, qui ne tardèrent

pas eux-mêmes à être amodiés, il ne restait plus à nos bénédictines aucun bien fonds. Tout était loué pour un siècle ou environ. L'ancienne couronne domaniale de l'abbaye de Gif était détruite ou brisée. Ces désastreux contrats, qui, il faut en convenir, étaient dans l'esprit du temps, n'avaient pas seulement pour résultat la ruine du monastère, ils lui suscitaient encore des embarras sans nombre. Car au bout de quelques années, par la loi naturelle des morts et des successions, le bail emphytéotique devenait la propriété de douze à quinze personnes, si ce n'est davantage, qui toutes se disputaient et refusaient la plupart du temps, d'acquitter les modiques arrérages annuels, stipulés dans les contrats.

Et encore n'était-ce pas seulement la loi de succession qui amenait cet état de choses. Il arrivait parfois que le titulaire d'un bail emphytéotique, inquiet sur la légitimité de son acte, vendait, pour s'affranchir, son droit de jouissance à un autre, et celui-ci à un troisième, etc., avec des clauses et des conditions tellement embrouillées, que le propriétaire ne savait plus à qui s'adresser pour toucher ses fermages. De là des procès interminables qui duraient des siècles, ruinaient les deux parties, après être passés par tous les appels et tous les degrés de la juridiction. En fait, le bail de la Noue, conclu par Florence de Forges, dura soixante deux ans environ, et fut cassé en faveur des religieuses par un arrêt du parlement du 25 Juin 1552.

La conduite de l'abbesse dans toutes ces questions de baux et d'administration n'a guère lieu de nous surprendre, puisque nous savons qu'elle obéissait à la direction de Marguerite d'Orouër, l'âme et l'inspiratrice de Florence de Forges, pour tout ce qui touchait au temporel.

Toutefois ce n'était pas seulement dans les choses matérielles que le désordre régnait à Gif. Au point de vue religieux et monastique, la situation était redevenue lamentable; si bien qu'en 1494, le parlement ordonna que deux de ses conseillers, avec l'Official de Paris et l'archidiacre de Josas, se transporteraient au couvent, pour pourvoir à l'office divin, à

la nourriture des religieuses, et aux réparations de l'Eglise.

La pénurie dont souffraient les simples moniales n'atteignait pas leur abbesse, qui se montrait grande Dame en toute circonstance. Un jour elle marie sa femme de chambre, sa *chambrière*, comme on disait alors; c'est elle qui prend à sa charge tous les frais de la noce, et fait les choses somptueusement, c'est à dire qu'elle fournit au repas, des gâteaux et un dessert varié, et le lendemain la fête recommence à l'abbatial. Florence, on le voit, savait animer sa solitude.

Les pauvres ont part, eux aussi, à ses largesses; car nous la trouvons chaque année *faisant la reyne*, *le jeudi absolu*, entourée d'un grand nombre de pauvres, auxquels elle distribue du pain et de riches aumônes; ce qui la rendait très populaire dans le pays.

Si, au lieu de vivre à la fin du XVe siècle, Florence de Forges eut vécu de nos jours, on eut certainement joint à son nom quelque épithète malsonnante, car elle n'observait plus ni clôture, ni silence, ni recueillement. Souvent elle quittait son cloître, traversait la vallée, vêtue en simple paysanne, et venait deviser avec le meunier du moulin de l'Etang, qui se trouvait un peu dans sa dépendance, à cause des redevances dues à son abbaye. (1).

Bientôt les dettes vengeresses de l'indiscipline des cloîtres, comme des mauvaises mœurs des particuliers, vinrent apporter des ennuis à l'abbesse. On accusait les procureurs de la disette et de la pénuerie dont on souffrait. Aussi les voit-on se succéder avec rapidité les uns aux autres. C'est d'abord *Noël Davy*; ensuite *Guillaume Rousseau*, prêtre avare et cupide, qui contribua certainement à dépouiller la communauté du peu qui lui restait, afin d'enrichir les membres de sa famille; et enfin *Blaise le Vacher*, qui jouit durant de longues

(1) Il faut dire, non pas pour excuser, mais pour expliquer jusqu'à un certain point cet état de choses, que dans ce temps-là, nos moniales ne faisaient nullement vœu de clôture, et pouvaient se croire par conséquent autorisées à sortir de leur couvent.

années de la confiance des religieuses. Ces fréquentes mutations, au lieu d'atténuer le désordre, ne faisaient que l'augmenter et le porter à son comble. Quand le XVe siècle s'acheva, la détresse était si grande, que plusieurs des jeunes moniales avaient été contraintes de quitter le cloître en s'enfuyant, parce qu'elles n'y pouvaient plus subsister.

En même temps, le désordre s'était mis dans la paroisse, autrefois si exemplaire. Le chapelain qui suppléait le curé absent, fut même mis en prison et on dut payer une certaine somme à la justice afin qu'elle le relaxât. Le troupeau de son côté n'était plus aussi édifiant que naguère, et en 1494 les gens du roi vinrent pendre à Gif un malheureux accusé de rapt.

Les années s'écoulaient, sans qu'on vit des jours meilleurs se lever sur notre abbaye. Florence de Forges avait vieilli; elle mourut en 1503, non sans avoir fait une dernière aliénation : celle des bois qui couvraient le coteau au pied duquel était bâti le couvent. Aussi, lorsqu'elle descendit dans la tombe, ne laissa-t-elle aucun regret. Loin de là, son trépas fut une sorte de soulagement pour ses sœurs, qui virent dans sa mort une véritable délivrance.

Marguerite d'Orouër dont elle n'avait été que l'instrument, l'avait précédée de quelques mois dans la tombe. On n'a aucun détail sur ces derniers moments, mais on sait que sa mort fut le signal de revendications exercées par les religieuses, contre tous ceux qui détenaient les biens de l'abbaye.

Le demi siècle environ que celle-ci avait vécu à Gif fut traversé par les plus cruelles épreuves. Cette religieuse, oublieuse des devoirs de son état, ne sut créer autour d'elle que le désordre, la ruine, l'agitation et l'indiscipline, et son entrée au couvent, ne fut pas moins funeste à la vie religieuse que le plus redoutable des fléaux. Que Dieu préserve les cloîtres qu'il veut conserver, de la réception de semblables sujets, et surtout de pareilles supérieures, mieux faites pour détruire que pour édifier !

Jeanne de Francières remplaça Florence de Forges. A

peine en possession de son bénéfice, elle se mit à examiner avec soin la situation faite à la maison, dont elle prenait la direction. Elle n'eut pas de peine à reconnaître dans tous les contrats passés par ses devancières, au détriment de l'abbaye, un grand nombre de vices et d'irrégularités. Sans perdre de temps, elle les attaqua tous, à l'exception des deux derniers, qui lui parurent probablement de date trop récente, pour en poursuivre la rescision.

Elle obtint pour quelques uns d'entre eux, notamment pour Invilliers, des lettres-royaux, en date du 22 décembre 1510, signées du roi Louis XII. Hélas ! dans tous les temps Dame Justice a été boiteuse; mais au XVI[e] siècle elle marchait d'un pas plus lent encore que dans le nôtre ; et malgré son activité, Jeanne de Francières ne vit point ses efforts couronnés de succès. Il fallut de longues années pour faire rendre à la communauté une justice que cette abbesse entrevit peut-être, et que dans tous les cas, elle eut la première le mérite de provoquer.

Le seul bien fonds échappé à la dilapidation générale, était le moulin. Comme depuis l'année 1500 on le louait pour un an seulement, et pour trois ans tout au plus, plusieurs meuniers y passèrent assez rapidement. Ces changements ne contribuaient guère à sa prospérité; et cette malheureuse épave devint à son tour une nouvelle source de discussions et de procès. L'abbesse prétendait que le moulin était en ruines, et que le meunier devait y faire des réparations ; celui-ci soutenait au contraire que tout était en fort bon état. Une sentence du prévôt de Paris donna gain de cause aux religieuses ; mais la ommunauté n'eut de paix de ce côté-là qu'en louant au mois de mars 1515, le moulin pour huit ans à *Arnoul Ancemert*.

Jeanne de Francières rendit un peu de paix et de régularité à la petite communauté dont elle était la supérieure, Son chapelain *Pierre Mancillon* était fervent et zélé ; le procureur *Blaise le Vacher* était intelligent, actif et dévoué, et il entreprit beaucoup de courses pour les intérêts du couvent, secondant ainsi l'abbesse de tout son pouvoir.

Celle-ci, en dépit de toutes les pièces d'archives, qui la nomment, n'est qu'imparfaitement connue. Les dix ou douze ans de son gouvernement se passèrent d'ailleurs en luttes, en démarches à l'extérieur, et en travaux pour le rétablissement des affaires temporelles. Nous la voyons, ici, conclure des transactions avec les Perrier et les Rousseau, détenteurs de toutes les terres voisines de sa maison ; là, solliciter à la cour et devant la justice des décisions, des sentences pour elle et ses sœurs; ailleurs, contracter des emprunts pour relever les ruines amoncelées autour d'elle. Du reste elle gouverna avec sagesse, et réussit assez dans ses entreprises ; car un visiteur sévère et méticuleux, du nom de Martin des Champs, loua sans réserve les actes de son administration, et approuva les comptes des années 1505, 1506 et 1507.

De plus, elle semble être à peu près la seule qui ait songé à remonter dans le passé, et à invoquer les documents originaux, pour prouver la nullité des actes dont elle demandait la rescision. Après elle, ces actes, qui ont passé sous nos yeux, et qui étaient certainement dans le chartrier de l'abbaye, paraissent inconnus à la plupart des abbesses et à leurs procureurs. Ces derniers dressent des mémoires sans nombre et sans fin pour obtenir l'annulation de contrats, qu'il suffisait d'étaler au grand jour, pour en faire voir tous les vices, et empêcher la prescription.

Jeanne de Francières clôt la série des abbesses de la première période historique de l'abbaye. De son temps, un vent nouveau soufflait sur tous les cloîtres, le vent de la réforme. Il passa sur Gif et y amena d'importants et salutaires changements. Les couvents bénédictins de Paris et des environs virent le principe monarchique de leur gouvernement profondément altéré, leur droit d'élection annulé, leur législation modifiée : c'est toute une révolution qu'il nous faudra dire.

Cette première période de l'histoire de Gif s'arrête à l'année

1512 ou 1513, époque à laquelle *Jeanne de Francières* disparaît, sans que nous sachions si ce fut par la mort.

Nous avons parcouru un espace d'environ 350 ans. Durant ce temps-là, le couvent vit s'accomplir bien des changements et des transformations, tant dans son action extérieure que sous son cloître. Après une longue période de ferveur, il connut le relâchement; et malgré de nobles efforts, faits par quelques-unes de ses abbesses, pour lui rendre son antique ferveur, aucun ne fut couronné d'un long et durable succès. Sa fortune territoriale, fruit de la piété, de la générosité, de l'ordre et de l'économie, connut aussi bien des vicissitudes. Après avoir été considérable, excessive peut-être ; au commencement du XVI[e] siècle, elle était dispersée et détruite.

Bien que la plupart des supérieures qui se succédèrent sur la chaire abbatiale, nous soient connues, il y a cependant des lacunes dans la liste de leurs noms, durant le XIII[e] et le XIV[e] siècle. Le XV[e] lui-même ne nous a pas livré tous ses secrets. De 1423 à 1450, la maison fut abandonnée, et nous n'avons pu dire qui exerça pendant ce temps-là le pouvoir sur les religieuses dispersées, ou du moins qui porta le titre d'abbesse. Les noms ajoutés à la liste déjà connue de celles qui portèrent la crosse à Gif, montrent avec quelle circonspection et quelle réserve on doit accepter les travaux historiques les plus renommés. L'abbé Lebeuf, suivi par Fisquet , copiant la nomenclature dressée par le *Gallia Christiana*, dit qu'en 1506 ontcomptait à Gif *dix-huit* abbesses depuis Eremburge la première. Appuyés sur des documents d'une authenticité incontestable, nous en avons nommé *vingt-six* sans compter Jeanne Lapelle, dont le gouvernement est mal défini par les titres, et qui ne semble pas avoir droit au titre d'abbesse. Il y eut aussi le double abbatiat de Marguerite d'Orouër et celui de Jeanne de la Roue, en sorte qu'on peut supposer sans témérité que l'abbaye changea plus de *trente* fois de titulaire durant la période de trois siècles et demi que nous venons de parcourir.

CHAPITRE X

Réforme. — Son origine. — Son introduction à Gif. — Antoinette Augier et ses compagnes. — Règle de Poncher. — Ses prescriptions. — La triennalité. — Prieuré de Bénédictins. — Concordat. — Ses conséquences. — Jacques le Clerc. — Françoise Louët. — Sa munificence. — Les Gressets. — Compans. — Fin de l'abbatiat d'Antoinette Augier.

On croit généralement que la *Réforme* qui eut lieu dans les monastères de France au XVIe siècle, y fut provoquée par les bruyantes réclamations des Protestants. C'est une erreur. Des historiens, même religieux, ont trop complaisamment montré Luther comme le provocateur de cette réforme. C'est faire trop d'honneur à sa révolte; c'est aussi méconnaître la vérité historique. Quelques dates vont suffire à le montrer.

Dès 1460, la réformation religieuse était introduite dans la célèbre abbaye de Fontevrault. De là, elle se répandit dans plusieurs couvents du centre de la France, et fut mise à Chelles, au commencement du XVIe siècle, par les soins des évêques de Paris. Encouragée et soutenue par quelques prélats, elle fut successivement imposée à toutes les abbayes du diocèse, et apportée à Gif en 1513 ou 1514, plusieurs années par conséquent avant que Luther commençât à dogmatiser en Allemagne.

Une religieuse, nommée *Antoinette Augier*, servit d'instrument à la Providence pour réformer notre abbaye. Fille du couvent de Chelles, où elle avait fait profession en 1502, avant que la réforme n'y fut introduite, elle eut le mérite d'être du petit nombre de celles qui, touchées par la grâce, consentirent à échanger une vie quasi séculière, contre

les pratiques et les austérités de la vie religieuse, qu'elles avaient promis d'observer en entrant dans le cloître. Députée par ses supérieures pour transformer Gif, elle y arriva, avec le titre d'abbesse, accompagnée de trois ou quatre religieuses, toute jeunes, presque des enfants.

On était au printemps : le soleil emplissait la vallée, et la nature en fête contrastait singulièrement avec le délabrement du malheureux cloître tout en ruine. Malgré cela, ces âmes généreuses, dont la plupart n'avaient pas vingt ans, ne se montrèrent point émues. Enthousiastes et pleines d'entrain, elles étaient à cet âge heureux, où les sacrifices ne coûtent pas, où on ne redoute pas les difficultés, parce qu'on les ignore !

On voudrait savoir plus de détails sur les circonstances de cette introduction de la réforme à Gif. Quelles furent les collaboratrices d'Antoinette Augier dans cette œuvre difficile ? Que devinrent les anciennes religieuses ? Sortirent-elles du cloître ? ou bien se rangèrent-elles docilement sous l'autorité de la nouvelle abbesse ? Toutes ces questions et bien d'autres, auxquelles il serait intéressant de pouvoir répondre, ne peuvent être résolues faute de documents ; soit que le temps ou les accidents les aient détruits; soit plutôt qu'une prudence exagérée les ait fait disparaître, pour ne pas transmetire à la postérité les tiraillements et les résistances qui accompagnent d'ordinaire de pareils changements.

Tout ce qu'il est permis de dire, c'est qu'en quelques mois une transformation complète s'opéra dans tout le couvent. Jusque là, on s'en souvient, l'enclos du monastère n'était fermé que par une simple haie d'épines; bientôt il fut entouré de grands murs, debout encore après quatre siècles. En même temps la clôture qui n'y avait peut-être jamais existé, y fut rigoureusement imposée. Des constructions nouvelles prirent la place des anciennes qui tombaient en ruine. On posa de tous côtés des portes, des tours, des grilles, des rideaux de fer et de bois, qui voilaient les religieuses à tous les regards; bref, ce fut le couvent et la clôture, avec tout

l'imposant appareil que nous leur voyons dans nos cloîtres modernes.

La transformation morale ne fut pas moins complète que la transformation matérielle. On chanta l'office canonial tout entier, on reprit toutes les pratiques et les observances de la vie bénédictine, comme au XII[e] siècle, et le vieux cloître rajeuni fut tout à coup réjoui par la présence d'une quinzaine de religieuses ferventes et zélées.

La règle fut celle de saint Benoît, mais commentée et appropriée aux mœurs de l'époque par Etienne de Poncher. Non pas que cet évêque de Paris ait fait à lui seul un règlement nouveau : avant lui son prédécesseur Jean Simon avait déjà rédigé des statuts pour les maisons réformées de son diocèse ; mais ces statuts, révisés plusieurs fois et soumis à l'examen d'hommes sages et prudents, ne furent publiés que sous l'épiscopat de Poncher ; de là le nom de statuts de Poncher, qu'ils portaient dans les actes de profession, et qu'ils ont même conservé jusqu'à nos jours.

Dans cet acte en effet, chaque moniale promettait à « Dieu, stabilité sous closture, conversion de ses mœurs, « chasteté, pauvreté et obéissance, selon les statuts de « la réformation, faits par messire *Estienne Poncher*, « évesque de Paris, ordonnés par luy-mesme, suivant la règle « de Saint-Benoist (1). »

Le règlement nouveau apportait plusieurs modifications très importantes à l'ancienne discipline des cloîtres bénédictins.

Jusque là toute communauté bénédictine était fondée sur le principe monarchique fortement établi ; c'est-à-dire que le supérieur qui la gouvernait, une fois élu, l'était à vie et ne pouvait être dépouillé de sa charge, que par une démission libre de sa part, ou par une déposition, châtiment grave, imposé par le supérieur majeur, pour des fautes soigneusement prévues et rigoureusement codifiées par la règle. Les religieuses avaient adopté sous ce rapport la loi en usage dans

(1) Formule de profession en usage à Gif.

les monastères d'hommes ; et à Gif, on ne s'était point écarté de cette loi depuis le commencement.

Les réformateurs du XVIe siècle, ne voyant que les inconvénients inhérents à l'inamovibilité des abbesses ; séduits par l'exemple que leur fournissaient d'autres législations religieuses, comme celles de Saint-Dominique et de Saint-François, détruisirent d'un seul coup le pouvoir perpétuel des abbesses, et décrétèrent la *triennalité* de la charge abbatiale, dans les couvents qui embrassèrent la réforme. Sentant bien néanmoins que ce pouvoir de trois ans seulement, aurait lui aussi ses faiblesses, ils s'efforcèrent d'en corriger la mobilité, par le suffrage des religieuses, qui pouvaient maintenir la puissance abbatiale dans la même main, pendant deux nouvelles triennalités successives. Ainsi, grâce à beaucoup de vertu de la part des religieuses *électrices*, à de la prudence, et parfois à un peu d'intrigue, de la part de l'abbesse élue, celle-ci avait chance de tenir la crosse durant neuf ans, après lesquels il lui fallait nécessairement quitter sa charge.

Une autre modification moins profonde, mais grave aussi, était celle qui replaçait les religieuses réformées, sous la juridiction directe et immédiate de l'évêque ou de l'ordinaire, en les contraignant de renoncer à des exemptions, à des prétentions et à des privilèges, qui, dans les siècles précédents, tournaient plus souvent à la ruine qu'à l'édification de la discipline, dans les couvents de femmes. On ne doit pas oublier cependant qu'il est dans l'esprit de l'église, que les communautés ne soient pas entièrement livrées a la fluctuation du personnel épiscopal. Le zèle même des prélats qui se succèdent sur un siège, et dont les louables intentions ne sauraient être mises en doute, n'est pas toujours compatible avec la stabilité indispensable au bon ordre et à la discipline monastique.

Un troisième changement, apporté par la réforme, regardait le procureur. Etienne de Poncher défendait que ce fut un ecclésiastique ou un religieux ; il voulait que ce fut un laïque, capable de fournir hypothèque sur ses biens, en

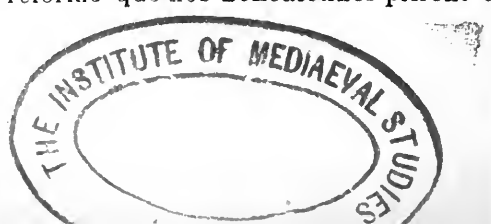
entrant en charge. A Gif, on n'adopta pas cet usage pendant toute la durée du XVIe siècle; car plusieurs prêtres et même des religieux continuèrent d'administrer le temporel de l'abbaye.

Fort sage était la prescription concernant le visiteur, c'est-à-dire le prêtre qui venait une fois chaque année se rendre compte de l'état moral et matériel de la communauté. Il devait être élu librement tous les trois ans par le suffrage des moniales ; et ce devait toujours être un régulier, pris autant que faire se pouvait dans l'ordre de Saint-Benoît. On conçoit qu'un régulier fut plus particulièrement désigné pour remplir cette délicate mission. Le moine connaît très bien la règle, puisqu'il en vit ; il en sait les nombreux avantages et les petites épreuves, et par conséquent il est plus apte que le plus perspicace et même le plus zélé des prêtres séculiers, à donner un conseil, à prendre une mesure, à prescrire une obligation dans ces difficiles matières.

Il fallait aussi des directeurs éclairés pour maintenir et guider les religieuses dans le chemin de la perfection, où elles étaient entrées. La réforme introduisit à Gif un état de choses qui peut être diversement apprécié. Quelques moines Bénédictins vinrent former un petit prieuré dans des bâtiments contigus à ceux de l'abbaye. Ils firent le service de la chapelle, remplirent les fonctions de confesseurs et d'aumôniers près des religieuses, leurs sœurs. Leur nombre ne dépassa jamais quatre ou cinq, et ils ne se maintinrent pas là plus de trente à trente-cinq ans.

D'autres dispositions réglaient : l'âge des petites filles admises dans la maison; — ce qui regardait les postulantes ; — le temps d'épreuve ou du noviciat ; — ce qui touchait à la nourriture, au vêtement, aux heures de la récitation de l'office canonial ; — en un mot tout ce qui concernait les exercices et l'ensemble de la vie claustrale et monastique (1).

(1) Nous avons dit précédemment, que des auteurs, dont nous ne partageons pas l'opinion, affirment que ce fut seulement à l'occasion de la réforme que nos Bénédictines prirent des vêtements blancs.



Cette règle de Poncher n'a pas perdu toute espèce de faveur dans les couvents de Bénédictines ; de nos jours même, il est, dit-on, des moniales qui la lisent avec fruit, et mettent encore en pratique plusieurs de ses sages prescriptions.

Un événement arrivé presqu'en même temps que l'introduction de la réforme à Gif, ne laissa pas que de contrarier l'un articles du nouveau règlement : celui qui avait trait au choix et à l'élection de l'abbesse.

Par une disposition du concordat, signé le 18 août 1516, entre le pape Léon X et le roi François Ier, le droit de nomination à toutes les abbayes du royaume, était dévolu à ce dernier. L'exercice de cette prérogative ne pouvait guère s'accorder avec le droit d'élection, et surtout était tout à fait incompatible avec la triennalité; car quand le roi nommait à un bénéfice, il le donnait à vie. Mais l'opposition que fit le Parlement au concordat, en retarda la publication jusqu'en 1518; et d'ailleurs le roi eut besoin de temps et de beaucoup de ménagements pour faire accepter aux abbayes du royaume, une innovation si contraire à leur droit séculaire, et qui bouleversait de fond en comble toute leur législation.

De cette sorte l'abbesse Antoinette Augier put être élue à Gif, trois fois de suite, comme le permettait la règle de Poncher. C'est ce qui eut lieu en effet, puisqu'elle garda le titre et la charge d'abbesse durant neuf ans, de 1514 à 1523. C'est donc à tort, croyons-nous, que M. l'abbé Torchet dit dans son *Histoire de l'abbaye de Chelles* (1), qu'Antoinette Augier ne fut abbesse de Gif que pendant un an, de 1517 à 1518. Après cela il n'est pas absolument impossible qu'elle ait en même temps gouverné l'abbaye de Montmartre à Paris, puisqu'elle est nommée comme abbesse de cette dernière maison, dans un titre daté du 6 novembre 1518.

(1) Histoire de l'Abbaye de Chelles, Paris, Bray et Retaux, 1889 2 volumes in-8°.

Quoiqu'il en soit, le gouvernement d'Antoinette Augier à Gif, fut fécond sous tous les rapports. Elle ne se contenta point de transformer l'abbaye en y introduisant la réforme, elle la releva de ses ruines, et de plus la peupla d'une génération de religieuses ferventes, qui y firent fleurir la piété, la discipline et toutes les vertus claustrales. Lorsque la réformatrice fut remplacée à Gif, leur nombre était d'une trentaine, si l'on y comprend les converses, et il alla sans cesse en augmentant.

Le gouvernement intérieur du cloître ne fit point perdre de vue à Antoinette Augier, les intérêts temporels du couvent, qui allaient devenir d'autant plus précieux et nécessaires, qu'il fallait des ressources pour faire vivre la nouvelle communauté. Profitant de la voie ouverte par Jeanne de Francières, Antoinette s'efforça d'obtenir la rescision de plusieurs contrats passés dans le siècle précédent, et poursuivit le recouvrement de tout l'ancien domaine temporel. Elle légua par là une longue suite de procès aux abbesses qui lui succédèrent, et celles-ci les soutinrent énergiquement pendant plus d'un demi-siècle, avec des succès divers.

A cette époque les procès n'inspiraient pas la même horreur qu'ils provoquent aujourd'hui ; l'opinion ne s'était pas prononcée contre eux comme de nos jours ; et les grands prédicateurs ne les avaient pas encore dénoncés dans les termes énergiques, dont Bourdaloue se servira plus tard pour les flétrir. Au XVIe siècle, un procès était une manière reçue de faire prononcer par les magistrats, sur un droit douteux. On procédait sans déshonneur aucun. Beaucoup de maisons religieuses avaient entre elles de ces contestations juridiques. Cela ne signifiait pas du reste qu'on fut animé de sentiments haineux pour ceux avec lesquels on procédait : loin de là ; deux couvents étaient en procès depuis un siècle, pour un droit, pour une chose qui nous semble insignifiante ; cela n'empêchait pas les habitants des deux cloîtres de nourrir les uns pour les autres des sentiments charitables et fraternels, et de vivre en bonne intelligence.

Quelque temps après l'introduction de la réforme à Gif, deux ou trois membres d'une même famille se trouvèrent réunis à l'abbaye, où ils ramenèrent la prospérité matérielle par les larges aumônes, et les nombreuses donations qu'ils firent à la maison.

Ce fut d'abord frère *Jacques le Clerc*, religieux bénédictin, âgé de 15 ans seulement, et qui dès l'année 1517, vivait au petit prieuré, établi dans les dépendances de l'abbaye. Ce jeune moine, fils de Jean le Clerc, bailli de l'évêché de Paris, continuait à Gif ses études ecclésiastiques, sous la direction d'un sien oncle, aussi moine bénédictin, chargé avec quelques-uns de ses confrères de la direction spirituelle des religieuses.

Jacques le Clerc ne tarda pas à être rejoint au monastère, par sa propre mère, devenue veuve, qui se fit moniale à l'abbaye, afin de pouvoir vivre non loin de ce fils tendrement aimé, tout en s'occupant soigneusement du salut de son âme. Elle avait nom *Françoise Louët* et appartenait à une famille noble, dont presque tous les membres étaient prêtres ou religieux. Nièce de l'évêque de Paris, Jean Simon, elle avait épousé en 1497, *Jehan le Clerc*, avocat au parlement, sorti d'une famille de magistrats, originaire de la Brie. De cette union, outre frère Jacques le Clerc, étaient nées plusieurs filles, qui toutes se firent religieuses ; les unes au couvent de l'*Ave Maria*, les autres au faubourg Saint-Marceau, à Paris, où elles retrouvèrent des tantes, qui les avaient précédées dans la vie cloîtrée.

Rendue à la liberté par la mort de son mari, Françoise Louët entra comme novice, à l'abbaye de Gif, dans les premiers jours de 1521 et, dès le 15 avril de la même année, elle fit dresser, par les soins de Thomas du Lyet, substitut de Jehan Ruelle, tabellion à Châteaufort, son testament où nous puisons tous ces détails (1).

(1) Le testament de Françoise Louët fut le commencement de la fortune de Thomas du Lyet, qui s'introduisit par là à l'abbaye, dont il devint un peu plus tard le procureur.

Dans cet acte, après des considérations qui respirent la foi la plus vive, la testatrice distribue tous ses biens, fort considérables, entre son fils bénédictin, son frère prêtre, se filles et ses sœurs religieuses. Elle fait aussi des largesses à trois moniales de Gif, nommées *Perette* ou *Barbe Boulland*(1), — *Anne Chastelin* — et *Barbe Garlette* (2), qu'elle charge de veiller à l'exécution de ses dernières volontés. Cette disposition prouve que, malgré l'introduction de la réforme, on n'était pas encore suffisamment prévenu contre tout ce qui pouvait favoriser la vie privée chez les religieuses.

Comme bien on pense, l'abbaye ne fut pas oubliée dans cette distribution des biens de Françoise Louët. Elle eut pour sa part une grande ferme nommée les *Gressets* (3), d'une contenance de 206 arpents de terre, non compris les prés et les bois, assise à la Celle Saint-Cloud ; plus des droits sur le moulin de Bièvres et diverses sommes d'argent.

Hélas! cette ferme des Gressets donnée aux religieuses à perpétuité, par un contrat solennel, devint bientôt une source d'ennuis et de procès pour la communauté : d'abord avec le cardinal de Grammont, dit cardinal de Meudon, qui voulut s'en emparer en vertu de je ne sais quel droit féodal et bizarre; ensuite avec Radegonde Thudert, nièce de Françoise Louët. Après la mort de sa tante, arrivée vers 1540, elle procéda longtemps contre les religieuses ; si bien que celles-ci durent consentir des transactions, par suite desquelles la ferme sortit de leurs mains. Ce dépouillement n'est-il pas une nouvelle preuve de ce que nous avons dit déjà, que la

(1) Celle-ci quitta Gif quelque temps après, pour aller vivre dans le couvent de Gy-lès-Nonains, au diocèse de Sens, où elle porta la réforme.

(2) Cette jeune religieuse était encore à l'abbaye 60 ans après ce testament. Son père Jehan Garlette est mentionné au nombre des bienfaiteurs du couvent, à cause de certaines rentes, assises à Saint-Cloud, qu'il donna à l'abbaye, à charge de services religieux.

(3) Les Gressets. — Hameau de la commune de la Celle-St-Cloud. Canton de Marly, arr. de Versailles. (S.-et-O.)

Providence se rit de l'homme, être d'un jour, lorsqu'il s'efforce d'éterniser sa mémoire par des contrats perpétuels : souvent le ciel le punit, en renversant, au lendemain de sa mort, des œuvres par lui si solennellement établies, et auxquelles il a voulu donner une interminable durée?

Le testament de Françoise Louët laisse aussi percer sa tendresse maternelle. Celle-ci se trahit tout entière par les cadeaux préparés, pour le jour impatiemment attendu, où son fils sera prêtre, cadeaux qui profitèrent en même temps à l'abbaye. La munificence de la veuve Le Clerc, fut d'un grand secours à la communauté, surtout à une époque où elle devenait chaque jour plus nombreuse ; car déjà, outre les novices et les postulantes, on y comptait plus de trente religieuses, sans parler des frères et des serviteurs.

Jacques Le Clerc ne se laissa point vaincre en générosité par sa mère. Le 5 septembre 1521, par contrat passé devant Guy Lemaître, notaire à Châteaufort, il donna aux religieuses la ferme de Compans (1), et ratifia cette donation, le 12 décembre de la même année, après sa profession, émise entre ces deux dates.

Favorisée par les membres de cette famille le Clerc, l'abbaye lui demeura reconnaissante et fidèle ; et pendant plus de 150 ans, elle accueillit et abrita sous ses cloîtres, des descendants et des alliés de ces le Clerc qui refirent sa prospérité au commencement du XVI[e] siècle.

Antoinette Augier après avoir introduit la réforme à Gif, s'en fut porter le même bienfait à l'abbaye de Montmartre, qu'elle gouverna pendant 18 ans, et où elle mourut le 31 mars 1540, si on s'en rapporte au nécrologe de Chelles ; car le *Gallia Christiana*, et Fisquet, après des contradictions diverses, la font mourir beaucoup plus tôt.

Nous assignons la fin de 1522 ou le commencement de 1523 comme terme de l'abbatiat d'Antoinette Augier à Gif, de préférence à 1518, parce que cela nous paraît plus conforme

(1) Compans. — Canton de Claye, arr. de Meaux. (S.-et-M.)

à tout ce que nous en savons. La signature de celle qui lui succéda ne se lit en effet qu'à partir de 1523. De plus on convient généralement qu'elle gouverna Montmartre pendant 18 ans, après avoir quitté Gif, et qu'elle mourut en 1540. Si donc elle avait quitté Gif dès 1518, ce n'est pas 18, mais bien 22 ans de gouvernement qu'il faudrait lui donner à Paris. Après cela il est juste de le reconnaître, l'un des documents de notre abbaye donne *neuf* ans de pouvoir à celle qui lui succéda, tandis que nous lui en accorderons seulement *six*. Quoiqu'il en soit de cette difficulté chronologique, tous les historiens ont remarqué, que ce fut pendant l'abbatiat d'Antoinette Augier à Montmartre, le 15 août 1534, que saint Ignace de Loyola jeta, avec six compagnons, dans la chapelle des martyrs, les fondements de la célèbre Compagnie de Jésus.

CHAPITRE XI

Catherine de Saint-Benoît. — Saint Blaise. — Pèlerinage à l'abbaye. — Sympathie universelle qui entoure les religieuses. — Dames pensionnaires. — Nouvelles donations le Clerc. — Les procureurs. — Les détenteurs d'Invilliers. — Le curé de Saint-Aubin. — Fin de l'abbatiat de Catherine de Saint-Benoît.

Catherine de Saint-Benoît recueillit la succession d'Antoinette Augier. Toutes deux étaient liées d'amitié. Comme Antoinette, Catherine avait fait profession à Chelles en 1502, et comme elle aussi, elle avait embrassé la réforme avec ardeur, et ne désirait rien tant que de la propager. Les premiers titres qui portent son nom, remontent, nous venons de le constater, à l'annnée 1523. Il existe plus de vingt signatures de sa main, où elle se nomme elle-même *Katerine de Saint-Benoît*, contrairement au dire des auteurs du *Gallia*, qui l'appellent toujours *Marguerite*. Peut-être faisait-elle partie du petit groupe de religieuses, venues de Chelles à Gif, pour l'établissement de la réforme ?

Aussitôt après son élection, elle s'appliqua à rendre son gouvernement fécond en œuvres de toutes sortes. Réélue une fois, deux fois, selon certaine pièce d'archives ; tant qu'elle demeura à la tête du monastère, elle eut la consolation et la joie de le voir vivre dans la régularité et la ferveur. Avec la forte impulsion religieuse qu'elle sut donner à tout le couvent, elle lui attira bientôt la sympathie universelle. Le peuple qui en avait désappris le chemin, depuis tantôt un siècle, s'y porta de nouveau avec empressement pour prier dans sa chapelle.

Cette chapelle était placée sous le vocable de Saint-Blaise, martyr de Sébaste, en Orient. Ce glorieux patron jouissait au XVI[e] siècle, parmi les populations de la vallée, d'une grande réputation. Il guérissait, disait-on, de beaucoup de maladies, qui affligeaient non seulement les hommes, mais encore les animaux. De là l'empressement de bien des gens à le prier, à se placer sous sa protection.

Il y avait dans l'enclos de l'abbaye une claire fontaine, nommée encore aujourd'hui la fontaine Saint-Blaise. Ses eaux avaient dans l'opinion des religieuses populations du voisinage, une vertu curative, qu'elles ont conservé jusqu'à nos jours affirment de bons juges. Chaque année, au mois de février, le jour de la fête du Saint, on voyait accourir de la plaine et de la vallée, de longues files de paysans, portant des vases de toutes les formes et de toutes les dimensions, destinés à remporter de l'eau de la fontaine miraculeuse. Ce concours populaire, bienveillamment accueilli par la pieuse Catherine, forma bientôt un pèlerinage, dont il n'y avait pas trace dans les âges précédents. A son occasion, on chantait une messe solennelle dans l'église abbatiale, puis les vêpres, de telle sorte que la fête de saint Blaise se célébrait avec une pompe vraiment extraordinaire. Le peuple reconnaissant offrait ce jour-là au couvent des aumônes en nature, et même en deniers, pour venir en aide aux religieuses dont la pauvreté était extrême. Ce pèlerinage et surtout la visite à la fontaine, devaient bien nuire quelque peu au silence et au recueillement du cloître ; mais on semble ne pas s'en être préoccupé, parce que la ferveur régnait alors dans toutes les âmes, et qu'il ne s'était pas encore produit d'abus.

Ce n'était pas seulement le peuple qui se sentait attiré à l'abbaye par la piété des moniales; les grandes familles de la contrée, en avaient, elles aussi, retrouvé le chemin. Fréquemment les châtelaines venaient prier et faire leurs dévotions dans la chapelle restaurée du vieux couvent. Quand elles-mêmes ou l'un de leurs proches tombaient malades, vite elles envoyaient au monastère demander

les prières et les suffrages de la communauté. Dans maintes circonstances plusieurs d'entre elles obtinrent par ce moyen un soulagement, que, dans leurs reconnaissances, elles attribuaient, non sans raison, aux pieuses intercessions des filles de Saint-Benoît.

En même temps presque tous les gens aisés commençaient à renvoyer leurs filles dans la petite école, ouverte de nouveau, sous le cloître, par les religieuses reformées. Ces enfants grandissaient ainsi dans la maison et s'y trouvaient si bien, que ne pouvant plus s'en détacher, elles demandaient à y faire profession de la vie religieuse. Ce fut, entre autres, le cas de *Philippe de Gottelas*, fille d'Antoine de Gottelas et de Charlotte de Voisins, seigneur et dame de Villiers-le-Bâcle et de Damiette. Elle vécut à Gif de longues années, et ne quitta l'abbaye qu'en 1551, pour aller édifier par sa piété une autre maison religieuse.

Outre les enfants, on recevait encore des dames désireuses de vivre dans la retraite et l'éloignement du monde, afin de passer pieusement leurs derniers jours et se préparer à bien mourir. Le nombre n'en était point considérable, et elles vivaient là à titre de grandes pensionnaires.

Pour nourrir une communauté qui croissait en nombre de jour en jour, il fallait des ressources. Catherine de Saint-Benoît eut la consolation d'en voir arriver de différents côtés.

En 1528, frère Jacques le Clerc est devenu prêtre, et sa mère, qui est maintenant la sœur Françoise Louët, n'ont point épuisé d'un seul coup la source de leurs largesses envers l'abbaye. Tous deux font à la maison, moyennant certaines charges temporaires, l'abandon total de leurs biens. De ce chef, les religieuses deviennent propriétaires d'une ferme à Puyseux en France (1), d'un agrandissement considérable pour celle de Compans-léz-Mitry, de rentes à prendre au village de Varron én France (2), de quelques

(1) Puyseux. — Canton et arr. de Pontoise. (S.-et-O.)
(2) Varron. — Hameau détruit sans doute. Il n'a pu être identifié.

arpents de vigne, à Montmartre, et d'une somme de 2.000 livres tournois, avec laquelle on fit des agrandissements et des réparations urgentes à l'abbaye. De plus on acheta la ferme de la Gombarderie (1), qui ne demeura pas longtemps aux mains des religieuses. On acquit enfin quelques arpents de terre pour accroître la ferme de Gousson.

Ces nouvelles donations le Clerc, les rapports qui s'ensuivirent nécessairement avec les fermiers et les hommes d'affaires, coïncidant avec l'arrivée à Gif de religieuses venues de Chelles, et presque toutes originaires de la Brie, créèrent à la communauté d'assez nombreuses relations dans une contrée, où elle était auparavant inconnue, et dont elle se trouvait séparée par une trop grande distance.

Mais pour multiplier les ressources de l'abbaye, dans le présent aussi bien que dans le passé, l'habilité des procureurs était indispensable. Or, tous se montrèrent vraiment à la hauteur de leur mission pendant la première moitié du XVI[e] siècle. A Blaise le Vacher, qui avait connu l'ancien état de choses, et qui occupa sa charge jusqu'après 1520, succéda Thomas du Lyet. Celui-ci rendit de nombreux et importants services à Catherine de Saint-Benoît. Il eut pour successeur en 1526 ou 1527, *Jean Mousset*, prêtre comme ses prédécesseurs, et comme eux très dévoué aux intérêts des religieuses, dont il était le représentant. Ainsi on ne tenait aucun compte d'un article de la règle; défendant de confier la charge de procureur de la maison à un prêtre, et prescrivant que ce fut un laïque.

Le dévouement et l'habileté de ses procureurs n'empêchèrent point Catherine de Saint-Benoît de connaître les ennuis inhérents à la charge d'abbesse d'un couvent pauvre et presque ruiné. De son temps, des procès en revendication de

(1) La Gombarderie. — Hameau détruit sans doute, et qui n'a pu être dentifié.

biens sont poursuivis de tous côtés avec une âpreté qui la fait souvent gémir, mais elle se croit quand même obligée de les soutenir.

On procède au sujet de Saint-Aubin, de Saclay, de la Noue, du Cormier, d'Invillliers. Pour ce dernier fief, Catherine se trouve en face des membres de la famille de Forges, notamment de Marquet et Pollot de Forges, laboureurs dans le pays et arrière-neveux des anciennes abbesses. Ils ont hérité par suite de décès et de mutations, d'une partie de l'ancien et beau domaine si cher à l'abbaye. Ces paysans ont-ils conscience d'avoir du bien mal acquis, et veulent-ils faire des restitutions déguisées? ou bien est-ce pieuse générosité de la part de ceux qui se sentent sur le point de retourner à Dieu? Toujours est-il qu'en mourant, quelques-uns des possesseurs d'Invilliers font donation aux églises de la contrée, de tout ou partie de ces biens. La fabrique de Janvry devient ainsi possesseur de quelques arpents du fief démembré. Les fabriciens et autres propriétaires doivent de ce chef des droits seigneuriaux à nos benédictines. Catherine est en procès avec tout ce monde à la fois, afin d'obtenir la rescission de tous leurs contrats ; néanmoins elle les reçoit avec bienveillance et charité au couvent; elle leur facilite même la jouissance ou l'usufruit des biens en litige. Ils connaîtront bientôt une autre abbesse moins traitable. En attendant, ils bénéficient de l'esprit de conciliation et d'abnégation de la pacifique Catherine, tout entière adonnée à la formation religieuse et au gouvernement de ses filles du cloître, et qui s'en remet volontiers à la Providence des intérêts du dehors, lesquels ne sont cependant pas sans la préoccuper.

Malgré son esprit de conciliation et son amour de la paix, notre abbesse eut un jour la douleur de voir un huissier ou sergent à verge, lire à la grille une sentence qui la condamnait elle et sa communauté.

Parmi les revendications entreprises pour faire rentrer le monastère dans ses droits, s'en trouvait une relative aux

dîmes de Saint-Aubin. Pierre Dupin, curé de la paroisse s'était refusé à acquitter ces dîmes grosses et menues. De là une action judiciaire qui se termina en 1528 par la condamnation du couvent. La lecture de cette sentence faite devant toutes les moniales rassemblées au grand parloir, derrière la grille, nous apprend que sœur *Gabrielle Théodet* était prieure; sœur *Marie Dugué* dépositaire, et frère *Joachim Chasteiain*, religieux bénédictin, confesseur de ses sœurs. Les religieuses appelérent de cette sentence, parce qu'elle leur sembleit injuste, mais elles furent condamnées de nouveau à abandonner au curé la plus grande partie des dîmes de sa paroisse.

Après trois triennats selon les uns, deux seulement d'après notre chronologie, Catherine de Saint-Benoît quitta Gif, en 1529, pour s'en aller porter la crosse à l'abbaye du Calvaire à Paris (1). Ce fut elle qui mourut dans sa charge le 29 mars 1534, et non pas Antoinette Augier comme une coquille d'imprimerie l'a fait dire à M. l'abbé Torchet, dans son histoire de Chelles. Durant son séjour à Gif, Catherine avait attiré près d'elle une de ses parentes, nommée *Nicole de Saint-Benoît*, qui y demeura après le départ de sa tante, et pour laquelle *Jean de Garges*, son beau-père payait à la maison *seize livres* de pension annuelle.

(1) C'est à l'historien de Chelles que nous empruntons ce dernier détail, et nous lui en laissons la responsabilité ; car si on interroge Fisquet, il nous répond, que l'abbaye de Notre-Dame du Calvaire ne fut fondée qu'au commencement du XVIIe siècle, par conséquent 100 ans plus tard que l'époque à laquelle nous sommes arrivés.

CHAPITRE XII.

Marguerite Gouge. — Services que lui rend frère Jacques le Clerc. — L'esprit du monde. — Jean Frédeval curé de Gif. — Les du Bellay. — Protection accordée aux religieuses. — François Ier. — Jeanne de Graville. — Encore les Hospitaliers de Saclay. — Procès divers. — Gouvernement intérieur de l'abbesse. — Reconstitution de la propriété. — Marguerite Gouge redevient simple religieuse.

Marguerite Gouge, succéda à Catherine de Saint-Benoit. Issue d'une famille déjà illustre au siècle précédent, elle n'était point inconnue de ses sœurs, qui l'élurent librement ; Malgré sa jeunesse, c'était une des anciennes du cloître, où elle avait exercé plusieurs charges depuis l'année 1518. On ne dit cependant point qu'elle ait été du nombre des religieuses venues de Chelles pour apporter la réforme à Gif. A 22 ans, elle était dépositaire du couvent, à 33, elle en devint l'abbesse. Ses premieres fonctions l'avaient mise à même de lire les chartes et les titres anciens. Arrivée à la première charge, elle sut profiter des connaissances qu'elle avait acquises, et s'en servit admirablement dans les nombreuses discussions entreprises pour le temporel. Réélue deux fois abbesse, comme le permettait la règle, elle gouverna pendant neuf ans avec une sagesse, une fermeté et une sagacité au dessus de tout éloge. Avec elle la maison est redevenue dès 1533 fort importante, puisqu'on y compte, en dehors des postulantes et des novices, 33 religieuses, 3 religieux, 10 domestiques, sans parler des petites pensionnaires et de quelques dames qui vivent dans des bâtiments attenant au cloître.

Marguerite trouva pour l'aider un puissant secours dans ce frère Jacques le Clerc, qui nous est bien connu. Prêtre. il donne maintenant tous ses soins à ce couvent, dans lequel il vit depuis l'âge de 15 ans, où il a grandi, qu'il a doté de tous ses biens, et qu'il regarde comme sa maison. Formé par sa mère, tout jeune religieux qu'il est, il fait preuve d'une maturité précoce, sait toutes les affaires de la communauté, en défend les intérêts, et s'en fait presque l'historien. Il nous a en effet laissé un petit volume complètement inédit, écrit à la prière, sous l'inspiration et sur l'ordre de Françoise Loüet. C'est un manuscrit fort précieux pour l'histoire de l'abbaye durant cette période. Il se présente sous la forme d'un inventaire de tout ce qui regarde le temporel. Nous y lisons que l'enclos du monastère comprenait 13 arpents, dont 3 étaient consacrés aux sœurs, environ un demi aux frères ou religieux; le reste était en culture, pour la récolte du chanvre, du lin, et des légumes nécessaires à la communauté.

D'après notre comptable, les revenus de l'abbaye ne lui permettent pas de nourir plus de *six* religieuses, et voilà qu'elles sont plus de *trente*! Aussi veut-il que chaque moniale, au jour de sa profession, assure à la maison, par elle ou par sa famille, un revenu annuel de *vingt-cinq* livres tournois; ce qui est bien peu, ajoute-t-il, car une religieuse dépense annuellement au moins *cinquante* livres, tant en pain, *viande*, médecin, habillement, chandelle, bois et autre chose. » — Cette énumération fait voir que malgré la réforme, l'abstinence de viande n'était pas perpétuelle chez nos religieuses, et que leurs cellules étaient déjà chauffées.

Chemin faisant, Jacques le Clerc nous révèle, au milieu de ses chiffres, que l'esprit du monde, chassé de l'abbaye par la réforme, y faisait sournoisement sa rentrée. Toutes les fois qu'une jeune religieuse entrait au cloître, ou y faisait profession, il y avait joie et contentement dans la famille monastique. Ce plaisir se traduisait par un repas un peu plus somptueux, offert aux membres de la communauté, par les parents

de la jeune novice ; on prolongeait aussi la récréation, pour fêter la nouvelle arrivée. Rien là de très répréhensible. Mais sur cette pente l'abus est voisin du légitime usage. La limite qui les séparait était-elle déjà franchie en 1534? Non assurément. Cependant on commençait à descendre une pente glissante.

Heureusement frère Jacques le Clerc, dont les écrits révèlent un vigilant économe, doublé d'un moraliste rigide, est là. Il exige qu'à l'occasion des réceptions, les statuts soient fidèlement observés, « comme de non réquérir bancquetz, joyeusettés mondaines, tout ainsy comme il est « contenu aux status, au chapitre de la réception des novices. »

Bientôt l'attention du fidèle et sagace bénédictin fut attirée d'un autre côté. On se souvient que l'abbaye possédait des dîmes dans toute l'étendue de la paroisse de Gif, et principalement dans la prairie de Coupières. Ces dîmes étaient contiguës à celles de la cure; la ligne de démarcation des droits du curé et de ceux des religieuses était assez flottante pour entretenir un conflit perpétuel à l'état latent entre les deux propriétaires. Déjà en 1530, le couvent avait eu des difficultés à ce sujet, avec *Jean Chambon*, curé de Gif. Comme celui-ci était d'humeur pacifique et conciliante, la chose se traita en douceur.

Mais en 1532, la cure étant passée aux mains de *Jean Frédeval*, le nouveau titulaire ne ressemblait en rien à son predécesseur. Arrogant, brutal et despote, il avait vécu dans l'intimité la plus grande avec le nouvel évêque de Paris, Jean du Bellay, et surtout avec son frère, René du Bellay, abbé commandataire de Saint-Meen (1). Celui-ci gouvernait le diocèse, en qualité de vicaire général, pendant les longues et fréquentes absences du pontife, chargé dans ce temps-là de fonctions diplomatiques à Rome et en Angleterre. Entre Jean Frédeval et les du Bellay, la situation était telle, que Jacques le Clerc n'hésite pas à dire du curé qu'il était tout simplement un des domestiques de l'évêque.

(1) Saint-Meen. — Célèbre abbaye de bénédictins située en Bretagne au diocèse de Saint-Malo; aujourd'hui département d'Ille-et-Vilaine.

Fort de son intimité avec les membres de la famille épiscopale; plus souvent à Paris et dans les antichambres de l'évêché qu'à Gif, où il était suppléé par deux vicaires, Frédeval, à peine en possession de la cure, entra en lutte ouverte et violente avec l'abbaye. Soutenu par René du Bellay, et aidé par Martin du Bellay, capitaine de gens d'armes, autre frère des deux prélats, il s'opposa par la force à ce que les religieuses levassent leurs dîmes. Laissons Jacques le Clerc nous conter lui-même, dans la langue du XVI[e] siècle, un épisode de cette lutte.

« En l'an V[c] trente quatre (1534), dit-il, levasmes seulement « *vingt-cinq jarbes de bled*, parceque fusmes empeschiés par « maistre Jean Frédeval, curé de Gif, ou par maistre *René du* « *Bellay*, abbé commendataire de Saint-Main, conseiller en « la court de parlement à Paris, et frère de levesque de « Paris; — lequel de Saint-Meen, vicaire général du dit eves- « que son frère, en faisoit son propre fait; parceque le dit « Frédeval, curé, estoit des domestiques de son frère levesque « de Paris, — et envoya ceste dit an, Mil V[c] trente quatre, plu- « sieurs gendarmes sus grands chevaulx de lances, seellés de « selles d'armes, et bien embastonnez, que l'on disait estre « au capitaine Martin, son frère, qui firent plusieurs oultra- « ges, comme de tuer notre jument, qui estoit une très bonne « beste et valait bien dix escus, et navré (1) à playe et sang « notre procureur et serviteurs, sans ce que leurs fissent « aucune résistence, et ne s'en doubtoient point, mais estoient « allés pour cueillir nos dites dismes, en guardant notre « possession. »

Non content de ce premier exploit, René de Bellay envoya aussitôt après à l'abbaye, une seconde troupe de gens d'armes à pied. Ceux-ci jetèrent la terreur dans le couvent, mirent en fuite les religieuses apeurées et y commirent de nombreux dégats. Ceux qui se livraient à de tels excès, se trompaient de siècle; ils eussent dû venir cent ans plus tôt, quand les capi-

(1) Navré, c'est-à-dire blessé.

taines de cabochiens et d'écorcheurs dévastaient les campagnes, rançonnaient les voyageurs, pillaient les églises et détruisaient les monastères. Sous le règne de François Ier, ces expéditions ne pouvaient demeurer tout à fait impunies. Aussi l'abbesse en appela-t-elle au parlement, qui, après des lenteurs commit le prévôt de Châteaufort pour instruire l'affaire. Ce magistrat se saisit d'un certain Guillaume Fossart, vulgaire comparse, ayant joué un rôle actif dans ces scènes de brigandage, il le jeta en prison et ajourna le curé et ses deux vicaires à comparaître dans trois jours.

René du Bellay, malgré son crédit, fut-il effrayé de la tournure que prenait la chose? Peut-être : car il fit aussitôt mander le prévôt de Châteaufort, et promit entière et complète satisfaction. « Pourquoy nous nous désistames, ajoute « le prudent Jacques le Clerc, cognoissant la grande force et « puissance, qui povait avoir, tant en justice comme au bras « séculier, et aussy attendu que son dit frère est notre prélat, « et a grand crédit envers le roy, et est des principaulx de « son conseil, mesme depuis huit jours en ça, le roy lui a « baillé le bonnet de cardinal, que le pape luy avoit envoyé. »

Prudentes et circonspectes, les religieuses ne se plaignirent même pas à l'évêque, leur protecteur naturel, de la conduite de ses frères à leur endroit. Cette charitable réserve ne désarma pas la sourde opposition du curé de Gif, non plus que celle du vindicatif René du Bellay, qui continua de les haïr, de les vexer de mille manières, et de leur infliger, dit toujours fr. Jacques le Clerc « aultres plusieurs molestes, comme de « faire suspendre et excommunier le béat père confesseur de « la dite abbaye, et aultres de noz gens, les molestant, tant en « court séculière comme ecclésiastique; *et nous coustat tout* « *plain d'argent.* » Ce dernier trait peint-il assez bien l'économe caché sous l'historien?

Les tracasseries suscitées aux pauvres religieuses ne cessèrent qu'après l'éloignement de René du Bellay, qui s'en alla bientôt gouverner l'évêché du Mans, dont il fut pourvu en 1535. Jean Frédeval, privé de cet appui, parut se calmer

et s'assagir, car en 1541, toujours en possession de la cure de Gif, il vivait dans une paix relative avec l'abbaye. Il était d'ailleurs demeuré en bonnes relations avec l'évêque de Paris, puisqu'il le suivit dans plusieurs de ses voyages, particulièrement dans celui de Rome, où il chemina de compagnie avec le célèbre et trop fameux Rabelais, que Jean du Bellay s'était attaché et honorait d'une amitié, qui ne laisse pas de surprendre un peu de la part d'un cardinal de la sainte église.

Cependant les Bénédictines de Gif ne comptaient pas que des ennemis dans l'entourage épiscopal. En 1535, Marguerite Gouge donna l'habit religieux à une jeune fille qu'on appellera désormais *Sœur Madeleine Boucher*, et dont la vie mouvementée fera époque dans les annales du couvent; mais alors on n'en était encore qu'aux pieuses émotions et aux tendres épanchements du noviciat! La jeune postulante appartenait par sa naissance à la puissante famille des Boucher d'Orsay, dont les membres, répandus dans tout le pays, y possédaient de nombreux fiefs et presque toutes les charges de justice. Elle vit toutes les maisons nobles de la vallée envoyer une députation à la cérémonie de sa vêture. Son oncle, Charles Boucher, évêque de Mégare, et auxiliaire de Jean du Bellay, y présida. A cette occasion, il procura au couvent une riche offrande, ce que frère Jacques le Clerc remarque avec soin ; il servit aussi dans la suite de protecteur et au besoin de défenseur, près du cardinal, au cloître qui abritait sa nièce.

C'est ce que fit également Jean Sanguin, autre auxiliaire de l'évêque de Paris, qui en donnant un membre de sa famille à la communauté, devint pour nos religieuses un ami sincère et dévoué.

Mais le plus puissant de tous leurs protecteurs fut François Ier lui-même. Depuis les jours lointains du XIIIe siècle, les rois, préoccupés d'autres soins, semblaient avoir oublié et un peu négligé cette antique abbaye, que quelques-uns disaient avoir été fondée par leurs ancêtres. Nous avons dit comment François Ier, par suite du concordat passé avec le

Pape Léon X, se montra plein de sollicitude pour tous les monastères de France, se déclara hautement leur protecteur afin de devenir plus facilement leur maître. Au début, nos religieuses n'eurent qu'à se louer de la faveur royale. Le monarque leur laissa la faculté d'élire librement leur abbesse, les entoura de soins et de sollicitudes, et n'eut que des complaisances pour « ses améez et fidèles, les religieuses « réformées de l'abbaye de Notre-Dame de Gif. »

Ces heureuses dispositions du roi furent très avantageuses au couvent dans nombre de circonstances difficiles. Elles le défendirent contre les prétentions tracassières du cardinal de Grammont, prévôt de la Celle et de Suresnes (1), qui voulait s'emparer de la ferme des Gressets, devenue, on se le rappelle, la propriété de nos moniales, par suite de la donation Louët.

Elles servirent également la communauté dans ses difficultés avec *Jeanne de Graville*, dame de Marcoussis Celle-ci avait hérité de l'esprit chicaneur de l'amiral, son père ; mais elle ne sut pas mettre le même ordre que lui dans ses finances. S'étant faite la protectrice d'une sœur de l'abbaye, nommée *Marie du Rozier*, elle s'était s'engagea à payer pour elle une rente annuelle de *vingt-cinq livres* tournois qu'elle n'acquitta jamais. Il est vrai qu'on avait si peu de confiance en sa parole, que le procureur avait exigé deux répondants, appelés *pleiges*. François des Granges écuyer, seigneur de Breux(2), et Jean Duvaulx, médecin à Saint-Clair, assumèrent cette responsabilité ; c'est pourquoi ils durent financer à la place de l'insolvable Jeanne de Graville. Non contente de laisser impayée la pension consentie par elle au couvent, la dame de Marcoussis voulait encore s'emparer des bois, voisins de la ferme de Gousson, et qu'on nommait depuis des siècles les bois de l'abbesse, parcequ'ils appartenaient aux religieuses. La protection royale aida la communauté à débouter cette dame de ses prétentions, et

(1) Suresne. — Canton de Courbevoie, arr. de Saint-Denis. (Seine).
(2) Breux. — Canton de Dourdan, arr. de Rambouillet. (S.-et-O.)

délivra les moniales des empiétements de cette envahissante voisine.

Mais où le bon vouloir royal se manifesta pardessus tout, ce fut dans l'éternelle question des dîmes de Saclay. Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem payaient durant quelque temps, lorsqu'ils se sentaient trop pressés, ou qu'ils venaient d'être condamnés; puis ils demandaient du temps, et peu à peu niaient leur dette séculaire. En 1535, l'abbaye n'avait rien reçu depuis dix ou douze ans. *Charles des Ursins*, et Révérend Père en Dieu, frère *Guillaume Quignon*, prieur de Saint-Jean en Lisle-lèz-Corbeil, et commandeur de Saint-Jean de Latran à Paris, avaient employé successivement tous les moyens dilatoires pour ne pas payer; mais comme les procureurs royaux s'étaient mis de nouveau de la partie, et que les huissiers et sergents avaient déjà *exploité* à qui mieux mieux, Guillaume Quignon inventa un nouveau système de défense, en prétendant reporter sa dette sur les curés de Saclay. A partir du XVIe siècle, ceux-ci furent en effet substituées aux Hospitaliers comme débiteurs de l'abbaye : à des rares exceptions près, ils ne se montrèrent pas plus exacts payeurs que leurs devanciers. Cette fois pourtant les intérêts des religieuses, habilement défendus par Marguerite Gouge et par Jacques le Clerc, furent, après des procédures sans nombre, où il était presque impossible de se reconnaître, portés devant le roi en personne. François Ier, par deux ordonnances fortement motivées, mit fin pour un temps à cette éternelle discussion, qui prouve, encore une fois, qu'elles sont décidément mauvaises, les redevances établies pour des siècles.

Même intervention bienveillante de la part du roi dans une foule de procès, suscités de tous côtés pour recouvrer l'ancien domaine temporel. Ici, ce sont les héritiers de Gassot Roze, acquéreur de la ferme de Saint-Aubin, qu'il faut mettre à la raison. Là, il s'agit de réduire *Jean Bardelin*, curé de Châtillon, qui s'oppose à la levée sur sa paroisse, des plus anciennes dîmes de l'abbaye. Les droits du couvent

devaient cependant être bien évidents dans ce dernier cas; car une transaction avait été passée en 1533, entre Bardelin et Marguerite Gouge ; or celle-ci avait eu en sa faveur tout le conseil épiscopal, y compris René du Bellay lui-même. Malgré cet appui, le traité était bientôt devenu lettre morte pour le curé de Châtillon. Ailleurs, il faut applanir des difficultés relatives aux taxes prélevées sur la communauté, par l'archidiacre de Josas, et qui ne semblent pas suffisamment justifiées au pointilleux Jacques le Clerc. Enfin, on recherche les bonnes grâces du roi, pour obtenir des privilèges, des exemptions d'impôts, dont jouissent d'autres maisons religeuses.

Pour tous ces motifs, et dans l'espace de quinze à vingt ans, la chancellerie royale ne délivra pas moins de dix à douze lettres, qui forment un précieux dossier. Toutes témoignent de l'intérêt que François Ier portait à l'abbaye et aux Bénédictines de Gif.

Grâce à ce puissant patronage, grâce aussi à l'ordre et à la régularité avec lesquelles Jacques le Clerc tient les comptes, fait rentrer les pensions des religieuses, canalise et emploie les aumônes qui arrivent à la communauté; grâce enfin à la sagacité que le procureur Thomas du Lyet met à gérer les affaires extérieures, dont il est chargé, une sorte de prospérité commence à régner à l'abbaye, et remplace l'extrême pénurie des premières années de la réforme. On en profite pour faire des échanges, même quelques acquisitions de terres et de maisons à Belleville et ailleurs, qui reconstituent peu à peu l'ancien domaine temporel.

La pieuse abbesse Marguerite Gouge ne se laisse point absorber par les soins extérieurs, elle gouverne l'intérieur du cloître avec bonté, douceur et fermeté. Beaucoup de vocations se manifestent, et les novices, recrutées dans les rangs de la bourgeoisie parlementaire et de la petite noblesse viennent en grand nombre frapper à sa porte. On leur impose à toutes, l'obligation de fournir *vingt-cinq* livres de pension annuelle, et un petit trousseau avec quelques

meubles pour leur cellule (1). Tout annonce une communauté régulière, fervente et bien disciplinée, qui, à partir de 1536, vit sous la direction spirituelle de frère Jacques le Clerc, devenu confesseur et directeur de ses sœurs en religion.

Les dernières affaires auxquelles nous trouvons son nom mêlé, pendant la prélature de Marguerite Gouge, sont un grand procès avec les fils et héritiers de Nicolas de la Suze, meuniers au moulin de l'Etang. Ceux-ci refusent opiniâtrément de payer à la communauté les redevances qu'ont

(1) Voici à titre de renseignement curieux, et dans la langue si peu châtiée de fr. Jacques le Clerc, le petit trousseau que devait fournir chaque novice à son entrée au couvent. L'auteur l'a intitulé : *Mémoire de l'habillement.*

La chambrette ou celle de dortouer, garnie d'une basse couche, oratoire et petite scabelle, le tout de menuiserie.

Item. — Un matelas de boure, traversin et oreiller de plume, avec une mante de castalonne et ung laudier pour couverture.

Item. — Ung bonnet blanc, ung chandellier, ung benestier, ung pot de chambre.

Item. — Cinquante aulnes de toille, moitié lin, moitié chanvre, pour luy faire ses couvrechiefz, voilles, guimpes, bandes, beguins, surplis, mouchoirs et aultres choses nécessaires tant le jour que la nuit.

Item. — Vingt aulnes de blanchet, pour faire les robes et habillement, tant diver que desté, draps pour coucher ou dortouer, chemises et chausses.

Item. — Trois douzaines de peaux de aigneaux de greffe, et huit moutons blancz, pour faire une robe, à vestir à matines en yver, et faire ung plisson.

Item. — Deux nappes pour le refectouair, et demye douzaine de serviettes ; une choppine à vin, ung pot à eau, une tasse, une escuelle creuse, une platte, une socière, une sallière, le tout destaing.

Item. — Ung brevière en deux parties, ung collectére, un processionnal, ung heure de Notre-Dame.

Item. — Pour le luminaire de l'église, fault au jour de la vesture : ung cierge de sire blanche, de la pesanteur de trois livres, ou selon la dévotion; — et pour la profession, fault : deux torches, quattre petits cierges de demye livre la piesse, pour mettre sus la grande grille, pour la révérence du sacrement qui y est, et ung plus gros pour mettre devant la fille pendant la solemnité.

Item. — Pour lenfermerie, quand la fille est malade, une grande couche close, de menuiserie, garnie de lit, traversin et oreiller de plumes, drap de toille et couverture, et ung petit bassin destain ou darrain, pour sa nécessité quand l'on a mal au cueur.

Item. — S'il plaît aux parents, ung gobelet et cuillière d'argent.

acquittées leurs prédécesseurs depuis un siècle, et même leur propre père. Pour les y contraindre, les gens de justice viennent à Gif, font des assemblées de paysans, convoquent les paroissiens à la grande porte de l'église, etpassent deux jours à *l'Ecu de France*, où ils interrogent plus de cinquante témoins et dressent autant de procès-verbaux. C'est dans le même temps et par les mêmes procédés qu'on rétablit les droits des religieuses sur les dîmes de Saclay. Dans ces deux cas, les témoignages sont unanimes en faveur de l'abbaye. Jacques le Clerc qui note jusqu'aux plus petits détails de ces réunions; nous dit aussi la modique somme allouée à chaque témoin entendu pour l'indemniser de la perte de sa journée de travail. On sent que l'historien comptable est là dans son élément, de même que lorsqu'il déplore le bruit et l'animation que ces assemblées répandent dans le pays.

Au mois de Juin 1537, par application d'un article de la règle de Poncher, Marguerite Gouge, ayant achevé son troisième triennat, et après un gouvernement de neuf années, qui comptent parmi les plus heureuses et les plus fécondes du couvent, descendit du fauteuil abbatial, qu'elle était si digne d'occuper. Redevenue simple religieuse de cette maison, où elle vécut encore plus de vingt ans, elle demeura humblement soumise à ses supérieures, exerçant tour à tour les modestes fonctions de dépositaire et de prieure, au gré de l'autorité qui lui avait succédé.

CHAPITRE XIII.

Hélène Brulard. — Divergences avec l'histoire de Chelles. — Ressources de l'abbaye. — Bienfaiteurs et Bienfaitrices. — Noms des religieuses. — Mort de Françoise Louët et de Jacques le Clerc. — Radegonde Tudert. — Activité de l'abbesse. — Jeanne Boullard. — Destruction de la triennalité.

Ce fut encore à Chelles qu'on alla demander une abbesse pour succéder à Marguerite Gouge. Le 9 juillet 1537, les religieuses de Gif réunies en chapitre, élurent pour supérieure, sœur *Hélène Brulard*, qui vint prendre possession de sa charge le 18 du même mois.

Induit en erreur par les manuscrits de Chelles, M. l'abbé Torchet, dans la savante histoire de son abbaye, (1) fait succéder immédiatement Hélène Brulard à Catherine de Saint-Benoît, comme abbesse de Gif. C'est évidemment là une confusion, que la simple inspection des dates suffit à réparer, puisque, comme nous venons de le dire, entre ces deux abbesses, Marguerite Gouge gouverna pendant neuf ans.

Elue en 1537, Hélène Brulard signait encore un reçu comme abbesse de Gif le 11 mai 1543. Ce ne serait donc pas un seul triennat, mais deux qu'elle aurait passés dans sa charge. Malgré les apparences contraires, nous croyons que l'historien de Chelles a raison en affirmant qu'elle ne fut abbesse que trois ans à Gif, et nous dirons plus loin pourquoi. Mais afin d'achever d'un seul coup nos divergences avec M. l'abbé Torchet, il nous faut constater encore

(1) Hist. de l'Abbaye de Chelles, T. I. p. 145.

que *Marie Baudry*, religieuse de Chelles, et ancienne abbesse de Faremoutiers, dont il a l'air de faire une sorte de prieure perpétuelle du couvent de Gif, n'y mit jamais le pied, ou ne fit qu'y passer; que sa présence n'y était nullement nécessaire pour le maintien de la réforme, laquelle était fort en honneur sans elle; que d'ailleurs les différentes abbesses qu'elle y eut connues jusqu'en 1565, et surtout l'une d'elles, n'étaient point d'humeur et de caractère à se laisser suppléer dans la direction de leur communauté; qu'enfin elle n'y exerça jamais cette charge de prieure; toutes celles qui la remplirent jusqu'à la date assignée à sa mort par l'histoire de Chelles, étant parfaitement connues. Ce sont *Gabrielle Théodet*, *Marguerite Gouge*, et *Claude Croquescel*.

Pendant son court abbatiat, Hélène Brulard n'eut qu'à continuer les heureuses traditions qu'elle trouva en vigueur à son arrivée. Si l'abbaye ne nageait pas encore dans l'abondance, la sage administration qui y présidait depuis la réforme l'avait faite sortir de la détresse où elle était vingt ans auparavant. Les ressources lui arrivaient d'une manière très régulière et se trouvaient alimentées :

1° Par les revenus des biens fonds que possédait la maison tels que les fermes de Gousson, Compans, Mitry, Puiseux, la Gombarderie, les Gressetz ; par les droits de seigneuries sur les fiefs aliénés; et par les terres mises directement en valeur, à savoir : le moulin, les bois et les prés voisins du couvent.

2° Par les pensions des religieuses. Toutes ne payaient pas, il est vrai; mais vingt d'entre elles, c'est-à-dire à peu près la moitié de la communauté, acquittaient des annuités variant entre *vingt* et *quarante* livres.

3° Par les offrandes, tant en argent qu'en nature, apportées à l'occasion du pèlerinage saint Blaise, toujours très suivi, puisqu'il rapportait annuellement *vingt* livres tournois d'argent, sans compter un nombre considérable d'écheveaux de fil, de chandelles, de jambons, et du lard en quantité suffisante pour nourrir la communauté pendant plusieurs mois.

4° Par des quêtes faites au profit de la maison. Dès ce temps-là en effet nous trouvons que Mlle de la Chaise, Mesdames de Villacomblet, Delaistre, la Danoise, la Brularde, et MM. Pommereux et Lambert s'étaient faits quêteurs et quêteuses volontaires, dans leurs paroisses respectives, pour venir en aide à nos Bénédictines, dont ils cultivaient la pieuse amitié.

A cette classe de bienfaiteurs, il faut joindre des religieux de Senlis, les Célestins de Marcoussis, Mlle de Briis, Mme d'Orse, MM. du Chalais, d'Orsigny, les châtelains de Courcelles et de Vosgien, et quelques autres qui se signalèrent par de larges aumônes, envoyées aux recluses de l'abbaye, leurs voisines. C'est aussi l'époque où l'on voit apparaître pour la première fois à Gif, des dons en nature et en argent, à charge de prières temporaires ou perpétuelles, nommées les *fondations*, qui devinrent bientôt une source de revenus considérables pour le couvent (1).

Quelques-uns des châtelains de la vallée. admirateurs enthousiastes de nos ferventes moniales, avaient choisi la chapelle de leur maison, pour y faire leurs dévotions et même pour y accomplir leur devoir pascal, de préférence aux églises paroissiales. C'était contraire à l'usage commun, avant aussi bien qu'après le Concile de Trente. Cela faisait aussi murmurer Jean Frédeval, toujours curé de Gif, et Thomas Gombault, son vicaire; mais les religieuses les sachant privés de l'appui du fougueux René de Bellay, passaient outre sans se tourmenter de leur opposition. Même difficulté encore pour l'usage de donner la sépulture, dans le petit cimetière de l'abbaye, aux serviteurs et familiers du couvent, aux fermiers de Gousson et du moulin; coutume qui lésait les droits de la cure. Dans l'un et l'autre cas, l'abbesse fut assez habile et assez heureuse, pour triompher de cette mauvaise

(1) A Gif, comme ailleurs, la pratique des fondations pieuses pour les défunts remontait à une date beaucoup plus ancienne; mais nous voulons dire que c'est seulement au XVIe siècle, qu'on trouve dans les archives de l'abbaye des titres énumérant les dons et spécifiant les charges.

humeur locale et de cette petite opposition de clocher.

A la faveur des documents qui nous restent, la plupart des religieuses de l'abbaye, dans cette première moitié du XVIe siècle, nous sont parfaitement connues ainsi que leur familles. Outre celles que nous avons nommées, ce sont : les sœurs Agnès de l'Escalopier, — Geneviève Séguier, — Madeleine Fournier, — Geneviève Guynier, — Charlotte de Grand Rue, — Perette Poullain, — Geneviève Pilleur, — Isabeau de Kerquifinen, — Marie Garat, — Jeanne Pain, — Catherine du Moulin, fille du seigneur de Briis, — Martine le Riche, — Martine Delaistre, — Jaqueline de Mosson, dont les noms reviennent le plus fréquemment dans les annales du couvent pendant un demi siècle.

Ce fut sous la prélature d'Hélène Brulard, vers 1540, que la communauté perdit sœur Françoise Louët, tour à tour modèle des épouses et des mères chrétiennes, sainte veuve, humble et fervente religieuse, insigne bienfaitrice de la maison qui garda sa dépouille mortelle. Elle avait sans doute été précédée de quelques mois dans la tombe, par frère Jacques le Clerc, son fils car le nom de ce dernier ne se lit plus dans aucun titre après 1539. Ces deux âmes, qui s'étaient pour ainsi dire ensevelies vivantes entre les murs d'un cloître, afin de demeurer plus étroitement unies, furent donc à peine séparées par la mort.

Leur décès déchaîna contre l'abbaye la colère et les revendications de Radegonde Tudert, veuve d'un poitevin, et nièce de Françoise Louët. Elle réclamait tout l'héritage de sa tante, et en particulier la ferme des Gressetz. Ses menaces, ses poursuites suscitèrent tant d'ennuis aux religieuses, que malgré la protection du roi, elles tentèrent plusieurs accommodements et vendirent dans la suite une terre objet de tant de contestations, dont la propriété leur était cependant bien légitimement acquise.

Hélène Brulard, pendant les trois années de son gouvernement, fit preuve d'une activité extraordinaire. Comme toutes les abbesses qui la précédèrent et celles qui la sui-

virent, elle poursuivit avec vigueur le recouvrement des domaines aliénés. Afin d'atteindre son but, elle fait dresser de nombreux mémoires, veut qu'on lui rende un compte détaillé de la situation, s'enquiert des sentences et des arrêts rendus en la matière, par les diverses juridictions dans les cas analogues au sien ; car la situation faite à Gif se répétait dans beaucoup d'abbayes du royaume. Ces soins nécessitaient des démarches auprès des hommes de loi, des déplacements, d'assez fréquents voyages à Paris, si bien que le gouvernement intérieur de la communauté retombait presque tout entier sur Gabrielle Théodet et Marguerite Gouge, toutes deux trés dignes et très capables d'exercer le commandement.

Sous cette prélature le couvent continua de faire quelques acquisitions de terre aux environs de Damiette et de Gousson, signe d'une prospérité croissante.

Sa triennalité achevée, Héléne Brulard quitta Gif et retourna à son couvent de Chelles, où elle mourut le 18 juin 1556.

L'autorité passa aux mains de *Jeanne Boullard* (1), la moins connue de toutes celles qui furent abbesses de Gif après la réforme. On sait seulement qu'elle fut librement élue par l'assemblée des religieuses ; qu'elle ne faisait pas partie de la communauté ; et qu'elle ne fut probablement pas appelée de Chelles, sorte de séminaire dans lequel s'étaient formées toutes les supérieures de notre cloître depuis vingt-cinq ans.

Jeanne Boullard signa, au mois de janvier 1541, une procuration à Charles Girard et à Jean Mousset, chargés de la représenter dans une action en justice intentée par Radegonde Tudert. C'est le seul acte de son administration qui nous soit connu; le reste est enveloppé d'ombres impénétrables, par suite de lacunes regrettables dans les pièces pourtant si nombreuses

(1) L'abbatiat de Jeanne Boullard est attesté par des documents authentiques; sa présence à Gif est certifiée par tous les auteurs; son nom se trouve dans toutes les listes d'abbesses dressées jusqu'ici. M. l'abbé Torchet a donc bien fait, nous le répetons, d'affirmer qu'Hélène Brulard ne fit qu'un seul triennat. Arrivée en 1537, elle en partit en 1540, pour faire place à Jeanne Boullard, qui gouverna jusqu'en 1543.

des archives mises a notre disposition. Au commencement de l'année 1543, sa triennalité à peine achevée, Jeanne Boullard quitta Gif ou y mourut ; car nous sommes aussi peu renseignés sur la fin de son abbatiat que sur ses débuts.

Après elle, les religieuses se réunirent encore pour élire une abbesse. Leur choix se porta de nouveau sur Hélène Brulard, qui revint sans doute momentanément de Chelles à Gif. C'est du moins la seule explication que l'on puisse donner à un reçu daté du 11 mai 1543, qui porte cette signature : *Hélène Brulard, abbesse.*

Le pouvoir sorti de cette nouvelle élection, si elle eut lieu, fut trop éphémère pour avoir laissé une trace quelconque dans les annales du couvent. Un nouvel ordre de choses allait naître à Gif et la triennalité des abbesse disparaître à jamais.

Nous avons dit la bienveillance que François I[er] avait témoignée à maintes reprises pour nos recluses, et les faveurs dont il s'était montré prodigue à leur endroit. Il est permis de croire que ces royales faveurs n'étaient pas tout à fait désintéressées. Le concordat conclu entre le Pape et le roi donnait à celui-ci le droit de nommer à toutes les abbayes du royaume ; mais la règle de Poncher en instituant la triennalité du pouvoir abbatial, opposait un obstacle à l'exercice du privilège royal, car en nommant à une abbaye, le roi la donnait forcément à titre définitif et perpétuel. Aussi le monarque s'était-il efforcé de gagner par de bons procédés toutes les communautés qui avaient adopté cette règle, afin d'abroger plus aisément l'article restrictif de sa puissance.

De leur côté les religieuses tenaient beaucoup à l'exercice de ce droit, pour elles le plus précieux et le plus important, puisqu'il leur permettait de choisir elles-mêmes la supérieure qui les devait gouverner. Mais en 1543 après le court abbatiat de Jeanne Boullard, et à la suite de pourparlers et de tiraillements sans nombre, les sœurs durent céder, et François I[er] fit à Gif ce qu'il faisait déjà dans beaucoup d'abbayes

de son royaume, il y envoya une abbesse de son choix. Nos Bénédictines payèrent ainsi de leur liberté les quelques faveurs octroyées par l'habile et politique monarque.

Le régime des abbesses triennales avait duré un peu moins de trente ans, pendant lesquels cinq titulaires différentes s'étaient succédées au pouvoir. Cette disparition fut-elle un malheur ? Assurément il est fort regrettable que le droit de nomination à tous les bénéfices un peu importants du royaume ait été concentré dans la main du roi, qui ne devait pas tarder à en abuser, pour imposer à beaucoup de cloîtres, des personnes dépourvues des qualités et des aptitudes requises, aussi bien que pour généraliser les humiliations et les hontes de la commende. Mais que la destruction du régime triennal dans les couvents bénédictins ait été un malheur, c'est autre chose. Dire cela à notre siècle avide et entiché de la mobilité du pouvoir, c'est aller à l'encontre de l'une de ses plus passionnées admirations, et se faire accuser d'idées rétrogrades. Néanmoins quand on lit avec attention la règle de Saint-Benoît, et qu'on étudie a travers dix siècles l'histoire de ses institutions, on ne peut s'empêcher de reconnaître que la charge abbatiale y avait toujours été à vie ; et que le pouvoir perpétuel des abbés et des abbesses y avait produit d'assez heureux fruits pour se faire pardonner quelques inconvénients : inconvénients corrigés d'ailleurs par la règle elle-mème, quand le supérieur devenait tout à fait intolérable ou indigne. Et pour notre part nous ne saurions regretter pour Gif, après trente ans, la disparition d'un état de chose, qui blessait si profondément toutes les traditions de la grande famille de saint Benoit.

CHAPITRE XIV

Jeanne de Blosset. — Ses antécédents. — Son portrait. — Etat de l'abbaye à son arrivée. — Revendication du temporel. — Les vassaux. — Jean Chauveau. — Succès remportés par l'abbesse. — Les Dominicain à Gif. — Mésintelligence avec le Cardinal du Bellay. — Trois religieuses en prison. — Dons du roi et de la reine. — Aumônes et acquisitions. — Epreuves. — Dispersion des religieuses. — Le Protestantisme. — Antoinette Mocyer. — Suppression du pèlerinage de saint Blaise. — Les officiers et les procureurs. — Mort de Jeanne de Blosset — Résumé de son abbatiat.

La première abbesse titulaire sur qui tomba le choix du roi se nommait *Jeanne de Blosset*. Elle était, dit Fisquet d'après l'abbé Lebeuf et le *Gallia*, religieuse professe du prieuré dominicain de Poissy, lorsqu'elle fut faite abbesse de Gif, en 1543. Bien que son nom ne se retrouve pas dans les archives connues du couvent de Poissy, son origine dominicaine est si universellement attestée, que personne ne peut raisonnablement la révoquer en doute.

Cette première nomination découvre tout d'abord le grave inconvénient et l'inqualifiable abus de l'ingérence royale dans la distribution des bénéfices. Le roi en effet, pour complaire à des courtisans en faveur, récompenser des services, obéir à des influences de cour, quand il ne s'abandonna pas à de pires inspirations, prenait très bien une dominicaine ou une franciscaine pour en faire une supérieure de bénédictines et *vice-versa*, sans tenir aucun compte de la différence des règles ou de la formation religieuse ; comme si la première marque d'inaptitude à gouverner des filles de Saint-Benoît, n'eut pas été précisément d'avoir grandie

longtemps vécu sous une règle différente de celle que, supérieure, on devait pratiquer et enseigner aux autres.

Cette réserve faite, la nouvelle titulaire était en tout digne de la haute distinction qu'elle venait d'obtenir. Sortie d'une famille d'origine normande, qui eut quelqu'éclat au XVI[e] siècle; âgée de 42 ans, petite, maigre, les yeux vifs et ardents, la parole claire, entraînante, un peu précipitée : formée à cette grande école dominicaine, si justement célèbre dans l'église, Jeanne de Blosset, en arrivant à Gif, n'eut que peu de modifications à introduire dans sa vie. Elle garda sa fermeté, son énergie, son indomptable volonté aussi bien que son vêtement, car nos bénédictines portaient encore la blanche robe, qui fut de tout temps la livrée et le signe distinctif des enfants de Saint-Dominique. Son abbatiat, l'un des plus longs de tous ceux qui régirent l'abbaye, puisqu'il dura près de trente ans, connut toutes les vicissitudes et toutes les extrémités. Mais s'il fut l'un des plus agités, il fut aussi l'un des plus glorieux et des plus prospères.

La nouvelle abbesse débuta sous d'assez heureux auspices. Si la situation de sa maison n'est pas encore brillante, elle est du moins satisfaisante. Le nombre des religieuses s'accroît sans cesse; les petites écoles ouvertes de nouveau sont bien tenues; elles entretiennent l'aisance au monastère, fournissent une occupation intellectuelle à plusieurs religieuses, et deviennent une pépinière de vocations. Quelques dames pensionnaires habitent des bâtiments séparés du cloître et font l'édification du couvent par leur piété. Les pensions des religieuses, les revenus des biens-fonds et des rentes sont régulièrement acquittés ; les dons manuels, les aumônes, les fondations se multiplient. L'office canonial est partie chanté, partie récité ; la règle est observée; la discipline monastique, tant au cloître qu'au noviciat, sous l'habile direction et la main ferme de la prieure Gabrielle Théodet, est fidèlement observée : en un mot la vie religieuse brille du plus vif éclat.

Comme il est arrivé à presque toutes celles qui l'ont pré-

cédée, l'attention de Jeanne de Blosset se porte tout d'abord sur la situation matérielle et notamment sur les nombreux litiges pendant entre le couvent et les détenteurs de l'ancien domaine de l'abbaye. Les délinquants ou plutôt leurs héritiers ne vont plus trouver devant eux la douce bienveillance, ni la patiente longanimité d'une Catherine de Saint-Benoit, ou d'une Marguerite Gouge ; notre nouvelle abbesse mènera les choses un peu plus vigoureusement, et quiconque possédera une parcelle des biens du monastère verra finir sa quiétude et sa tranquille jouissance. Elle s'attaque en même temps aux possesseurs d'Invilliers, de Saint-Aubin, d'une partie des terres de Gousson, sans tout à fait négliger les détenteurs du Cormier et des autres biens de l'abbaye. Entreprenante et active, elle écrit, se remue, fait agir ses amis et surcharge ses procureurs. Les actes de son administration portent tous cette fière entête « Nous, Sœur Jeanne de Blosset, par la « permission divine, abbesse de l'église et monastère de « Notre-Dame de Gif. » Pour être rigoureusement exacte et complète, la formule aurait dû ajouter : « Et par la volonté et « faveur du roi. »

Sous cette impulsion, les dossiers de toutes les contestations sont encore une fois refaits, et augmentés de mémoires dans lesquels la conduite des dernières abbesses qui ont précédé la réforme n'est point ménagée. Marguerite d'Orouer et les deux sœurs de Forges ont trouvé un juge sévère dans Jeanne de Blosset; car ce sont elles surtout qui ont aliéné le domaine du couvent.

Plus que tout autre, le fief d'Invilliers a été partagé entre un grand nombre de propriétaires. Sa vente est toujours contestée, mais à ne tenir compte que des faits accomplis depuis soixante ans, les successions, les échanges, les acquisitions, tous les changements que le temps apporte avec lui, en morcelant la terre, ont multiplié les vassaux, puisque le droit seigneurial a été soigneusement réservé aux religieuses. Quelques-uns de ces nouveaux débiteurs négligent totalement leurs devoirs et n'acquittent pas même le cens. Jeanne

de Blosset est bien décidée à les faire rentrer dans l'obéissance et à secouer leur torpeur.

A peine entrée en fonctions et sûre de son droit, elle lance des assignations contre tous les retardataires. Ceux-ci, devinant comme d'instinct à qui ils auront affaire, s'empressent d'accourir à l'abbaye pour se mettre en règle. Mais tout n'est pas rose dans la situation du vassal, et dans l'obligation où il est de rendre foi et hommage à l'abbesse. Assistons à la mésavanture de l'un d'eux.

Le dimanche 18 juillet 1546, vénérable et discrète personne *Jean Chauveau*, curé de Janvry, vient, tant en son nom qu'au nom de *Louis Cornée*, médecin à Briis, son beau-frère, dont il a procuration, pour rendre ses devoirs à madame l'abbesse. Tous deux sont possesseurs, du chef de Marguerite Lot, leur mère et belle-mère, de quelques arpents de terre démembrés d'Inviliers. Chauveau s'est fait accompagner par *François Bâcher*, notaire à Janvry, et par deux de ses paroissiens. Arrivé au couvent, il frappe au guichet et se trouve bientôt en présence de deux religieuses auxquelles il demande s'il peut parler à l'abbesse. On lui répond qu'elle garde la chambre, qu'elle est malade et qu'il ne la peut voir. A son défaut n'est-il donc personne, de désigné pour recevoir les fois et hommages des feudataires, dit-il? L'une des moniales, nommée Marie du Rozier, répond qu'elle s'en ira exposer le cas à l'abbesse dans sa chambre; elle fait entrer le curé et ses compagnons dans le parloir, puis disparaît.

Jeanne de Blosset a des griefs particuliers contre Chauveau et Cornée. Recevoir leur foi et hommage, c'est en quelque sorte les reconnaître légitimes possesseurs des terres qu'ils détiennent; or, c'est ce qu'elle ne veut pas. Aussi renvoie-t-elle Marie du Rozier en disant, qu'à la vérité, c'est elle-même qui est chargée de recevoir les devoirs des vassaux; mais elle ajoute aussitôt sur un ton de reproches, que si madame l'abbesse n'eut lancé assignations sur assignations, le négligent et retardataire Chauveau ne serait pas venu;

qu'elle ne recevait ni ne refusait l'hommage offert, et qu'elle voulait avant tout parler au conseil du couvent.

Cette fin de non recevoir n'est point l'affaire de l'infortuné Chauveau, qui s'excuse tant bien que mal sur les retards qu'on lui impute, et en rejette la cause sur l'invisible abbesse toujours inabordable. Comme il tient par dessus tout à s'acquitter de sa commission, il se met à genoux et va pour commencer la récitation de l'acte de vassalité. En le voyant, Marie du Rozier tire promptement le rideau de la grille et s'enfuit à toute jambe sous les cloîtres, laissant là Chauveau et ses compagnons ébahis.

Le malheureux curé ne veut pas perdre son voyage. Il quitte le parloir et s'en va à la grande porte de l'abbaye, où d'ordinaire, lui a-t-on dit, se rendent la foi et l'hommage. Là, il heurte le marteau de la porte « par trois diverses fois » en disant à voix haute : Madame l'abbesse, êtes-vous céans? Point de réponse. Chauveau se met alors à genoux, ôte sa ceinture et ses gants, les mains jointes et la tête nue, il redit encore par trois fois : « Madame l'abbesse de Gif, je suis venu pour vous faire les « foys et hommages, que je suis tenu faire, tant en mon nom que « comme procureur du dit Cornée, pour tous les héritages « qui peuvent vous appartenir et compéter à Invilliers, pa- « roisse de Briis, chastellenie de Montlhéry..... et dont je « vous fais foy et hommage. » Puis il baise les marteaux et les gonds de la porte. Allant de celle-ci à celle du cloître il recommence les mêmes cérémonies. Comme la première, cette porte demeure sourde à ses appels, insensible à ses baisers, et aux effusions de sa tendresse; derrière elle personne ne répond, personne ne paraît s'émouvoir de son attitude, de ses faits et gestes de suppliant.

Enfin il avise un nommé *Coignart*, boucher de l'abbaye, auquel il demande si le procureur est là? Celui-ci est prêtre; c'est un confrère qui sera sans doute moins intraitable et consentira peut-être à porter ses vœux à l'abbesse ; mais Coignart lui répond que le procureur est à Paris! Désespéré, le malheureux curé requiert, du notaire Bâcher, acte de tout

ce qu'il vient de faire. Son compagnon ayant fait droit à sa demande, la compagnie reprend le chemin de Janvry, en dissertant sur les événements de la soirée.

L'année suivante, Louis Cornée, le médecin de Briis, vint à son tour faire la terrible corvée et rendre foi et hommage. Sa démarche eut à peu près le même succès que celle de son beau-frère, car il ne vit ni l'abbesse, ni aucune religieuse, malgré ses instances réitérées.

Jeanne de Blosset savait se départir de cette excessive rigueur, lorsque les vassaux lui semblaient le mériter. C'est ainsi qu'elle accorda aux deux frères Lot, parents des précédents, main-levée sur trente arpents de terre, « en considé« ration de leur pauvreté et pour l'honneur de Dieu; » sans préjudice toutefois, a-t-elle soin d'ajouter, du procès en rescision intenté contre la vente d'Invilliers, dont ces trente arpents faisaient jadis partie.

Pendant les vingt premières années de son abbatiat, c'est-à dire de 1543 à 1563, Jeanne de Blosset fit produire plusieurs centaines de pièce de procédure pour ce seul procès d'Invilliers. Son activité se montra la même dans les autres actions judiciaires, intentées ailleurs pour la conservation ou le recouvrement du domaine de l'abbaye. Si toutes ses revendications ne furent pas couronnées de succès, elle obtint au moins gain de cause dans plusieurs cas. C'est de cette époque en effet que datent l'entière restitution de Gousson, l'annulation des contrats concernant la ferme de la Noue, où les ayants cause de Robin Foucher se maintenaient depuis soixante ans, sans rien vouloir payer à l'abbaye,et enfin d'autres rescisions moins importantes, il est vrai, mais précieuses néanmoins à la bonne renommée et à la fortune du couvent.

Pour tous ces procès, l'abbesse dut souvent avoir recours à la chancellerie épiscopale, et à l'évêque lui-même. C'était toujours ce même cardinal Jean du Bellay, avec lequel l'abbaye avait déjà eu d'assez graves démêlés. Tout d'abord il se montra favorable et rien ne présageait les conflits prêts à éclater.

Jeanne de Blosset ne s'occupait pas que des intérêts matériels de sa communauté, elle avait également à cœur sa direction spirituelle. Peu de temps après sa prise de possession, elle fit sous ce rapport un changement fort important.

Nous avons vu un modeste prieuré de Bénédictins s'établir à l'abbaye en même temps que la réforme. Il était contemporain des abbesses triennales, et il ne leur survécut guère. Les deux derniers Bénédictins qui y vécurent furent Pierre Meunier et Didier Laurent, tous deux cependant très dévoués à leurs sœurs les moniales. Aussitôt installée, Jeanne de Blosset les remplaça par un prêtre séculier, nommé Gilles Le Roy, qui devint un peu plus tard curé de Gif. Il n'avait chez les religieuses, que le service de la chapelle. Pour la direction spirituelle de ses filles, notre abbesse, en même temps qu'elle se séparait des Bénédictins, appelait près d'elle les Dominicains, ses anciens frères en religion, auxquels elle demeura toujours fort attachée. Ce fût l'un d'entre eux frère *Henri des Grassins* qui remplit la charge si importante de visiteur du couvent. D'autres furent les confesseurs des moniales; et le 18 octobre 1552 nous voyons l'abbesse passer un contrat avec frère *Jean du Val*, « qui reçût annuellement 30 livres parisis et ses souliers, » pour exercer, après plusieurs de ses confrères, la charge de confesseur. Ainsi cette maison de Bénédictines passa peu à peu, par le fait de son abbesse, sous la direction des Dominicains.

Ce changement ne s'était point accompli sans quelques tiraillements, ni sans des réclamations, bientôt portées jusqu'au palais épiscopal. Les contradicteurs, prêtres et laïques, avec lesquels Jeanne de Blosset était en lutte ouverte, ne se faisaient point faute d'aller à l'évêché, exposer au prélat leurs griefs contre l'énergique abbesse. Un jour, Jean de Bellay, dont les anciennes antipathies contre le couvent se réveillèrent à l'occasion de toutes ces plaintes, vint lui-même à Gif. Que se passa-t-il dans cette malencontreuse visite ? Le prélat, protecteur naturel des religieuses de son diocèse, voulut-il se changer en loup ravisseur ? On

ne sait. Mais à peine eut-il quitté l'abbaye que des cris de réprobation s'élevèrent contre lui. Les grilles et les hautes murailles furent impuissantes à contenir l'indignation des moniales, qui se répandaient en violentes invectives contre le cardinal, et le chargeaient des plus graves accusations. La plus animée de toutes était cette Madeleine Boucher dont la prise d'habit avait été si solennelle. Elle fut soutenue et secondée par Marie du Rozier, nommée quelquefois Marthe de la Rozière. Toutes deux avaient écrit à leurs familles des lettres pleines de reproches et de menaces contre le prélat. Jeanne de Blosset, qui avait sans doute essuyé la mauvaise humeur du cardinal, soutint et encouragea ses filles dans cette lutte; elle y prit même une part très active. L'affaire fit quelque bruit. Du Bellay s'en émut; il cita l'abbesse et ses deux religieuses devant l'officialité diocésaine, et toutes trois furent enfermées dans les prisons de l évêché.

Cependant Madeleine Boucher, altière comme tous ceux de sa race, ne rétractait rien de ses accusations. Jeanne de Blosset, exaspérée du traitement dont elle était l'objet, avait usé de toutes ses influences pour obtenir son élargissement et celui de ses compagnes. Les juges ecclésiastiques étaient sur le point de les relâcher, quand du Bellay, voyant ses prisonnières prêtes à lui échapper, évoqua la cause devant le parlement, où il comptait de nombreux amis. Il sut habilement compliquer l'affaire qui lui était personnelle, d'une accusation de relâchement de la discipline monastique, accusation dans laquelle deux au moins des religieuses internées n'avaient rien à voir.

Devant la justice séculière, malgré la puissante influence des Boucher d'Orsay et celle de quelques personnes favorables, Jeanne de Blosset et ses sœurs furent condamnées à deux ans de prison, qu'elles subirent à Paris, où leur incarcération d'ailleurs ne semble pas avoir été très étroite.

Un des arrêts qui a trait à cette malheureuse affaire, impute aux religieuses, outre leurs calomnies contre le cardinal « plusieurs choses mauvaises et méchantes véri-

« fiées, lesquelles ont produit et créé un grand scandale, « notoire, public et manifeste, contre le bien et honneur de « la religion monastique, et infraction des statuts cy devant « faits tant pour la réformation du dit monastère, que pour la « réformation des autres six couvents de l'ordre de Saint- « Benoist estant en ce diocèse. »

Quoiqu'il en soit de ces allégations, après un examen attentif de ce qui reste de ce procès, il nous semble que le cardinal du Bellay, l'ami du cynique Rabelais et de l'odieux Odet de Châtillon, aurait été plus grand et plus généreux en se montrant moins susceptible, et en poursuivant avec moins d'âpreté des commérages, que dans sa langue sans contrainte il appelait dédaigneusement « un caquetage de nonnes. »

Tous les historiens ont enregistré le procès de l'abbesse de Gif, et certains d'entre eux en ont pris texte pour charger injustement sa mémoire. Pithou, heureux de rencontrer une abbesse jugée par le Parlement, cite le fait avec complaisance dans ses *Libertés de l'église gallicane*. Jeanne de Blosset au contraire a fait disparaître impitoyablement, des archives de l'abbaye, tout ce qui avait trait à ce regrettable différend, rendant ainsi plus difficile et plus délicate à la fois, la tâche de tous ceux qui n'acceptent point sans contrôle le témoignage de ses adversaires.

Rentrées à Gif au moment même ou une disgrâce de cour forçait le cardinal du Bellay à quitter Paris, et bientôt à se démettre de son siège, nos trois religieuses furent reçues au milieu des transports de joie de toutes leurs compagnes, heureuses du retour de leur Mère. L'abbaye n'avait point trop souffert de l'absence de sa supérieure. Prudemment régie par Gabrielle Théodet, sa prieure, assistée des mères discrètes, tout y était en bon état; on avait fidèlement obéi à l'impulsion donnée par l'abbesse, qui de loin veillait aussi sur son troupeau.

Les difficultés que Jeanne de Blosset avait eues avec l'évêque, ne lui avaient point enlevé les sympathies qu'elle s'était conciliées à la cour et ailleurs. Henri II continue

à l'abbaye la protection et la bienveillance que François Ier lui avait accordées; et la reine Catherine de Médicis, de concert avec le roi envoie souvent de riches aumônes à la communauté. En réclamant les prières des Bénédictines, Henri donne 10 livres, et la reine 3 écus pour le même objet. A l'instar de la cour, les prêtres et les grands se montrent généreux. Il n'est pas jusqu'à l'évêque de Paris, Eustache du Bellay qui, désireux de faire oublier les mauvais procédés de son oncle auquel il a succédé, ne complimente l'abbesse, en la priant d'accepter son offrande.

D'autre part, on fait des fondations de messes. C'est Mathurin de Harville, abbé de Saint-Martin, et le vicaire de Longpont qui se montrent particulièrement généreux sous ce rapport. Bientôt il y a des obits et des services anniversaires pour tous les jours de la semaine. La chapelle du couvent se trouve après quelques années transformée en une sorte de chapitre ou d'église paroissiale, dans laquelle on chante l'office des morts toute la matinée, sans grand profit, croyons-nous, pour la piété des religieuses, et au détriment même de la régularité. Des séculiers obtiennent la faveur de se faire enterrer avec les leurs dans le petit cimetière du couvent. Tel est le cas de Mme d'Aigrefoin qui y apporta la dépouille mortelle de son fils en 1558.

Toutes ces fondations, tous ces dons de la piété, joints à la prudente administration des revenus du couvent, amènent bientôt, sinon l'opulence, au moins une assez grande aisance à l'abbaye. Jeanne de Blosset en profite pour accroître le temporel. Ce n'est point chez elle pensée ambitieuse ou fol orgueil de s'agrandir, mais bien sage prévoyance et légitime désir d'accroître le nombre de ses filles, qui dépassa bientôt en effet le chiffre de *quarante*. Elle acquit donc des terres à Saint-Aubin, à Villiers-le-Bâcle, à Frileuse (1), à Gif et ailleurs.

Le plus noble usage des ressources matérielles est fait par

(1) Frileuse. — Ferme de la paroisse de Gometz-le-Châtel, aujourd'hui détruite.

l'abbesse d'accord avec le visiteur qui vient une fois chaque, année. Celui-ci se fait rendre un compte xact de l'état de la communauté. On additionne devant lui la somme des revenus annuels. Il en fait deux parts: l'une est affectée à l'entretien des bâtiments, aux gages des domestiques, aux frais des procès, aux pauvres, à tout ce que nous nommerions aujourd'hui les frais généraux; l'autre est réservée aux religieuses. Il compte leur nombre, affecte 160 livres à chacune, pour sa nourriture et son vêtement; s'il y a un reste, le visiteur ordonne de recevoir une religieuse pauvre et sans dot, afin ue le couvent ne soit pas tenté de thésauriser. Ferventes, nos moniales se plient joyeusement à ces injonctions; relâchées, elles n'ont jamais de reste sur les revenus qui leur suffisent à peine.

En dépit des affirmations du Parlement, l'abbaye ne connut jamais le relâchement, au temps de Jeanne de Blosset; aussi son cloître fut-il toujours rempli de religieuses exemplaires. Ce n'était plus le temps où Gif devait aller demander ses supérieures à des monastères étrangers, tant il était pauvre en personnel; au contraire l'abbaye se voyait en mesure de communiquer la sève religieuse, dont elle débordait, à d'autres maisons, avides de rétablir l'observance. C'est ainsi que sœur Philippe de Gottelas, et quelques autres s'en allèrent dans les années 1550 et 1551 porter l'édification au dehors.

Dieu cependant n'envoie point d'ordinaire l'abondance à ses fidèles, sans leur dispenser en même temps l'épreuve qui les maintient dans sa dépendance et dans l'humilité. Cette loi providentielle, nos religieuses en éprouvèrent bientôt l'effet, car les épreuves s'abattirent sur elles de différent côtés.

Les unes tenaient à l'état du royaume; les autres à l'éternelle faiblesse de la nature humaine.

Le parti protestant commençait à s'agiter dans le pays, grâce à la faveur des grands, et aussi à la guerre que la France soutenait contre l'étranger. Au mois de septembre, il y eut à Paris une émeute contre les Calvinistes; les combattants se répandirent dans la banlieue en y portant le ravage et l'épouvante. Nos religieuses effrayées quittèrent

leur cloître; quelques-unes rentrèrent dans leurs familles, en particulier les sœurs Delestre, Beauclerc et Boucher réclamées par leurs parents. Le plus grand nombre toutefois, après quelques jours d'absence, revinrent au monastère, où la vigilante abbesse s'appliqua à les rassurer, les entoura de ses soins et les couvrit de sa protection.

Les nouveaux hérétiques faisaient des efforts multipliés, pour introduire le poison de leurs doctrines dans les maisons religieuses. La vigilance de Jeanne de Blosset se laissa-t-elle surprendre? Par sa faute le germe de l'hérésie pénétra-t-il au monastère? L'abbé Lebœuf l'affirme en toutes lettres, et par là il laisse planer un doute, sinon directement sur la foi de notre abbesse, au moins sur la facilité avec laquelle elle ouvrit la porte de son cloître à un membre suspect de sa famille. « Elle avait, dit-il, une sœur religieuse et professe de Moncel, « près Pont-Saint-Maxence, qui vivait à Gif, y restait habillée « en demoiselle séculière, et fréquentait les nouveaux héré- « tiques. » Puis une note de l'ouvrage ajoute aussitôt que le Parlement fit le procès de Jeanne de Blosset, au mois de janvier 1550; ce qui ferait supposer que l'abbesse elle-même était imbue des doctrines protestantes. Or, les registres du Parlement soigneusement interrogés à la date indiquée, ne contiennent rien sur l'abbesse de Gif. Son procès avait eu lieu deux ans auparavant, et pour de tout autres motifs, au moins à l'origine, comme nous l'avons dit. Rien dans nos archives ne vient confirmer le dire de Lebeuf, il n'y a pas trace d'erreurs religieuses ni de faiblesse morale dans la conduite de Jeanne de Blosset.

Quant au fait de sa sœur, s'il est exact, elle commit assurément une grave imprudence en introduisant parmi ses filles une hérétique, capable de distiller aisément le venin de l'erreur à tout le personnel du couvent. Mais on sait quelle force ont les liens du sang ; à quelles complaisances ils entraînent quelquefois les meilleurs et les plus rigides parmi les religieux! Depuis quand d'ailleurs est-ce un crime d'ouvrir sa porte à une sœur, même égarée, même coupable? Là encore

ajouterons-nous, nos archives n'ont pas un mot qui nous permette de contredire ou de corroborer le témoignage de Lebeuf. De la présence d'une sœur de l'abbesse, il n'est pas même question dans les comptes du couvent, ce qui porte à croire que si elle vint à Gif, elle ne fit qu'y passer.

La tendance au désordre ou au relâchement n'était pas d'ailleurs dans le caractère de Jeanne de Blosset Le fait suivant, le seul de cette nature, qui se rencontre dans les annales du monastère, pendant les six à sept siècles de son histoire, l'établira suffisamment.

En 1560, vivait à l'abbaye, en qualité de converse, une religieuse, nommée *Antoinette Mocyer*. Dans le même temps, un certain *Jaxpard Huet*, un désœuvré des environs, venait assez fréquemment au couvent, où des liens de parenté avec une des moniales semblaient l'appeler, ou tout au moins légitimer sa présence. Au bout de quelque temps, sœur Antoinette, que ses fonctions mettaient en rapport avec les étrangers, remarqua le visiteur et se montra pour lui pleine d'attention et d'empressement. Elle ne tarda pas à s'apercevoir que de son côté, Huet n'était pas insensible à ses bons procédés, et qu'en franchissant le seuil de la maison, il en partait plus que reconnaissant. Des rapports d'un caractère tendre s'établirent bientôt entre le visiteur et la jeune nonne. Un soir, à la nuit tombante, Huet fit sortir la volage converse et l'emmena avec lui. Une sentence rendue sur cette matière, dit que ce fut par « dol et violence », mais des pièces de l'information, il résulte que sœur Antoinette avait suivi très librement et bien volontairement son ravisseur.

Sitôt que Jeanne de Blosset fut informée de ce fait scandaleux, elle fit poursuivre les deux coupables, et résolut d'obtenir un châtiment exemplaire, capable d'en imposer aux âmes assez faibles pour avoir la pensée de se livrer à un semblable désordre. L'affaire ne tarda pas à être évoquée devant le prévôt de Châteaufort. Ce dernier, connaissance et ami de Huet, se montra indulgent à son endroit, et ne le condamna qu'à dix ans de galères, avec cette clause que s'il

s'en échappait, « il serait pendu et étranglé, sans autre forme, ne figure de procèz. »

Si rigoureuse que nous semble cette condamnation, elle parut trop douce et trop bénigne à la sévère abbesse, qui fit appeler de cette sentence *à minima*, et obtint que le délinquant comparaîtrait devant le parlement de Paris. Chose étrange, Huet avait eu l'audace d'appeler lui-même de la première peine comme excessive. Il fut bientôt désabusé, car les juges de Paris, moins indulgents que le prévôt de Châteaufort, le condamnèrent, le 16 mars 1562, à la perte de tous ses biens, et aux galères à perpétuité. Ils aggravèrent encore sa peine d'un châtiment corporel. Le malheureux fut ramené à Gif, où il fut contraint de confesser son crime à genoux, et là, durant trois jours consécutifs, dépouillé de ses vêtements et frappé de verges par des mains vigoureuses, en face de la grande porte du monastère, il demandait « pardon et mercy à Dieu, justice au roy, et miséricorde aux dites religieuses, pour le scandale qu'il avait donné, et le tort qu'il leur avait fait. »

Cette terrible expiation n'a pas besoin d'invoquer en sa faveur les mœurs du XVIe siècle, mais elle demande toutefois à n'être pas jugée avec nos idées modernes; elle prouve en outre que si Jeanne de Blosset était impuissante à empêcher tout mal dans le couvent dont elle avait la garde, au moins était elle ardente à le réprimer, dès qu'il arrivait à sa connaissance. Comment soutenir après cela qu'elle favorisa des doctrines, faites pour conduire tout droit aux désordres des mœurs et à l'indiscipline?

Cette regrettable aventure d'Antoinette Mocyer poussa Jeanne de Blosset à ouvrir moins facilement sa porte aux gens du monde, et dès lors l'entrée du public dans le parc de l'abbaye pour la fête annuelle de saint Blaise, fut totalement interdite, ce qui amena peu à peu la chute du pèlerinage.

Dès 1563, la fatigue s'était faite sentir à notre vaillante abbesse, et ses forces avaient décliné. Aussi s'était-elle déchargée d'une partie des soins matériels sur sœur *Catherine de Ker-*

quifinen, préposée à la gestion de toutes les affaires temporelles. Celle-ci entourée des plus anciennes religieuses du cloître, passa, au nom de l'abbesse, tous les baux de fermage.

Jeanne de Blosset continua néanmoins de gouverner l'abbaye avec intelligence et zèle durant sept à huit ans encore. Les derniers temps de sa prélature se passèrent dans un calme relatif. Un grand nombre de procès avaient été terminés ou abandonnés, et l'âge avait un peu calmé l'humeur batailleuse de l'intrépide supérieure. Jamais le couvent n'avait joui d'une plus grande paix et n'avait été mieux gouverné.

A une activité extrême, Jeanne de Blosset joignait une vigilance sans égale pour le maintien de la discipline et de la régularité. Sous aucun prétexte on ne franchissait la clôture. Les affaires les plus importantes se traitaient au grand parloir, toute la communauté étant derrière la grille. Les officières du couvent étaient renouvelées avec soin, à l'expiration de leur charge.

Pendant sa longue prélature, Jeanne changea plusieurs fois de prieure. A celles que nous avons déjà nommées, il faut joindre, *Jeanne Paris* qui succéda à *Claude Croquescel*, et *Geneviève Seguyer* entrée en charge vers 1567. *François Plisson* de son côté était un procureur dévoué et entendu aux affaires, et le chapelain *Nicolas de Bernutte* un prêtre pieux et fort régulier.

La bonne administration et la parfaite régularité de l'abbaye attirèrent sur elle les grâces d'en haut et les succès de la terre. La famille religieuse s'accrut d'un nombre considérable de jeunes moniales, recrutées dans les meilleures familles. Bientôt elles devinrent si nombreuses qu'on fut obligé de multiplier les officières du couvent, pour se partager les soins interieurs à donner à cette grande communauté. C'est la première fois en effet depuis la réforme que nous rencontrons le nom et la charge de *souprieure*. Sœur Geneviève Fournier l'exerçait en 1560, et Charlotte de Grandrue en 1570.

Afin d'abriter ses filles, Jeanne de Blosset dut à deux reprises différentes, pendant son abbatiat, faire entreprendre

des travaux importants, pour la consolidation et l'agrandissement de sa maison. Elle était encore toute occupée de ces soins matériels, lorsque la mort la frappa le 13 juillet 1571. Elle avait 70 ans, dont 28 passés à la tête de l'abbaye. Quand elle se coucha dans sa tombe, Jeanne put se rendre témoignage que le couvent n'avait point périclité entre ses mains; qu'au contraire il avait prospéré sous l'œil de Dieu; qu'elle-même avait aimé la justice, combattu le bon combat, et mérité la récompense promise au serviteur fidèle.

Cette abbesse vécut dans des temps troublés et difficiles. Sa situation l'obligea à des revendications nombreuses pour le rétablissement du temporel de son abbaye, ce qui lui fit beaucoup d'ennemis. Ses démêlés avec la justice, et principalement ses difficultés avec le cardinal du Bellay; quelques phrases trop laconiques de l'abbé Lebeuf, dans lesquelles le savant historien procède plutôt par réticence et par insinuation, que par une affirmation claire et directe; d'imprudentes complaisances pour une sœur égarée, coupable, ou seulement malheureuse; tout cela a jeté comme une ombre sur la grande et belle figure de notre abbesse, et une sorte de défaveur imméritée s'attache à son nom. Cependant dans tout ce qui nous reste d'elle, rien ne justifie ces ombres, ces soupçons, cette défaveur: loin de là; appuyés sur des documents incontestables, nous avons montré Jeanne de Blosset comme une femme forte, une religieuse irréprochable et zélée; douce et charitable aux petits et aux humbles; passionnément dévouée à ses filles du cloître, qui l'entouraient de respect et d'amour; amie de la justice, de la discipline et de la régularité; sans crainte devant les grands et les puissants du siècle ; elle est certainement la plus grande figure de toutes celles qui passèrent au cloître de Gif, durant le XVIme siècle, où il y en eut pourtant de remarquables; digne surtout de la crosse abbatiale qu'elle porta sans faiblesse ni défaillance ; capable en un mot de faire honneur aux deux grandes familles religieuses, dans lesquelles elle vécut successivement: celle de Saint-Dominique et celle de Saint-Benoît.

CHAPITRE XV

Jeanne de Carnazet. — Sa parenté. — Elle administre elle-même. — Le fief du Cormier. — Ses différents possesseurs. — Transaction à son sujet. — Bail de Gousson. — Henri III — Jean de Baillon. — Affaiblissement de la discipline.

On alla chercher bien loin, ce semble, la religieuse qui succéda à Jeanne de Blosset, puisqu'on la fit venir du couvent bénédictin de Sainte-Croix de Poitiers, où elle avait fait profession. Elle se nommait *Jeanne de Carnazet*, elle était née dans les environs de Thouars en Poitou, de François de Carnazet, seigneur de Brazeux. (1) Malgré les apparences, elle ne devait pas être tout à fait étrangère à notre abbaye; et sa nomination pouvait bien être due aux calculs habiles de quelques membres influents de sa famille, désireux de terminer une difficulté pendante entre eux et la communauté, comme nous le dirons bientôt.

François de Carnazet, père de la nouvelle abbesse, avait vu le jour au manoir de Courcelles dans la vallée de l'Yvette; en s'en éloignant, il n'avait point perdu de vue l'abbaye, puisqu'en 1557, il y fit recevoir une sœur converse nommée Suzanne de Lespine, pour laquelle il donna *cent* livres, une fois payées.

Le premier soin de la nouvelle titulaire, en arrivant à Gif, fut d'en éloigner les Dominicains, directeurs spirituels de la maison depuis un quart de siècle, et de les remplacer par des prêtres séculiers. Le fait était fâcheux en lui-même

(1) Brazeux. — Ce nom désigne probablement un ancien fief situé dans la commune de Vert-le-Grand. Cant. d'Arpajon. Arr. de Corbeil (S. et O.)

car dans un couvent, où la vie religieuse s'entretient surtout par la tradition, le moindre changement a des conséquences graves; s'il plaît aux uns, il heurte les autres, contrarie les habitudes prises, amène des murmures, et détruit souvent au lieu d'édifier : c'est là principalement que le vieil adage a son application : le mieux est parfois l'ennemi du bien.

Avec le nouveau régime toutes les religieuses en charge gardèrent leur office, au moins pendant quelque temps, car la prieure Geneviève Seguyer ne fut remplacée qu'en 1575.

Jeanne avait amené avec elle une de ses nièces, nommée Doralice de Carnazet, qui ne demeura pas parmi nos moniales, et sortit de l'abbaye, même avant la mort de sa tante.

Sachant que l'ordre dans les choses matérielles est la garantie des choses spirituelles dans la vie des communautés, Jeanne de Carnazet, femme très entendue en affaires, s'applique, avec soin à maintenir l'état prospère du temporel. Pour cela elle s'entoure des conseils d'hommes compétents et habiles. Sur leur avis elle reprend la direction des affaires extérieures, confiées à Catherine de Kerquifinen dans les dernières années du précédent abbatiat. C'est elle qui signe des reçus à Jean de Moretz, seigneur de Montjai (1); c'est elle qui traite directement avec Nicolas Couvrechef, curé de Châtillon, redevable à l'abbaye de plusieurs annuités, et qui recommence à nier les droits des religieuses, malgré des accords et des règlements précédemment consentis; c'est elle enfin qui s'occupe très activement d'améliorer l'état du moulin.

Dans ces temps-là on n'était pas toujours heureux en meuniers. Ceux-ci changeaient bien souvent, et avaient de fréquents démêlés avec les religieuses, comme il arrive d'ordinaire aux propriétaires qui vivent trop près de leurs fermiers. En 1576 toutefois, on mit la main sur un certain

(1) Montjai. — Hameau de la commune de Bures. Cant. de Palaiseau Arr. de Versailles (S. et O).

Jean Griffon, qui fit un bail de six ans. Il l'acheva tout entier et le renouvela même, ce qui donna quelque répit à la communauté.

Mais l'acte le plus important de Jeanne de Carnazet fut sans contredit la transaction qu'elle conclut, au nom de l'abbaye, avec les membres de sa famille, au sujet de la ferme ou du fief du Cormier. Pour entendre l'objet de ce contrat, il faut remonter d'un siècle en arrière et reprendre les choses d'un peu plus haut.

Au temps de Marguerite d'Orouër, de néfaste mémoire, c'est-à-dire vers 1480, le Cormier, ancien apanage de l'abbaye, avait été aliéné à un sieur Charles de Carnazet, aïeul de notre abbesse, et seigneur de Courcelles (1) au XV[e] siècle. Les conditions de la vente étaient toutes demeurées inconnues, par suite de la destruction de l'acte primitif. On savait seulement que les religieuses avaient droit de prélever chaque année la somme dérisoire de *Cent sous*, sur les détenteurs du dit fief.

Sitôt que la réforme eut été introduite au monastère, aux environs de 1516, les moniales réclamèrent contre ce singulier contrat, qui avait dépouillé leur abbaye de l'un des principaux fleurons de sa couronne territoriale. L'acquéreur s'effraya-t-il des revendications élevées par les Bénédictines, ses voisines de campagne? Peut-être, car cette même année 1516, il se défit à la hâte de son acquisition, et l'échangea avec Jean de Poncher, général des finances, contre les terres de Saint-Vrain (2) et de Lardy (3), que la famille de Carnazet posséda pendant longtemps.

A peine le nouvel acquéreur fut-il entré en possession qu'il se vit assailli de réclamations par les religieuses. Celles-ci, il est vrai, s'attaquaient plutôt à Carnazet qu'à Poncher lui-même, qui pouvait toujours se retrancher der-

(1) Courcelles. — Hameau de la commune de Gif. Cant. de Palaiseau.
(2) Saint-Vrain. — Canton d'Arpajon, arr. de Corbeil (S. et O.)
(3) Lardy. — Canton de la Ferté-Alais, arr. d'Etampes (S. et O.)

rière son vendeur. Mais, par suite de l'influence du ministre des finances, tant à la cour qu'à l'évêché, dont son frère Etienne était titulaire, en même temps que supérieur de l'abbaye; par les lenteurs de la procédure particulière au XVI[e] siècle; par l'esprit de conciliation, propre aux premières abbesses de la réforme; par tous ces motifs à la fois, les poursuites marchèrent lentement.

De plus Charles de Carnazet étant venu à mourir, ses nombreux héritiers se dispersèrent sous des noms divers, aux quatre vents du ciel. On les trouve à Courcelles, à Saint-Vrain, à Lardy, au Plessis-Saint-Benoît, (1) à Allonville, (2) à la Papinière, (3) à Champgirault, (4) à Thouars, (5) à Brazeux, etc... dans le Poitou et jusqu'en Savoie; si bien que l'action judiciaire devenait très difficile, car on ne pouvait atteindre tous les intéressés en même temps, chose indispensable avec la législation de l'époque. Néanmoins en 1554, on obtint des lettres-royaux, qui semblaient devoir mettre fin à ce procès, et faire rentrer les religieuses dans leurs droits sur le Cormier.

Mais voici que sur ces entrefaites Jean de Poncher meurt sans héritiers, et lègue tout son bien au roi, qui devient ainsi propriétaire du domaine contesté. Sans doute, les religieuses, comme il est trop aisé de le comprendre, n'osèrent pas poursuivre avec beaucoup d'acharnement, le nouveau détenteur d'Invilliers dont la puissance était redoutable. Il s'était d'ailleurs toujours montré si plein de bienveillance et de générosité pour elles, qu'à l'heure même, il leur prêtait encore son concours pour d'autres revendications. Allaient-elles

(1) Plessis-Saint-Benoît. — Canton de Dourdan, arr. de Rambouillet. (S. et O.)

(2) Allonville. — Hameau de la commune de Neuvy-en-Dunois. Canton de Bonneval, arr. de Chateaudun. (E. et L.)

(3) La Papinière. — Hameau de la commune de Saint Paul-en-Gâtine. Canton de Moncoutant, arr. de Partenay. (Deux-Sèvres)

(4) Champgirault. — Village du Poitou, que n'a pu être identifié.

(5) Thouars. — Arr. de Bressuire. (Deux-Sèvres.)

s'aliéner par d'imprudentes poursuites l'appui du monarque, qui en toute occasion leur témoignait tant d'intérêt, et ne les appelait que ses « fidèles et bien amées »? Les religieuses ne le crurent probablement pas et firent sagement.

De François Ier la propriété du Cormier passa à son fils Henri II. Les motifs qui faisaient temporiser naguère, restaient les mêmes sous le nouveau roi; car celui-ci accordait au cloître de Gif une sollicitude égale à celle que lui avait prodiguée son père. Henri d'ailleurs ne posséda pas longtemps le fief contesté; il le donna avec beaucoup d'autres biens à la rapace Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, dont on sait le rôle et l'histoire. Cette femme, à qui ses vices ont fait une sorte de protection contre les sévérités de l'histoire, puisqu'elle n'a encore guère trouvé parmi les écrivains que des adulateurs, fit une multitude de changements et d'améliorations dans sa terre du Cormier. Mais bientôt elle eut affaire à Jeanne de Blosset, qui ne redoutait ni les grands, ni les puissants. Celle-ci s'attaqua à la maîtresse du roi avec la même fermeté qu'à tous les autres détenteurs des biens de l'abbaye. Elle obtint d'Henri II lui-même, le 7 Mars 1550, des lettres l'autorisant à poursuivre ses revendications, et le prévôt de Paris rendit en sa faveur une double sentence, en 1552 et 1553. Les magistrats sans doute n'auraient pas osé fronder le roi en face; mais ils n'étaient pas fâchés, pour faire acte d'indépendance, de donner gain de cause à l'adversaire de sa favorite; et Jeanne de Blosset obtint en quelques années trois ou quatre sentences contre l'impérieuse Diane de Poitiers. Malgré cela la toute-puissante duchesse avait tant de moyens d'endormir la justice et de paralyser ses arrêts, qu'on s'étonne même que les religieuses, qui d'ordinaire sont personnes avisées, aient pu croire un instant l'emporter sur une femme si bien en passe de se rire des juges et de leurs condamnations. C'est ce qui arriva en effet; en dépit des arrêts rendus, Diane ne fut point dépouillée de la jouissance du Cormier, qui passa à sa fille la duchesse de Bouillon.

C'est cette dernière que Jeanne de Carnazet trouva

maîtresse du fief, lorsqu'elle prit possession du siège abbatial. Aussitôt elle s'appliqua à régler un différend qui lui tenait fort à cœur. Toutes les pièces capables de porter la lumière sur la nullité de l'acte de vente avaient été détruites depuis longtemps par les intéressés. Mais notre abbesse savait par ses traditions de famille, à quoi s'en tenir sur cette cession vieille de près d'un siècle. Le soin qu'elle mit à la terminer montre assez qu'elle voulait du même coup réparer une injustice commise envers son abbaye, et couvrir la mémoire vénérée d'un aïeul.

Puissamment secourue par Guillaume d'Anguoy, seigneur de Courcelles, son cousin, elle conclut une transaction; car d'évincer la duchesse de Bouillon, on n'y pouvait songer. La longue jouissance de ses prédécesseurs; le siècle écoulé depuis la vente; la bonne foi du tiers acquéreur; la prescription et les changements qu'apporte toujours le temps: tout concourait pour inciter les Bénédictines à ne pas poursuivre plus longtemps une revendication impossible à tant d'égards. Par ailleurs, les membres de la famille de Carnazet, au nombre de plus de quarante, flattés d'avoir à débattre cette délicate et épineuse question avec une des leurs, reconnaissaient sans difficulté que l'abbaye avait été lésée lors du premier contrat. C'est pourquoi, en retour du désistement consentit par les religieuses, et d'accord avec la duchesse de Bouillon, ils stipulèrent : 1° que les *Cent sous* de rente perpétuelle, assis sur le fief, continueraient à être payés à la communauté. — 2° Qu'il serait établi au profit de l'abbaye une seconde rente annuelle de 600 francs, payable aux quatre termes ordinaires; laquelle rente serait rachetable et remboursable de 7200 francs en trois sommes de 2400 francs chacune: capital et rente furent assis sur les terres de Courcelles, Lardy, Montjai, Brazeux, Saint-Vrain, Montaubert, (1) Le Plessis-Saint-Benoit, etc., toutes propriétés des Carnazet.

Cet accord signé le 23 décembre 1577, en présence de Guillaume Thiboust, vicaire de Gif, et de plusieurs autres

(1) Montaubert. — Hameau de la commune de Vert le Grand, Cant. d'Arpajon, arr de Corbeil. (S. et O.)

témoins, fut fait à la grande satisfaction de toutes les parties, et mit fin à un débat qui n'avait que trop duré.

Jeanne de Carnazet continua de s'occuper avec soin du temporel de son abbaye. Elle acheta quelques parcelles de terre, dans le voisinage de son domaine, et ménagea des échanges avec Noël de Balsac, seigneur de Marcoussis. Ce furent là, croyons-nous, les dernières acquisitions faites dans ce siècle.

Désireuse toutefois de ne point trop s'embarrasser des choses matérielles, elle donna à bail la ferme de Gousson. Des circonstances malheureuses avaient contraint les religieuses à la gérer elles-mêmes pendant quelque temps. Cette exploitation était d'une certaine importance, car la communauté céda au preneur 80 moutons, des vaches et beaucoup d'instruments de labour. *Réné Rouillart* prêtre et procureur de l'abbaye signa au contrat comme témoin.

Sous Henri III, aussi bien que sous ses prédécesseurs, la bienveillance royale est acquise aux moniales. Deux lettres de ce monarque, l'une de 1577 l'autre de 1579, témoignent de la sympathie du roi pour nos religieuses. Toutes deux ont trait à des différends que celles-ci avaient avec des particuliers. Ici, c'est Charles de Dormans ou ses successeurs qui les inquiètent au sujet du moulin de Bièvres; là, c'est une famille Bridault, depuis longtemps en lutte avec le couvent pour ses fermes de la Brie. Dans les deux cas, le roi prête un appui efficace aux religieuses et les aide à faire cesser ces ennuis.

Les droits féodaux conservés à Invilliers mirent l'abbesse en relation avec Jean de Baillon, seigneur de Janvry et autres lieux, maintenant propriétaire d'une partie de ce fief. Il venait au monastère faire acte de vassal et amenait avec lui des écuyers et toute une petite cour. Descendant de cheval, il ôtait son épée et ses éperons, mettait un genou en terre, baisait le corel de la principale porte, puis entrait dans la cour du couvent pour réciter l'acte de foi et hommage. Jeanne de Carnazet aimait ces démonstrations extérieures, qui lui donnaient l'illusion de la puissance au défaut de la réalité.

Cet acte de vassalité du seigneur de Janvry est de 1580, il nous apprend qu'en peu d'années la discipline avait singulièrement perdu de sa force à Gif; car pour le recevoir, les religieuses sont venues dans la cour, se sont rangées autour de leur abbesse, et ont accueilli les hommages de leur voisin et de sa suite non plus derrière la grille, comme au temps de l'austère Jeanne de Blosset, mais à visage découvert. Jean de Baillon et ses compagnons prennent même un repas au couvent, et la règle de la clôture reçoit ce jour-là plus d'une atteinte. L'abbaye venait de passer plus d'un demi siècle dans la ferveur et la régularité. Soixante ans, c'est un long espace de temps pour les communautés comme pour les individus, et sous l'administration de Jeanne de Carnazet, soit lassitude de la part des moniales, soit faiblesse de la part de l'abbesse, sans doute pour les deux causes en même temps, le cloître de Gif commence de nouveau à déchoir et à tendre au relâchement.

Cependant les religieuses qui sont là ont connu un régime plus sévère, car c'est Jeanne Paris qui est prieure. Isabeau Boucher la souprieure, appartient à la famille d'Orsay, et elle a reçu le voile en 1554 des mains de Jeanne de Blosset; Perrette Poulain et Catherine Mahiel, qui occupent les principales charges sont toutes d'anciennes Bénédictines. Comment le relâchement s'est-il glissé dans ces âmes fidèles, élevées à si bonne école? Tout simplement par suite de l'inconstance humaine qui se lasse de toutes les pratiques, même des meilleures, lorsqu'il faut faire violence à la nature et la contrarier. Il est raconté au livre des *Juges*, que lorsque le peuple de Dieu avait vécu un certain nombre d'années dans la crainte du Seigneur et l'observation de la loi, il se laissait aller peu à peu au relâchement, puis à l'oubli des plus saints préceptes. Le peuple nouveau imite parfois le peuple ancien dans sa prévarication; et comme aux Hébreux de la terre promise, il lui faut des épreuves et des châtiments pour le ramener au bien. Ces épreuves ne manqueront point à notre abbaye.

Si deplorable que fut le relâchement, il n'allait pas toutefois jusqu'à amener la désertion du cloître et sa ruine. Par suite de l'élévation des mœurs et de circonstances favorables, ce dépérissement de la vie religieuse, au déclin du XVI[e] siècle, ne ressemble en rien à ce qui s'était passé à la fin du XV[e], alors qu'il n'y avait plus au monastère d'autre religieuse que l'abbesse, et que tous les exercices de la vie claustrale avaient été supprimés, le temporel dilapidé ou vendu.

Au temps de Jeanne de Carnazet, on ne vit que bien peu de novices venir demander au cloître une sauvegarde contre les dangers du monde ; elle qui avait trouvé plus de quarante moniales en entrant à l'abbaye, n'en laissa pas trente à celle qui lui succéda. Mais la situation financière et temporelle, si elle n'était plus prospère, demeurait au moins dans un état relativement satisfaisant, et cet état se maintint jusqu'à la mort de Jeanne, décédée le 23 janvier 1584. Sa prélature avait duré onze à douze ans, qui ne doivent point être comptés comme un âge d'or pour l'abbaye.

CHAPITRE XVI

Antoinette de la Béraudière. — Son caractère — Inconvénients des nominations royales. — Difficultés extérieures. — Les vassaux. — Le seigneur de Méridon. — Divisions intestines. — Triste état de la discipline. — Embarras financiers. — Aliénation de deux fermes. — Pierre Frédi et Antoine Soreau. — Mort de l'abbesse.

Antoinette de la Béraudière remplaça Jeanne de Carnazet. Elle avait environ quarante ans, était sans aucun lien avec notre abbaye et tirait son origine d'une famille qui nous est totalement inconnue. Elle était professe du célèbre monastère de Fontevrault, qui ne suivait pas tout à fait la même observance que Gif, bien que ses religieuses appartinssent à l'une des branches de la grande famille de Saint-Benoît. On pouvait croire que, formée à la vie monastique dans cette maison d'où la réforme était sortie, la nouvelle titulaire allait rendre au couvent toute sa gloire, y faire régner la discipline et l'observance la plus exacte. Il n'en fut rien. C'est une preuve nouvelle de l'inconvénient des nominations faites par le roi. Celui-ci en effet, dirigé par des vues politiques et des influences de cour, cédant aux instances de familles ambitieuses, donnait souvent une abbaye en récompense de services publics ou privés, sans se préoccuper si la titulaire désignée avait les qualités requises, si elle était suffisamment préparée aux délicates fonctions de sa charge.

Gif devait faire cette fois une triste expérience de ces abus de la puissance royale. Comme s'il n'eut pas déjà été assez regrettable pour la maison d'avoir une supérieure élevée dans des traditions différentes des siennes, Antoinette de la Béraudière y apportait encore une inexpérience totale du gouvernement, un esprit borné, et une simplicité qui allait

bientôt en faire la victime, sinon le jouet de tout son entourage. Pourtant il ne faut pas méconnaître qu'elle était pieuse, bonne, douée d'un extérieur affable et tout rempli de bienveillance. Mais ces qualités plutôt négatives, ne suffisaient pas pour la direction d'une maison entraînée déjà sur la pente du relâchement, et qu'une main ferme pouvait seule ramener à la pratique de l'observance.

A peine installée la nouvelle abbesse se trouva en butte aux difficultés et aux tracasseries. Les différents membres de la famille de Carnazet avaient profité de l'affaiblissement et des dernières années de leur parente, pour ne pas acquitter très fidèlement la rente souscrite à l'abbaye. Aussitôt après la prise de possession d'Antoinette, l'administration du couvent ne connut plus, pour ces débiteurs négligents, les facilités que des liens de parenté avaient introduites, et qui imposaient trop souvent silence aux réclamations du procureur et de la religieuse chargés des intérêts temporels. Dès le commencement de 1586, la justice était mêlée à ces débats terminés l'année suivante, alors que Louis de Carnazet, seigneur de Montaubert et de Grigny (1) paya toutes les dettes de son frère décédé, ce dont l'abbesse lui donna un reçu en bonne et due forme.

Les archives de cette époque sont pleines des actes de foi et hommage arrachés aux nombreux détenteurs d'une partie des anciens fiefs de l'abbaye. Contraints et forcés les vassaux venaient bien malgré eux rendre hommage aux religieuses, qui se complaisaient toujours dans ces démonstrations extérieures. C'était le temps où l'agitation protestante portait partout le trouble et le désordre. Les petits feudataires n'avaient pas tardé à imiter la révolte des grands seigneurs et des princes contre leurs suzerains. Une abbaye surtout ne trouvait pas que des sujets soumis et obéissants, parmi tous ces gens de la bourgeoisie et du menu peuple, possesseurs des terres relevant en fief de la crosse abba-

(1) Grigny. — Canton de Lonjumeau, arr. de Corbeil. (S.-et-O.)

tiale. Que de discussions et d'ennuis n'eut pas la malheureuse Antoinette de la Béraudière avec tous ceux qui détenaient des parcelles démembrées d'Invilliers, de Saint-Aubin, du Cormier, avec les curés de Gif, de Saclay, de Châtillon !

Le plus puissant de ses vassaux donnait cependant le bon exemple à tous. La principale portion du vieux manoir d'Invilliers, dont l'histoire se confond toujours avec celle de notre monastère, étant passée des mains de Pierre de Chauldron, seigneur de Méridon, qui la tenait du chef de sa femme Geneviève de Baillon, entre celles de messire Amor du Tixier, seigneur de Briis, par échange, ou mieux par contrat de vente; le nouvel acquéreur s'empressa de venir faire hommage à l'abbesse de Gif, sa suzeraine. Après qu'il eut accompli toutes les soumissions réglées par le droit et la coutume, il est remarquable que cette fois l'abbesse, entourée de quelques moniales, le reçut à la grille, et que tout se passa sans récréminations de part et d'autre.

Cependant la faiblesse d'Antoinette de la Beraudière ne tarda pas à produire dans le cloître ce que produit partout la faiblesse des supérieurs : des divisions intestines. En peu de temps les religieuses forment entre elles des coteries : les unes regrettent hautement l'abandon de l'observance, et blâment le relâchement dans lequel on s'enfonce de plus en plus; les autres au contraire favorisent ce relâchement et poussent résolument à la vie facile. Les raisons qu'elles invoquent en leur faveur sont absolument les mêmes que celles mises aujourd'hui en avant pour s'exempter de la pénitence et des pratiques de la mortification, aussi bien dans le monde que dans le cloître. C'est toujours le poids de la vie religieuse, la fatigue occasionnée par la récitation ou le chant de l'office divin, le petit nombre des sœurs de chœur, et cette éternelle question des santés affaiblies qui ne sont plus, disent-elles, *aussi robustes qu'autrefois.* C'est en 1590 qu'on disait cela à l'abbaye de Gif. A ces causes de division, la distribution des charges et des emplois de la maison donne encore un aliment nouveau. L'abbesse ne peut pourvoir

à un office vacant, sans éveiller des susceptibilités et mettre en mouvement nombre de petites ambitions féminines.

La malheureuse Antoinette n'a point la force de réprimer toutes ces disputes et d'imposer silence à ces querelles intestines. Bientôt elle est entourée et circonvenue par une partie de la communauté, qui en gouverne toutes les affaires sous son nom.

C'est sœur Catherine Mahiel, devenue prieure. Son âge et ses infirmités l'autorisent à apporter pour elle quelques adoucissements à l'observance, et légitiment en sa faveur des dispenses, d'ailleurs prévues par la règle. Mais outre qu'elle est prieure, et que comme telle, elle doit l'exemple aux autres, elle a encore le tort grave de vouloir justifier son relâchement en le faisant partager à tout le monastère. Les Mères Madeleine Soutin, Catherine Guy, Jeanne de la Salle, Marthe Cossard sont favorables à ses manières de voir et d'agir, c'est pourquoi elle s'est efforcée de leur faire occuper tous les emplois.

Les autres religieuses, au contraire, fidèles à la mémoire et aux pratiques de Jeanne de Blosset, sont éloignées des conseils de la communauté, et ne prennent plus guère part à ses intérêts. Aussi nombre d'entre elles se retirent-elles, usant de l'influence de leurs familles pour s'ouvrir la porte d'autres couvents, ou bien pour avoir de petits bénéfices, et quelques-unes même pour rentrer dans le monde. Ce cloître naguère encore si nombreux et si florissant ne compte plus, vers 1592, qu'une douzaine de religieuses, dont plusieurs vivent à l'écart de leurs compagnes, et murmurent dans leur isolement contre l'abbesse et son gouvernement.

Une note de la fin du XVI[e] siècle, trouvée dans les archives, nous peint le triste état de la discipline à cette époque. Les grilles ne sont pas renversées, mais elles sont placées là plutôt pour le plaisir des yeux, et le bon effet à produire sur le vulgaire, que pour retenir et cacher les moniales qui se promènent librement dans les parloirs, les cours et les jardins, chacune à sa guise et à sa fantaisie. C'est l'histoire de la

cloche du couvent qui continue chaque nuit de sonner fidèlement les matines, pour l'édification des fidèles d'alentour, pendant que la communauté dort profondément. Nos religieuses ne chantent l'office qu'aux grandes solennités; les autres jours elles le récitent, quelquefois même en particulier, c'est-à-dire sans aller au chœur. Malgré la règle de Poncher, il paraît que quelques-unes sont entrées toutes jeunes au cloître, y ont fait profession avant l'âge raisonnable, sinon avant l'âge de raison; mais cet acte important de la vie religieuse ne leur interdit point tout retour au monde. Sous l'habit monastique, elles peuvent y rêver d'un établissement séculier, pour peu que les circonstances se montrent favorables à leurs frivoles et coupables projets. Enfin, chose non moins regrettable, la vie privée règne à Gif dans sa fleur, et s'y épanouit librement; c'est-à-dire que chaque moniale a de l'argent à sa disposition, et qu'elle le peut dépenser même sans la permission de l'abbesse.

A la décadence religieuse viennent bientôt se joindre la détresse financière et la pénurie, ses compagnes ordinaires dans la ruine des communautés. Conduite par la coterie qui la gouverne, la faible Antoinette de la Béraudière ne tarde pas à tomber entre les mains d'habiles spéculateurs, qui lui fournissent les fonds dont elle a besoin, mais au prix des plus grands sacrifices. On recourt aux moyens employés un siècle auparavant par Marguerite d'Orouer, d'affligeante mémoire : nous voulons dire à l'aliénation des biens recouvrés avec tant de peine et tant d'efforts depuis peu de temps.

Pour accomplir cette mauvaise action, Antoinette ou plutôt ses conseillères usent des détours indispensables à une pareille besogne : la fraude et la dissimulation. Elles concluent des baux emphytéotiques de *quatre-vingt-dix-neuf* ans, qui sont en réalité des ventes déguisées. Les acquéreurs Pierre Fredi, seigneur du May, et Antoine Soreau, simple procureur au Châtelet, lors de son contrat d'acquisition, et peu après prévôt de Châteaufort, sont tous deux bien connus.

Fredi, dont le nom pris pour un génitif latin par des scribes ingénieux qui s'efforcèrent de le franciser en le traduisant par *du Fred*, appartenait à une honorable famille de gentilshommes annoblis par Louis XI. Elle s'est perpétuée dans le pays jusqu'à nos jours. Soreau, par le long séjour qu'il fit à Châteaufort, par les fonctions qu'il y exerça, eut de fréquents rapports avec l'abbaye, et lui rendit d'importants services. Sa famille grandit dans la contrée; elle se *seigneurifia* par l'acquisition de plusieurs fiefs nobles, et ses descendants se montrèrent constamment bienfaisants envers les religieuses de Gif.

Les terres aliénées étaient, celle de la Noue, dans la paroisse Saint-Rémy-les-Chevreuses. Par contrat du 5 février 1586, cette ferme fut cédée à Pierre Frédi, ou du Fred, dans la langue du tabellion, au prix dérisoire de *huit écus tournois* de rente annuelle. Antoine Soreau eut, le 22 décembre 1598, la terre de Saint-Aubin avec quelques arpents de pré dans la vallée, pour un muid de blé méteil, qu'il devait payer chaque année à nos Bénédictines. Heureusement pour l'abbaye, ces deux ventes si désastreuses ne tinrent pas longtemps et furent bientôt rescindées comme nous le verrons ci-après.

C'est tout ce que nous savons touchant l'administration et la prélature d'Antoinette de la Béraudière, morte le 14 octobre 1599, âgée de 55 ans seulement. Sa mort fut plutôt une délivrance qu'une perte pour la communauté. Elle la laissa divisée, à moitié ruinée, en proie au désordre et au relâchement, privée d'une partie de ses religieuses. Toutes celles qui étaient capables de la conseiller sagement avaient été éloignées de l'administration et réduites au silence. Et néanmoins Antoinette n'était pas une religieuse tout à fait sans mérite, ni surtout sans vertu. Charitable, douce, bonne et pieuse, elle était capable d'édifier un cloître par ses vertus privées aussi bien que par ses qualités particulières. Simple moniale, son affabilité en eût fait un élément précieux pour la vie commune. Le malheur fut qu'elle devint abbesse, et qu'elle eut le devoir de commander, elle qui n'était propre qu'à obéir.

CHAPITRE XVII

Françoise Myée de Guespray. — Ses origines. — Annulation des ventes précédentes — Démêlés avec les acquéreurs. — Solution de quelques difficultés extérieures. — Bail de la ferme de l'Abbaye. — Fr. Jean Paris. — Querelles intestines. — Achat du fief de Damiette — Injuste jugement de Fisquet. — Démission de l'Abbesse. — Départ de quelques religieuses.

Après le décès d'Antoinette de la Béraudière la charge d'abbesse demeura vacante pendant quelque temps. Ce ne fut qu'au mois de mars 1600, que sœur *Françoise Myée de Guespray* vint prendre possession de notre abbaye. Tous ceux qui l'ont nommée ont écrit son nom d'une manière différentes : celle que nous adoptons est empruntée à sa propre signature maintes fois répétée dans les manuscrits du couvent. D'origine normande, la mère de Guespray était jeune encore lorsqu'elle fut pourvue de la crosse abbatiale. Fisquet, dans la *France pontificale*, veut qu'elle ait été professe de l'abbaye de Pacy, au diocèse d'Evreux. C'est là une erreur manifeste, car cette maison ne fut fondée qu'en 1637, et ne put par conséquent ouvrir ses portes à Françoise Myée dans les dernières années du XVIe siècle. La nouvelle abbesse appartenait à une famille dont plusieurs membres bataillèrent aux côtés du roi Henri IV, ce qui lui donna à elle-même un certain crédit à la cour. Formée à la vie religieuse sous la direction de sa tante Suzanne de Chambray, abbesse de Saint-Remy-des-Landes, au diocèse de Chartres, la mère de Guespray y avait fait profession.

En arrivant à Gif, Françoise se mit aussitôt en devoir

de réparer les fautes dues à la faiblesse et à la mauvaise gestion d'Antoinette de la Béraudière. Elle attaqua immédiatement les deux ventes fictives des fermes de la Noue et de Saint-Aubin, et fut assez heureuse pour obtenir, le 1er septembre 1600, une lettre royale, dans laquelle Henri IV ordonnait à ses conseillers d'examiner les deux baux ou contrats. Voici les propres termes dont se servait le roi :

« S'il vous appert de ce que dict est, des dictz contratz
« portans leurs vices, sans y avoir gardé aucune solempnité
« requise; que la dicte de la Béraudière, abbesse fut facille;
« que par iceux y ait lézion contre moictié du juste prix; que
« les dictes Religieuses ny ayent esté appelées et presté
« consententement ou d'autres chose tant que suffire doilve;
« en ce cas, cassez, rescindez et adnullez les dictz contractz,
« que ne voulons aucunement nuire, ny préjudicier aus dictes
« exposantes, et dont les avons relevées et relevons par ces
« dictes présentes...... et faictes au surplus aus dictes parties
« bonne et briefve justice, car tel est notre plaisir. »

C'était déjà qualifier assez durement les parties contractantes. Toutefois les juges furent plus sévères encore. Une première sentence du 4 juillet 1601 condamne Pierre Frédi et Antoine Soreau à rendre aux moniales les terres qu'ils avaient achetées. Car ces deux baux emphithéotiques étaient si bien des aliénations perpétuelles dans la pensée des deux locataires, que les religieuses le disent expressément dans leurs requêtes. Pierre Frédi d'ailleurs était venu avec toute sa famille s'installer à la Noue, où il avait fait reconstruire la ferme, et établir une sorte de demeure seigneuriale, afin de ne laisser aucun doute sur la nature de son contrat.

Les deux condamnés de 1601 en ayant appelé, une nouvelle sentence du 28 Février 1602 les condamna de nouveau, annula les deux baux, et força les acquéreurs à rendre la Noue et Saint-Aubin aux religieuses. Cette seconde sentence est conçue dans les termes les moins mesurés et les plus blessants. D'après elle, Pierre Frédi, écuyer, qualifié sieur

du May, et Antoine Soreau, abusant de la facilité d'Antoinette de la Béraudière et de sa simplicité d'esprit, avaient profité de sa qualité de recluse, pour la tromper sur la nature et la valeur des biens aliénés ;ils s'étaient même servis de personnes interposées pour mieux duper la malheureuse abbesse, et accomplir cette mauvaise œuvre, qui constituait un véritable dol.

Soreau, le procureur retors connaissant bien la chicane, et prévoyant sans doute un futur client dans l'abbaye, se soumit sans mot dire; mais Fredi, le gentilhomme, se révolta devant la dureté de termes injurieux à son honneur. Il avait tout fait pour éviter cette extrémité. Invoquant sa bonne foi, il avait offert 500 écus aux religieuses pour les dédommager et demeurer à la Noue. Tout avait été inutile ; il en appela de nouveau et le procès allait recommencer de plus belle, quand, le 6 novembre 1603, un accord intervint entre les parties. Françoise de Guespray, « pour avoir paix et amitié avec le sieur du May, » consentit à un arrangement, qui ménagea l'honneur et l'amour-propre de Fredi. Elle reconnut ou mieux accorda sa bonne foi ; et afin de le dédommager des dépenses faites à la Noue, elle lui laissa la jouissance de tous les fruits recueillis jusque-là, même ceux de l'année courante, que la sentence l'avait condamné à rendre. Fredi de son côté se désista de tout appel, quitta la Noue et s'en alla demeurer à Saint-Forget, dans une maison appelée le Mesnil-Sévin.

Grâce au bon vouloir d'Henri IV, la Mère de Guespray put encore terminer un autre procès pendant depuis longtemps entre l'abbaye et les Bridault, que nous avons déjà trouvés en discussion d'intérêts avec le monastère, pour les fermes de Compans et de Puisieux. Par le crédit des Guespray à la cour, un certain Gabriel Fournier fut aussi débouté des incessantes réclamations, dont il poursuivait les religieuses, et celles-ci eurent la paix au moins de ce côté-là.

En même temps qu'elle s'occupait de tous ces procès, l'abbesse ne perdait pas de vue les autres intérêts de son

monastère. Elle voulut tout d'abord se débarrasser de la gestion de la ferme dite de l'abbaye. Le couvent possédait, avons-nous dit, quelques arpents de terre, dans la vallée et autour de ses murs de clôture. Souvent les religieuses les firent valoir directement, soit qu'il fut difficile de trouver des fermiers, soit qu'elles se crussent plus libres en exploitant elles-mêmes ce petit domaine. Mais la gestion directe nécessitait toujours la présence de nombreux domestiques, et de tout un attirail peu compatible avec le recueillement de la vie claustrale. De plus cet état de choses commençait à n'être plus accepté aussi facilement par les nouvelles mœurs de la société. C'est pourquoi, la ferme avec le parc lui-même furent loués à Bonaventure Pagnon, laboureur à Damiette, par bail du 18 septembre 1600. Ce contrat nous révèle la présence au couvent de frère *Jean Paris*, comme chapelain des moniales. Il n'est pas dit à quel ordre appartenait ce religieux. Peut-être les sœurs avaient-elles fait revenir momentanément quelques Bénédictins, dans le petit prieuré précédemment occupé par eux et par les Dominicains.

Après qu'elle eut pris ces excellentes mesures, Françoise de Guespray s'efforça de mettre un peu d'ordre dans l'intérieur du cloître; mais là ses efforts eurent moins de succès. La division régnait toujours malgré le petit nombre des religieuses. La communauté ne se composait pas de plus d'une douzaine de moniales, et cependant elles ne pouvaient s'entendre. Les charges avaient été reparties de la sorte : Doralice du Cerf était prieure, Catherine Guy, chantre; Marthe Leféburc, sacristine. Catherine Poncher, Cyprienne de Combault, Marthe Cossard, Jeanne de la Salle, et bientôt Catherine de Florette, auxquelles il faut joindre deux ou trois novices et quelques converses, formaient tout le personnel religieux de la maison. Ce fut parmi ce troupeau vivant sous sa houlette que la Mère de Guespray s'efforça vainement de ramener la paix.

Elle réussit au moins à maintenir la discipline et à faire observer la clôture; car dès les premiers temps de sa ges-

tion, les affaires de la communauté se traitaient à la grille du couvent.

Toutefois les années se succédaient, sans que les divisions intestines cessassent. Elles portaient sur les questions d'observance, sur les charges et sur toute la discipline de la maison. Ces querelles faisaient beaucoup souffrir l'abbesse, qu-n'avait peut-être pas tout le sang-froid désirable pour les calmer, ni toute l'énergie nécessaire pour leur imposer silence. Elle tira cependant le meilleur parti possible des circonstances. Si elle ne réussit pas, il serait injuste d'incriminer sa mémoire, digne au contraire des plus grands éloges.

Son application constante à gérer avec sagesse le temporel du monastère y ramena un sorte de prospérité. En 1608 elle acheta à beaux deniers comptants la terre de Damiette, voisine de l'abbaye. Cet ancien fief, avec son château en ruine, était la propriété des deux frères François et Jean de Gottelas, qui le vendirent à la Mère de Guespray. Par cette acquisition le couvent se trouva posséder un assez vaste domaine sur la rive droite de l'Yvette, et se refit ainsi au commencement du XVII[e] siècle une très belle ceinture territoriale.

On voit par là ce qu'il faut penser des critiques acerbes élevées dans la suite contre le gouvernement de cette abbesse. Il est nécessaire également de n'accepter qu'avec beaucoup de réserve les reproches imputés par Fisquet à Françoise de Guespray, tant en ce qui touche la ruine financière que la décadence de la discipline.

La persistance des querelles intérieures, une santé délabrée et chancelante usèrent peu à peu la patience de Françoise de Guespray. Elle résolut de quitter l'abbaye. Dans les premiers mois de 1609, elle envoya sa démission au roi, qui, sur ses instances, nomma *Madeleine de Montenay*, sa cousine, pour lui succéder. Toutefois les actes continuèrent d'être rédigés en son nom pendant toute cette année, puisqu'on trouve aux archives un pouvoir du 29 octobre, donné à *Anceau Pasquier*, prêtre et procureur du monastère, et signé

par « Sr Françoise Myée de Guespray, abbesse de Gif. »

Avec elle finit ce que nous pouvons nommer le XVIe siècle. Dans son cours, l'abbaye connut trois états, ou si l'on veut, passa par trois phases différentes. Pendant les premières années, le couvent était dans un état de ruines, de désordre et d'abandon. Puis était venue une période de restauration et de ferveur, qui n'avait pas duré moins de soixante ans. Enfin depuis trente ans environ, la communauté s'était de nouveau laissée aller au relâchement et surtout aux divisions intestines, triste situation que les efforts de Françoise de Guespray ne purent ni changer ni détruire.

Sa démission faite, grâce à l'influence des membres de sa famille près d'Henri IV, Françoise Myée obtint l'abbaye de Saint-Julien du Pré dans la ville du Mans, où elle mourut le 27 septembre 1620, après s'être associée comme coadjutrice sa sœur, religieuse dominicaine de Poissy.

L'année 1609 qui vit le départ de l'abbesse, fut pour notre abbaye un temps de secousses et de changements, Sr Jeanne de la Salle quitta Gif pour aller gouverner le petit hopital d'Arpajon, modeste bénéfice dont elle avait été pourvue. Ce fut pour elle comme un lieu de refuge, une retraite que son opposition avait rendue nécessaire. Deux autres religieuses sortirent aussi de Gif, pour cause d'attachement à la Mère de Guespray. A en croire un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (1), quatre moniales seraient sorties en même temps que l'abbesse : les unes pour aller porter à Gercy, les autres dans différents cloîtres, des exemples de piété et de régularité. Mais ce document est si manifestement erronné, quant aux dates et aux noms qu'il donne, qu'on ne saurait ajouter la moindre créance à son témoignage, pas plus qu'aux louanges qu'il fait des absentes.

(1) Biblioth. Nation. Résidu Saint-Germain, fonds latin n° 12.674.

CHAPITRE XVIII

Madeleine de Montenay. — Les titres fonciers. — Reconstruction de l'Abbaye. — Les ressources. — Le Nécrologe. — Catherine de Florette. Madeleine et Claude de Mornay. — Le recrutement — Les procureurs. Une coadjutrice. — Port-Royal et ses historiens. — Henri de Gondy. — Nouvelle réforme. — Opposition qu'elle rencontre. — Plusieurs religieuses quittent Gif. — La coadjutrice va à Malnoue. — Transformations accomplies. — Les religieuses. — Acquisitions de terres. — Dernières années de l'abbesse. — Sa mort.

Madeleine de Montenay, la nouvelle abbesse de Gif, ne put prendre possession de son bénéfice, comme on disait alors, que le 19 janvier 1610, par suite de retards apportés dans l'expédition de ses bulles. Commme Françoise de Guespray, elle était d'origine normande. Fille de *Jean* sire de Montenay, V^e^ du nom, baron de Garancière, et de Marguerite de Mornay, fille de Nicolas de Mornay, seigneur de Villarceaux, Madeleine avait fait profession à l'abbaye Saint-Sauveur au diocèse d'Evreux; elle était âgée de 38 ans lorsqu'elle fut élevée à la dignité abbatiale. D'une volonté ferme et énergique, d'une maturité et d'une prudence consommées, elle parut bien dès le début la femme faite pour rendre à notre cloître son ancienne splendeur.

A peine installée, Madeleine de Montenay fit citer tous les censitaires de l'abbaye, les obligea à des déclarations nouvelles de toutes les redevances et de toutes les charges, dont ils étaient débiteurs envers son monastère. Elle fit aussi dresser à nouveau les titres de propriétés; procéda par son procureur au bornage des fermes et autres biens du couvent,

et donna un soin tout particulier à la seigneurie de Damiette et aux habitants du hameau, devenus naguères ses sujets. Cette opération promptement menée à son terme mit l'abbesse au courant de ses ressources matérielles, en même temps qu'elle l'instruisit des limites et de l'étendue de ses domaines. Son désir de voir l'ordre régner dans les titres alla si loin, qu'elle fit refaire tous les baux de fermage, même les plus récemment conclus; et son nom y fut partout substitué à celui de Françoise de Guespray.

En arrivant à Gif, l'abbesse jeta un regard sur les bâtiments claustraux, crevassés en plus d'un endroit. Les ayant examinés avec soin, elle para aux nécessités urgentes, puis elle conçut une pensée grandiose : celle de reconstruire l'abbaye tout entière. Ce dessein elle ne put l'exécuter, mais elle eut au moins le mérite de l'entreprendre. Pour un travail de cette importance il fallait des ressources, et l'abbaye n'en avait guère à sa disposition. C'est pourquoi Madeleine de Montenay emprunta des sommes assez considérables à l'un de ses parents, le baron de Villarceaux. Elle fit en outre, sur le domaine temporel, des arrangements très réguliers qui lui procurèrent des ressources pécuniaires immédiates. A l'aide de l'un de ces contrats, Louis Hurault de Cheverny, seigneur de Limours, fournit à l'abbesse une somme de plusieurs milliers de livres, ainsi qu'une rente annuelle de 150 fr.. Ces mesures sagement concertées ne ressemblaient en rien aux aliénations faites dans les siècles précédents, puisqu'elles laissaient intactes le temporel de l'abbaye.

Une autre source importante de revenus provint des pensions et des offrandes reçues à l'occasion des professions et des entrées au cloître. En 1617, la famille Frontin fait un don de 1200 fr., et 80 fr. de pension annuelle pour la réception de sœur Jeanne Frontin. Ces libéralités se renouvelèrent fréquemment durant la prélature de Madeleine de Montenay. Le taux des pensions religieuses n'était pas encore réglé d'une manière définitive, mais il tendait sans cesse à s'accroître. Nous l'avons vu estimé à 160 fr. au siècle précédent, il passera

bientôt à 300 fr., chiffre qui ne semble pas exagéré.

Achevons les changements matériels opérés par l'abbesse, en disant qu'elle rétablit une ferme dans la cour de l'abbaye, y eut des troupeaux de bestiaux et un nombreux personnel de domestiques. Françoise de Guespray au contraire avait éloigné d'elle et de ses filles cet encombrant attirail d'une ferme, dont le bruit ne paraît guère favorable à la paix et au recueillement d'un cloître.

Le côté matériel de sa maison réorganisé comme elle l'entendait, Madeleine de Montenay en poursuivit aussi la transformation morale, qu'elle régardait comme non moins nécessaire.

Nous avons pour juger cette partie de son œuvre de nombreux documents, et parmi eux le plus important est le *Nécrologe* de l'abbaye. De tout temps il y eut dans les monastères un livre où on enregistrait les noms et les vertus de ceux et de celles qui décédaient sous le cloître. Nos Bibliothèques publiques en possèdent un très grand nombre. Beaucoup remontent à des époques reculées, et sont fort précieux pour l'histoire des couvents d'où ils ont été tirés. A Gif, comme ailleurs, il y eut à l'origine un nécrologe, mais aucune de ses pages n'est venue jusqu'à nous. Celui qui nous reste est des premières années du XVIIme siècle, il fut commencé sous Madeleine de Montenay, en 1615. Comme il contient des notices sur toutes les personnes mortes à l'abbaye dans le XVIIme et le XVIIIme siècle, nous aurons l'occasion de le citer souvent dans la suite. Toutes ses biographies ne doivent cependant pas êtres prises à la lettre. Leur contenu ressemble trop à ces discours d'enterrements, ou à ces articles nécrologiques prononcés ou écrits sur des fosses entr'ouvertes, dans lesquels on s'applique uniquement à louer les qualités, les vertus et les bonnes œuvres des défunts, aux dépens de la vérité historique. Néanmoins, les noms, les dates, certains faits, des traits de mœurs et des détails locaux offrent des points de repère précieux pour l'histoire.

Conserver le souvenir des morts est chose importante assu-

rément ; mais il est nécessaire aussi de se préoccuper des vivants. C'est ce que comprit très bien Madeleine de Montenay. Aussi donna-t-elle tous ses soins à la réorganisation de la petite école de l'abbaye. Elle plaça à sa tête sœur Catherine de Florette dont la main déliée et la plume élégante annonçaient une maîtresse d'école. En moins de quatre ou cinq ans, cette partie de la communauté devint nombreuse et prospère, si bien qu'en 1616 on dut adjoindre une sous-maîtresse à Catherine de Florette, qui comptait déjà *vingt-cinq* élèves dans sa classe. Comme toujours cette école était une pépinière de moniales, et à ce point de vue, elle rendait d'importants services.

Le recrutement des religieuses avait préoccupé notre abbesse même avant son arrivée à Gif. C'est pourquoi elle avait amené avec elle deux de ses jeunes parentes, destinées à la vie bénédictine : Madeleine et Claude de Mornay-Villarceaux, qui joueront un grand rôle dans l'histoire de la maison. La première n'avait que quatorze ans ; elle prit l'habit le 1er mars 1610, demeura novice un peu plus de deux ans, et prononça ses vœux le 22 juillet 1612, à l'âge de seize ans. Claude trop jeune encore ne tarda cependant pas à suivre son aînée.

Avec ces deux recrues l'abbaye vit arriver dans ses murs tout un essaim de jeunes novices : les sœurs de Pradines, de Marc, Frontin, Bourgeois, Vaugnier, Cousin et quelques autres. Si bien que la Mère de Montenay qui n'avait trouvé que six ou sept religieuses en entrant à la maison, en avait dix ou douze en 1617 ; et dix-huit ou vingt en 1619. En même temps que le nombre des religieuses augmentait, leur recrutement se faisait dans des milieux excellents. Toutes ces nouvelles venues appartenaient comme l'abbesse à des familles de gentilshommes ou de magistrats ; elles apportaient au monastère une piété sincère et un esprit de foi, puisés dans des familles vraiment chrétiennes.

Dans toutes les entreprises accomplies par Madeleine de Montenay, il faut faire, pour être juste, la part des procureurs et des prêtres qui vécurent près d'elle à des titres divers.

L'abbesse trouva en eux des auxiliaires dévoués et éclairés pour l'aider à faire son œuvre. Les trois frères Pierre, Jacques et Guillaume Sarrazin, tous trois prêtres, remplirent tour à tour les fonctions de procureur. Ils avaient aussi d'autres petits bénéfices, comme la cure de Janvry, dont Jacques Sarrazin était titulaire; mais la plus grande partie de leur temps était employée à gérer les affaires des moniales. Nous ne devons point oublier non plus Pierre le Nostre, chapelain de la communauté, dont le zèle discret aida grandement à toutes les transformations qui vont suivre. Les uns et les autres n'auraient droit qu'à des éloges, si plus encore que l'abbesse, ils ne s'étaient plaints un peu trop bruyamment des dettes nombreuses, de l'état de délabrement et de ruine dans lequel était l'abbaye, lorsqu'ils en prirent la direction. Ces plaintes accusaient injustement le gouvernement de la Mère de Guespray, à laquelle Madeleine de Montenay devait sa crosse. Les dettes de la communauté, nous l'avons dit, n'étaient pas exorbitantes et elles étaient parfaitement justifiées; enfin l'état des bâtiments n'était pas tel qu'on ne put s'y loger, car cette maison réputée inhabitable en 1615 avait paru amplement suffisante en 1600.

Madeleine de Montenay était d'une santé délicate. Les affaires nombreuses et difficiles dont elle était accablée lui inspirèrent de bonne heure le désir d'avoir une aide et un soutien. Aussi dès 1614 elle demanda et obtint pour coadjutrice Madeleine de Mornay sa parente, bien que celle-ci n'eut encore que dix-huit ans. On dit que la pensée de conserver son bénéfice à un membre de sa famille ne fut pas étrangère à cette détermination; mais Dieu, qui se sert de toutes les voies pour faire son œuvre, prépara ainsi le bien et la réforme de notre abbaye.

Tous les changements accomplis jusque-là par Madeleine de Montenay n'étaient en effet que le prélude d'une transformation plus radicale encore, qui devait s'accomplir à Gif pendant son abbatiat. Le commencement du XVIIe siècle est une époque particulièrement remarquable au point de

vue religieux. La société tout entière au sortir des guerres de religion, qui avaient ensanglanté le pays, se porta comme d'instinct et avec empressement vers le catholicisme. A-t-on suffisamment remarqué la part que prirent à ce mouvement les femmes, tant celles du monde que celles du cloître? Dans un grand nombre de monastères l'observance est remise en honneur, et la vie religieuse brille du plus vif éclat. A Gif, celle qui provoqua ce mouvement, fut la jeune coadjutrice, dont nous avons raconté plus haut la prise d'habit.

Madeleine de Mornay était fille de Louis de Mornay, seigneur de Villarceaux, et de Madeleine de Grouches sa seconde femme. Née en 1596 au château de Villarceaux (1), ses premières années s'étaient écoulées à l'ombre d'un petit cloître de Bénédictines, voisin de la demeure paternelle. De bonne heure elle avait vécu familièrement avec les moniales de Chaussy (2), parmi lesquelles son père comptait plusieurs parentes. C'est en leur compagnie qu'elle avait grandi, et en venant prendre l'habit à Gif, elle n'avait presque pas changé de vie. En 1616, au moment de la réforme, la fille des Mornay est une jeune moniale de vingt ans, qui depuis son entrée au couvent, et surtout depuis qu'elle est coadjutrice, ne pense qu'à la perfection religieuse. Heureusement douée, cette normande de grande race possède, avec une piété sincère, un génie organisateur et une volonté forte et tranquille, faite pour le commandement. Malgré sa jeunesse, son autorité appuyée par un mérite réel et par des vertus solides, s'est bientôt imposée à toute la communauté. Puissamment aidée par sa sœur Claude de Mornay, qui vit près d'elle, ainsi que par l'essaim des jeunes bénédictines, entrées au cloître depuis cinq

(1) Villarceaux. — Hameau de la commune de Chaussy.

(2) Chaussy. — Canton de Magny, arr. de Mantes. (S-et-O). — Un prieuré de Bénédictines y avait été fondé dès la plus haute antiquité. Détruit par la Révolution française, il a été rétabli dans la ville même de Mantes, aussitôt après la tempête révolutionnaire. L'important dépôt d'archives qu'il renferme donnera sans doute occasion de lire un jour ou l'autre son histoire.

ou six ans, toutes ensemble ont résolu de mener un genre de vie plus parfait, c'est-à-dire de mieux observer la règle de Saint-Benoît dont elles ont fait profession.

L'exemple ne leur est-il pas donné d'ailleurs par une autre abbaye, leur voisine; nous voulons dire par celle de Port-Royal, où la Mère Angélique Arnaud, plus âgée seulement de cinq ans que notre coadjutrice, vient d'introduire une réforme qui doit faire tant de bruit dans le monde? La sympathie, l'identité des projets et ces inspirations secrètes qui poussent les âmes ferventes les unes vers les autres, créèrent naturellement des rapports entre les deux maisons, situées dans la même contrée et si rapprochées l'une de l'autre. Mais ces rapports se bornèrent à des échanges de vues, à des lettres et à des encouragements réciproques. C'est pour ne pas avoir suffisamment tenu compte de cet état de la question, que plusieurs historiens, — et même M. l'abbé Finot, dans son beau livre sur Port-Royal, — ont pu dire que la Mère Angélique avait envoyé à Gif plusieurs de ses filles, comme missionnaires de la réforme. (1) Dans la multitude des documents qui nous restent, nous avons les noms et l'état de toutes les personnes qui vécurent à l'abbaye de Gif depuis 1600 jusqu'à 1650, et nous pouvons affimer qu'aucune des filles de Port-Royal n'y entra durant cette période. Elles y viendront plus tard, et nous verrons que ce ne sera pas tout à fait pour la gloire et le bonheur de notre cloître. Du reste, en opérant leur réforme, les religieuses de Gif se séparèrent plutôt de celles de Port-Royal, auxquelles elles avaient ressemblé jusque là par l'habit blanc, qu'elles ne s'en rapprochèrent. Il y a plus, loin d'aller demander des réformatrices à Port-Royal, elles-mêmes en envoyèrent à d'autres monastères, comme nous le dirons tout à l'heure. Ainsi tombe cette légende qui, dans l'imagination d'un grand nombre, a fait de Gif une succursale, une sorte de prieuré de Port-Royal, tandis qu'au contraire notre abbaye ne lui ressemblait ni par sa

(1) *Port-Royal et Magny.* — Paris. Georges Chamerot. in-8°-1888.

règle, ni par son esprit, ni par son genre de vie, et qu'elle le dominait par son ancienneté et par son passé.

Un autre personnage prit une large part à la réforme du couvent de Gif. Celui-là a été un peu trop oublié par l'histoire. C'est le docte et pieux Henri de Gondy, dernier évêque de Paris, et premier cardinal de Retz. C'était un illustre prélat, que le nom et la gloire tapageuse de l'un de ses neveux et successeurs, a trop mis dans l'ombre : il fonda à lui seul plus de *trente* communautés dans son diocèse, et en réforma beaucoup d'autres, parmi lesquelles il faut ranger notre abbaye.

Dès 1617, il était sollicité par Madeleine de Mornay et ses compagnes de leur donner la réforme. La demande répondait trop bien à ses vues pour qu'il la refusât. Toutefois il voulut se donner le temps de la réflexion ; c'est pourquoi il employa près de deux ans à préparer les voies et moyens capables de mener à bien cette transformation. Puis il députa à l'abbaye le P. Billaud, religieux dominicain ou jacobin comme on disait alors, muni de pleins pouvoirs, pour présider au changement demandé. Le 21 mai 1619, celui-ci parcourut toute la maison, fit la désignation des lieux réguliers, ordonna l'entière communauté des biens et la clôture perpétuelle, et approuva toutes les mesures prises pour l'observation rigoureuse de la règle d'Etienne Poncher. Ce jour-là, les religieuses quittèrent l'habit blanc qu'elles portaient depuis si longtemps, et prirent des vêtements noirs, comme plus conformes à la règle de Saint-Benoît. On n'osa pas cependant aller jusqu'à imposer aux moniales l'abstinence perpétuelle de viande, le chant intégral de l'office canonial, non plus que le lever de nuit. Tout cela viendra plus tard, car dans les âmes généreuses la vertu a aussi sa contagion, et certes nos religieuses étaient généreuses sans restriction.

On connaîtrait mal la nature humaine si on s'imaginait que tous ces changements s'accomplirent sans protestation. La réforme était, avons-nous dit, surtout l'œuvre de la partie jeune de la communauté; mais les anciennes religieuses ne l'acceptèrent qu'à regret, et en murmurant. Quatre d'entre

elles ne voulurent pas s'y soumettre et quittèrent l'abbaye. De ce nombre furent Catherine Guy et Marthe Gossart qui s'en allèrent au monastère de Gercy (1), où l'abbesse Jeanne du Puy les reçut avec bienveillance, et leur confia successivement la charge de prieure. Elles-y moururent, l'une en 1622 et l'autre en 1634. Ce sont ces deux religieuses, que le manuscrit de la Bibliothèque nationale déjà cité, fait sortir de Gif en 1609 pour cause de ferveur et de régularité!

Madeleine de Mornay était heureuse et triomphante de la transformation qu'elle avait poursuivie avec tenacité. Elle jouissait de son œuvre depuis quelques années et travaillait à l'affermir, lorsque Jean François de Gondy, successeur de son frère Henri, avec le titre d'archevêque sur le siège de Paris, vint à Gif. Déjà instruit des vertus de la jeune coadjutrice, il admira le bon ordre et la ferveur de la communauté réformée par ses soins; il la félicita, mais désireux de s'en servir pour une œuvre semblable, il l'arracha à Gif et la transféra à l'abbaye de Malnouë afin d'y introduire la réforme.

La mission que Madeleine de Mornay allait remplir à Malnouë n'était pas une œuvre facile, car non seulement il s'agissait de réformer la communauté, chose toujours délicate; mais de plus il était nécessaire de ramener la concorde et la paix entre les religieuses et Catherine Vivien leur abbesse, qui s'était totalement aliénée l'esprit de ses moniales par ses manières impérieuses et cassantes. Aidée par l'archevêque de Paris, notre coadjutrice s'y prit de telle sorte qu'elle se gagna en peu de temps tous les esprits, et sut tellement les ménager par sa prudence et son tact, que toute la maison se rendit à ses avis, et se soumit à tout ce qu'elle ordonna; aussi fut-elle universellement pleurée et regrettée quand elle dut revenir dans la vallée de l'Yvette.

Lorsque Madeleine de Mornay quitta Gif, son départ s'effectua au milieu de la douleur et des larmes de

(1) Gercy aujourd'hui *Jarcy*. — Hameau de la commune de Varennes. Canton de Boissy-St-Léger. arr. de Corbeil (S.-et-O.)

ses compagnes qui craignaient de voir l'œuvre de restauration péricliter en son absence. Pour les rassurer on nomma sa sœur, Claude de Mornay, prieure du cloître, avec mission de veiller au maintien de la réforme, et d'aider Madeleine de Montenay dans le gouvernement de la maison.

Celle-ci avait plutôt subi la réforme qu'elle ne l'avait provoquée; mais il faut dire à sa louange qu'elle l'accepta avec sincérité, la maintint, et y travailla par son exemple. Elle eut la gloire de voir, sous sa prélature, inaugurer cette transformation, qui, en se développant, procura à l'abbaye plus d'un siècle de gloire, de ferveur et de prospérité de toute sorte. Combien le monastère n'est-il pas changé depuis dix ou douze ans qu'elle y préside! Elle y a trouvé une maison petite, étroite, ravagée par le temps; elle y voit un couvent grandi de moitié, qu'une troupe d'ouvriers travaille à embellir encore; elle y a trouvé une modeste chapelle, semblable à un simple oratoire et maintenant l'église est presque un temple par ses proportions; elle y a trouvé une demi douzaine de religieuses errantes sous un cloître désolé, et maintenant l'abbaye est une grande communauté de moniales ferventes et joyeuses, qui, malgré le silence soigneusement gardé, remplissent la maison de vie et d'animation. Quel changement! quelle heureuse transformation!

C'est qu'en effet la famille monastique s'était considérablement accrue durant les 10 ans écoulés de 1615 à 1625. Dans cet intervalle on vit arriver au cloître les trois sœurs de Pradines, filles d'un conseiller du roi, les trois sœurs de Chaulnes, filles du seigneur de Bures, les deux sœurs de Marc, Marie du Halgoët, Madeleine d'Aligre, Françoise de Courtilz, Catherine du Plessis, une nouvelle Madeleine de Montenay et quelques autres. Heureuse et contente dans son couvent régénéré, la bonne abbesse jouissait de la ferveur de toutes ses filles, ainsi que de la régularité et de l'ordre qui régnaient autour d'elle. C'est l'époque où elle et ses sœurs passaient des contrats solennels à la grande grille, et où toutes en signaient les minutes, dans une égalité parfaite de droits et

d'honneurs. Tous ces documents soigneusement conservés nous ont fourni l'édifiante histoire de ces belles années.

En abandonnant à Madeleine d'abord, et ensuite à Claude de Mornay, la direction spirituelle de la communauté, l'abbesse en avait retenu le gouvernement temporel. Là, son esprit pratique avait pu se donner libre carrière. Aussi, bénie de Dieu, l'abbaye sagement gouvernée avait-elle vu sa prospérité matérielle se développer malgré les dépenses considérables, auxquelles on avait dû faire face. Des acquisitions de terre à Frileuse, à Gousson, à Bellevue témoignent de la prudente administration de Madeleine de Montenay. Elle avait remplacé ses anciens procureurs, les frères Sarrazin, par un abbé *Langali* ou *Langala*, puis par Louis Moynet, tous deux prêtres; car malgré la réforme, l'article de la règle de Poncher ordonnant de confier la charge de procureur à un laïque, semblait toujours inapplicable.

Dirons-nous après cela, que malgré la paix dont jouissait l'abbaye, elle ne fut cependant pas totalement exempte de ces petites tracasseries, qui troublent les existences les plus paisibles et les sociétés les mieux ordonnées. En 1626 de nouvelles difficultés s'étaient élevées entre le curé de Gif et les religieuses. On allait procéder, quand par son habileté, l'abbesse sut ménager une transaction, grâce à laquelle le curé s'obligea à payer à la communauté, une redevance annuelle de 10 septiers de seigle, de 5 d'avoine et de 12 livres de filasse. C'est du reste la seule contestation un peu marquante de cette période.

La santé de Madeleine de Montenay avait toujours été précaire, et malgré des précautions ses forces déclinaient rapidement. Saisie par une douloureuse maladie, qui ne dura que quelques jours, elle s'éteignit entre les bras de ses filles du cloître le 17 août 1629. Elle n'était âgée que de 57 ans et en avait passé 19 à Gif. Son corps fut déposé dans l'église qu'elle venait de faire reconstruire, et le nécrologe fait l'éloge de son esprit d'humilité et de pauvreté.

CHAPITRE XIX

Madeleine de Mornay rentre à Gif. — Port-Royal et ses panégyristes. — Bénédiction de l'abbesse. — Continuation des travaux. — Emprunt fait à l'abbé de Josaphat. — Les reliques. — Madeleine de Cheverny. — Nombreuses vocations. — Prospérité temporelle. — Nouvelles fondations. — Choix d'une coadjutrice. — Sa mort. — Epreuves. — Etienne Bidault. — Les possesseurs d'Invilliers. — Les religieux de Saint-Victor. — La Croix Guyon. — Mort de l'abbesse.

Madeleine de Mornay n'était pas à Gif lorsque la mort de sa parente la fit abbesse titulaire du couvent. Elle était retenue à Malnoue par l'affection de Catherine de Vivien et de ses religieuses, reconnaissantes du bien opéré parmi elles, pendant les deux ou trois ans que Madeleine avait consacrés à y asseoir la réforme. Aussitôt prévenue de la perte qu'elle venait de faire, la nouvelle abbesse accourut à son poste de Gif, où désormais elle allait commander en maîtresse, ou plutôt en mère. Son premier soin fut d'écrire une lettre circulaire aux quinze ou vingt communautés avec lesquelles l'abbaye avait une association de prières, pour leur faire part de la mort de Madame de Montenay et demander leurs pieux suffrages. Dans sa réponse, nous entendons Marie de Villers, abbesse augustine de Saint-Etienne de Reims, dire qu'elle n'a pas trouvé le titre d'association, mais qu'elle l'accepte volontiers, et qu'elle et sa communauté s'empresseront de faire la sainte communion, de chanter le *Libera* et de réciter le *De Profundis* pour la défunte.

Madeleine de Mornay nous est suffisamment connue pour que nous puissions nous dispenser de la présenter de nou-

veau au lecteur. Toutefois nous ne pouvons nous empêcher de relever l'erreur dans laquelle M. Morize est tombé à son sujet. Selon notre savant confrère, Madeleine de Mornay-Villarceaux serait allée vivre deux ans à Port-Royal de Paris, avant d'apporter la réforme à Gif; parce que, ajoute-t-il : « Cette abbaye jouissait alors d'une si grande réputa-« tion, qu'on venait chercher dans son sein des religieuses « pour réformer les autres monastères. » Rien n'est moins vrai en ce qui touche notre abbesse. Mais certains esprits, imbus de fausses traditions, veulent rapporter à Port-Royal tout ce qui s'est fait de bien dans cette période du XVII[e] siècle. Il faut dire aussi que MM. de Port Royal, si sévères à autrui, ne se sont pas fait faute de s'attribuer à eux-mêmes et à leurs sœurs les religieuses, grand nombre d'œuvres méritoires, dans lesquelles les uns et les autres n'eurent qu'une part indirecte et toute relative, quand ils y eurent part. Chez eux, ce ne sont pas les restrictions mentales, mais bien l'excès contraire, qu'il faut blâmer.

Après tout l'abbaye de Gif n'aurait point à rougir d'être allée chercher une supérieure parmi les premières filles de la Mère Angélique. Saint François de Sales les avait visitées, et y avait trouvé tout à son gré. Saint Cyran n'était pas encore passé par là. Mais, nous l'avons dit, Madeleine de Mornay ne fut jamais, à un titre quelconque, ni fille, ni disciple d'Angélique Arnaud. Les dates seules suffisent à l'établir. Nous savons comment elle entra à Gif à l'âge de 14 ans, le 1[er] mars 1610, avant même que la réforme ne s'introduisit à Port-Royal. Elle prononça ses vœux le 22 juillet 1612, devint coadjutrice en 1614, travailla dès lors à la réforme, demandée à l'évêque de Paris en 1617, et définitivement introduite en 1619. Or le monastère de Port-Royal de Paris ne fut ouvert qu'en 1624; Madeleine de Mornay ne put donc venir y apprendre une chose qu'elle-même avait établie cinq ans auparavant, dans l'abbaye dont elle était coadjutrice, et qu'elle s'apprêtait à porter au-dehors, puisque dès 1625, elle fit un premier voyage à Malnoue, afin d'en préparer la transformation. Nous deman-

dons pardon de cette longue digression, mais pour réfuter une ligne d'erreur en histoire, il faut souvent des pages.

Après son installation et les larmes données à l'abbesse sa parente, Madeleine de Mornay songea à la cérémonie de sa bénédiction, qui eut lieu à Gif, le 3 janvier 1630, au milieu d'un grand concours de peuple, et en présence de plusieurs membres de sa famille. Bientôt après elle se trouva en face de difficultés réelles. Madeleine de Montenay avait entrepris d'importants travaux dans la maison; à sa mort ceux-ci demeuraient inachevés. La nouvelle titulaire s'appliqua aussitôt à mettre la dernière main à toutes ces constructions. Pour cela il fallait des ressources que l'abbaye ne possédait pas. Un riche prélat, Mgr François de Loménie, évêque de Marseille, et abbé commandataire de l'abbaye de Josaphat, près Chartres, vint au secours de nos religieuses, et leur prêta à gros intérêts, il est vrai, la somme de 1.200 fr. pour leur permettre d'achever les travaux commencés. L'abbesse lui députa Louis Moynet son confesseur, muni d'une bonne procuration, et le 1er octobre 1630, l'opulent prélat, alors de passage à Josaphat, versa les 1.200 fr. au fondé de pouvoirs des religieuses, « en pistolles et espèces sonnantes et trébuchantes. » Grâce au contrat signé dans cette circonstance, nous savons à quel point en étaient les constructions. L'argent y est-il dit, sera employé, « au parachevement et construc- « tion d'une infirmerie, d'une chapelle pour icelle, d'une « cuisine, de quatre chambres et de deux parloirs que les « dites dames ont esté contrainctes de faire faire et édifier « au dedans dicelle abbaye. » On voit par là l'importance des travaux entrepris au commencement du XVIIe siècle. Cependant comme l'abbé de Josaphat, sans se soucier des lois prohibitives de l'usure, avait exigé 75 fr. de rente annuelle pour son capital, et que dans ces conditions l'emprunt était onéreux à l'abbaye, Madeleine de Mornay ne garda la somme empruntée que pendant deux ans et la rendit en 1632.

Les constructions achevées, l'abbesse se complut à enrichir sa maison de nombreuses reliques. Le prieur de Saint-

Eloi de Noyon lui donna, en 1631, une par celle des reliques de saint Benoit, qu'elle obtint aussitôt la permission d'exposer. Charles Martineau, abbé des Noyers en Touraine, tira de la chasse de saint Révérent, conservée dans l'église de Noüarre dépendant de son abbaye, un ossement du saint, qu'il envoya à Gif. En 1633, Mme de Bauvilliers, abbesse de Montmartre, et Mme de la Châtre, abbesse de Faremoutiers, donnèrent, celle-ci des reliques de sainte Fare, celle-là des martyrs de Paris. Aussitôt ce précieux trésor réuni, Mme de Mornay fit venir à Gif, le grand pénitencier du diocèse; il fit la reconnaissance des reliques et dressa un rapport concluant à autoriser la communauté dans le culte public qu'elle voulait rendre à ces pieux ossements.

La réputation de l'abbesse de Gif s'était répandue au dehors. On lui écrivait de toutes parts pour lui demander des avis et des conseils; on vit même en 1633, l'abbesse de Préaux en Normandie, venir passer plusieurs mois dans la vallée de l'Yvette, afin d'apprendre de notre fervente supérieure la manière de gouverner sa propre communauté.

Ces années de la prélature de Madeleine de Mornay comptent au nombre des plus prospères pour la maison. Continuant sans faiblir les excellentes réformes introduites par elle au monastère, alors qu'elle n'était que coadjutrice, notre abbesse voyait la ferveur régner autour d'elle, l'ordre et la régularité faire l'ornement de son cloître, et la joie des enfants de Dieu briller sur le visage de toutes ses filles. Cette bonne tenue attirait au couvent avec les grâces d'en-Haut, les prospérités de la terre.

Sous sa prélature, *Diane Madeleine Hurault de Cheverny* prit l'habit religieux. Elle était entrée à Gif en 1619, à l'âge de deux ans, et depuis lors y avait toujours vécu. A l'occasion de sa vêture, son père messire Hurault, chevalier, Comte de Cheverny, seigneur d'Esclimont et autres lieux, fit don à l'abbaye de 2400 fr., plus 300 fr. de pension annuelle, pour la jeune Bénédictine.

Dans le même temps, une autre jeune fille, nommée Made-

leine de Mornay comme l'abbesse dont elle était la nièce, prit aussi le voile. Elle était à Gif avec sa sœur Charlotte de Mornay, et toutes deux étaient filles de Pierre de Mornay, seigneur de Villarceaux, et de Anne Olivier de Leuville. Le père de ces deux enfants était frère de l'abbesse et cousin germain de Madeleine de Montenay, à laquelle il avait prêté d'importantes sommes d'argent pour les travaux qu'elle avait entrepris. Lâchement assassiné en 1625, Pierre de Mornay était compté au nombre des plus insignes bienfaiteurs du monastère. Toutes les religieuses s'étaient associées à la douleur de ses sœurs, en apprenant sa mort, et avaient fondé un service anniversaire en sa faveur. Quand ses deux filles entrèrent au couvent, elles y furent reçues comme des membres de la famille, et leur mère promit 2000 livres à l'abbaye pour leurs frais de pension et de nourriture. Nous verrons plus tard comment elle acquitta cette dette.

L'année 1636 vit encore d'autres prises d'habit. Celle par exemple de Marie le Boulanger, fille d'un notaire de Paris. Elevée à l'abbaye, ses parents, on ne sait trop pourquoi, l'en retirèrent, pour la faire entrer chez les Augustines de Saint-Paul-lez-Soissons, où elle fit profession. Comme elle ne put jamais s'y habituer, elle revint à Gif, et son père donna au couvent 2000 fr., plus 300 fr. de pension annuelle au jour de sa nouvelle vêture. Même générosité de la part de M. Chauvelin qui donne 2400 fr. et une pension viagère à sa fille, Anne Chauvelin, à l'occasion de sa prise de voile.

Cinq ou six autres jeunes filles entrent de même au cloître en 1636. Toutes appartiennent à des familles aisées, et pour chacune, des sommes plus ou moins considérables son versées à la caisse du couvent. Les comptes de cette époque font également foi que toutes les pensions des religieuses étaient régulièrement payées; car chaque famille regardait cette dette comme sacrée.

En présence d'une si grande abondance d'argent, l'abbaye fait des acquisitions nouvelles en fonds de terre; elle agrandit

ses fermes de Compans et Mitry (1) dans la Brie, et achète bientôt un nouveau fief.

Le grand nombre de novices reçues à Gif au temps de Madeleine de Mornay, permit à l'abbaye de se répandre au dehors, et d'aller communiquer à d'autres maisons sa sève religieuse. L'ancienne abbesse, Mme de Montenay avait fait venir près d'elle une de ses nièces, nommée comme sa tante Madeleine de Montenay. Elle était fille d'Antoine de Montenay, baron de Baudemont. Celui-ci ayant voulu fonder un prieuré de l'ordre de Saint-Benoit dans la ville de Pont-de-l'Arche au diocèse d'Evreux, il y appela sa fille pour en faire la première prieure. Madeleine de Montenay quitta donc notre monastère en enmenant avec elle sœur Marthe Cousin pour l'aider dans sa nouvelle fondation.

Marthe Cousin devint fondatrice à son tour. La princesse d'Elbeuf, témoin de sa capacité à Pont-de-l'Arche, voulant fonder à Elbeuf un prieuré de Bénédictines, demanda et obtint la mère Cousin pour présider à ce nouvel établissement. De son côté Mme de Mornay très favorable à cette expansion de la vie religieuse, donna les sœurs Louise Renard et Antoinette Riguier comme aides et compagnes à la nouvelle fondatrice.

L'expansion au dehors est pour un cloître la plus grande marque de prospérité. Tout en effet réussissait à celui de Gif. Et cependant au milieu de ses succès l'épreuve ne lui manquait pas. La mort de Catherine de Florette vint d'abord attrister la communauté. Elle avait instruit dans les lettres humaines la plupart des jeunes religieuses de la maison, et toutes la pleurèrent comme une mère. En outre la santé de l'abbesse qui avait toujours été très délicate, déclinait à vue d'œil. Travaillée par des fièvres intermittentes et des malaises continus, Madeleine de Mornay souffrait aussi de ne pouvoir luivre partout ses religieuses, pour leur donner l'exemple de sa régularité, en présidant à leurs exercices monastiques,

(1) Mitry. — Canton de Claye, arr. de Meaux. (S.-et-M.)

et en se mêlant à leurs travaux. Afin de suppléer à son impuissance, elle demanda et obtint, comme coadjutrice, sa sœur Claude de Mornay, prieure de la communauté. Une pareille mesure avait aussi, dans sa pensée, l'avantage de maintenir la crosse dans sa famille. Ce calcul, entaché d'un népotisme coupable, ne choquait sans doute point nos ancêtres, car il était alors universellement pratiqué, et les plus saintes âmes de cette époque l'acceptaient comme un usage reçu et sans murmurer. Les projets de Mme de Mornay furent d'ailleurs bientôt renversés par la mort. Sa sœur ne jouit de son titre que pendant un an, après quoi elle fut emportée par un mal subit et violent, laissant dans l'abbaye une réputation de sainteté, que les œuvres de sa vie mortifiée justifiaient amplement. Elle avait formé à la vie religieuse toutes les jeunes moniales de la maison, et leurs larmes embaumèrent sa tombe comme d'un parfum de reconnaissance.

Morte le 24 juillet 1637, Claude de Mornay fut enterrée dans l'église abbatiale, selon l'usage suivi pour les dignitaires de la communauté.

La perte de sa sœur fit au cœur de l'abbesse une blessure dont elle ne devait pas guérir. Néanmoins il lui fallait veiller aux intérêts matériels de son abbaye, qui traînaient toujours avec eux leur contingent de soucis, de préoccupations et d'ennuis.

C'était d'abord un procès long et ruineux avec Etienne Bridault, successeur de son père, comme fermier des terres de Mitry et de Compans. Plusieurs arrêts du parlement le condamnèrent à renoncer à son bail, il n'en fit rien cependant, et Mme de Mornay ne vit pas la fin de ce débat.

Il y avait de nouvelles difficultés au sujet du fief d'Invilliers. La dernière fois que nous avons nommé cette terre elle était aux mains de Jean de Baillon. Transmise par les femmes à Pierre de Chauldron, seigneur de Méridon, celui-ci l'échangea ou mieux le vendit à Amore du Tixier. La fille et unique héritière de ce dernier l'apporta en mariage à Antoine de Cugnac, marquis de Dampierre, originaire de

l'Orléanais. Ce grand seigneur incommode se refusait à acquitter ses devoirs envers l'abbaye. Fort heureusement Madeleine du Tixier, son épouse, était de meilleure composition. Dame de Briis, elle affectionnait ce pays, où elle s'était constituée une vaste propriété par des acquisitions successives, en rachetant toutes les terres démembrées d'Invilliers. Son mari allait envers elle jusqu'aux sévices pour l'empêcher de rendre foi et hommage à l'abbesse; mais après bien dés difficultés, elle se fit autoriser par justice à acquitter les devoirs honorifiques dus à nos religieuses.

Une mutualité d'intérêts était aussi venue diviser l'abbaye et les religieux de Saint-Victor de Paris, possesseurs du petit prieuré de *Saint-Paul des Aunaies*, bâti en pleine campagne, non loin de la bourgade de saint Remy-léz-Chevreuse. Nos Bénédictines étaient propriétaires de la ferme de la Noue, limitrophe de celle de Malassis, appartenant aux religieux. Les fermiers des deux couvents ne cessaient d'être en lutte pour l'eau, pour des passages contestés et autres servitudes, si bien qu'un grand procès allait naître à ce sujet entre moines et moniales. Pour l'éviter, des experts vinrent et grâce à des concessions réciproques, on fit un bornage nouveau et on conclut un accord au lieu de procéder. Ce fut selon la vieille et excellente formule « pour nourrir paix et amitié. »

Un dernier acte d'administration fut fait par madame de Mornay. L'abbaye avait des sommes d'argent assez considérables, provenant des pensions, des dons, et des revenus qui alimentaient sa caissse. Il fallait trouver à ces fonds un emploi. Au mois d'août 1638, les religieuses achetèrent le fief de la *Croix-Guyon*, sis à Mitry. Il était d'une contenance de 43 arpents, et coûta 9,300 fr. Le vendeur se nommait Louis Chauvelin, sieur de Grizenoir et de Chaudun. (1) Bien qu'il fut père de *onze* enfants, *cinq* garçons et *six* filles, il n'obéissait point à la nécessité en cédant sa terre; car l'une de

(1) Chaudun. — Canton d'Oulchy-le-Château. arr. de Soissons (Aisne). — *Grizenoir* n'a pu être indentifié.

ses filles était religieuse à l'abbaye, et pour elle il s'était montré fort généreux. Deux autres s'y trouvaient comme pensionnaires; elles prirent le voile à leur tour, et à chaque profession leur père donna au couvent, 3.000 fr. plus 300 fr. de pension.

L'achat du fief de la Croix-Guyon nous donne occasion de remarquer que le roi Louis XIII, à l'instar de ses prédécesseurs, fit remise aux religieuses de Gif de tous les droits seigneuriaux (1) et autres dont elles lui étaient redevables à cause de cette acquisition. Ce fut un sieur *de Lomenie* qui sollicita ces faveurs pour nos bénédictines.

Mme de Mornay dont la santé continuait toujours à être chancelante, vaquait cependant aux devoirs de sa charge. Mais tout à coup au commencement de septembre 1638, elle tomba gravement malade. En quelques jours elle fut à toute extrémité et mourut le 12 de ce même mois de septembre, à l'âge de 42 ans. Elle avait gouverné 9 ans avec le titre d'abbesse. Sa prélature fut féconde et glorieuse au double point de vue spirituel et temporel. En mourant, elle laissa une mémoire vénérée non seulement de ses sœurs du cloître, mais encore de toutes les personnes qui l'avaient connues. Ses filles déposèrent son corps dans l'église embellie par ses soins.

(1) Louis XIII possédait le comté de Dammartin, dans la mouvance duquel se trouvait le fief de la Croix-Guyon; c'est par cette acquisition que nos Bénédictines devinrent vassales du roi.

CHAPITRE XX

Election d'une prieure. — Nomination de Madeleine de Mornay Villarceaux. — Prêtres de l'abbaye. — Novices. — La famille de Courtilz. — Encore les constructions. — Procureur laïque. — Une nouvelle fondation. — Anne le Blanc. — Blaise de Wulvegan. — Charité et dévouement de l'abbesse. — Ses chagrins. — Grand nombre de morts. — La Fronde. — Fuite à Chartres. — Retour à Gif. — Mort de M[me] de Villarceaux.

La mort de M[me] de Mornay avait pris la communauté un peu au dépourvu; elle y jeta le désarroi. Le pouvoir passait par le fait à la prieure, la mère *Cyprienne de Combault*, dont les mains débiles étaient trop faibles pour l'exercer utilement. De plus, elle achevait ses trois ans, terme à l'expiration duquel on faisait une élection pour nommer la titulaire de cette charge. Après la sépulture de leur abbesse, nos religieuses se réunirent et élurent, d'une voix unanime, prieure claustrale, *Françoise de Courtilz de Boyon*, jeune religieuse de grand mérite, âgée de 32 ans, bien digne de cet honneur.

Satisfaites d'avoir exercé un droit dont elles étaient d'autant plus jalouses, qu'elles avaient perdu celui de choisir leur abbesse, les Bénédictines de Gif, se préoccupèrent de la nomination de celle qui devait bientôt les gouverner. Des démarches habilement faites par les moniales elles-mêmes ainsi que par des séculiers amis du couvent, désignèrent au choix de la cour *Madeleine de Mornay Villarceaux*, nièce de la dernière abbesse. Afin de la mieux distinguer de sa tante, nous la nommerons plus volontiers *Madeleine de Villarceaux*. Elle était fille de ce Pierre de Villarceaux, assassiné

en 1625, et d'Anne Olivier de Leuville. Elevée à Gif par sa tante, elle y vivait avec sa sœur Charlotte. Professe en 1636, elle devint abbesse en 1638, alors qu'elle n'était âgée que de 21 ans. Malgré sa jeunesse, elle était digne de servir d'exemple et de commander aux plus anciennes religieuses, ses devanciéres, dans la vie bénédictine. Les fortes leçons et les grands exemples des deux de Mornay, ses tantes, l'avaient mûrie avant le temps; aussi était-ce merveille de la voir gouverner avec prudence et sagesse une communauté aussi nombreuse et aussi prospère que l'était alors celle de Gif.

Heureusement secondée par les ecclésiastiques qui vivaient dans les dépendances, ou « dans la cour basse de l'abbaye » comme s'expriment les documents de l'époque, elle eut la satisfaction de voir son couvent demeurer toujours dans la ferveur et la régularité. Un prêtre de mérite, *Nicolas de Beaumont* servit de directeur à nos moniales pendant plusieurs années. Il était aidé dans sa tâche par un et quelquefois par deux chapelains, tant la maison était populeuse et florissante. A Nicolas de Beaumont succéda *Jacques Bastiat*, grand et savant directeur d'âmes. Celui-ci se trouva bientôt à la tête d'une petite réunion de trois ou quatre prêtres, parmi lesquels on distingue Dominique Mongelet, jeune ecclésiastique qui consacra toute sa vie au service de la communauté.

A peine installée, la nouvelle abbesse, confiante dans l'avenir, comme on l'est à son âge, ouvrit toutes grandes les portes de son cloître, à une jeunesse enthousiaste et avide de se donner à Dieu. Les annales du couvent nous la représentent agissant avec un désintéressement total et complet, admettant à l'abbaye des jeunes filles sans dot et sans pension, qui n'offraient pour tout bien qu'une solide vocation, seul patrimoine nécessaire à qui veut faire acte de renoncement et vœu de pauvreté. Sous cette direction, le noviciat s'emplit bientôt d'un nombre considérable de jeunes filles nommées Passart, Percheron, Perrot, Morandel, Danglebernier, Martineau, etc., toutes originaires de familles plébéiennes et sans fortune.

Il ne faudrait pas croire cependant que si généreuse et si confiante en la Providence que fut notre abbesse, elle négligeât toutes les règles de la prudence et de la sagesse, et fit un mépris total et complet des ressources matérielles. Car, si elle admettait aisément à la profession religieuse les jeunes filles pauvres, elle exigeait une dot et une pension de celles dont les familles étaient largement pourvues des biens de la fortune; tel fut le cas des sœurs le Tonnelier de Breteuil, de Clinchamp, Sevin, de Tournay, le Féron, de Courtilz, etc. Il arriva même à propos de ce dernier nom, un fait qui contraste étrangement avec le caractère connu de Madeleine de Villarceaux.

Durant le court espace de temps que Françoise de Courtilz avait gouverné le monastère, avec le titre de prieure, elle y avait fait venir deux de ses nièces, Claire et Madeleine de Courtilz, filles d'Alexandre de Courtilz, seigneur de Boyon, près Gournay en Normandie, et de Madeleine de Fours, leur mère. Celle-ci était déjà veuve lorsque ses filles entrèrent à Gif; elle promit à l'abbesse 6000 fr. pour l'instruction et la dot des deux pensionnaires qu'on destinait à la vie bénédictine; mais Madeleine de Villarceaux ayant exigé 9000 fr. on ne sait trop pourquoi, les deux nièces de la prieure quittèrent Gif, au grand regret de leur tante. Par la volonté de leur tuteur et de leur mère, elles allèrent s'enfermer aux Ursulines des Andelys, pour y faire profession. Toutefois la jeune Madeleine n'ayant pu s'y habituer, revint à Gif quelques années plus tard, et y prit le voile en novembre 1648.

Nous avons encore une autre preuve de l'esprit pratique de l'abbesse dans les travaux qu'elle entreprit et mena à bonne fin dans sa maison. On se souvient que madame de Montenay avait conçu le projet grandiose de rebâtir l'abbaye tout entière. Madeleine de Mornay en avait exécuté une partie. Il était donné à sa nièce de marcher sur ses traces, et de travailler à l'achèvement du plan commencé. C'est elle en effet qui fit parachever les travaux de l'église abbatiale, élever une porte monumentale à l'entrée du cloître, bâtir un

second dortoir pour les religieuses, un grand réfectoire et quelques autres constructions, ainsi que les murs du couvent, qui menaçaient ruine après plus d'un siècle d'existence. Pour toutes ces entreprises, des ressources étaient nécessaires. Il paraît que l'abbaye n'en manquait pas. Car malgré toutes ces dépenses, l'abbesse trouva encore moyen d'acheter çà et là, des maisons pour les fermiers, quelques arpents de terre pour arrondir le domaine temporel, et aussi des rentes; forme nouvelle de propriété, que les couvents ne tardèrent pas à trouver plus agréable et plus maniable que les biens fonds.

Ce fut au commencement de l'abbatiat de Madeleine de Villarceaux qu'on commença à mettre en pratique un article de la règle de Poncher qui n'avait jamais été observé jusque-là : celui qui concernait le procureur. A Gif de temps immémorial, un ecclésiastique remplissait cette charge et la règle voulait que ce fut un laïque. *Pierre Boulay*, ancien commis du tabellion de Châteaufort, ce que de nos jours nous nommerions un clerc de notaire, fut le premier procureur laïque. Il s'installa à l'abbaye, devint tout a la fois l'agent d'affaires et l'économe des religieuses, fit pour elles beaucoup de voyages et de déplacements, rendit les foys et bommages à tous les suzerains dont le monastère était vassal à cause de ses propriétés. Fonctionnaire intègre et appliqué, Boulay s'acquitta toujours de sa charge à la satisfaction des moniales : Celles-ci l'employérent durant de longues années ; et sous la direction de plusieurs abbesses, il géra habilement le temporel et concourut à la paix et au 'développement de la communauté.

Fervente et prospère, l'abbaye continuait d'envoyer quelques-unes de ses filles travailler à la fondation et à l'édification d'autres maisons. En 1639, sœur *Jeanne Frontin* partit de Gif pour aller vivre au prieuré de Pont de l'Arche, fondé, on se le rappelle, sous Mme de Mornay par Madeleine de Montenay. Elle y demeura trois ans et rentra à l'abbaye en 1642. L'année suivante, 1643, Gif fit une fondation nouvelle par l'entremise de sœur Françoise Coignet. Celle-ci

ayant été pourvue de l'hôpital de Montfort-l'Amaury (1), y établit un prieuré conventuel de l'ordre de Saint-Benoît.

En même temps que ses religieuses s'en allaient au dehors. la réputation de Madeleine de Villarceaux se répandait au loin. On la consultait malgré sa jeunesse, sur les questions religieuses et sur l'observance. La fille du vicomte de Saint-Vincent, abbesse d'Andécies (2), au diocèse de Châlons-sur-Marne, quitta même son cloître pour venir à Gif, apprendre de la bouche de notre abbesse et de ses exemples la manière de diriger les âmes et de gouverner sa maison.

Ce fut également au début de la prélature de Madeleine de Villarceaux, que l'abbaye ouvrit ses portes à une dame nommée *Anne le Blanc* (3), dont la vie est aussi extraordinaire qu'édifiante. Née à Marseille d'une famille opulente, elle fut mariée toute jeune à un gentilhomme du pays, dont le nom ne nous a pas été conservé. La première nuit de leurs noces, les deux époux, mus par une inspiration de la grâce, firent vœu de chasteté perpétuelle et se séparèrent aussitôt. Anne le Blanc partit pour l'Italie, où elle s'adjoignit quelques personnes pieuses, dans le but d'établir un monastère de Clarisses, sans rentes ni biens-fonds, suivant la plus rigoureuse pauvreté et l'esprit primitif de cet ordre. Elle fit ensuite des pèlerinages à Lorette, au Mont Alverne, et enfin à Rome, où elle eut plusieurs entrevues avec le pape Urbain VIII, qui la reçut et la traita avec bienveillance. Mais quand il s'agit d'approuver les regles et statuts du nouvel institut, le Pape temporisa et ne voulut point accorder ce qu'on lui demandait. La fondatrice en conclut que le Ciel n'avait point son dessein pour agréable. Après qu'elle eut donné quelque temps à la prière et à l'oraison pour connaître la volonté de Dieu sur elle, elle quitta l'Italie, repassa en

(1) Montfort-l'Amaury. arr. de Rambouillet (S.-et-O.)

(2) Peut-être *Andecy*. — Commune de Baye. arr. d'Epernay (Marne)

(3) L'abbé Lebœuf dit à tort qu'Anne Leblanc ne vint à Gif qu'en 1649, sous la prélature de Mme de Cheverny.

France, arriva à Paris et demanda à être reçue gratuitement dans quelque monastère. Soutenue par de hautes influences, on lui en offrit trois : les Carmélites de Pontoise, Maubuisson (1), et Gif. Ce fut ce dernier qu'elle choisit à la suite de mûres délibérations. Elle y fit profession entre les mains de Madeleine de Villarceaux le 15 avril 1640. Bientôt elle édifia par sa piété et son humilité le cloître tout entier. Modèle achevé de l'obéissance religieuse, elle sut se plier à tout, et ne se démentit pas un seul instant, durant les 36 ans qu'elle passa à Gif, où elle était connue sous le nom de sœur Anne dela Passion.

Plus extraordinaire encore est la vie d'une autre religieuse, qui vécut à Gif dans le même temps. Elle se nommait *Blaise de Wulvegan*, et était née en Alsace de parents luthériens. Dès son enfance, conduite par une secrète inspiration d'en Haut, elle résolut de se faire catholique. C'est pourquoi elle quitta ses parents, s'instruisit, on ne sait comment, des mystères de la religion, et abjura l'hérésie entre les mains de l'évêque de Trèves. Le prélat,frappé de sa piété et de son instruction, lui administra quelques mois après, le sacrement de Confirmation. Bientôt elle eut le désir de se consacrer à la vie religieuse ; mais comme elle ne connaissait, en fait de monastère, qu'un couvent de religieux Carmes, elle déguisa son sexe et s'y fit admettre. On lui donna l'habit de convers. Un jour qu'elle servait la messe à un autel extérieur, elle fut reconnue par la femme qui l'avait élevée. Celle-ci dénonça immédiatement sa supercherie ; mais les supérieurs qui connaissaient sa simplicité, au lieu de la punir, se contentèrent de l'envoyer à Paris, en l'adressant à quelques personnes pieuses, en rapport avec notre abbaye. Elles l'y firent recevoir comme converse, en compagnie de Françoise Poivret, que Blaise de Wulvegan avait rencon-

(1) Maubuisson. — Abbaye de cisterciennes aujourd'hui détruite. Elle était située dans la commune de St-Ouen-l'Aumône, près Pontoise. (S.-et-O.)

crée dans une des églises de la capitale. Elle se l'était attachée comme compagne, et l'avait entraînée avec elle à Gif. Toutes deux menèrent à l'abbaye, dans leur humble condition, une vie édifiante et mortifiée : soumises aux plus rudes besognes et aux plus difficiles emplois, elles furent pour la communauté un objet d'admiration, jusqu'à leur mort, qui arriva le 28 janvier 1655 pour Blaise de Wulvegan. Une Revue bénédictine de l'époque lui consacra une notice nécrologique.

L'abbatiat de Madeleine de Villarceaux fut bien un âge d'or pour l'abbaye de Gif. Entourée de tous côtés par la sympathie universelle, la communauté vit en paix sous un pouvoir à la fois doux et fort Le monastère ne souffre pas tout d'abord des troubles de la Fronde, qui agitent la France tout entière, et surtout les environs de Paris, pendant la minorité de Louis XIV. A cette époque néfaste l'abbaye devient la providence de toute la contrée. L'abondance y règne, mais la pauvreté religieuse l'empêche de dégénérer en abus; la ferveur se joint à la régularité pour l'orner et l'embellir. Les malheureux et les pauvres sont nourris et vêtus en grand nombre par la charitable abbesse qui se multiplie et se dépense dans ces jours difficiles. Elle ne suffit pas à distribuer les aumônes, et chaque jour deux religieuses lui sont adjointes pour secourir les indigents qui assiégent la porte de la maison.

Des bandes indisciplinées s'étant mises à parcourir la vallée, pillant tout sur leur passage, les fermiers de Gousson, de Damiette, de Saint-Aubin; d'autres qui ne dépendent pas des religieuses, apportent ce qu'ils ont de plus précieux au couvent, estimant leurs biens plus en sureté derrière les murs du cloître. Au milieu de tous ces embarras qui contrastent singulièrement avec la paix et le silence du couvent, Madeleine de Villarceaux ne perd pas un instant son calme et sa patience. Bonne et sympathique, elle ouvre ses bras à tous, conserve toutes ses filles, et en reçoit même de nouvelles. Consolatrice des malheureux, elle fait dans ces jours-là des prodiges d'activité et d'héroïque dévouement.

Cependant les chagrins intérieurs et les épreuves ne manquaient pas à cette âme. En 1643, elle avait eu la douleur de voir sa sœur Charlotte de Mornay, quitter l'abbaye et se marier quelques jours plus tard avec le Comte de Grancey. Perfidement conseillée par sa mère, la nouvelle comtesse exigea à titre de remboursement, pour une prétendue dot, constituée par Mme de Laubespine, sa tante, la somme de 10,000 francs que la trésorière lui versa en effet le 8 août 1643. Douze ans plus tard, en 1655, on découvrit la fraude. Madame de Laubespine de Châteauneuf, tante de l'abbesse et de sa sœur, avait embrassé la vie religieuse après son veuvage. C'était elle qui avait donné les 10.000 fr. à l'abbaye en faveur de ses nièces. Lorsqu'elle découvrit le vol fait aux sœurs de Gif, elle s'en montra fort irritée ; mais malgré cela l'abbaye ne put jamais rentrer dans ses deniers et obtenir une entière satisfaction. Heureusement notre abbesse ne vivait plus quand cette vilaine action fut mise au jour ; toutefois elle avait assez vécu pour apprendre la conduite dissipée de sa mère, bientôt imitée par sa sœur. Ce fut là pour Madeleine de Villarceaux un sujet de larmes secrètes, et d'autant plus amères, qu'elle ne pouvait communiquer sa douleur à personne dans la crainte de nuire à la réputation de celles qui lui étaient si chères.

A ces chagrins domestiques s'en joignaient d'autres encore. Pendant sa prélature, Mme de Villarceaux vit mourir à Gif une dizaine de ses religieuses, dont trois ou quatre étaient toutes jeunes. Elles étaient en outre ses amies d'enfance, ses compagnes de noviciat et de profession. Leur perte lui fut d'autant plus sensible, que leurs cœurs battaient à l'unisson du sien. L'abbesse avait pour elles une prédilection toute particulière, résultat de la communauté d'âge, qui engendre, même sous le cloître, une union plus intime de pensées, de sentiments et d'affection toute légitime, dans des âmes qui appartiennentà la même génération religieuse. Les défuntes se nommaient : Cécile Chauvelin, Marie du Halgoët de Cargray, Anne de Pradines, et Ledoux de Molleville. Le nécro-

loge note encore la mort de sœur Marguerite du Quesnay, d'une naissance noble et distinguée; elle avait voulu n'être que converse par humilité, et elle vécut plus de 30 ans dans cette condition. Enfin la Mère Marie de Pradines mourut aussi en 1646, laissant un grand vide à l'abbaye, où elle avait rempli plusieurs charges importantes, qui lui méritèrent d'avoir sa sépulture dans l'avant-chœur de l'église abbatiale.

Une autre épreuve des plus pénible vint s'ajouter à toutes celles-là. Mme de Villarceaux, qui avait ouvert sa porte a tant d'infortunes et abrité tant de malheureux, se vit dans l'obligation de fuir à son tour. Au commencement de l'année 1649, les troubles de Paris répandirent l'alarme dans les campagnes. Nos religieuses effrayées ne se crurent plus en sûreté à Gif; leur isolement dans la vallée les épouvanta; elles s'enfuirent à Chartres chez les Ursulines qui leur fournirent un asile pendant plusieurs mois. La mort vint les visiter et accroître l'épreuve des fugitives. Deux sœurs converses, Michelle le Mercier et Barbe Faure, épuisées de fatigue et de travail, moururent à Chartres et furent ensevelies loin du cloître de Gif, où elles avaient espéré finir leurs jours.

Madeleine de Villarceaux ramena ses filles dans la vallée de l'Yvette, dès que la prudence le lui permit ; mais elle y rentra épuisée et malade. Dans cet état de santé, incapable de suivre tous les exercices de la communauté, elle résolut de donner sa démission. Ses filles n'y voulurent jamais consentir. Aussi continua-t-elle de les gouverner jusqu'au mois d'octobre 1651, époque à laquelle elle s'éteignit entre leurs bras, à la fleur de l'âge, après les avoir régies 13 ans, plutôt comme une mère que comme une supérieure. Elle n'avait pas 34 ans.

Sa mort fut un deuil non seulement pour sa communauté, où chacune des religieuses l'aimait tendrement ; mais pour la contrée toute entière, car sa charité avait répandu à pleines mains, des aumônes dans le sein de tous les indigents, et des consolations dans le cœur de tous les malheureux.

CHAPITRE XXI

Catherine Morant. — Sa parenté; ses antécédents. — Mme de Courtilz gouverne par *intérim*. — Difficultés qu'elle rencontre. — Anne d'Autriche. — La famille de Leuville. — Relations avec Angélique Arnaud. — Encore la Fronde. — Caractères de Mme Morant. — Sa démission. — Efforts de sa famille. — Catherine se retire à Malnoue. — Documents historiques du XVIIe siècle.

L'abbaye de Gif était restée près d'un demi-siècle entre les mains des membres de la famille de Mornay. Après la mort de Madeleine de Villarceaux, elle en sortit, ou à peu près ; car elle échut encore à une de leurs parentes par alliance.

La mère de la dernière abbesse se nommait, avons nous dit, Anne Olivier de Leuville. Or celle-ci avait un neveu qui portait le titre de marquis de Leuville. Ce fut la belle-sœur de ce marquis qu'on alla chercher pour lui faire porter la crosse abbatiale à Gif. Elle avait nom *Catherine Morant*, était fille de Thomas Morant, maître des requêtes, et de Jeanne Cauchon, sa première femme, et n'était âgée que de 21 ans. On la fit sortir de l'abbaye de Notre-Dame du Trésor en Normandie, où elle avait fait profession. Sa sœur, la marquise de Leuville se donna beaucoup de mouvement pour obtenir cette nomination qu'elle regardait avec raison comme un insigne honneur pour sa famille, et aussi comme une situation avantageuse pour sa sœur.

Malgré toutes les démarches et toutes les intrigues de la remuante marquise, l'affaire exigea un peu de temps ; et en

1651 comme en 1638, après la mort de la première Madeleine de Mornay, ce fut Françoise de Courtilz qui gouverna le monastère en qualité de prieure. Durant cet *interim*, celle-ci eut plusieurs affaires assez épineuses à régler. Il lui fallut d'abord résilier le bail du moulin de l'abbaye, que le meunier Asselin ne put tenir, à cause du malheur des temps. De plus, le comté de Dammartin ayant passé des mains du roi entre celles d'Henri de Bourbon, prince de Condé, nos religieuses, grandes propriétaires dans ce comté, et vassales du prince à cause de leurs terres de Puiseux, Mitry, Compans, la Croix-Guyon et autres lieux, ne trouvent pas, auprès des agents d'Henri de Bourbon, la même bienveillance qu'à la chancellerie royale; ce qui leur occasionne des embarras et des menaces de procès. Grâce cependant à l'habilité de la prieure, et à la connaissance qu'elle a des affaires de la communauté, l'abbaye sort de ces embarras à son honneur et à son profit.

Anne d'Autriche témoignait aux Bénédictines de Gif la même sympathie que tous les rois ses prédécesseurs. Pendant la minorité de son fils, elle ne donna pas moins de quatre ou cinq Lettres-Patentes en faveur de l'abbaye, pour lui accorder des aumônes et des privilèges. Au mois de décembre 1651, elle fit signer à Louis XIV le brevet de nomination de Catherine Morant. Mais les Bulles n'arrivèrent pas aussi promptement. Il fallait, il est vrai, à la nouvelle titulaire toutes sortes de dispenses et de permissions. Outre ses bulles elle avait besoin d'une dispense d'âge, et d'une permission de translation d'ordre à ordre. Le couvent du Trésor d'où elle sortait appartenait à l'ordre de Citeaux de la branche de Clairvaux, tandis que l'abbaye de Gif ne s'était jamais détachée du tronc primitif de la famille de Saint-Benoit. Tout cela avait demandé du temps, et coûté l'énorme somme de 1.500 fr., au dire de la marquise de Leuville, dont l'activité intéressée ne se donna de repos qu'après qu'elle eut atteint son but.

Enfin voici notre nouvelle abbesse installée. Aussitôt arrivée

à Gif, elle y fait venir sa nièce, qui répond au nom familier de *Fanchon*, que tout le monde lui donne dans le cloître, où elle gambade un peu trop à son aise. Cette Fanchon de Leuville est une toute petite fille, mise là par ses parents pour la faire instruire, et peut-être aussi dans le dessein de la voir un jour succéder à sa tante. Leurs pensées ambitieuses seront déjouées, et Fanchon ne profitera guère des leçons de ses maîtresses, si on juge par son écriture à sa sortie du couvent.

Cependant à peine Catherine Morant est-elle en possession de la crosse abbatiale, qu'elle en ressent péniblement tout le poids, et se reconnaît incapable de la porter. Transplantée sans préparation aucune dans un ordre nouveau, elle ne sait bientôt plus où donner de la tête, et perd le peu qu'elle a. Femme d'une simplicité excessive, d'une intelligence bornée, nullement faite pour le commandement, elle est presque sans volonté. Son passé religieux, ses tendances mystiques lui font chercher au dehors un appui qu'elle trouverait aisément a côté d'elle dans la prieure Françoise de Courtilz. Mais elle néglige ce moyen comme trop facile. Elle se tourne vers les membres de son ancienne famille religieuse, et porte ses vues sur Port-Royal (1), où la célèbre Angélique Arnaud, qui ne demandait pas mieux que de donner des conseils à une abbesse considérée comme sa sœur, ne tarda pas à prendre sur elle beaucoup d'influence.

Une circonstance fortuite, née du malheur des temps, vint encore favoriser le rapprochement des deux supérieures. Catherine Morant n'était à Gif que depuis trois mois, lorsque les troubles de la Fronde vinrent de nouveau jeter la terreur dans les campagnes. Nos religieuses apeurées, mal défendues par une autorité sans force ni décision, quittèrent une seconde fois leur abbaye, et allèrent chercher un refuge à Paris. Une bienveillante hospitalité leur fut offerte au

(1) L'abbaye de Port-Royal appartenait en effet à la famille cistercienne.

Val-de-Grâce, où elles perdirent deux de leurs sœurs, dans l'espace de quelques jours. A la faveur de ces déplacements et de ces troubles, Catherine Morant eut occasion de voir et d'entretenir la Mère Angélique Arnaud ; et c'est réellement de cette époque, que datent les premières relations de notre communauté avec celle de Port-Royal; car rentrée à Gif avec ses religieuses quelques semaines plus tard, Catherine écrivit souvent à sa nouvelle directrice.

Funeste événement pour le cloître de Gif que ces rapports entre sa jeune abbesse et celle qu'on a bien pu nommer la Mère du Jansénisme, qui battait alors son plein à la faveur des discordes de l'État. La mère Angélique avec sa voix de sirène, son penchant à la direction, le charme de sa conversation, la séduction qu'elle exerça sur tous ceux qui l'approchèrent, n'eut pas de peine à gagner à ses vues la faible Catherine, et à la dominer entièrement. Mesurant d'un regard son incapacité réelle, elle l'effraya bientôt par la considération de son insuffisance et de la grandeur de sa charge. A-t-on assez remarqué ce penchant du Jansénisme à jeter le trouble et l'inquiétude dans les âmes ?

Les entretiens de l'abbesse de Gif et de la mère Angélique ne tardèrent pas à porter leurs fruits. Prise de scrupules affreux, et de doutes qui la torturent, Catherine considère sans cesse que son élévation au siège abbatial a été une affaire de famille, plutôt qu'un appel de Dieu et un mouvement de la grâce. Sous l'empire de ces graves et terribles méditations, excitée par sa rigide et sévère conseillère, elle se résout, dès le mois de novembre **1653**, à donner sa démission, et à quitter l'abbaye, qu'elle était d'ailleurs incapable, mais non pas indigne comme elle le disait, de gouverner.

Dès que la famille de Leuville fut instruite du projet formé par Madame Morant, elle mit tout en œuvre pour le faire avorter. N'y pouvant réussir, elle voulut au moins qu'elle démissionnât en faveur de sa jeune sœur, âgée de 17 ans seulement, et novice à l'abbaye du Trésor. Cette combinaison ayant échoué, on s'efforça d'obtenir d'elle, qu'elle remit

sa crosse à une certaine Marguerite Olivier, parente des Leuville et novice à Gif; voire même à la petite Fanchon de Leuville qui n'avait pas plus de 12 à 14 ans. Sagement conseillée en cela par son entourage religieux, Catherine Morant refusa de se prêter à tous ces arrangements dictés par la cupidité; et au mois d'avril 1654, elle démissionna définitivement en faveur de Françoise de Courtilz, dont ses religieuses lui avaient fait apprécier les mérites et les vertus.

Mme Morant quitta Gif après y avoir exercé la prélature un peu plus de deux ans. Elle n'avait rendu à la maison aucun service, si ce n'est celui de donner sa démission. Désireuse de vivre plus près de ses chères conseillères, et sous leur direction immédiate, elle voulut se retirer à Port-Royal de Paris. Là, ses illusions ne furent pas de longue durée. Incapable de rien entendre aux disputes de la grâce et aux subtilités du Jansénisme; entêtée comme tous les esprits bornés; poussée par sa famille qui tenait essentiellement à ne pas se brouiller avec le pouvoir, elle quitta ce monastère, rentra à Gif, et un peu plus tard s'en alla à Malnouë, où elle vécut dans l'oubli et l'obscurité jusqu'à l'âge de 78 ans. Sa mort arriva en 1705, plus de 50 ans après qu'elle eut fait sa démission. Ainsi tombent les affirmations de quelques-uns de ses biographes qui, mal instruits de son histoire, ont fait d'elle une janséniste dangereuse, et n'ont pas craint d'affirmer que gagnée par la Mère Angélique, elle s'était retirée près d'elle, et était morte à Port-Royal. Si Catherine Morant fut janséniste, elle ne fut jamais dangereuse, car elle n'entendait rien aux disputes de la secte, et on ne saurait, sans injustice, la ranger au nombre des appelantes ou des révoltées.

Toutefois le germe de la sévérité outrée était entré par elle à Gif, et s'il n'y produisit pas des fruits immédiats, ce fut grâce aux circonstances. Nous le verrons malheureusement s'y développer plus tard.

Dans l'acte de démission de Catherine Morant, sa prudence normande s'était réveillée et peinte d'un trait; car elle eut bien soin de stipuler que l'abbaye lui ferait une rente

annuelle de 500 fr. pour l'aider à vivre honorablement. Durant son court abbatiat elle ne négligea pas non plus de se faire des amis, puisqu'au moment de quitter Gif, nous la surprenons faisant cadeau d'une paire de chandeliers d'argent, à Renée Hennequin, abbesse de Malnouë, où elle méditait peut-être déjà de se retirer un jour.

Qu'on ne s'étonne point de nous voir si bien au courant de tous ces petits détails de la vie intime de nos moniales. Car nous avons trop souvent déploré la pénurie des documents, dans les temps antérieurs, pour n'avoir pas plaisir à signaler leur abondance pendant le XVII[e] siècle. A partir de cette époque, les pièces d'archives sont si nombreuses, que nous pourrions suivre nos religieuses jour par jour, heure par heure. Ce ne sont plus seulement en effet des contrats de vente ou d'achat, des baux de location, des procès ou des sentences de tribunaux, qui nous font connaître l'abbaye; nous avons maintenant les actes de professions, le nécrologe, les stipulations de pensions, les comptes, qui a travers l'aridité de leurs chiffres, sont si précieux pour apprécier le degré de ferveur où de relâchement d'un monastère. Enfin un grand nombre de rapports, de consultations, de mémoires, même de lettres privées, nous permettent de pénétrer sous le cloître, et d'y être témoins de la vie de nos Benédictines, qui sous tous les rapports est du reste fort édifiante.

CHAPITRE XXII.

Mme de Courtilz abbesse. — Démêlés avec les Leuville. — Mme de Cheverny prieure. — Mort d'un grand nombre de religieuses. — Developpement de la communauté. — Les recrues. — Anne Victoire de Clermont. — Marie Tudert. — Nouveau procureur. — Donations. — Charité de l'abbesse. — Sa prudence et sa fermeté. — Jean Dubois curé de Saclay. — Un visiteur séculier. — Le Jansénisme. — Mort de Mme de Courtilz.

Les démarches faites pour assurer la crosse abbatiale à Madame de Courtilz (1) furent couronnées de succès, elle put prendre possession de sa charge au mois de juillet 1654. La cérémonie de sa bénédiction eut lieu à Gif et fut une véritable fête de famille pour le cloître, où toutes les religieuses se montrèrent heureuses de sa nomination, parcequ'elles la vénéraient comme une mère.

Cette nouvelle abbesse n'est pas une inconnue. Fille du cloître qu'elle gouverne en réalité depuis plusieurs années, elle se nomme *Françoise de Courtilz de Boyon*, d'autres l'appellent *de Courtilz Talmoutier*. D'origine normande, elle doit le jour, après Dieu, à Messire Nicolas de Courtilz et à haute et puissante Dame Claire de Mouy. Entrée à l'abbaye au temps de Madame de Montenay, elle y exerce la charge de Prieure depuis tantôt 15 ans, et connaît parfaitement toutes

(1) Le langage mondain du grand siècle s'introduisait peu à peu dans les monastères. Il devint bientôt de mode, de donner aux religieuses, principalement aux dignitaires des couvents, le nom de *Madame*, au lieu de ma Sœur, ou de ma Mère.

les ressources et tous les besoins du monastère. Aussi sa prélature sera-t-elle féconde et glorieuse.

Comme c'était à prévoir, elle a des difficultés avec le marquis et la marquise de Leuville aussitôt après son installation. Ceux-ci réclament une somme assez ronde au couvent, d'où ils s'empressent de retirer leur fille. La prudente abbesse, en habile normande, fait secrètement consulter à Paris, pour savoir si les sommes réclamées par les Leuville sont réellement dues. Elles sont basées disent ceux-ci, sur ce qu'ils ont dépensé pour leur sœur; mais les reçus qu'ils produisent ont été fournis par des notaires apostoliques trop complaisants. La consultation n'est pas favorable à la marquise qui écrit des lettres aigres-douces à Gif. Les chiffres ont été considérablement enflés, et comme d'ailleurs Mme de Leuville doit encore au couvent la pension de sa fille, on ne peut se mettre d'accord : de là un procès dont nous ignorons l'issue.

La place de prieure était devenue vacante par suite de la nomination de l'abbesse ; on procéda à une élection, qui donna cette charge à la Mère Hurault de Cheverny, l'une des plus anciennes religieuses de la maison, où elle était entrée en 1619. Celle-ci attira bientôt près d'elle une de ses nièces, qui jouera un rôle important dans l'histoire de la communauté.

Le monastère fut visité à diverses reprises par la mort dans les premiers mois du nouvel abbatiat. Elle enleva notamment sœur Blaise de Vulvegan, dont nous avons parlé, et un peu plus tard sa compagne, Françoise Poivret. Cette dernière était une extatique, que nos moniales regardaient comme une sainte, et à qui elles firent des obsèques quasi triomphales. A part ces deux converses, mortes dans un âge relativement avancé, les dix ou douze religieuses, décédées au temps de Françoise de Courtilz, n'atteignirent pas la cinquantaine, ce qui porte à croire que l'abbaye, malgré sa situation au milieu des bois, n'était alors ni saine à habiter, ni hygiénique.

Si la mort visitait fréquemment le cloître, les vides

qu'elle y faisait étaient aussitôt comblés par la multitude des vocations naissantes, qui se pressaient à la porte du noviciat pour en forcer l'entrée. Les unes venaient de la petite école monastique alors très florissante ; les autres arrivaient du dehors et sortaient de tous les rangs de la société. Elles étaient si nombreuses que l'abbesse se trouva bientôt supérieure d'un couvent de plus de 50 religieuses professes : chiffre qui n'avait pas encore été atteint depuis la réforme. En y joignant les novices et les pensionnaires petites et grandes, ainsi que les domestiques qui s'entassaient dans les bâtiments de service, nous voyons Françoise de Courtilz à la tête d'une importante maison de 120 personnes environ, qui malgré la profession de recluses, jettent la vie, le mouvement et l'animation dans la solitaire vallée de l'Yvette.

Au nombre des recrues de cette période figurent Marguerite de Damfront, les trois sœurs de Champ-Huon, reçues toutes trois sans dot, Louise de Moucy, Louise Lambert, Marie Sevin, Marie Merault, dont le père, conseiller à la cour de Rouen, deviendra bientôt seigneur de Gif. Quelques-unes de ces jeunes moniales ne firent que passer à l'abbaye, soit qu'elles aient renoncé à la vie religieuse, après en avoir fait profession ; soit plutôt qu'elles aient été transférées dans d'autres monastères. Car tous les contrats de pensions de ce temps-là, portent que si la jeune bénédictine vient à sortir de Gif, sa pension la suivra partout où elle ira.

Parmi les nouvelles venues que reçut Mme de Courtilz, signalons encore l'arrivée d'une jeune fille sortant directement de Port-Royal celle-là. Elle se nommait *Anne Victoire de Clermont de Monglat*, était fille de François de Clermont et d'Elisabeth de Cheverny. Par sa mère elle se trouvait être la propre nièce de notre prieure claustrale. Placée dès l'âge de deux ans à Port-Royal des Champs, où l'une de ses tantes, Mme d'Aumont, s'était retirée, elle avait vécu et grandi près des solitaires. Instruite dès son bas âge dans toutes les connaissances humaines, elle apprit la langue latine dès six ans et y devint en peu de temps fort

habile. Mme d'Aumont sa tante mourut lorqu'elle n'avait encore que 12 ans. La peine qu'elle en ressentit et le surmenage intellectuel, dont elle était la victime, la firent tomber dans une grave maladie. Elle n'en guérit que par miracle, lorsqu'on lui appliqua un reliquaire contenant une épine de la sainte couronne de Notre-Seigneur, que la communauté avait le bonheur de posséder. C'est du moins ce qu'affirmèrent toutes les voix de Port-Royal, et le grand Arnault lui-même dans une de ses lettres. Encore la jeune Victoire de Clermont ne fut-elle qu'imparfaitement guérie, puisqu'elle resta boiteuse, contrefaite, et ne grandit plus depuis cette épreuve. Dans ces conditions le monde ne pouvait guère lui sourire, aussi demanda-t-elle l'habit religieux, qui lui fut accordé par faveur à l'âge de 14 ans. Mais quelques mois plus tard elle dut quitter Port-Royal agité par les querelles religieuses. L'ordre était impérieux, elle fut rendue à sa famille. Toutefois comme elle n'avait pas voulu quitter ses vêtements monastiques, et qu'on ne put vaincre là-dessus ses répugnances, elle entra à Gif auprès de son autre tante, et y demeura comme grande pensionnaire. Bientôt son père vint l'en arracher, espérant qu'elle pourrait rentrer à Port-Royal, qui pourtant ne devait plus se rouvrir devant elle. Après trois ans passés dans sa famille, elle rentra de nouveau à Gif le premier octobre 1665, et fit profession le 17 février 1667. Nous ne saurions dire que ce fut pour le plus grand bonheur de l'abbaye ; mais nous la retrouverons un peu plus tard.

Cette liste des recrues du cloître, nous pourrions l'allonger encore. Terminons-la par le nom de Marie Tudert, fille de Claude Tudert, baron de Montreuil-sur-Marne, qui se fit prêtre après son veuvage et devint chanoine de la métropole de Paris. Sa fille avait passé huit ans comme pensionnaire à l'abbaye de Gif. Comme elle demandait à son père la permission de prendre le voile, celui-ci voulut éprouver sa vocation ; c'est pourquoi il la fit sortir du couvent et la garda avec lui pendant deux ans à Paris. Ayant persévéré dans son dessein, elle rentra au cloître en 1662. Le jour de

sa prise d'habit, il y eut grande fête au monastère. Plus de vingt membres de la famille Tudert, parmi lesquels trois ou quatre prêtres, vinrent assister la jeune novice. Son père, l'opulent chanoine, donna 4.000 fr. de dot, 200 livres pour les frais de la fête, 500 livres de pension annuelle, et paya en outre la cellule de la jeune bénédictine. Tout cela fut bientôt acquis à l'abbaye, car Marie Tudert mourut un an après sa profession, le 21 juillet 1664, à l'âge de 19 ans !

Les affaires temporelles de l'abbaye ne devaient pas être plus négligées que son recrutement par la vigilante supérieure. La mort la priva des sages conseils et de l'expérience du procureur Pierre Boulay. Il fut remplacé par un certain *Pierre Godin,* laïque lui aussi, qui semble s'être acquitté de sa mission avec exactitude et ponctualité. C'est lui qui rend les fois et les hommages au nom des religieuses et traite de tous les intérêts matériels: fermages, pensions viagères, ventes, achats, échanges, tout lui est dévolu. Les moniales et les prêtres de l'abbaye n'ont plus, selon les tendances de l'esprit moderne, que des occupations toutes spirituelles, religieuses et monacales. Le temps n'est plus où toute la communauté se rassemblait pour accueillir les vassaux en grand apparat. Une seule fois nous voyons Mme de Courtilz recevoir presque seule l'hommage féodal de Dame Anne Suzanne de Cardaillac, veuve de Henri de Mainville, seigneur de Montguichet et bailli de Meaux. Cette grande dame possède la moitié du fief d'Invilliers du chef de sa mère, Madeleine du Tixier, épouse en premières noces de Christophe de Cardaillac, et en secondes d'Antoine de Cugnac, que nous avons rencontré plus haut.

A cet hommage fut présent *Pierre Doublard,* prêtre du diocèse du Mans, confesseur et chapelain de nos religieuses. Durant plusieurs années cet ecclésiastique semble avoir fait seul le service religieux du monastère. Toutefois il avait de temps en temps près de lui quelques confrères, qui disaient la messe dans l'église abbatiale, pour les besoins de la communauté.

La ferveur et la régularité des religieuses leur attiraient

comme toujours la sympathie des fidèles, qui traduisaient leur admiration par des dons et des aumônes. En 1661, Perrette Grimont leur laisse en mourant une pièce de terre, sise à Damiette. Dans le même temps, M. Sevin de Gometz fait de larges aumônes au cloître de Gif, à l'occasion de la profession religieuse de sa fille.

Une autre paroissienne de Gometz, nommée Marie Gallien, deux fois veuve, donne tous ses biens à l'abbaye et y entre elle-même à titre de familière, pour y passer pieusement le reste de ses jours. C'est, dit-elle, dans un acte de donation qui respire la plus sincère piété, « afin de témoigner à Dieu « sa reconnaissance, des biens qu'il luy a plu luy prester et « départir en ce monde ; » c'est pourquoi « par la liberté que « donne l'espoir du Seigneur, à ceux qui luy sont fidelz, » elle se dépouille de tout en faveur du monastère qui l'accueille dans ses murs.

Ces pieuses libéralités ne servent d'ailleurs qu'à faciliter à l'abbesse le bien et les aumônes qu'elle répand à pleines mains autour d'elle. Il y avait de la misère en France sous le règne du grand roi. La guerre, la famine, la disette et les maladies multiplaient le nombre des malheureux aux portes de Paris. Dans ces douloureuses circonstances, Françoise de Courtilz se souvient que les monastères bénédictins se sont toujours montrés secourables aux indigents. C'est une véritable armée de pauvres qui se pressent chaque matin à la porte de l'abbaye, pendant un hiver rigoureux. Ils sont plus de *cinq cents* qui demandent l'aumône, etmalgré ce nombre, pas un n'est renvoyé les mains vides. On devine si les ressources du couvent sont vite épuisées; mais l'abbesse, dans son amour pour les pauvres, en trouve dans son cœur. Au jour de son élévation à la prélature, sa famille lui a fait cadeau d'une magnifique crosse d'argent, elle la vend, et la remplace par une simple crosse de bois. Quelques calices et autres vases sacrés de grand prix ne servent que rarement au culte, dans les grandes solennités. Avec la permission de l'archevêque, elle les envoie à la monnaie, ainsi qu'une grande partie de l'ar-

genterie du couvent. Si grands sont le zèle et l'amour de Dieu et des pauvres dans cette digne fille de St-Benoît, qu'elle expédie de l'argent jusqu'en Allemagne, pour y racheter de jeunes enfants luthériens et les faire élever dans la religion catholique. Son désintéressement et sa charité ont été tels, que plus tard elle sera accusée d'avoir abusé des deniers du couvent et un peu dilapidé les ressources du monastère. Mais l'histoire ne saurait s'associer à ces reproches contre la pieuse et charitable Françoise de Courtilz, car l'aumône n'a jamais détruit les maisons religieuses pas plus qu'elle n'a causé la ruine des abbayes.

Du reste si Mme de Courtilz est généreuse et libérale, elle n'est pourtant ni prodigue ni dissipatrice du temporel de son couvent. De son temps on ne vendit pas un seul bien fonds, et le procureur put au contraire acheter quelques pièces de terre pour arrondir le domaine, tout en faisant relever une grande partie des murs de clôture, qui appelaient d'urgentes réparations. Bien plus, Françoise de Courtilz revendiqua toujours avec beaucoup de soin ses droits sur les pensions de quelques religieuses. Pour plusieurs, les annuités étaient difficilement perçues, par suite de la mort des parents, et du passage de ces charges annuelles à des frères ou à des héritiers insouciants des droits de l'abbaye. Tel était le cas des Chauvelin, des Frontin, des de Marc et de quelques autres, avec lesquels l'abbesse, malgré son amour de la paix, n'hésita pas à engager des procès en revendication de pensions.

En outre elle réclama énergiquement aux curés de Saclay les droits séculaires que sa maison avait dans cette paroisse. Hélas! ces droits n'étaient pas mieux acquittés par les successeurs des Hospitaliers que par les Hospitaliers eux-mêmes. Lisez plutôt.

En 1668, un sieur *Jean Dubois*, simple sous-diacre, fut pourvu de la cure de Saclay et de celle de Vauhallan, son annexe. Il croyait entrer dans un riche bénéfice, et voilà qu'à peine installé, il se trouve en butte à une multitude de récla-

mations, de la part des ayants droit de François Prieur, son prédécesseur immédiat, d'un sieur Lefébure, qui avait desservi la cure pendant quelque temps, des marguillers de la paroisse et de nos Bénédictines. Le jeune curé, vif et ardent n'hésite point à faire intervenir Thémis et à en appeler aux procureurs et avocats. Le malheureux! il ignorait la route épineuse, étroite et longue, dans laquelle il s'engageait. Il redige un interminable mémoire : nos religieuses ont leur part dans cette guerre de plume. Il a bien étudié leur question ; il est au courant des droits de l'abbaye et des difficultés qu'ils ont soulevé au cours des siècles ; il sait les condamnations qui ont atteint ses prédécesseurs, réguliers et séculiers ; mais lorsqu'il voit des dates comme celles de 1218, 1285, 1512 et 1630, tout cela lui paraît trop vieux pour qu'on en tienne compte. Et comme les religieuses, après la récolte de 1668, ont fait enlever leurs redevances malgré ses protestations, le curé Dubois les somme de restituer les grains emportés, ou de lui en payer la valeur. Le tribunal du Châtelet calma un peu son ardeur batailleuse, et lui apprit, moyennant finances, — car il fut condamné, — que les dettes séculaires mêmes doivent être acquittées quelquefois. Il s'amenda d'ailleurs et paya sans protestation à l'avenir. Toutefois ce procès affecta vivement Mme de Courtilz, qui souffrit de ces différends avec un ecclésiastique du voisinage.

Une affaire plus grave attira bientôt son attention. D'après la règle de Poncher, un visiteur ecclésiastique devait venir chaque année à l'abbaye, pour entendre la déposition de chacune des sœurs et se faire rendre compte de l'état de l'observance. L'enquête portait sur tout ce qui touche à la vie monastique, afin de corriger, s'il en était besoin, les abus et les fautes qui se glissent dans les maisons les plus parfaites. Depuis cent cinquante ans cette fonction avait presque toujours été dévolue à un religieux de l'ordre de saint Benoît, élu librement tous les trois ans par les moniales du couvent, dont il devenait ainsi le suprême directeur. On ne saurait nier qu'un régulier était plus apte qu'un sécu-

lier à remplir cette délicate fonction. Le régulier, surtout le Bénédictin, connaissait la règle qu'il pratiquait tous les jours, tandis que le séculier l'ignorait ou ne la connaissait qu'en théorie. Le premier semblait plus propre à ressentir et à consoler les petites souffrances de la vie monastique, dont il portait sans cesse le poids; il entendait les choses à demi mot et paraissait mieux fait que le second pour apprécier la justesse ou l'exagération des plaintes des inférieures, les torts ou les excuses des supérieures. Malgré ces avantages, le système pratiqué à Gif jusque-là, avait, au dire de Françoise de Courtilz, de graves inconvénients, et le choix d'un visiteur était devenu difficile au milieu du XVII[e] siècle.

C'est l'époque où le siège métropolitain de Paris passait des Gondy, qui l'avaient gardé comme un fief depuis près d'un siècle, aux mains d'Hardouin de Péréfixe, sans avoir été occupé par l'infortuné Pierre de Marca, prélat qu'une épitaphe badine, et épigrammatique décochée par l'un des chanoines de Notre-Dame a rendu célèbre. Le Jansénisme battait son plein dans le diocèse de Paris; les Bénédictins en étaient déjà suspects, et le nouvel archevêque veillait avec un soin jaloux sur les communautés religieuses soumises à sa juridiction, spécialement sur celles qui, comme la nôtre, se trouvaient voisines de Port-Royal. Ce fut donc avec un véritable empressement que M. de Péréfixe accueillit la demande de l'abbesse de Gif. Celle-ci lui expose, qu'elle et sa communauté « ayant souvent éprouvé qu'il est difficile de trouver un visiteur qui soit « convenable ; ou que bien souvent, en ayant choisi un tel à « leur advis, il ne veut pas accepter l'élection qu'elles ont faites « de sa personne, et leur rendre ce service en J.-C., s'excu- « sant sur divers autres emplois plus importants ; » c'est pourquoi elle le supplie d'étendre ce point de la règle en leur accordant le pouvoir d'élire un séculier. Le prélat semble avoir douté de son pouvoir sous ce rapport. Néanmoins il commet M. Charton, grand Pénitencier de Notre-Dame, pour faire une enquête sur ce sujet. Celui-ci, s'étant rendu à l'abbaye, inter-

roge soigneusement chacune des moniales, et fait bientôt approuverpar l'archevêque un réglement qui permet aux religieuses, de lui présenter tous les trois ans, deux séculiers et deux réguliers, parmi lesquels le Pontife désignera le visiteur de la communauté.

Cette modification, demandée par Françoise de Courtilz, fut certainement une imprudence et un malheur; mais du moins elle trouve son excuse dans les circonstances. L'abbesse voulait à tout prix défendre ses filles contre des tendances qui n'avaient point échappé à sa sagacité.

Comme nous l'avons dit, Catherine Morant n'était pas demeurée à Port-Royal. Après la mort de la mère Angélique, elle était revenue frapper à la porte de l'abbaye de Gif, dont Mme de Courtilz n'avait pas voulu ou pas pu lui refuser l'entrée. Cette âme faible, mais douée d'un entêtement extraordinaire, avait semé les germes du jansénisme dans la maison. Ces germes soigneusement cultivés par la jeune Victoire de Clermont, s'y étaient développés, surtout parmi les jeunes religieuses, âmes ardentes et généreuses, mais téméraires, qui ne trouvaient plus la vie religieuse, telle qu'on la menait à Gif, assez parfaite ni assez sévère. Elles traitaient de relâchement la règle de Poncher et les tempéraments que celle-ci autorisait, touchant l'abstinence et certaines mortifications de la vie monastique, comme le lever de nuit, le coucher sur la planche, les héres, les disciplines et les pénitences corporelles. On voulait, disait-on, la règle de Saint-Benoît sans aucun adoucissement et dans toute sa pureté, c'est-à-dire avec toute la sévérité que ces imaginations ardentes y plaçaient. Devant ces réclamations, Françoise de Courtilz tint bon, s'opposa à toute modification de larègle, écarta avec soin les esprits brouillons, qui soufflaient des idées nouvelles à ses filles, notamment certain visiteur régulier, secrètement favorable à toutes ces nouveautés : c'est ce qui engagea l'abbesse à faire la demande d'un visiteur séculier.

La lutte qu'elle eut à soutenir dans ces circonstances acheva de briser ses forces déjà épuisées. Elle se sentait faiblir

de jour en jour et fut bientôt contrainte de garder la chambre et de s'aliter. Sa maladie ne fut pas de longue durée, et la mort l'enleva le 1er novembre 1669, à l'âge de 63 ans, après avoir porté la crosse pendant quinze ans.

Avant de coucher ses restes mortels dans l'église abbatiale, on lui fit de magnifiques funérailles et une épitaphe élogieuse rappela toutes ses vertus. Car malgré le désacord des derniers temps, les religieuses la regrettèrent sincèrement. C'était justice : hélas! cette bonne abbesse emportait, pour jamais avec elle dans sa tombe, la paix du cloître et l'humble soumission des Bénédictines de Gif à l'infaillible autorité de l'Eglise.

CHAPITRE XXIII

Nomination de Mme de Cheverny. — Election d'une prieure. — Nouvelles acquisitions. — Travaux. — Compte moral. — Réparations et agrandissements. — Ressources. — Décès. — Recrues. — Mme de Clermont et ses tendances. — Jansénisme. — Son caractère à Gif. — Démission de l'abbesse.

L'abbaye ne resta pas longtemps vacante. Les obsèques de Mme de Courtilz avaient eu lieu le 3 novembre, et dès le 13 du même mois, un brevet royal donnait la crosse à *Madeleine Hurault de Cheverny*, dont nous savons les antécédents. Elle était âgée de 52 ans et en avait passé 50 à l'abbaye. Prieure durant toute la prélature de Mme de Courtilz, elle ne montrait aucun empressement pour la charge d'abbesse, qu'elle résigna d'ailleurs au bout de cinq ou six ans d'exercice.

Dans quelques abbayes, on se réunissait à la hâte aussitôt après la réception du billet royal, et, capitulairement assemblées, les vocales procédaient à un simulacre d'élection, en ayant bien soin de ne pas glisser d'autre nom dans l'urne que celui qui était contenu dans le brevet de nomination. C'était pour conserver l'ombre du droit d'élection, après en avoir perdu la réalité. A Gif on ne se livrait point à ces puérilités. Le brevet du roi était reçu avec soumission et respect ; il sortissait son effet immédiatement et sans formalité aucune de la part des religieuses.

La nouvelle abbesse, ayant pris possession, procéda sans plus tarder à l'électiond'une prieure pour la remplacer. Les suffrages se réunirent sur le nom de la mère *Marie Perrot*.

Comme Madeleine Hurault, elle avait été élevée tout enfant au monastère et comptait déjà au nombre des anciennes du cloître.

Les bulles de Mme de Cheverny, quelques démarches qu'on eut faites pour hâter leur expédition, n'arrivèrent à Gif qu'en juin 1670, et la bénédiction de l'abbesse eut lieu le 13 août suivant. Cette imposante cérémonie amena à la maison un nombre considérable de prêtres des environs, et beaucoup d'étrangers, si bien que la dépense, pour la réception de tous ces hôtes, s'éleva à la somme de 125 livres.

Une communauté est une petite société. La mort frappe et abat les membres de la communauté, mais les intérêts de l'association ne connaissent pas d'arrêt. Aussi quelques jours seulement après le décès de Mme de Courtilz, c'est-à-dire le 10 novembre 1669, avant même l'expédition de la lettre royale qui lui donnait la charge d'abbesse, Madeleine de Cheverny fit-elle l'importante acquisition de vingt arpens de terre, sis dans la plaine de Gometz. Le vendeur était Guy Sevin, seigneur de Gometz-la-Ville, il portait une grande affection à l'abbaye, où vivait l'une de ses filles.

On paya immédiatement 1950 livres en or et en argent, qui furent versées par Mme de Cheverny, au vendeur. Trente cinq religieuses et deux prêtres signèrent la minute du contrat d'acquisition, passé devant le tabellion de Châteaufort, au parloir Saint-Joseph, toutes les sœurs étant derrière la grille. Cet agrandissement arrondissait le domaine déjà vaste que l'abbaye possédait dans la plaine, tout autour de la ferme de Gousson et du hameau de Belleville. Ce ne fut pas la seule acquisition faite à la même époque par Mme de Cheverny, qui acheta encore d'autres terres. M. Soreau du Clos, le curé des Molières, et un certain Ancelin, propriétaire à Damiette, lui cédèrent en effet tout ou une partie de leurs biens.

Le seul fait d'avoir payé comptant les 2 000 liv. que couta la terre achetée de M. Sévin, donne un démenti formel à un mémoire dressé par Madeleine Hurault, lorsqu'elle

démissionna en 1675. Voici ce qu'on lit dans ce mémoire écrit tout entier de la main de l'abbesse : « Lorsque j'ai esté « nommée par le roy, abbesse de ce monastère, il n'y avait « aucun argent en despot, ny mesme entre les mains de la « mère bourcière, et la provision de bled, vin et bois nestait « point encore faitte. »

Mme de Cheverny, ayant été nommée le 13 novembre 1669, il est fort explicable qu'ils n'y eut rien dans la caisse, puisque trois jours auparavant, elle en avait retiré 2.000 liv. somme considérable pour le temps. Quant au reste de la plainte formulée, c'est à elle seule que les reproches sont imputables, puisque depuis la maladie de Mme de Courtilz, c'était elle qui avait le gouvernement de l'abbaye.

Ce mémoire de Mme de Cheverny, nous permet de dire tout de suite en quoi consistaient ces sortes de documents, précieux pour l'histoire du monastère. Celui-ci, le premier en date de tous ceux qui nous restent, est une sorte de compte moral, dressé par l'abbesse, de l'état des dettes actives et passives, ainsi que des revenus de l'abbaye. Ces inventaires qui, dans la suite, devinrent obligatoires à chaque changement d'abbesse et même plus fréquemment, éclaireront désormais notre route, mais ils ne doivent pas être crus sur parole. On le voit par celui de Mme de Cheverny ; il débutait en chargeant la mémoire de Françoise de Courtilz, qui l'avait choisie pour prieure et à laquelle elle avait de notables obligations.

A aucune époque d'ailleurs la situation temporelle de l'abbaye n'avait été meilleure. Les importants travaux et les améliorations de tout genre, entrepris avec zèle et menés à bonne fin par Mme de Cheverny, en sont la preuve. Sous son administration qui s'étend, d'après son dire, du 13 novembre 1669 au 1er mai 1676, elle fit recouvrir à neuf les quatre côtés du cloître, dont deux exigèrent de grosses dépenses, parce qu'ils fallut remonter les murs. Elle fit également construire un grand réfectoire, une cuisine, des bûchers, des bâtiments de service, des chambres au troisième étage, une infirmerie au second, et une pharmacie qu'elle nomme une apothi-

quairerie. La dépense pour tous ces travaux s'éleva à la somme considérable de 15.000 liv. L'habitation des ecclésiastiques, toujours au nombre de trois ou quatre et quelquefois davantage, fut entièrement reconstruite. Dans le jardin, on creusa des douves ou fosses à poissons, amélioration fort importante pour une grande maison où on allait bientôt faire maigre toute l'année.

La piété sincère de Mme de Cheverny ne lui permettait pas d'oublier la chapelle dans ses projets d'embellissement. Elle y fit placer des confessionnaux tout neufs, des statues de la sainte Vierge et de saint Benoît, et elle acheta un magnifique ornement « en velours cramoisi à fonds d'or » qui coûta à lui seul 1300 livres.

Enfin, en gérante habile, sa sollicitude s'étendit aussi aux fermes de l'abbaye : celles de Compans, de Puiseux, de La Noue, de Saint-Aubin, de Gousson et le Moulin furent l'objet d'importantes réparations. On s'étonne que cette abbesse, élevée dans un cloître d'où elle n'était jamais sortie depuis son âge de deux ans, ait montré une aussi grande sagacité dans le maniement des affaires temporelles, auxquelles elle avait été si étrangère jusque-là. Chez elle, la vie religieuse et les longues contemplations n'avaient point étouffé les aptitudes naturelles, qui pendant un demi-siècle avaient sommeillé dans l'ombre.

Mais d'où venaient les fonds nécessaires à toutes ces entreprises? L'abbaye avait comme autrefois une source ordinaire de revenus dans la location de ses terres. On y joignait maintenant les pensions des religieuses, des jeunes filles de l'école et de quelques personnes retirées à l'ombre du cloître. De ce chef son revenu annuel était d'environ 20.000 livres. Il y avait aussi des recettes extraordinaires : c'étaient le remboursement de certaines pensions, des droits sur les anciens fiefs, les aumônes faites par les religieuses ou leurs parents, lors des entrées au couvent, et enfin les dons de personnes pieuses, qui se recommandaient aux prières de l'abbaye. Cette seconde catégorie de revenus produisit en six ans 17,000 liv.

Une ferveur réelle régnait parmi nos religieuses : c'est ce qui leur attirait la sympathie de tout le monde. Une pauvre femme de Chevreuse donna d'un seul coup plus de 2000 liv. et son exemple fut imité par beaucoup d'autres.

La première année de la prélature de Madeleine Hurault fut attristée par la mort. Au mois d'octobre 1670, on enterra dans le cloître la Mère Jeanne Frontin, la plus ancienne religieuse du couvent. Elle avait été témoin de la réforme opérée pendant l'abbatiat de Mme de Montenay. C'était un témoin vivant de toutes les traditions du monastère ; jusque dans sa vieillesse elle avait gardé une grande lucidité d'esprit, et elle était réfractaire à toute espèce de nouveautés. Ce décès fut promptement suivi de trois autres qui jetèrent comme un voile de tristesse sur la maison.

Mais ces vides furent promptement comblés par l'entrée en religion de sept ou huit jeunes novices. Au registre de profession, nous relevons les noms de Geneviève de Lorris, l'un des derniers rejetons de l'illustre famille de ce nom ; de Claude de Montenay, petite nièce de l'ancienne abbesse ; de Marguerite de Vallon ; de Geneviève de Bonfons et de quelques autres, qui firent profession entre les mains de Mme de Cheverny.

Cependant à l'ombre de l'autorité de sa tante, Victoire de Clermont, bien qu'elle n'eut encore que trois ou quatre ans de vie religieuse, prenait dans le cloître une influence qu'on peut bien sans exagération qualifier de néfaste. Ce qu'elle n'avait pu obtenir du temps de Mme de Courtilz, elle le tenta de nouveau et vit ses efforts, en partie du moins, couronnés de succès. Sous son inspiration, l'abbesse augmenta en quelques points la sévérité de l'observance, que de jeunes âmes ardentes, assoiffées d'austérité, ne trouvaient plus assez rigide. Les changements portèrent sur les jours de jeûne et d'abstinence, qui furent multipliés ; sur le chant de l'office ; sur le lever de nuit presqu'inconnu jusque-là à Gif ; et sur les pénitences corporelles. Ces modifications ont valu à Mme de Cheverny le nom glorieux de réformatrice de l'abbaye : titre

prodigué aux abbesses du XVIIme siècle, par les religieuses, qui le donnèrent également à Mme de Montenay et à Mme de Mornay. Il n'y avait d'ailleurs aucunement lieu à réforme, du moins au sens vulgaire du mot; et l'étranger qui eut visité le couvent, avant et après ces modifications, n'y eut certainement aperçu aucune différence dans le bon ordre de la maison pas plus que dans l'observation de la règle.

En personne prudente et réservée, Mme de Cheverny, tout en autorisant sa nièce et quelques unes de ses compagnes, à vivre d'une vie plus austère, n'avait point voulu qu'on en fit une affaire d'obligation, ni même permettre qu'on écrivit un nouveau réglement. Elle laissa vivre dans la mitigation, sans les contraindre, celles qui répugnaient à faire autrement. Malgré cette sorte de tempérament, les modifications introduites par Victoire de Clermont n'allèrent pas toutes seules. Plusieurs des anciennes religieuses, à la tête desquelles se plaça la prieure elle-même, protestèrent et créèrent des embarras à l'abbesse, qui s'effraya aussitôt et bientôt se découragea.

C'est qu'en effet la tendance à la sévérité et à l'austérité, louable en elle-même, procédait pourtant d'un autre esprit que l'on devine. Le Jansénisme apporté à l'abbaye par Catherine Morant, habilement cultivé par Victoire de Clermont, y a dès lors poussé quelques racines, qui, à leur tour, se sont développées et apportent comme fruit la discorde.

Toutefois ce n'est point encore le Jansénisme doctrinal. A part une ou deux, nos religieuses sont peu instruites. Toutes ont signé, sans savoir pourquoi, mais sans résistance et sans observations, le *Formulaire*, lorsqu'on le leur a présenté. L'abbesse s'est bornée à apprendre les choses usuelles de la vie religieuse et bénédictine. Elle est calme de caractère et d'âge; femme d'affaires plus que de doctrine, on l'étonnerait très fort, si on lui parlait de *grâce efficace et suffisante*, de l'*Augustinus*, qu'elle ne lira jamais, du sens des cinq propositions, du fait et du droit, et de toutes ces grandes questions sur lesquelles on était si fort à Port-Royal. De plus M. de

Péréfixe a veillé avec soin, par lui-même et par ses représentants, sur l'orthodoxie du couvent. Il en a banni les livres dangereux, où sont enseignées les opinions nouvelles. En outre, il a exigé que Catherine Morant quittât Gif et s'en allât à Malnoue, où quoiqu'en dise le marquis de Leuville, dans des lettres de récrémination, l'abbaye lui paya toujours régulièrement sa pension. Enfin, Victoire de Clermont est bien jeune ; prudente et habile, elle se tait et se dissimule dans l'ombre. La doctrine peut donc encore paraître intacte ou à peu près. Le Jansénisme, puisque Jansénisme il y a, est plutôt une affaire de sentiment, de tendance, qu'une affaire d'opinion, de doctrine, de conviction.

Néanmoins il a suffi que le nom en fut prononcé pour qu'aussitôt le malaise régnât dans la communauté. Dès 1674, tiraillée d'un côté par sa nièce et les jeunes religieuses qui la trouvent trop timide, de l'autre par sa conscience et ses vieilles compagnes qui la trouvent trop entreprenante, Mme de Cheverny songe à donner sa démission. Mais les travaux entrepris, des circonstances particulières, et, malgré les dires de ses panégyristes, des intérêts privés s'y opposent ; elle n'exécutera son dessein que l'année suivante et elle démissionnera le 20 avril 1675. Toutefois les pourparlers et les démarches nécessaires pour assurer la crosse abbatiale à sa nièce, la contraignent de garder le gouvernement du monastère durant plus d'une année encore, et elle ne l'abandonna réellement que le 1er Mai 1676, jour de l'installation de Mme de Clermont.

La relation manuscrite du fonds Saint-Germain dit « qu'elle « supplia le roy d'agréer sa démission, et qu'il luy plut mettre « en sa place Mme Anne Victoire de Clermont Monglat, non « parcequ'elle était sa niesse, mais parcequ'elle était persua- « dée de sa dignité et de sa capacité pour cette charge. »

La vérité est que les jeunes reiglieuses et les ardentes, qui étaient les plus nombreuses, s'agitaient beaucoup, elles et leurs familles, pour cette nomination ; que de plus, le parti janséniste, soutenu par de puissants alliés près du roi s'y em-

ploya et y réussit. Ce qui est inexplicable, c'est de voir la cour, qui pourchassait si vigoureusement ailleurs le Jansénisme, consentir à l'introniser à Gif, dans la personne de la nouvelle abbesse.

Mme de Cheverny, en se retirant, se fit attribuer par la communauté une rente annuelle de 700 liv. à titre d'ancienne abbesse. Cette conduite justifiée peut-être par l'usage et par la prudence, n'en est pas moins singulière de la part d'une moniale, dont toutes les plumes monastiques ont vanté l'abnégation, le désintéressement et la perfection. Du reste l'abbaye n'eut jamais rien à payer de ce chef, puisque Mme de Cheverny continua de demeurer à Gif jusqu'à sa mort.

C'est en se retirant qu'elle dressa cette sorte compte moral, dont nous avons parlé plus haut, et qui dénote une personne exacte, claire, précise, née pour l'administration et pour le maniement des intérêts temporels. Si ses biographes s'étaient contentés de la louer sous ce rapport, il n'y aurait rien à retrancher des éloges qu'ils lui décernent.

En quittant sa charge, elle constata qu'il était dû à l'abbaye 8240 liv. et que de son côté le monastère devait 6614 liv. à différentes personnes. Elle ne craint pas d'ajouter avec une satisfaction non déguisée que la situation laissée par elle, en descendant du siège abbatial, était preférable à celle qu'elle avait trouvée en y montant, jetant ainsi un nouveau blâme indirect sur la gestion de la pieuse Françoise de Courtilz, sa bienfaitrice.

CHAPITRE XXIV

Abbatiat de Mme de Clermont. — Son portrait. — Sa réforme. — Adhésion et opposition qu'elle rencontre. — La mort vient à son aide. — M. de Harlay, archevêque de Paris. — Sa sympathie pour Mme de Clermont. — Bénédiction de l'Abbesse. — Le Jansénisme. — Ses propagateurs et ses soutiens à Gif. — Madeleine de Chaulnes et ses sœurs. — Caractère de l'erreur à l'Abbaye. — Ses conséquences. — Les novices s'en vont. — Visites de l'archevêque. — Embarras temporels. — Les pensions. — Une nouvelle ferme. — M. de la Moignon rend foi et hommage. — Démission de l'abbesse. — Ses Causes. — Circonstances qui l'accompagnent.

Que pourrions-nous dire de la nouvelle titulaire qui ne soit parfaitement connu du lecteur ? Il sait son origine, son passage à Port-Royal, sa double entrée à Gif, coupée par un séjour dans sa famille. Avec elle, le Jansénisme dogmatique prend possession de l'abbaye. Il n'en sortira plus; il ne fera désormais qu'y croître et s'y développer, jusqu'à ce qu'il amène la ruine totale et complète du monastère.

Au physique, *Anne Victoire de Clermont de Monglat* était toute petite, presque naine, car elle n'avait pas grandi depuis l'âge de douze ans. En outre, elle était bossue et contrefaite, avait une figure disgracieuse, mais dans laquelle brillaient deux yeux intelligents. Dans ce corps difforme habitait une âme forte, servie par une volonté de fer. Ayant appris le latin à Port-Royal, dès l'âge de cinq ans, elle parlait couramment la langue de Cicéron, et connaissait admirablement ses classiques. Un moment même, pendant qu'elle était à Paris chez son père, les strophes d'Horace et les petits vers de

Plaute faillirent l'emporter dans son cœur sur l'austère beauté des versets de l'Evangile. Elle était de beaucoup la plus instruite de toutes les religieuses ses compagnes, et sa parole vive et ornée était pleine de chaleur et d'entraînement, comme celle de toutes les âmes enthousiastes et passionnées. Quand elle prit la crosse, elle avait vingt-neuf ans d'âge et neuf de profession. Sous le gouvernement de sa tante, elle avait rempli successivement les charges de seconde et de première maîtresse des novices, puis celle de souprieure, elle se trouvait de la sorte toute préparée au gouvernement de la communauté.

Dès qu'elle fut abbesse titulaire, elle s'appliqua à réaliser le rêve de toute sa vie ; ce qu'elle appelait la réforme totale, complète de son monastère. Avec elle, on ne connaîtra plus aucune mitigation, aucun adoucissement à la règle de Saint-Benoit. Elle rentrera pleinement, selon son expression favorite, dans l'héritage de ses pères; c'est-à-dire que la communauté chantera l'office de nuit en entier, aussi bien que celui du jour. L'abstinence sera perpétuelle, et le jeûne pratiqué sans adoucissement, depuis le 14 septembre jusqu'à Pâques. Le reste du temps on jeûnera tous les vendredis et la veille de certaines fêtes. Madame l'abbesse aura bien le pouvoir de donner des dispenses, mais elle n'en usera que difficilement et rarement. Enfin, les héres, les cilices et les disciplines feront leur office sans relâche : ce sera la stricte observance dans toute sa rigueur; et la vie qu'on mènera à Gif sera vraiment rude à la nature.

Pour consacrer toutes ces transformations, l'abbesse fit un nouveau réglement écrit un peu plus tard, lequel est venu jusqu'à nous.

Mme de Clermont était admirablement placée du reste pour accomplir tous ces changements. C'est elle qui avait formé la pépinière de jeunes novices, entrées au cloître depuis 10 ans. Toutes ces âmes candides et généreuses avaient été séduites et entraînées par sa parole; toutes ne juraient que par elle, et l'auraient suivie jusqu'à la mort.

Le croira-t-on cependant? Ces modifications ne s'accom-

plirent point sans soulever de vives oppositions. Au milieu des *Cinquante* professes qui vivaient sous le cloître, un petit groupe protestait. Peu nombreuses, huit ou dix tout au plus, leur opposition se heurtait à la volonté et à l'enthousiasme du grand nombre. Mais la mort vint au secours de l'abbesse. Dans la première année de son gouvernement, une maladie contagieuse s'abattit sur l'abbaye, et douze moniales en moururent, Parmi elles six des opposantes, les sœurs Martineau de Thuré, Madeleine de Courtilz, Anne le Tonnelier qui voulaient conserver l'ancien état de choses. Ces décès, dit hautement le biographe anonyme de Mme de Clermont, furent très utiles à son dessein. Elle s'en servit comme d'un coup de la Providence. Dans des discours enflammés, elle fit admirer la justice de Dieu, et elle le fit craindre plutôt qu'aimer. Si vive était son éloquence que quelques-unes des opposantes furent persuadées et se rangèrent à sa volonté. Elle profita de cette circonstance pour mettre aux voix sa réforme, laquelle obtint la majorité des suffrages, mais non pas l'unanimité.

Le monastère cependant avait prié pour les défuntes de l'opposition, bien que leur mort eut paru à beaucoup un châtiment de la main de Dieu s'abatttant sur des rebelles et des coupabies. Tel était le langage de l'abbesse elle-même, qui supportait difficilement la contradiction et souffrit beaucoup de celle qu'elle rencontra dans cette circonstance.

Les religieuses que Mme de Clermont appelait des révoltées, n'avaient point enfermé leur opposition dans les murs du couvent. Deux d'entre elles avaient quitté l'abbaye et toutes avaient cherché des appuis au dehors. On s'était naturellement tourné du côté de l'archevêché. Là, François de Harlay avait succédé à M. de Péréfixe. Le nouvel archevêque n'aimait guère les jansénistes qui le lui rendaient bien ; mais il aimait beaucoup les bénédictines en général, et Mme de Clermont en particulier. Dans un entretien qu'il avait eu avec elle à Gif, il n'avait pas tardé à reconnaître en

elle une fille de grande race, intelligente, distinguée, digne en un mot de toutes ses sympathies. Malgré cela il prêta une oreille favorable aux doléances des opposantes et ordonna une enquête. M. Claude Ameline, son archidiacre, qui était en même temps visiteur de l'abbaye, en fut chargé. Celui-ci, doué d'une perspicacité médiocre, ne tarda pas à être gagné par l'insinuante abbesse. Il gagna à son tour le prélat, et tous deux s'accordèrent à ne voir dans les changements opérés par Mme de Clermont que des moyens d'atteindre à la perfection, ce à quoi aucun d'eux n'avait garde de s'opposer. Dès lors toute opposition dans le cloître devint inutile, et s'il en exista encore, elle se dissimula et n'osa se traduire au dehors.

Mme de Clermont profita de ce silence pour accomplir une chose qu'elle regardait comme fort importante. Elle était à la tête de l'abbaye depuis tantôt un an et elle n'avait point encore reçu la bénédiction. Quand elle se crut maîtresse incontestée de la situation, elle se prépara à cette cérémonie, qui eut lieu à Gif le 24 avril 1677 et fut présidée par Guillaume le Roux, ancien oratorien, et évêque de Périgueux. Orateur disert et éloquent, le prélat fit un éloge pompeux de la nouvelle abbesse ainsi que de sa réforme et de tous les changements qu'elle venait d'accomplir. Pour le coup le procès naguère pendant fut à tout jamais gagné. Les religieuses, qui intérieurement pouvaient encore songer à la résistance, se crurent bien coupables. Les parents, les amis qui se pressaient en grand nombre dans la nef de l'église abbatiale, furent aussi convertis aux vues de Mme de Clermont.

Dans toute autre occasion la question de la réforme eut été séparée de celle du Jansénisme; car, Dieu merci, il y avait ailleurs que dans les rangs de la secte, des âmes avides de pénitence, de mortification et d'observance rigoureuse. A Gif, à cause des circonstances, les deux questions se trouvaient intimement liées. Aussi, à partir de ce moment, les livres jansénistes, jusque-là bannis ou soigneusement dissimulés, furent librement introduits dans le cloître. Bien plus

l'abbesse commenta les doctrines du parti, dans les conférences qu'elle faisait à ses religieuses! Bref, aucune des moniales ne fut reputée bonne bénédictine, si elle n'était en même temps parfaite janséniste.

Et comme si Mme de Clermont n'eut pas suffi seule à cette œuvre néfaste, elle eut bientôt auprès d'elle des auxiliaires. Claude Ameline le visiteur était, avons nous dit, du parti. Il s'efforça de placer au couvent des prêtres imbus de l'esprit nouveau : confesseurs et chapelains travaillèrent à l'œuvre commune.

Ce n'est pas tout encore. Car que fait donc à l'abbaye ce René Bobusse, dont on a eu la singulière idée de faire un sacristain dans un couvent de femmes ? Il ne semble point né pour cet emploi, dont il s'acquitte cependant avec zèle ; mais il sort d'un milieu bourgeois; son frère est notaire à Paris ; lui-même a de l'aisance, sinon de la fortune. Et ce Jacques Poisson, qui exerce la charge de portier du monastère, au lieu et place des sœurs qu'on y voyait autrefois, n'est-il là que pour garder et défendre les timides moniales ? Et ce Simon Akakia, qui déguise son nom grec, sous je ne sais quelle dénomination aristocratique, ornée d'une particule (1) ? Il est prêtre sans doute ; mais sa présence à Gif est-elle bien indispensable au bonheur de la maison ? Non. Tous ces personnages sont des Jansénistes éprouvés. Ils jouent à Gif le même rôle que les solitaires à Port-Royal. Leur principale mission est de veiller à ce qu'aucune personne étrangère à la secte n'entre à l'abbaye, n'entretienne les religieuses et n'essaie de leur dévoiler l'erreur dans laquelle elles s'enfoncent.

Enfin comme si tous ces éléments ne suffisaient pas à créer autour de la communauté un milieu ambiant janséniste, un cercle impossible à rompre ; la maison se trouvant sur le chemin de Port-Royal, tous ceux qui s'y rendent sans prendre la route de Versailles, passent à quelques pas des murs

(1) Simon Akahia était prieur de St-Fiacre de Gagny. Il avait déjà joué un rôle important à Port-Royal, et se faisait nommé M. de N.

de notre couvent. Comment n'y pas entrer ? Quelle tentation que celle de franchir cette grille et de visiter cette abbaye dans laquelle on devine des âmes sympathiques, des cœurs amis, auxquels il sera si doux de prêcher la bonne doctrine ? Aussi ne manquent-ils point l'occasion. Ce sont des allées et venues de tous les suppôts de la secte : prêtres et laïques se glissent dans les parloirs, le matin, le soir, à toutes les heures du jour et même de la nuit. Dans des conversations semi-religieuses, semi-mondaines, ils entretiennent nos Bénédictines des progrès de la bonne doctrine, des miracles opérés par les saints du parti, des épreuves, des persécutions, etc... Ainsi tout pousse cette malheureuse communauté à l'abîme : l'autorité qui la dirige, les livres dont elle se nourrit, le milieu ambiant qu'elle respire, tout ce qu'elle entend et tout ce qu'elle voit. Comment résister à un pareil entraînement ? Aussi les infortunées religieuses n'y résistent-elles point et toutes sont bientôt engagées dans le parti.

Il y a une exception cependant. L'une des moniales n'a pu adopter les pratiques du jansénisme touchant l'usage de la communion : c'est Madeleine de Chaulnes. Elevée dans l'amour de Dieu et la pratique de la communion fréquente, cette excellente bénédictine n'a jamais compris le Dieu redoutable et terrible des Saint-Cyran et des Arnauld ; elle lui préfère le bon Dieu qui a réjoui sa jeunesse, que sa ferveur lui montre plein de douceur et d'amour dans l'Eucharistie ; et pendant que toutes ses compagnes s'éloignent de la table sainte par respect et par crainte, elle, continue, avec la permission du confesseur, de s'en approcher plusieurs fois chaque semaine, sous les regards de Mme de Clermont qui n'ose le lui interdire. Quand elle mourut en 1684, après plus de 50 ans de vie religieuse, ce fut l'abbesse elle-même qui voulut qu'on écrivit, dans le nécrologe, l'amour que la Mère de Chaulnes avait pour la fréquente communion.

Elle mérite d'ailleurs une mention particulière, cette famille de Chaulnes de Bures qui, depuis 1600 jusqu'à 1780,

fit passer au moins dix ou douze de ses filles à l'abbaye de Gif, et dont sept ou huit portèrent la robe bénédictine, dans le cloître voisin du château de leurs parents. Celles qui nous occupent en ce moment étaient filles de Jean de Chaulnes, seigneur de Bures de 1593 à 1633. Entrées à l'école du couvent au nombre de quatre ou cinq, elles se firent presque toutes religieuses. Comme elles n'étaient pas riches, ce qui n'est pas un crime pour faire vœu de pauvreté, elles n'apportèrent ni dots ni pensions, mais seulement de la bonté, de la piété et du jugement, seuls trésors dignes d'enrichir les cloîtres. Trois moururent à Gif, dont notre Madeleine, et une autre à l'abbaye d'Arcisses au diocèse de Chartres, qu'elle était allée édifier par ses vertus.

Revenons à la doctrine de nos moniales, et tâchons de préciser jusqu'à quel point elles étaient engagées dans le Jansénisme. Il est toujours vrai, qu'à part l'abbesse, aucune d'elles n'est capable d'entendre les cinq propositions, *l'Augustinus, les Bulles, le Formulaire,* etc. Quand on parle d'un couvent janséniste, on se figure presque toujours un Port-Royal au petit-pied, où les religieuses, changées en autant de docteurs en béguins, discutent, raisonnnent, sont en révolte ouverte contre le pape et les évêques, et surtout ne communient jamais ou très rarement.

Telle n'est point la situation à Gif : loin de là. Le Jansénisme de l'abbaye est un jansénisme à soupirs, à gémissements, à lamentations, à regards tournés vers le ciel. On déplore dans un langage voilé, bien bas, de peur d'être entendues même par les murs du cloître, l'aveuglement et l'ignorance des prélats qui ont condamné Jansénius, Saint-Cyran, Arnauld. La religion du pape et celle du roi ont été surprises. Saint Augustin était un grand docteur, dont le vrai sens est exposé dans les livres du parti. Surtout on a horreur du relâchement : arrière ces prêtres faciles et coupables qui prêchent un christianisme trop large, et absolvent trop aisément des pécheurs impénitents, sans satisfaction et

sans repentir. Tels sont les entretiens qu'on échange dans les parloirs et dans les cours, mais on n'y discute pas, on ne se révolte pas ; on s'obstine, mais on ne fronde pas. Quant à ce qui est de la communion, on a tendance à s'en éloigner, cependant on la pratique plusieurs fois le mois. Nous en avons un témoignage indéniable dans un acte de donation, fait par ce René Bobusse dont il est question plus haut. Il lègue tous ses biens au monastère, à condition qu'il participera « à la communion générale des religieuses, qui à lieu plusieurs fois chaque mois » à des jours clairement désignés.

Cependant la rigidité de Mme de Clermont avait amené diverses conséquences fâcheuses. L'une d'entre elles qui la trouva fort sensible, n'allait à rien moins qu'au dépeuplement de l'abbaye. L'année même où sa réforme fut introduite, plusieurs novices quittèrent le cloître, soit d'elles-mêmes, soit par la volonté de leurs parents, effrayés pour leurs filles des rigueurs de la nouvelle discipline. Cette désertion en masse fut vivement ressentie par toute la communauté, et elle créa un malaise général, une sorte de blâme muet sur toutes les entreprises de la réformatrice. Pour combler les vides Mme de Clermont fit appel à des vocations recrutées au loin. Sous sa prélature on trouve en effet peu de jeunes filles de la contrée. A l'exception de deux demoiselles Renaudot, parentes du fondateur de la *Gazette de France*, le registre de professions nomme Ursule Eaton, Geneviève Pasquier, Marie Clerambaut, Anne Manchon qui ne semblent pas appartenir à des familles du pays. Le noviciat est aussi moins nombreux et moins bien composé que précédemment.

L'abbesse eut encore d'autres difficultés qui lui étaient suscitées du dehors. La bienveillance de M. de Harlay se refroidissait peu à peu. Il fit en 1679 une visite à l'abbaye, et malgré la courtoisie de ses paroles quelque peu mielleuses, Victoire de Clermont n'a pas de peine à discerner des reproches, touchant sa doctrine et l'enseignement qu'elle

donne à ses filles. Même attitude, mêmes observations, mêmes reproches dans les visites du prélat en 1681 et en 1682. Il a interrogé soigneusement chacune des moniales, et il ne peut plus avoir de doute sur l'esprit de la communauté. Cependant, soit reste de sympathie pour l'abbesse, soit amour du repos, soit toute autre cause, l'archevêque ne regarde pas trop minutieusement dans la vie des religieuses, désireux sans doute qu'on ne regarde pas trop attentivement dans la sienne, et s'éloigne sans faire d'ordonnances positives. Et pourtant confesseurs et chapelains se sont plaints des exigences de l'abbesse, qui change souvent le personnel ecclésiastique de son monastère. A l'entendre, celui-ci n'a pas assez de lumière, cet autre pas bon esprit, un troisième n'est pas sympathique aux sœurs, et toutes ces petites misères qui se retrouvent dans les milieux que l'on croit les plus parfaits.

Ces difficultés d'ordre moral n'étaient point les seules qui éprouvassent Mme de Clermont. Elle connut aussi les embarras temporels, apanage inévitable de toutes les prélatures.

On se rappelle que les pensions des religieuses étaient une des sources les plus précieuses de revenu pour l'abbaye. Au temps de Mme de Clermont de nombreuses difficultés lui furent suscitées sous ce rapport. Et les plus graves eurent lieu justement à son occasion. Ses parents étaient morts en laissant une situation assez embarrassée, qu'il serait trop long de raconter en détail. Sa pension et celle de sa tante, Mme de Cheverny, étaient assises sur la succession. Or il arriva que par la faute des cohéritiers de Victoire de Clermont, le service des deux pensions n'était plus fait. De là un long débat, qui forme un volumineux dossier de plus de cinq cents pièces, à travers lesquelles on peut ressentir encore, malgré le temps et l'éloignement, les humiliations, les souffrances et les ennuis, que cette affaire si personnelle, firent endurer à l'abbesse, pour laquelle la communauté réclamait

une somme de 20.000 livres, et qui finit par une transaction onéreuse à l'abbaye.

Ces pensions viagères, qui avaient déjà suscité des embarras à la maison au sujet de Mme de Morant et de Mme de Courtilz, font bien connaître la pensée intime de tous les grands seigneurs de ce temps-là. Ils plaçaient leurs filles dans les couvents, en leur assignant une modique pension nullement en rapport avec leur fortune, et s'appliquaient ensuite à obtenir pour elles une abbaye, ce qu'on nommait un bénéfice. Dès que leur but était atteint, ils se refusaient à tenir leurs engagements, sous prétexte que le bénéfice suffisait amplement à la nourriture et à l'entretien de la titulaire.

Le temporel de l'abbaye fut toujours l'objet des soins les plus assidus de Mme de Clermont. On la voit à chaque instant réunir le conseil des religieuses, étudier le travail des officières, des procureurs et des agents d'affaires de la maison. Elle discute, étudie, se fait rendre compte de toutes les causes importantes, veille en un mot à l'administration d'intérêts fort compliqués. Cette femme, qu'on croirait perdue dans les nuageuses spéculations du Jansénisme, se montre à ses heures très capable d'entendre les questions de l'ordre temporel et financier.

Pendant sa prélature, le monastère acquit, pour la somme 3.000 livres, une maison à Gif, nommée l'*Image St-Jean*, avec des terres, des prés et des bois. On constitua ainsi une nouvelle ferme dépendante de l'abbaye. Mais ce contrat, passé en 1685, créa aux religieuses de nombreux embarras dans la suite. Le différend se prolongea pendant toute la durée du XVIIIe siècle, et ne cessa même que par l'entière suppression du monastère.

Cette vigilance relative à la conservation et à l'augmentation du temporel, se manifesta encore dans les soins que Mme de Clermont déploya pour régler tous les procès que l'abbaye avait avec les propriétaires voisins des terres du couvent, notamment avec les Bénédictins des Blancs-

Manteaux à Paris, qui possédaient des héritages à Mitry et à Compans.

Enfin comme les abbesses ses devancières, elle ne laissait à personne le soin de recevoir la foi et hommage qu'on rendait encore de temps en temps à son abbaye. C'est ainsi qu'elle reçut l'hommage de M. La Moignon pour le fief d'Invilliers, que des acquisitions successives avaient réuni tout entier dans sa main. Bien que l'abbesse rassemblât pour la circonstance toutes les religieuses de la maison dans une vaste pièce, ces sortes de cérémonies n'avaient plus à la fin du XVII• siècle le même caractère de solennité qu'autrefois. D'abord le vassal n'était plus tenu de venir lui-même et en personne accomplir cet acte un peu humiliant. Pour M. de La Moignon, ce fut même Nicolas Vadureau, son receveur qui vint rendre foi et hommage aux religieuses. On ne lui voit plus faire les salutations et les baisements des portes comme jadis. Les mœurs ont supprimé tous ces détails devenus puérils et ridicules; l'abbesse dispense même Vadureau de certaines prostrations, réglées par le droit, et accepte qu'il lui récite debout la formule de l'hommage, dans le parloir, d'où la communauté, réunie derrière la grille, l'aperçoit et l'entend.

Lorsque Mme de Clermont présida cette cerémonie, elle n'était plus guère abbesse que de nom. Les difficultés et doute sorte, qui s'étaient multipliées autour d'elle, l'avaient incitée à abandonner la crosse. Des motifs d'un autre ordre la poussent également à faire sa démission. Elle se plaint de troubles d'âmes, de craintes, de frayeurs inexplicales qui l'inquiètent et l'abattent. Elle se sent indigne, dit-elle, c'est une marque d'humilité;. mais elle rejette le fardeau dont elle s'est chargée, c'est un manque de force. Sans se soucier des démarches faites naguère pour son élévation, elle va quitter son poste. De ce fait, Gif ne comptera pas moins de trois abbesses démissionnaires : Catherine Morant, retirée à Malnoue; Madeleine de Cheverny, qui vit obscurément sous

le cloître, et Victoire de Clermont qui va y demeurer aussi. Et chaque fois qu'une titulaire abandonne ainsi sa fonction, il faut, bien entendu, qu'on lui assigne une pension, ce qui devient une charge sérieuse pour le modeste budget du monastère. En outre, cette multiplicité d'anciennes dignitaires dans un même couvent, n'était assurément ni dans l'esprit, ni dans la lettre de la règle de saint Benoît, dont Mme de Clermont se réclamait si ardemment. C'était purement et simplement un fruit de cette funeste doctrine janséniste, qui remplissait les âmes de terreurs inexplicables, et leur montrait sans cesse en Dieu un juge inexorable et jamais un père miséricordieux.

Dès 1683, Mme de Clermont avait rédigé un acte de démission. Mais elle refléchit bientôt qu'une abdication pure et simple aurait de sérieux inconvénients. Il fallait placer à la tête de l'abbaye une personne qui continuât l'œuvre commencée. Malgré la semence jetée à pleines mains depuis plusieurs années, on ne trouvait, paraît-il, personne dans la communauté, composée de 50 religieuses, capable d'une telle tâche. On frappa à bien des portes et les années 1684 et 1685 se passèrent en démarches multipliées, mais infructueuses; car il ne s'agissait pas seulement de trouver une abbesse idoine, il fallait encore la faire agréer au roi. Enfin après bien des recherches on découvrit une moniale qui sembla réunir toutes les qualités requises, et pour laquelle on obtint l'agrément de la cour. Mme de Clermont rédigea, alors un dernier acte de démission en forme, devant Achille Vallet, notaire à Chevreuse. On y lit : « Dame Anne Victoire de Clermont de « Monglat, étant présentement au parloir de saint Paul de la « dite abbaye, laquelle a dit et déclaré qu'elle révoquait, « comme par ces présentes révoque toutes les démissions « qu'elle peut avoir cy devant *fait* de sa dite abbaye, circons- « tances et dépendances dicelle, notamment celle du troisiè- « me du présent mois, ne voullant ny entendant qu'elles ayent « aucun lien ni effet, en quelque façon que ce soit, jurant « et affirmant qu'en la présente révoquation, n'est intervenu

« ne interviendra aucun dol fraude, simonie, ne autre pac-
« tion illicite..... » Cette démission signée le 20 avril 1686, — c'était la septième depuis trois ans, — fut remise à un procureur et à un huissier du châtelet qui l'emportèrent à Paris, et elle fut suivie de son effet.

Des panégyristes anonymes ont fait à Mme de Clermont un mérite d'avoir donné une démission pure, simple et sans condition. On voit ce qu'il faut croire de ces éloges posthumes. La vérité est qu'elle écrivit deux fois à Louis XIV au sujet de cette affaire ; qu'elle s'adressa à une demi douzaine de religieuses dont elle ne nous dit pas les noms, pour leur faire agréer sa succession. Toutes refusèrent ou n'eurent pas assez de crédit pour se faire nommer par le roi.

Victoire de Clermont vécut encore *quinze* ans dans le cloître. Elle avait tenu la crosse dix ans, avait modifié la règle et les usages du monastère, mais en avait gouverné le temporel avec prudence et sagesse. Dans les dernières années de son abbatiat, la mère *Marie de Champ-Huon* remplaça la mère Perrot dans la charge de prieure et l'abbé *François Desloges* devint confesseur des religieuses. C'était le dixième au moins, de ceux que Mme de Clermont avait appelé à la direction de ses filles.

CHAPITRE XXV

Anne Eléonore Marie de Béthune d'Orval. — Son origine. — Sa première éducation à Royallieu. — Séjour à Reims. — Portrait. — Arrivée à Gif. — Doctrines de Mme d'Orval. — Ambroise Morna. — Situation de l'abbaye. — Ses rapports avec l'extérieur. — Prospérité croissante. — La Mère de Dampont. — Gouvernement de l'abbesse. Bienvieillance de Louis XIV. — Les pensions. — Le cardinal de Noailles. — Les vocations. — Nombre des religieuses. — Leur esprit. — Mme de La Vieuville. Erreurs historiques. — Influence de l'abbesse.

Les promesses faites à Mme de Clermont mirent quelque temps à se réaliser. Démissionnaire en avril 1686, elle dut attendre, jusqu'au 14 août suivant, la nomination de la nouvelle titulaire, qui se nommait *Anne Eléonore Marie de Béthune d'Orval*. Etrangère au monastère qu'elle devait gouverner, mais non pas aux traditions bénédictines, ni à la vie du cloître, celle-ci avait été élevée, dès sa plus tendre enfance, dans l'abbaye de Royallieu, près Compiègne, dont l'une de ses tantes, Mme de Vaucelas, était abbessé. Placée là à l'âge de trois ans, Marie de Béthune avait pris l'habit à onze ans, selon les uns, plus probablement à quinze selon d'autres, et fait profession à seize ans.

Mme d'Orval devait retrouver des souvenirs de famille dans la vallée de l'Yvette, berceau d'une partie de ses ancêtres, puisqu'elle était fille de François de Béthune, comte, puis duc d'Orval, et de Anne de Harville de Palaiseau, lieu voisin de notre monastère.

Cachée dans le cloître, à l'abri du monde, la jeunesse de Mme de Béthune avait cependant connu les épreuves. Sa

tante avait pris un soin tout particulier de son instruction. La jeune religieuse savait les langues anciennes, qu'elle traduisait avec aisance. Mme de Vaucelas ayant dû quitter Royallieu pour se rendre dans un autre abbaye, voulut emmener sa nièce avec elle. Celle-ci n'y voulut jamais consentir; elle s'était donnée de tout cœur au couvent où s'était écoulée son enfance, et désirait y mourir. Mais après le départ de sa tante, elle devint l'objet d'une jalousie et d'une haine sans trêve ni merci. Huit ou dix ans de persécutions quotidiennes usèrent ses forces et sa patience, elle sortit de Royallieu, et s'en alla près d'une de ses sœurs, à l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, où elle passa quatorze ans. Ce fut là que Mme de Clermont la découvrit, et que le brevet royal lui parvint au mois d'août 1686. Elle ne voulut pas venir à Gif sans avoir ses bulles, qui se firent attendre plus de six mois encore. Enfin le 28 février 1687, elle put prendre possession de sa charge; elle avait vingt-neuf ans.

A l'extérieur c'était une femme toute différente de Mme de Clermont. Celle-ci, on se le rappelle, était petite, contrefaite, courbée vers la terre par les infirmités et la souffrance ; sa parole était sèche, brève, un peu cassante; sa voix hésitante et grêle; son extérieur était plutôt fait pour éloigner que pour attirer. Au contraire, Mme de Bethune était grande, forte, d'un port noble et distingué. Les traits de sa figure avaient une régularité parfaite; le bandeau qui cachait son front, et le voile qui flottait sur son visage ne dissimulaient qu'imparfaitement la douceur de son regard et la gracieuseté de son sourire. Sa parole était pleine et affable, son abord aimable et engageant. L'aisance avec laquelle elle portait la coule bénédictine, aux plis flottants, donnait à toute sa personne, je ne sais quel air séduisant, qui lui conquérait immédiatement toutes les sympathies.

Sa rencontre avec Mme de Clermont eut lieu à la porte de l'abbaye. Celle-ci la conduisit immédiatement au chapitre où toute la communauté se trouvait rassemblée. Là ce fut un

assaut de compliments entre les deux abbesses. Rien de banal, ni d'embarrassé dans les discours de ces deux femmes qui échangèrent des pensées dignes de Pascal dans la langue de Fénelon.

Mme de Béthune, avec une bonne grâce parfaite, fit l'éloge de Mme de Clermont, la remercia de sa confiance, et promit de s'appuyer à l'avenir sur ses lumières pour diriger le monastère. Mme de Clermont demanda à rentrer dans le silence et l'obéissance, s'excusa sur sa faiblesse et ses infirmités. Malgré ses protestations, elle fut contrainte de céder, car quelques mois plus tard la mère de Champ-Huon de la Saulaye lui céda la place de prieure, que Mme de Béthune la contraignit d'accepter, afin qu'elle eut une plus large part à la directiou d'une maison qu'elle était si digne de gouverner. Chose rare, la bonne entente ne cessa de régner entre l'ancienne et la nouvelle abbesse, durant les quinze ans qu'elles passèrent ainsi près l'une de l'autre; preuve évidente qu'elles étaient toutes deux, femmes supérieures, et pourquoi ne pas le dire, foncièrement vertueuses.

Mais au point de vue des doctrines nouvelles, quel était l'esprit et quelles étaient les tendances de Mme d'Orval? Choisie par Mme de Clermont, après enquête préalable; élevée dans un monastère bénédictin, ayant passé toute sa vie dans ces cloîtres qui comptaient alors beaucoup de disciples de Saint-Cyran, elle était certainement de cœur avec la secte, et elle en avait tous les sentiments. Tout ce que nous apprendrons d'elle, dans la suite, montrera d'ailleurs qu'elle partageait les erreurs du Jansénisme, alors très répandues, surtout dans le grand monde et dans les couvents. Mais elle ne doit pas être confondue avec ces Jansénistes querelleurs, batailleurs et intransigeants, qui n'acceptaient ni tempéraments, ni observations. Elle avait signé sans résistance et sans reticence le formulaire qu'on lui avait présenté. Elle ne ressemblait en rien à ces âmes inquiètes et toujours tremblantes comme celles que nous avons déjà rencontrées :

tout en elle était modéré, aimable, doux, bienveillant, ce qui n'excluait point de sa part une certaine vaillance. Ce n'est pas elle qu'on verra déposer la crosse par crainte des responsabilités et des périls de l'autorité; et pendant un demi-siècle qu'elle la portera, nous ne saisirons, ni dans ses actes, ni dans ses œuvres, un instant de défaillance, ou de tentation d'abdiquer sa charge.

Ce qui donne la note des sentiments qui régnaient alors à l'abbaye, c'est l'arrivée dans ses murs d'un nouveau venu. On se rappelle que sous Mme de Clermont, la maison avait maintes fois changé de confesseur; qu'elle s'était même vue à diverses reprises privée d'un directeur, personnage indispensable pourtant à toute communauté qui veut rester fervente.

Un an environ après l'installation de Mme d'Orval, au cours de l'année 1688, *Ambroise Morna*, prêtre né en Anjou et ordonné par l'évêque Arnauld, arriva à l'abbaye de Gif. Il avait eu des malheurs dans son pays, où il avait occupé successivement plusieurs postes. Venu à Paris, par le crédit d'un certain M. Gardeau, curé de Saint-Etienne-du-Mont, il fut placé comme confesseur dans un couvent de Bénédictines, à Saint-Martin de Boran, au diocèse de Beauvais.

Au bout de deux ans, le Cardinal de Janson lui fit quitter ce monastère pour cause de Jansénisme exalté. Rentré à Paris auprès de son protecteur, celui-ci eut assez de puissance pour lui obtenir des pouvoirs, et pour le faire nommer confesseur des religieuses de Gif. Il demeura de longues années à l'abbaye, où il était en parfaite communion d'idées avec Mmes de Clermont et d'Orval. C'est assez dire quels étaient les sentiments de cette dernière touchant les nouvelles doctrines.

Toutefois les premières années du gouverment de Mme d'Orval furent paisibles, prospères et très favorables sous tous les rapports à son abbaye. Prudemment mais étroitement sur-

veillées par l'archevêque de Paris, qui les visitait de temps en temps, nos religieuses évitèrent les écarts ainsi que les graves ennuis, qui accablèrent dans ces années là leurs voisines de Port-Royal.

La nouvelle abbesse s'était d'abord appliquée à bien connaître l'état et les ressources de la maison qu'elle devait gouverner. Un précis de la situation avait été dressé au mois de septembre 1686 par les soins de Mme de Clermont. Un autre fut établi, sur l'ordre de Mme d'Orval, au mois d'avril 1687. Ni l'un ni l'autre ne sont complets. Ils se bornent tous les deux à énumérer les dettes actives et passives de l'abbaye, et ne sont guères concordant entre eux. Le seul intérêt qu'ils présentent pour nous, c'est de nous montrer le monastère en rapport avec MM. de Bellegarde, de Sébouville, de Serans, de Baudemont, de Fercourt, et de nous fixer sur la parenté de ces personnages avec quelques-unes des religieuses de la maison. Ils nous apprennent également que la petite école du cloître continuait à être fréquentée par un nombre convenable d'élèves, sorties des meilleures familles de la contrée: Mlles de Kermerio, Feydeau, de Chaulnes, de Walles, dont plusieurs seront bientôt novices et religieuses.

Quelques dames et demoiselles séculières trouvent aussi un asile au couvent. Elles y vivent dans la retraite et dans le silence, participent à la vie religieuse, sans suivre la règle ni porter l'habit, non plus que le poids de l'observance monastique, trop pesant pour des santés chancelantes. De ce nombre sont Mlles de Douarville et de Courcelles, Mme de Miramion et quelques autres. La présence de ces dames réclame de la part de l'abbesse une surveillance discrète, mais continue, si elle veut empêcher que le désordre et l'esprit du monde ne s'introduisent dans le monastère.

Tout contribuait à la prospérité de l'abbaye : le calme, la paix, les pensions, les dons en nature, et même quelques héritages, qui, comme celui de René Bobusse, mort en 1690, en laissant tous ses biens au couvent, vinrent augmenter l'avoir matériel de la communauté.

La mort elle-même, à cette heureuse époque, semble avoir un instant suspendu ses coups. Le nécrologe ne contient en effet qu'un ou deux décès pour les trois premières années de Mme d'Orval. Il est vrai qu'elle eut à pleurer la Mère de Dampont, décédée le 24 février 1689. Elle n'était âgée que de 52 ans et en avait passé 47 à Gif. Ecoutons le bel éloge que fait d'elle l'annaliste du couvent. « Elevée dans ce mo- « nastère dès l'âge de cinq ans; elle a fait paraître dans « toute sa conduite combien il est avantageux d'être séparée « du monde de bonne heure, car Dieu lui a fait la grâce d'en « ignorer la corruption et la malignité, d'avoir un parfait « éloignement de ses maximes, et une grande facilité à suivre « celles de J. C. » A un an de distance, les sœurs Renaudot et Elisabeth de Cheneslong suivirent Marie de Dampont dans la tombe, rappelant aux religieuses la fragilité de la vie au milieu de leur prospérité.

Cependant, Mme d'Orval fait journellement les actes multiples qui s'imposent à la supérieure d'une grande maison religieuse, c'est-à-dire qu'elle préside les exercices de communauté, accueille les étrangers et les hôtes du monastère, reçoit les foi et hommage, passe les baux de fermage, signe les actes, s'entretient avec les procureurs et agents des affaires de sa maison. Tous ceux qui l'approchent, ou ont des relations avec le couvent, emportent d'elle un souvenir excellent, si bien qu'il n'a point outré son éloge le panégyriste anonyme, lorsqu'il écrit : « qu'elle joignit à tous les talents le véritable esprit de gouvernement. »

Son habileté et ses relations de famille lui avaient ménagé de très puissants appuis dans le monde et à la Cour. Louis XIV lui-même témoigna à l'abbesse une bienveillance qui profita à son abbaye.

Nous avons souvent redit les nombreux procès que suscitait de toutes parts la question des dots et des pensions, consenties aux religieuses, par des familles heureuses de donner leurs filles à la vie des cloîtres. Il arriva qu'à force

de chercher des raisons favorables à leurs clients, les avocats de parents infidèles à leurs engagements, découvrirent dans le Concile de Trente, des textes pour justifier leur avarice et leur cupidité. A les entendre, ces contrats de dots et de pensions viagères, signés quelques jours avant la profession de la jeune novice, étaient simoniaques, car au dire de ces parleurs diserts, ils n'étaient que l'achat d'une chose sainte — savoir est : la profession religieuse à prix d'argent, — ce qui constituait un pacte simoniaque au premier chef. Aussi grand nombre de monastères, — et le nôtre en était — ne faisaient-ils dresser le contrat de pensoin que le lendemain de la profession, ou plus exactement, on le datait du lendemain, bien qu'il fût arrêté et signé quelques jours auparavant, le tout afin d'échapper à cette terrible accusation de simonie. Malgré cette pieuse fraude, les parents plaideurs ou ruinés suscitaient souvent aux communautés, qui avaient reçu un de leurs membres, des embarras à la fois très pénibles et très onéreux. On demandait partout une mesure qui mit fin à ces tracasseries. C'est pourquoi Louis XIV, arguant d'un certain droit de haut domaine, rendit, le 28 avril 1693, une ordonnance autorisant les abbayes, même celles qui avaient des revenus, à recevoir des dots et des pensions viagères, afin de nourrir et d'entretenir un plus grand nombre de religieuses. Il suffisait pour cela que ces monastères s'adressassent à l'Ordinaire du lieu où était situé le couvent, et lui présentassent un état de leur situation, établissant le besoin dans lequel ils étaient d'avoir des pensions. Le prélat, après enquête favorable, écrivait un rapport au roi, qui permettait à la communauté de recevoir un nombre plus ou moins grand de religieuses dotées ou pensionnées.

Gif se mit aussitôt en mesure de profiter de cette ordonnance, et par lettres patentes du 29 mars 1695, le roi autorisa l'abbaye à recevoir des dots et pensions jusqu'à concurrence de douze religieuses. La lettre du roi nous apprend que ce fut l'abbé de Talmont, théologal de Paris qui vint

à Gif se faire rendre un compte fidèle des revenus et de charges de la maison. Depuis cette époque ce compte devint obligatoire pour nos moniales. On voit par là que le Jansénisme de l'abbaye ne devait être ni bruyant, ni agressif, puisque le monarque donnait à celle-ci des marques de sa faveur, pendant qu'il poursuivait sans pitié les doctrines à Port-Royal et ailleurs.

Une autre protection, non moins précieuse au monastère que celle du roi, dans ces temps de querelles religieuses, fut celle que Mme d'Orval se ménagea dans la personnne de l'archevèque de Paris.

En 1695, Mgr de Noailles succéda à Mgr de Harlay sur le siège de Saint-Denis. Le nouveau prélat, peu de temps après son intronisation, fit une visite aux Bénédictines de Gif, et subit comme tout le monde l'ascendant de leur abbesse. A partir de ce jour, la communauté put demeurer tranquille ; tant que le prélat vécut, rien de fâcheux ne devait lui arriver. L'archevêque revint plus de dix fois au couvent, et ce fut toujours avec un charme nouveau qu'il revit Mme d'Orval, dont il appréciait plus que personne la conversation à la fois agréable, grave et distinguée. Les visites ne lui suffirent pas. Bientôt s'établit entre l'abbesse et lui un commerce épistolaire, qui ne cesssa qu'à la mort de Mgr de Noailles, et sa bienveillance pour nos religieuses ne se refroidit pas un instant durant plus de trente ans.

Cette puissance de séduction de Mme d'Orval ne s'exerçait pas seulement sur les gens d'église, elle s'étendait à tous ceux qui l'approchaient. Les parents qui amenaient leurs filles à la maison s'en retournaient enthousiasmés, et redisaient partout les louanges de l'abbesse. En peu d'années le petit pensionnat compta plus de quarante jeunes filles, prises parmi les plus riches familles de la contrée. Nous retrouverons beaucoup d'entre elles embrassant la vie religieuse dans le cloître où s'était écoulée leur enfance.

Les habitants de la vallée n'étaient pas seuls à confier leurs filles à la sympathique abbesse. Paris fournissait un contingent notable et choisi. Mgr de Noailles y donnait la main. C'est grâce à son influence que les deux demoiselles de Ségur quittèrent les Carmélites, où elles grandissaient sous les yeux de leur tante, pour venir à Gif. Il en fut de même des de Fresne, des de Champlais, des de la Motte, des de Beaulac, des de Villebois, des de Gauville, et de tant d'autres que nous ne pouvons nommer, afin de ne pas allonger cette liste outre mesure. Encore ne citons-nous que celles qui plus tard embrassèrent la vie religieuse, et que neus retrouverons à chaque pas.

On devine bien en effet qu'avec un pensionnat si prospère, le noviciat n'est pas désert. Beaucoup de jeunes filles qui ont passé leur enfance à l'abbaye, demandent à n'en pas sortir, afin de ne pas s'éloigner de l'aimable abbesse à laquelle toutes donnent le nom de Mère. Les vocations se multiplient sous sa main habile ; le registre des professions qui ne contient que 120 actes, en a 63 pour le seul abbatiat de Mme d'Orval, c'est-à-dire plus de la moitié. La maison qui ouvre ses portes aux filles des familles riches et aristocratiques, ne les ferme point devant les enfants de moindre condition; car, à côté des noms déjà cités, on trouve ceux des sœurs Gillet, Rossignol, Hébert, Chatillon, Paris, qui sont sans fortune et pour lesquelles on ne lit point le fameux contrat de pension. Ainsi nobles et bourgeois, filles du peuple même, tout le monde vit à l'aise sous la crosse de Mme d'Orval. C'est le véritable âge d'or de la communauté.

Quatre vingts religieuses environ, tant de chœur que converses sont unies là dans la paix et l'union (1). Chaque nuit on chante l'office, et de même dans la journée. La vie est

(1) M. Morize, dans sa notice sur l'abbaye, ne compte à Gif que 59 religieuses en 1693; mais il est bien évident qu'il ne comprend dans ce nombre ni les novices ni les sœurs converses.

dure et réglée : c'est l'abstinence perpétuelle et les jeûnes fréquents. La discipline, la hère, le cilice sont sans cesse aux mains de ces âmes généreuses, avides de sacrifices et d'immolations. Elles sont jansénistes, c'est vrai, et elles sacrifient la miséricorde à la justice; mais leur erreur, qu'une saine doctrine ne peut que condamner, trouve au moins son excuse dans les vertus dont elles font preuve.

Qu'il serait doux de pouvoir les admirer sans restriction ! Car, même en blâmant leur opiniâtreté, on ne saurait leur refuser toute sympathie, tant la paix, la concorde, la véritable fraternité, et le parfum de toutes les vertus du cloître se laissent respirer parmi elles. Dans leur maison point de coteries, de murmures, de mauvais esprit contre l'autorité, point de disputes, ou de basses jalousies au sujet des charges et des emplois. L'abbesse si séduisante et si habile dans ses relations avec les personnes du dehors, ne l'est pas moins avec ses religieuses. Sa volonté est respectée sans s'imposer jamais. Un emploi est-il à donner ? Une charge devient-elle vacante ? L'un et l'autre se trouvent bientôt remplis à la satisfaction de la communauté tout entière.

La bonne renommée de l'abbaye ne tarda pas à s'étendre au loin. On y accourait de toutes parts. Des religieuses quittaient même leur cloître pour venir vivre sous la houlette de Mme d'Orval. Nous pouvons citer la mère *Barbe de la Vieuville*, religieuse Augustine de Notre-Dame, au diocèse de Meaux. Elle avait été pendant sept ans à la tête de sa maison comme abbesse. Attirée par la réputation de vertu de Mme d'Orval, elle vint à Gif, y fut reçue comme simple religieuse le 8 mai 1699, et y vécut dans l'ombre et dans le silence jusqu'en 1720, année de sa mort. Il vint encore des moniales de quelques autres monastères, de Villers-Coterets par exemple, de Soissons et jusque du midi de la France; toutes demandaient comme une insigne faveur, la permission de vivre sous la houlette de notre grande abbesse.

Des historiens mal instruits ont placé dans le cloître de Gif vers la même époque, la fille aînée de Racine, chassée de

Port-Royal, et une fille de Simon Arnauld, marquis de Pomponne. C'est une double erreur. Arrachée par la force d'auprès de sa tante, Mlle Racine rentra à Paris d'où elle gagna bientôt Melun : c'est là qu'elle fit profession en novembre 1698. Et malgré l'affirmation de Moréri, pas un des documents si complets qui nous restent sur le personnel de l'abbaye au XVII[e] siècle, ne nomme cette fille de Simon Arnauld, que son dernier biographe d'ailleurs n'a pas trouvé dans sa descendance (1). Assurément l'historien de l'abbaye n'aurait pas à rejeter ces deux illustrations, dont après tout le cloître de Gif n'avait pas besoin, mais nous le répétons les deux faits sont controuvés.

Le XVII[e] siècle s'acheva pour l'abbaye dans le plus grand calme et la plus grande tranquillité, il ne lui manqua même pas un certain reflet de la gloire du grand siècle. Son abbesse en effet est digne, honorée, vertueuse ; les religieuses sont soumises, obéissantes et pieuses ; la communauté tout entière est fervente : les jeunes pensionnaires sont instruites et animées du meilleur esprit. La maison est pleine, et si ses murs pouvaient s'étendre, on y verrait bientôt de nouvelles recrues. Il n'est pas jusqu'aux serviteurs et domestiques, qui n'aident au bon ordre et à l'édification, par leur conduite exemplaire. Cette grande famille, composée de plus de 120 personnes, subit dans tous ses membres le charme et l'ascendant de l'abbesse.

Il y a du jansénisme, il est vrai, dans le ciel du monastère, mais si mesuré, si tempéré, grâce à la sagesse et à la prudence de Mme d'Orval, qu'il n'est ni militant, ni dogmatique. Ambroise Morna lui-même, confesseur des religieuses et janséniste avéré, instruit sans doute par ses épreuves et ses malheurs, s'est assagi et dissimule avec soin ses tendances et ses doctrines rigoristes.

(1) Voir. Notice sur Pomponne par M. l'abbé Richard, curé de Pomponne. In-12. 1889.

Cette influence, que Mme d'Orval exerce autour d'elle dans le cloître, rayonne au dehors sur les grands et sur les petits. Depuis la cour et les grands seigneurs, jusqu'aux fermiers et tenanciers du temporel de l'abbaye, chacun subit son ascendant. Le peuple lui-même l'aime et la vénère à cause de sa bonté et de sa charité envers les pauvres et les déshérités. Aussi son biographe n'a-t-il point outré son éloge, en disant : « Que tous ceux qui ont eu l'avantage de la connaître, « ont admiré en elle sa grandeur d'âme, une facilité qui la « mettait à même de fournir à tout, une supériorité de vues... « et une piété tendre et éclairée, exempte des petitesses qui « la gâtent et l'altèrent. » En un mot l'un des plus parfaits modèles d'une abbesse accomplie.

CHAPITRE XXVI

Abbatiat de Mme d'Orval (*suite*) — Mort des trois anciennes abbesses — Nouvelles recrues. — Bienviellance croissante de Mgr de Noialles — Sympathie universelle. — Notes historiques. — Œuvres spirituelles de Mme d'Orval. — Mlle de Ségur. — Son arrivé à Gif. — Séjour à Jouarre. — Retour à Gif; son instruction; sa prise d'habit. — Elle est nommée coadjutrice. — Sa sévérité. — Voyage de Mme d'Orval à Chelles. —Mort d'Ambroise Morna. — Le Jansénisme de l'abbaye devient public.

Le XVIIIe siècle, qui devait être le dernier pour notre abbaye comme pour tant d'autres dans le royaume, s'ouvrit à Gif par des tristesses et des morts fort nombreuses. Mme de Clermont s'éteignit en 1701, à l'âge de 56 ans. A cette occasion, Mme d'Orval fit une circulaire qui fut envoyée à un grand nombre de couvents. Elle composa même la vie de la défunte, insérée en partie dans le nécrologe du monastère; elle y fait l'éloge de la piété, de la régularité, de l'humilité profonde de cette ancienne abbesse, ainsi que de sa patience dans les souffrances, et de sa vie pauvre et mortifiée. Les religieuses la pleurèrent beaucoup. Heureuse pourtant l'abbaye si elle n'y fut jamais entrée !

Cette mort, précédée de six autres dans l'année 1701, fut suivie en 1702, de celle de Mme de Cheverny. Ancienne abbesse du monastère comme Mme de Clermont, Madeleine de Cheverny vécut jusqu'à 83 ans, après en avoir passé plus de 80 dans le cloître de Gif. Enfin en 1705, Mme Morant mourut à son tour dans l'abbaye de Malnoue, où elle s'était retirée. Gif vit ainsi ses trois anciennes abbesses disparaître en quelques années.

La Providence semblait s'appliquer à combler les vides creusés par la mort. Dans les deux années 1701 et 1702, Mme d'Orval reçut la profession de *onze* jeunes moniales, et donna l'habit religieux à beaucoup d'autres.

Ces nouvelles venues n'étaient ni moins ferventes, ni moins enthousiastes de leur abbesse que les anciennes; en sorte que le couvent conservait toujours sa rayonnante physionomie. La protection du roi lui était conservée et s'affirmait chaque année par le renouvellement d'anciennes faveurs, et l'accord de privilèges nouveaux, touchant l'impôt sur le sel nécessaire à la communauté.

L'archevêque, devenu Cardinal de Noailles, est de son côté de plus en plus bienveillant. Le commerce épistolaire qu'il entretient avec l'abbesse, les visites canoniques qu'il fait lui-même au cloître augmentent sans cesse sa sympathie. En 1706, une particularité de la lutte religieuse vint encore resserrer l'estime qu'il avait pour ses filles de prédilection, et montrer du même coup la modération de Mme d'Orval. La bulle *Vineam Domini*, parue depuis quelque temps, faisait alors grand bruit. A Port-Royal elle donna lieu à des incidents regrettables, qui affligèrent M. de Noailles. Peu après il demanda la signature de l'abbesse de Gif, qui la donna avec la même soumission et la même bonne grâce qu'elle avait mises à donner toutes les précédentes. Cette obéissance toucha le cardinal et redoubla sa bienveillance pour le couvent de Gif. Aussi continua-t-il de diriger vers son cloître nombre de jeunes filles, sorties des meilleures familles de la capitale (1).

(1) La vanité qui ne meure jamais, pas même dans le cœur des prélats, inspira à M. de Noailles la pensée de joindre son nom à celui du Pape dans l'acte de profession des novices; c'est pourquoi il « fut ainsi modifié : « Je promets à Dieu stabilité sous clôture.. selon « la règle... et les statuts de ce monastère, confirmés par l'autorité du « Saint-Siège, et par Monseigneur l'Eminentissime Cardinal de Noail- « les, archevêque de Paris... » Cette formule, qui faisait confirmer par M. de Noailles ce que le Pape avait déjà confirmé, fut en usage jusqu'à la mort du Cardinal.

Ce n'est pas seulement le premier pasteur du diocèse qui se montre entièrement favorable à l'abbaye. Le clergé de la contrée aime le monastère , et se rend volontiers à toutes ses fêtes. Plusieurs fois chaque année, trente et quarante prêtres répondent à l'invitation de l'abbesse, et viennent témoigner, par leur présence, de l'estime qu'ils ont pour les moniales, dont la ferveur est connue dans toute la vallée. D'ordinaire c'est M. Burnouf, curé de Gif, qui préside cette réunion d'ecclésiastiques. Sa prudence, son aménité, son grand air sacerdotal plaisent à Mme d'Orval, qui le consulte quelquefois et le dirige toujours. Ils sont d'ailleurs en parfaite communion d'idées sur les querelles religieuses qui s'agitent autour d'eux.

Les habitants du pays partagent eux aussi les sympathies du clergé, pour ce grand monastère, dont ils sont fiers, et où ils viennent souvent. Tout le monde loue la bonne grâce avec laquelle Mme d'Orval accueille chacun de ceux qui la visite, elle, ou quelqu'une de ses filles. A personne l'hospitalité n'est refusée. Et cependant tout se passe avec une telle régularité, que jamais cette affluence d'étrangers ne trouble, ni n'interrompt les exercices de la vie monastique, qui se font de jour et de nuit avec la plus parfaite exactitude.

Enfin, les pauvres ne sont point oubliés, ni repoussés de la porte du couvent, et c'est d'une main libérale que l'abbesse leur distribue elle-même d'abondantes aumônes. Le monastère est bien toujours la providence de la contrée. Les malheureux y trouvent un accès aussi facile et aussi bienveillant que les riches et les puissants.

Mme d'Orval profita de l'état de prospérité et de paix, dont jouissait alors l'abbaye, pour faire elle-même, et pour faire accomplir par une ou deux de ses religieuses, un travail sur les archives ou papiers de la maison. Jusque-là les Bénédictines ne connaissaient que peu ou point leur passé, non plus que celui de leur abbaye. On se contentait de lire

chaque jour, à la suite du martyrologe, quelques lignes de l'*Obituaire*, qui renfermait les noms des anciennes religieuses, et des bienfaiteurs du couvent, avec l'indication des suffrages mortuaires, que la communauté devait réciter. En dehors de ce manuscrit, tous les autres papiers étaient renfermés, suivant l'usage du temps, dans des sacs, dont une inscription brève indiquait le contenu. Ces sacs n'étaient jamais ouverts que pour dresser des mémoires, établir des droits contestés et défendre les intérêts temporels du couvent. Les papiers y étaient entassés sans ordre, pêle-mêle et dans une grande confusion.

Mme d'Orval la première, soit de son propre mouvement, soit peut-être pour répondre aux demandes de quelques savants Bénédictins, fit faire un inventaire des archives, et y prit des notes qui n'avaient pas pour unique but les intérêts pécuniaires. Assurément elle ne posait pas pour l'histoire, mais elle croyait, avec raison, qu'une famille religieuse peut y songer sans être taxée d'orgueil : de là quelques notes historïques sur l'origine de l'abbaye, qu'on retrouve encore dans les archives du couvent.

En fille intérieure, Mme d'Orval ne borna pas ses occupations intellectuelles aux recherches historiques. Déjà, nous l'avons dit, elle avait composé une vie édifiante de Mme de Clermont qui, au jugement des religieuses, était digne de l'impression. Un peu plus tard elle fit une copie des règles et des usages de sa maison. Ce travail est restée manuscrit, mais le temps ne l'a pas détruit. Enfin, de ses instructions et de ses conseils à ses filles spirituelles sont sortis deux petits volumes, intitulés l'un : *Réflexions sur les Evangiles* ; l'autre : *L'Idée de la perfection chrétienne pour une retraite de dix jours*, imprimés, le premier en 1715 et le second en 1719. Dans l'un et l'autre, la piété est présentée avec ce ton particulier aux femmes, qui mêlent toujours une imagination nuageuse aux doctrines les plus arides. Le Jansénisme y est distillé assurément, mais à dose tellement diluée qu'on a peine à l'y saisir

et à le réduire à la précision des formules théologiques.

Le cardinal de Noailles prit connaissance de ces deux ouvrages. Devenu sobre d'approbation depuis ses malheurs avec le livre du P. Quesnel, il n'en donna point à ceux-ci. Ils trouvèrent malgré cela des lecteurs, ou tout au moins des acheteurs même jusqu'à la cour, puisque l'exemplaire que possède la bibliothèque nationale est marqué aux armes d'un membre de la famille royale.

Les occupations littéraires de Mme d'Orval ne lui faisaient point perdre de vue les intérêts de sa communauté, et en particulier son recrutement, que le cardinal favorisait toujours.

Parmi les recrues qu'il y envoya, nous avons déjà nommé les demoiselles de Ségur. Arrêtons-nous un instant à présenter au lecteur l'une d'entre elles, qui porte, dans nos annales, le nom de *Marie Anne Françoise de Ségur de Ponchat.*

Petite fille de ce Ségur à la jambe de bois, dont en quelques mots, Saint-Simon a buriné un si vivant portrait, tout en contant je ne sais plus quelle grivoise histoire, Marie Anne Françoise eut pour père Henri Joseph de Ségur Pardaillan, glorifié d'une multitude de titres, et pour mère Claude Binet. Elle naquit à Paris le 24 décembre 1697, et fut baptisée à Saint-Jean en Grève. Elevée d'abord avec sa sœur ainée aux Carmélites, où l'une de leurs tantes était supérieure, les deux jeunes filles furent ensuite amenées à Gif. C'est là que Françoise fit sa première communion à onze ans. Entraînée par les exhortations de l'abbé Morna, elle refusa d'accompagner, à Bordeaux, sa sœur qui s'y rendait pour se marier. L'union n'eut pas lieu, et Mlle de Ségur revint se cacher à Jouarre, où Françoise la rejoignit bientôt. Mais au bout de quelques mois elle s'ennuya dans ce nouveau cloître, et demanda à rentrer auprès de Mme d'Orval, dont elle était un peu l'enfant gâtée. Les religieuses de Jouarre firent bien des instances pour la garder, mais ni leurs prières, ni les exhortations de sa famille ne purent l'arrêter, il fallut céder à sa volonté et la ramener à Gif.

Sous la direction de l'abbesse, elle apprit en peu de temps la langue latine. Les classiques lui devinrent familliers. Elle lisait les discours de Cicéron dans la langue de Rome, et dévorait les odes d'Horace aussi bien que les poésies de Plaute et de Térence. Mais les conseils sévère de M. de Malighen, de l'Oratoire, lui firent bientôt abandonner ces lectures trop profanes, pour lire les écrits des saints Pères. Vers la même époque, Mme d'Orval appela, à Gif, le P. d'Abizzi, religieux dominicain, très attaché aux idées nouvelles. Sous son inspiration et sous celle de Morna, la jeune Ségur ne tarda pas à embrasser avec opiniâtreté les doctrines de la secte, dont elle devint un des apôtres les plus militants.

Elle avait quitté le pensionnat pour entrer au noviciat à l'âge de dix-sept ans, le 3 avril 1714. L'année suivante elle prit l'habit et fit profession en 1716. Douée d'une imagination vive et d'une intelligence remarquable; formée à bonne école par Mme d'Orval, la jeune Mère de Ségur fixait tous les regards par ses manières de grande dame, auxquelles son amour de la règle et de l'observance ne nuisaient en rien.

Dans une visite que le cardinal de Noailles fit à l'abbaye au mois de décembre 1718, bien que Françoise de Ségur n'eut encore que vingt et un ans et deux ans de vie religieuse, il fut si frappé de sa bonne tenue, de son air à la fois religieux et distingué, qu'il fit d'elle un pompeux éloge à l'abbesse. Celle-ci n'eut pas de peine à tomber d'accord avec le cardinal sur les mérites de la jeune professe, et sur les services qu'elle pourrait rendre à la maison. Dans cet entretien, on convint, l'abbesse de demander Françoise de Ségur pour coadjutrice, et le cardinal d'employer son crédit pour arranger l'affaire.

Anssitôt rentré à Paris, M. de Noailles poursuivit la réalisation du projet élaboré à Gif. Les Ségur n'étaient pas fâchés de doter leur fille d'une abbaye et de lui voir porter la crosse.

Unissant leurs démarches à celles du cardinal, l'affaire alla toute seule du côté du pouvoir. C'était l'époque de la régence, et le duc d'Orléans n'était pas bien sévère sur les conditions d'âge et de doctrine, requises pour avoir une abbaye. Il fut trop heureux d'accéder aux désirs de M. de Ségur.

Mme d'Orval s'ouvrit alors de son projet à son élève. Celle-ci se récria bien haut sur sa jeunesse, son inexpérience, son indignité; et comme elle était volontaire, on craignit un instant de ne pouvoir vaincre sa résistance. Mais bientôt les sages conseils et les pressantes exhortations de M. Morna et du P. d'Albizzi triomphèrent de ses scrupules et de ses répugnances.

Toutefois il restait une dernière difficulté à vaincre. Pour avoir une coadjutorerie aussi bien qu'une abbaye, il fallait souscrire à la fameuse Bulle *Unigenitus* et au *Formulaire*. Or Mme de Ségur, avec son opiniâtreté, n'était point d'humeur à se soumettre à ce qu'elle regardait comme un crime. Les douces exhortations de Mme d'Orval; les pieux conseils de M. Morna, du P. d'Albizzi, et ceux de Quesnel lui-même, à qui la jeune Ségur en écrivit, et qui tous l'engageaient à signer, ne purent la faire céder. Elle s'entêta, et les efforts de ses conseillers demeurèrent inutiles. Averti de cette difficulté par Mme d'Orval, le cardinal de Noailles, qui était lui-même appelant de la Bulle, glissa habilement sur les formalités, et n'exigea ni serment, ni signature, en sorte que la main de la nouvelle titulaire « demeura vierge de toute signature, » dit avec satisfaction l'historien de Mme de Ségur.

Nommée coadjutrice avec future succession, elle prit possession de sa charge le 27 décembre 1719, et à cette occasion l'abbé d'Orsanne, délégué par le cardinal, vint présider la cérémonie religieuse, qui précéda l'installation. Françoise de Ségur n'avait pas tout à fait vingt-deux ans, et trois ans seulement de profession. C'était alors une jeune fille, à la taille élancée, aux yeux grands, à la bouche largement

fendue, aux traits accentués, à la démarche grave et à la phisionomie un peu sévère; mais tout dans son extérieur annonçait une fille de grande race.

Peu après sa promotion comme coadjutrice, Mme d'Orval la plaça à la tête du noviciat, qui devint dès lors un nid de Jansénistes intransigeantes, aussi bien par la direction que leur donna Mme de Ségur, que par celle qu'elles reçurent de M. Morna, du P. d'Albizzi, et de MM. Martelli et Bazin, tous fort attachés à la secte.

Si Françoise de Ségur était sévére pour les autres, elle ne l'était pas moins pour elle-même, et ne pouvait souffrir qu'on lui parlât de dispense ou de faveur. En 1723, Mme d'Orval gouvernait l'abbaye de Gif depuis trente-sept ans et n'était jamais sortie de la clôture. L'abbesse de Chelles, Mme d'Orléans, fille du régent, fit des instances réitérées pour que Mme d'Orval vint la visiter. Sur l'ordre formel du cardinal de Noailles, celle-ci crut devoir se rendre aux désirs de la princesse, sa sœur en religion. Elle voulut emmener sa jeune coadjutrice; mais quelques pressantes que fussent ses instances, auxquelles vinrent pourtant se joindre les ordres du cardinal, Mme de Ségur ne consentit jamais à franchir la clôture; l'abbesse dut s'incliner devant cette volonté de fer de son élève, et prendre une autre religieuse pour l'accompagner à Chelles, où elle resta dix jours, pendant lesquels elle fut comblée de politesses et d'honneurs par Mme d'Orléans.

De retour à Gif, Mme d'Orval eut bientôt à pleurer avec toute sa communauté la mort d'Ambroise Morna, qui s'éteignit à l'âge de soixante-neuf ans le 17 juin 1724. Les religieuses lui firent des funérailles magnifiques, et Mme de Ségur dressa son éloge funèbre en cinq ou six pages dans le nécrologe de l'abbaye. Elle fait de lui ce portrait enthousiaste :
« Une grande taille, une belle voix, un air grave et modeste,
« extrêmement appliqué aux cérémonies et à tout ce qui
« regardait le culte de Dieu; il officiait avec une dignité

« non commune, qui inspirait la piété aux assistants ». De ses doctrines et des ennuis qu'elles lui attirèrent, il n'est pas dit un mot. La prudence de Mme d'Orval empêchait encore qu'on introduisit ces questions irritantes dans les archives de la communauté.

Grâce à la bienveillance du cardinal de Noailles, les religieuses purent aisément se procurer un prêtre qui partageât leurs sentiments. Leur Jansénisme s'affichait de plus en plus, et il n'était désormais un secret pour personne. Dans une circonstance mémorable elles en donnèrent une preuve éclatante. Mme de Ségur avait un frère qu'elle aimait tendrement. Celui-ci, ayant abandonné la carrière des armes, entra à l'Oratoire, dont il embrassa les doctrines rigoristes. Il quitta cette société, devint vicaire général, puis bientôt coadjuteur de Laon, après avoir signé la Bulle *Unigenitus*. Cet incident tout naturel provoqua à Gif un mouvement extraordinaire. Mme de Ségur faisait réciter des prières publiques à toutes ses novices et à la communauté tout entière; elle en demandait même au dehors, pour ce qu'elle appelait la conversion de son frère.

Non contente de cet éclat, elle se mit en rapport avec Soanen, évêque de Senez, janséniste exalté, qu'on fut contraint de déposer et d'enfermer. Elle lui consacra en quelque sorte la communauté de Gif, et ne cacha pas, que c'était là dans sa pensée, racheter en quelque sorte la faute commise par Mme d'Orval, qui avait signé le Formulaire et les Bulles. Elle envoya même, à celui que les Jansénistes nommaient communément le *saint Evêque*, un rochet brodé de ses mains. L'austère et inflexible vieillard répondit à sa jeune admiraratrice, par des lettres d'une tendresse, difficile à soupçonner dans une aussi rude nature.

Tous ces excès étaient parfaitement connus de M. de Noailles qui n'en demeurait pas moins bienveillant pour l'abbaye. Il ne se contentait même plus de lui envoyer des novices, il allait jusqu'à payer une pension de 300 livr. à une ancienne Bernardine, venue se réfugier à Gif, à la suite de demêlés

religieux avec ses supérieures. Cette rente subsista jusqu'après la mort du cardinal, qui l'inscrivit dans son testament.

Mme d'Orval ne semble point s'être opposée non plus aux entreprises de sa coadjutrice, soit que le désir de la paix et de la tranquilité l'ait emporté chez elle sur tout autre sentiment; soit plutôt qu'elle eut une confiance absolue dans Mme de Ségur, laquelle lui était si chère qu'elle ne voyait ni ses excès ni ses défauts.

CHAPITRE XXVII

Abbatiat de Mme d'Orval (*suite*). — Détresse du monastère. — L'abbesse vend sa croix et l'argenterie du couvent.— Nombreux décès : la peste. — Soucis temporels. — Les procureurs. — Difficultés avec le curé de Gif. — Avec le duc de Bourbon. — Mort du cardinal de Noailles. — Mgr de Vintimille. — Interdiction du confesseur. — Les Dominicains. — Donation Lacger. — Tristesse et résignation de Mme d'Orval. — Sa maladie; sa mort; ses obsèques. — Installation de Mme de Ségur.

Si prospère, si tranquille et si heureux qu'ait été le long abbatiat de Mme d'Orval, on ignorerait la trame ordinaire des évènements de ce monde, si l'on imaginait qu'il se passa tout entier sans épreuves, sans ennuis et sans incidents fâfâcheux.

Mme d'Orval se trouva placée à la tête de notre monastère juste à l'époque ou le soleil de Louis XIV commençait à décroître. On sait les revers subits par les armées du grand roi, et par suite la désolation et la misère qui avaient envahies les campagnes. Durant ces années désastreuses, Mme d'Orval vit plusieurs fois la porte de sa maison assiégée par deux cents pauvres demandant l'aumône, pour ne pas mourir de faim. Quelle que grande que fut sa charité, les ressources de l'abbaye étaient souvent insuffisantes pour répondre à tant de demandes. Alors le cœur de l'abbesse se serrait, et plus d'une fois elle dut s'imposer la détresse à elle-même et à ses filles, pour subvenir aux nécessités des indigents. On la vit même renouveler le sacrifice des âges héroïques et imiter la conduite des saints. Un jour, a

bout de ressources, elle vendit sa croix d'argent, don de sa famille, auquel elle tenait extrêmement. Une autre fois dans une circonstance analogue, elle fit porter à la monnaie toute l'argenterie du couvent afin de venir en aide aux malheureux, dont la misère lui arrachait des larmes.

A ces calamnités extérieures, venaient se joindre des épreuves particulières à son cloître. *Soixante-dix fois* environ, elle dut faire ouvrir des fosses pour y déposer les dépouilles mortelles de ses filles et de ses sœurs. Et ce n'étaient pas toujours d'anciennes religieuses arrivées au terme de leur carrière, dont elle confiait le cadavre à la terre ; c'était parfois de toutes jeunes moniales de vingt à trente ans, espoir de la communauté capables de porter longtemps encore le fardeau de la vie religieuse, pour lesquelles il fallait creuser des tombes. Qui dira les larmes versées par Mme d'Orval sur les sœurs Le Bert, Renaudot, Chatillon, Sevin de Miramion, Feydeau, Nolin, Le Bigre, moissonnées à la fleur de l'âge? Qui peindra sa douleur et ses inquiétudes, lorsque la peste envahit le couvent au printemps de 1712 et coucha en quelques jours au tombeau la jeune Mère de Beaulac de Pezenne, Mlle de Chassepot de Beaumont et la petite novice Denise Parent?

Le souci des intérêts temporels s'ajoutait aussi parfois à ces grandes épreuves. La communauté fut contrainte au commencement du XVIIIe siècle de reprendre la culture directe des fermes de Gousson, de Damiette, de Saint-Aubin ainsi que l'exploitation des prés et des bois. Cette vaste entreprise nécessita un nombre considérable d'employés, qui causèrent souvent à l'abbesse de terribles préoccupations.

Il est vrai que Mme d'Orval s'était déchargée d'une partie de l'administration temporelle. Le procureur *Odoard Marchand* passait maintenant une partie des baux, pour lesquels on était précédemment contraint de venir à l'abbaye. Cette délégation eut lieu principalement pour les biens situés au nord de Paris : ceux de Mitry, Compans, Thieux et la Villette-aux-Aunes. Le même pouvoir fut accordé au successeur de Marchand, qui était presque un personnage et répondait

au nom très aristocratique de *Jacques de la Folie de Bligny*. Non moins dévoué que son prédécesseur aux intérêts du monastère, il fut par ses relations dans le monde de la justice, et par sa connaissance des affaires, d'un très grand secours à Mme d'Orval, qui l'employait volontiers pour tout ce qui touchait au temporel du couvent. Il reste de nombreux témoignages de son activité et de ses démarches intelligentes dans les questions d'argent; car l'abbaye en avait toujours beaucoup, soit avec les parents des religieuses au sujet des pensions annuelles, soit avec les fermiers, soit avec les débiteurs des rentes, que la communauté possédait dès lors en grand nombre.

Les bonnes relations qui existaient entre l'abbaye et M. Burnouf, curé de Gif, ne s'étaient pas maintenues avec son successeur, nommé *Daragon*. En 1717, on enterra dans le cimetière du couvent, une certaine Françoise Rayot, tourière de son état. A cette occasion, le curé de Gif protesta contre ce qu'il nommait l'empiétement des chapelains, qui, disait-il, n'avaient le droit que d'enterrer les recluses du cloître, et nullement les serviteurs, pensionnaires et autres personnes du dehors. Mais les religieuses, bien appuyées à l'archevêché, gagnèrent leur cause, et le curé, debouté de ses prétentions, fut invité à ne plus troubler les Bénédictines dans l'ensevelissement de leurs morts.

Toutefois ce ne fut là qu'un petit ennui, en comparaison de celui que le duc de Bourbon créa à Mme d'Orval, à l'occasion de l'aveu qu'elle lui fit rendre en 1726. Les terres que l'abbaye possédait à Mitry se trouvaient dans la mouvance du comté de Dammartin. Au moment de l'acquisition faite par les religieuses, le comté appartenait au roi, et l'abbaye n'eut jamais aucune difficulté de ce côté-là Dammartin étant passé du roi aux Condé, pendant le XVIIe siècle, nos moniales rendirent différents aveux que les princes de Condé reçurent sans réclamations. Mais en 1726, lors de l'aveu qui fut porté au duc de Bourbon, les officiers du prince crurent s'aper-

cevoir que les Bénédictines avaient peu à peu augmenté leurs droits au détriment de ceux de M. le Duc. De là une contestation et un procès qui furent très pénibles à Mme d'Orval. Il est difficile à distance, et avec l'imparfaite connaissance que nous avons des lois et des usages féodaux, de dire de quel côté se trouvaient la vérité et le bon droit, A s'en tenir aux documents qui nous restent, nous devons confesser que l'abbaye semble en faute sur une matière très délicate : la justice. Cependant Mme d'Orval voulut se défendre. Elle dressa elle-même un mémoire, où elle fait preuve d'une rare aptitude pour les affaires les plus épineuses et le plus embrouillées. Elle plaida la bonne foi de ses devancières avec une grande habileté; et il faut croire que le duc de Bourbon, qui tout d'abord s'était montré fort irrité contre les religieuses, se rendit aux raisons invoquées par l'abbesse; car le tout finit par une transaction, qui reconnut les droits du prince ; mais celui-ci modéra de lui-même dans la suite, au profit de l'abbaye, les droits qu'il en pouvait exiger. Les religieuses lui firent un nouvel aveu modifiant l'ancien, reconnu défectueux, et tout fut bientôt apaisé.

Un malheur sans pareil vint frapper la communauté au cours de l'année 1729. La mort du cardinal de Noailles fut pour elle un coup terrible, un coup de mort peut-on dire sans exagération. Madame d'Orval, très intimement liée avec le prélat, ressentit cette épreuve plus vivement que tout son entourage ; cependant elle porta sa douleur avec un grand calme extérieur et n'en laissa rien paraître au dehors. L'heure des grandes épreuves venait de sonner pour elle.

Mgr de Vintimille, successeur de Mgr de Noailles, ne tarda pas à être mis courant de la situation de l'abbaye. Le zèle intempestif de Mme de Ségur pour le Jansénisme ; l'esprit sectaire de toutes les personnes du monastère ouvertement connu ; la bruyante sympathie que les *Nouvelles ecclésiastiques*, journal du parti, accordaient aux religieuses, tout contribua à les compromettre et à les perdre.

Dès la fin de 1729, l'abbé d'Eaubonne fut envoyé comme visiteur à Gif. Il n'eut pas de peine à se rendre compte des opinions qui y régnaient; on ne chercha pas d'ailleurs à les lui cacher. Sur son rapport, le prêtre Cillart, janséniste fougueux et confesseur des religieuses, fut interdit, et laissé néanmoins comme chapelain au couvent. Un prêtre attaché à la paroisse de Saint-Leu à Paris et nommé Baudoin vint tous les deux mois seulement confesser les moniales; mais en 1732, Baudoin fut interdit à son tour, et le couvent se trouva sans confesseur. On chercha de tous côtés un ecclésiastique qui consentit à se charger de ce ministère. Comme on n'en pouvait trouver, les Dominicains du couvent de Saint-Jacques à Paris remplirent en cachette cette délicate mission. Il y avait parmi eux plusieurs *appelants* de la Bulle Unigenitus. C'était tout à fait ce qu'il fallait à nos religieuses. Mandés en secret par l'abbesse, ils remplirent durant nombre d'années les fonctions de confesseurs et de chapelains de la communauté, où nous les retrouverons un peu plus tard.

Au milieu de cette tempête, Mme d'Orval ne se départit pas un seul instant du calme le plus parfait. Ce n'était de sa part ni du dédain, ni de la révolte; c'était une tranquillité d'âme qui ressemblait à de l'indifférence sans en être. Elle empêchait qu'on blamât autour d'elle les ordres et les rigueurs de l'archevêque, et se complaisait en Dieu, à qui elle s'en remettait du soin de la juger.

Après cette épreuve, elle ne connut plus guère de jours heureux et tranquilles. En même temps qu'elle était mal avec l'archevêque pour des questions de doctrine, elle était aux prises avec le nouveau curé de Gif, nommé *Maltor*, pour des questions d'intérêts, et la perception de certains droits sur des terres de la paroisse. Ces taquineries empoisonnèrent les dernières années de sa vie et se prolongèrent même au delà de sa mort.

Quelques âmes d'élite, étaient cependant demeurées fidèles au monastère. Leur sympathie se traduisait par des dons et des offrandes, avec lesquels on acheta des rentes : nouveau mode

de propriété que dès lors les communautés préféraient aux fonds de terre. Au nombre de ces donateurs de la dernière heure, nous relevons le nom d'un prêtre, appelé *Jean Lacger* qui légua, en mourant, une petite rente aux Bénédictines de Gif. Messire Sébastien Auclerc, curé de Palaiseau, exécuteur testamentaire du défunt, en fit la délivrance à Mme l'abbesse

Ce fut le dernier sourire de la fortune que recueillit Mme d'Orval; car on ne frappait plus guère à la porte de son cloître que pour y apporter des reproches ou des menaces. Ou bien si des amis y venaient encore quelquefois, c'était l'âme ulcérée, et pour appeler les vengeances célestes sur ceux qu'ils nommaient leurs persécuteurs. Les vocations elles-mêmes se faisaient rares : la sévérité outrée de Mme de Ségur, la désapprobation épiscopale, connue de tous, éloignaient de l'abbaye les jeunes filles qui y affluaient naguère, et tarissaient la source des vocations naissantes. Dans les trois dernières années de sa vie, Mme d'Orval ne reçut qu'une seule profession : celle de *Marie de Chaulnes de Bures*, sortie d'une famille qui avait donné, nous l'avons dit précédemment, un grand nombre de ses membres au monastère

Tandis que la coadjutrice subissait avec une irritation mal contenue ce qu'elle nommait des persécutions, Mme d'Orval au contraire ne se départait ni de sa dignité ni de son calme. Elle ne se plaignait jamais, ne parlait à personne des contradictions auxquelles elle était en butte, et qu'elle méritait bien un peu. Mais cette lutte intérieure usait ses forces et minait sa santé déjà affaiblie par les années. Elle avait vu tomber autour d'elle, frappées par la mort, toutes les religieuses qu'elle avait trouvées au cloître en y arrivant : les de Tournay, les de Montenay, les de Champ-Huon de la Saulaye, les Perrot, les de Lorris, les de Miramion, les Piquart de Perigny, et beaucoup de celles qu'elle y avait introduites elle-même : les le Couturier, les le Semelier, les Hébert, les de la Vieuville, les de la Motte-Aigron, et tant d'autres, en sorte qu'un voile de deuil et de tristesse s'étendait sans cessse autour d'elle.

Au cours de l'année 1733, un accident vulgaire vint porter le coup mortel à Mme d'Orval. En descendant un escalier, elle fit une chute grave qui détermina une hydropisie et la contraignit à garder le lit. Durant toute sa maladie qui se prolongea plusieurs mois, Mme de Ségur fut pour elle d'un dévouement admirable. Elle s'installa à son chevet, coucha dans la chambre de la malade, se leva jusqu'à dix fois par nuit pour donner des secours à son abbesse, ce qui ne l'empêchait pas de présider avec un zèle digne d'éloges, à tous les exercices de la communauté.

Enfin le 28 novembre, les spasmes de l'agonie commencèrent à se manifester, et les religieuses vinrent lire près d'elle les prières des agonisants. Vers le soir, Mme d'Orval rendit son âme à Dieu, au milieu des sanglots étouffés de celles que pendant 47 ans elle avait nommées ses filles, emportant avec elle pour jamais la joie et la paix du cloître. Elle était âgée de 76 ans. Plusieurs fois, durant le cours de sa maladie, un prêtre que les annales du couvent ne nomment pas, lui avait apporté les secours de la religion et donné la communion, qu'elle avait toujours reçue avec des marques d'une foi ardente et d'une sincère piété.

La nouvelle de sa mort se répandit bientôt au dehors. Ses obsèques réveillèrent toutes les sympathies de la contrée pour le vieux couvent qu'on aimait et qu'on vénérait toujours. Les habitants des paroisses environnantes se portèrent avec empressement aux funérailles, pour lesquelles on déploya toutes les pompes du culte. La chapelle du couvent ne put pas même contenir la dixième partie de la foule. Plus de quarante prêtres du voisinage vinrent témoigner, par leur présence, de la reconnaissance et du respect qu'ils gardaient pour la défunte. Après l'office des morts, Mme d'Orval fut ensevelie dans l'église abbatiale, non loin de la grille du chœur, où ses cendres reposent sans doute encore.

Les obsèques de Mme d'Orval terminées, la foule fut aussitôt témoin d'une autre cérémonie qui l'impressionna fortement. Dans toute société organisée, en pleurant le pouvoir

qui s'en va, on songe généralement à celui qui se lève. Les cloîtres ne font point exception sous ce rapport. Aussi immédiatement après la sépulture de Mme d'Orval, en présence de la multitude qui se trouvait là, la Mère Feydeau, prieure claustrale, prit par la main Mme de Ségur et fit devant tous la cérémonie de son installation, comme abbesse du monastère de Gif, qu'elle gouvernait en réalité depuis 13 ans.

Si violente fut l'impression ressentie par Mme de Ségur, déjà épuisée par les veilles, les fatigues et les émotions précédentes, qu'à la fin, elle se trouva mal et tomba évanouie entre les bras de ses assistantes qui s'empressèrent de la soustraire aux regards de la foule. C'était le 30 novembre 1733.

CHAPITRE XXVIII

Mme de Ségur abbesse titulaire. — Situation de la communauté. — Bénédiction de l'abbesse. — Les confesseurs. — L'évêque de Saint-Papoul. — Le cardinal Fleury et M. de Ségur. — M. de Vintimille est chargé d'une enquête. — Dom Lataste. — Sa visite, son rapport. — L'archevêque est contraint d'aller à Gif. — Son arrivée. — Mesures de rigueur signifiées à l'abbesse. — Le prête Cillart. — Suppression du noviciat.

La situation léguée à Mme de Ségur était pleine d'obstacles et de difficultés. Ce que nous avons appris d'elle, nous fait pressentir qu'elle était plus propre à les accroître qu'à les écarter. Elevée dans les cloîtres dès sa plus tendre enfance; presque dès le berceau elle avait été privée du lait des tendresses maternelles ; aussi tout en étant bonne, elle ne fut jamais tendre; sèche et quelque peu hautaine, son genre d'éducation, joint à ses rigides doctrines, aggrava encore les tendances de sa nature.

Dès qu'elle fut un peu remise de ses émotions, elle s'occupa de dresser un état de la situation du monastère. Nous savons par là que l'abbaye se composait alors de *quarante* religieuses de chœur, une novice, deux postulantes, treize sœurs converses, vingt-deux pensionnaires, vingt domestiques ou serviteurs; en tout une centaine de personnes. On accusait un revenu annuel de 25.000 livres, chiffre d'au moins 5.000 livres inférieur à la vérité ; Comme on dépensait chaque année tout l'avoir,

il n'y avait aucun fonds de réserve. Ce mémoire contient encore de minutieux détails sur la manière de vivre des religieuses, sur les divers objets dont elles se servaient, sur le prix des denrées, sur les gages des domestiques, en un mot sur tout ce qui concernait la communauté.

Mme de Ségur n'avait point reçu la bénédiction abbatiale. Cédant aux instances de ses religieuses, elle se prépara à recevoir cette sorte de consécration de son pouvoir. La cérémonie eut lieu dans le plus strict incognito. On ne sait ni qui y présida, ni à quelle date elle eut lieu ; mais ce fut sans doute dans les derniers mois de l'année 1734, puisque les annales du couvent disent que cette bénédiction fut faite un an après sa prise de possession.

Aussitôt installée la nouvelle dignitaire songea à procurer un confesseur à l'abbaye, qui en était privée depuis 1730. Pour cela elle eut recours aux dominicains du couvent de Saint-Jacques de Paris. Il s'en trouvait parmi eux qui n'avaient point accepté la bulle *Unigenitus*. C'était précisément ce qu'elle cherchait. Ils vinrent à l'abbaye en se cachant, y résidèrent de temps en temps, confessant et communiant les sœurs assez fréquemment.

On n'a pas oublié que Mme de Ségur avait un frère dans les ordres, que nous avons laissé coadjuteur de Laon. Prélat doux, aimable, enjoué, fait tout exprès pour réussir dans le monde, il était devenu évêque de Saint-Papoul. Malheureusement la fermeté de son caractère n'était pas à la hauteur de ses dons naturels. Après avoir accepté la Bulle, il publia un mandement pour blâmer et déplorer son acceptation. Cette pièce fit scandale, le prélat donna sa démission, quitta son diocèse, fut contraint de se cacher aux environs d'Orléans d'abord, et de là chez quelques jansénistes non moins ardents que lui.

Pendant ce temps notre abbesse triomphait de ce qu'elle appelait la conversion du prodigue, attribuait ce changement à ses prières et à celles de ses filles, et renouait bientôt des rapports avec ce frère bien-aimé. D'Orléans le fugitif vint

secrètement à Gif, où une domestique du couvent, gagnée par l'argent, vendit le secret de sa présence, et aussitôt les menaces de tomber sur la maison.

Le cardinal Fleury, qui poursuivait les jansénistes, jouissait alors de sa toute puissance; il envoya de Paris des exprès à l'abbaye; Mme de Ségur fut menacée d'exil, et le couvent de suppression immédiate. Le comte de Ségur, père des deux coupables, fut mandé chez le cardinal-ministre et sévèrement admonesté sur la conduite de ses enfants. Mais il prit la chose de haut et sur le ton de la dignité offensée. Répliquant sèchement à Fleury, qui craignait toujours un peu les grands seigneurs, il défendit énergiquement les accusés, et dit que le seul crime de ses enfants, était de s'être donnés réciproquement des témoignages d'affection fraternelle, demanda avec hauteur depuis quand il était défendu en France à une sœur d'aimer et d'aider son frère dans le malheur. Le ministre, visiblement embarassé, se tut, mais il en ressentit une vive animation contre l'abbesse et sa maison.

Presque aussitôt, il chargea l'archevêque de Paris de faire une sérieuse enquête au monastère. Mgr de Vintimille tenait à ne pas se brouiller avec les Ségur, et voulait éviter de se mettre une pénible exécution sur les bras. C'est pourquoi il chargea Dom Lataste, religieux bénédictin, prieur des Blancs-Manteaux, d'aller à l'abbaye, et de signifier à l'abbesse, après une visite canonique en règle, les volontés du cardinal-ministre, qui n'allaient à rien moins qu'à la suppression de la communauté, par l'interdiction d'y recevoir désormais des novices.

Dom Lataste, que sa qualité de bénédictin semblait devoir rendre sympathique à nos religieuses, arriva au monastère le 5 octobre 1736. Il déclina ses titres et le but de sa mission ; mais Mme de Ségur lui montra un article de la règle de Poncher, qui était un privilège, d'après lequel le visiteur devait être choisi, élu par la communauté, et annoncer sa visite trois jours à l'avance. Comme Dom Lataste n'avait été ni choisi, ni élu, et qu'il tombait à Gif à l'improviste, il ne

réunissait aucune des conditions pour la visite demandée. L'abbesse lui exprima en termes excellents ses regrets, son ennui de ne pouvoir obtempérer aux ordres dont il était porteur, mais elle se retrancha derrière la règle, que comme supérieure elle avait, dans la circonstance, la pénible obligation de faire respecter, et s'opposa à ce qu'il entrât dans le cloître. Elle promit d'ailleurs d'en écrire immédiatement à M. l'archevêque, dont l'envoyé dut regagner Paris, sans avoir rempli sa mission.

La lettre de l'abbesse à l'archevêque fut prise en bonne part. Le prélat très conciliant reconnut le bien fondé des observations de Mme de Ségur, mais en même temps il insista pour qu'on reçut le visiteur qu'il avait désigné, ce qui fut concédé; si bien que Dom Lataste reparut à l'abbaye le 11 octobre. Cette fois il fut accueilli avec bienveillance et entouré de tous les honneurs dus au visiteur canoniquement élu.

Son inspection fut minutieuse. Il se fit rendre un compte détaillé de l'état du monastère sous tous les rapports, matériels, spirituels et moraux. Il demanda le nom de toutes les personnes qui vivaient, tant au cloître que dans les dépendances du couvent. Il s'enquit même du nom de ceux et de celles qui visitaient le plus fréquemment les religieuses. De là un document précieux pour l'histoire de l'abbaye dans la première moitié du XVIIIe siècle. Toutefois les recherches de Dom Lataste échouèrent sur deux points. L'abbesse ne le voulut pas renseigner sur le nom des confesseurs qui lui prêtaient leur ministère à elle-même et à ses sœurs. C'eut été, disait-elle, avec quelqu'apparence de raison, livrer à la vindicte du pouvoir des amis, qui se sacrifiaient pour elle et ses filles. Elle fut en outre plus que réservée sur le nombre des novices. Il ne devait pas être considérable; mais comme elle se sentait menacée de ce côté, Mme de Ségur ce contenta de répondre que leurs noms se trouvaient joints à ceux des autres membres de la communauté.

Après avoir tout vu, tout examiné, pendant les deux jours qu'il passa à l'abbaye, Dom Lataste se montra fort satisfait.

Il rédigea un rapport très favorable, constata la bonne situation de la maison, la pauvreté des cellules, la hauteur et la solidité des murs de clôture, et termina par ces paroles que nous citons textuellement. « Nous avons reconnu « que la régularité est observée dans la dite communauté, « que les religieuses y vivent dans un esprit de paix, de cha- « rité et d'obéissance, que les offices de jour et de nuit s'y « font avec exactitude, et que la clôture y est rigoureusement « gardée. »

Bien plus, ces deux jours passés à Gif avaient suffi pour changer entièrement les dispositions du visiteur à l'égard de l'abbesse. C'est que Mme de Ségur, élevée à la grande école de Mme d'Orval, et douée de qualités naturelles très brillantes, avait aussi l'art d'impressionner favorablement quiconque s'entretenait avec elle. Sa parole affable, ses airs de grande dame, sa piété un peu raide séduisirent littéralement Dom Lataste ; et ces dispositions favorables ne s'évanouirent point aussitôt après sa mission, car il entretint des rapports bienveillants et un commerce épistolaire avec Mme de Ségur durant plusieurs années. Cette fois il rentra à Paris enthousiasmé, et fit si bien que l'archevêque entra dans tous ses sentiments.

Le prélat qui ne demandait pas mieux, ce semble, que d'être convaincu, courut à Versailles voir le cardinal-ministre. Celui-ci fut loin de partager les vues optimistes de M. de Vintimille. Toute la plaidoirie de l'archevêque vint échouer devant le parti pris de Fleury, qui n'avait pas pardonné les airs hautains et les propos, tenus naguères par M. de Ségur, à son endroit. Il montra à l'archevêque deux lettres de l'abbesse, trouvées par la police chez le P. Terrasson, oratorien et janséniste fougeux. Ces lettres étaient toutes pleines des doctrines suspectes et condamnées. Le ministre finit par imposer à Mgr de Vintimille l'ordre d'aller en personne visiter l'abbaye, et celui-ci, bien qu'à regret, dut le promettre et obéir.

Ce fut le 26 octobre au matin que l'archevêque de Paris arriva au monastère avec toute une suite d'ecclésiastiques,

montés dans trois voitures. Ce cortège inaccoutumé, ce mouvement, cet apparat, ces calèches, ces personnages, qui venaient troubler le repos et la solitude de la tranquille vallée donnèrent l'alarme dans le pays. Le bruit se répandit, comme à l'aide d'une traînée de poudre, qu'on venait enlever les sœurs de l'abbaye, ainsi qu'on l'avait fait vingt-cinq ans auparavant, pour celles de Port-Royal. En un instant, on vit sortir de tous les sentiers des bois et accourir au monastère, des paysans animés de sentiments divers, mais nullement bienveillants. Les uns semblaient mus par la simple curiosité, mais les autres en plus grand nombre, armés de bâtons et l'air menaçant, voulaient s'opposer par la force au départ des religieuses.

L'archevêque et ses compagnons n'étaient rien moins que belliqueux. Un peu surpris de l'effet produit par leur présence, ils commençaient à s'effrayer, lorsque les domestiques de l'abbaye vinrent parlementer avec la foule, qui, en voyant le prélat, finit par se rendre compte de ses dessins pacifiques, et se retira peu à peu.

Cependant l'alerte une fois passée, Mgr de Vintimille pénétra dans le cloître, après avoir renvoyé tous les prêtres de sa suite, à l'exception de son secretaire Artault. Chacune des religieuses fut de nouveau interrogée l'une après l'autre. La chapelle; les parloirs, les stales, le cloître, les cellules, tout fut visité, inspecté avec le plus grand soin ; et comme Dom Lataste, son envoyé, le prélat fut contraint de constater que tout était en ordre ; que les moniales étaient pieuses, régulières, obéissantes, trop obéissantes même à leur abbesse, dont elles suivaient aveuglément la direction.

Plusieurs points délicats restaient à traiter et à éclaircir. Il s'agissait de l'enseignement, de la doctrine prêchée aux religieuses, ainsi que des livres qu'elles avaient entre les mains. Le Pontife engagea Mme de Ségur à céder sur ce point, à se défaire de tous les livres suspects, et particulièrement des *Réflexions Morales* de Quesnel. La perspicace abbesse, prévoyant depuis quinze jours la visite de l'arche-

vêque, avait fait soigneusement cacher tous les livres de la bibliothèque, excepté les fameuses *Réflexions*. Elle ne voulut jamais céder sur le livre prohibé. Toutes les exhortations du prélat la trouvèrent inflexible et inébranlable. Il ne fut pas plus heureux dans son inquisition relative aux novices, et il ne put découvrir qui l'était et qui ne l'était pas.

Non moins délicate était la question du confesseur de l'abbaye, privée depuis plusieurs années d'un titulaire approuvé par l'Ordinaire. L'archevêque avec une sorte de bonhomie lut une liste de vingt-trois noms d'ecclésiastiques, *tous braves gens,* dit-il, auxquels il joignit encore les noms de ses douze grands vicaires, et permit aux religieuses de choisir un confesseur parmi ces trente-cinq prêtres. « Hélas! « gémit l'annaliste du couvent, il ne nous en fallait pas tant; « seulement un seul qui fut pacifique, et nous dûmes nous rési- « gner à en choisir un dans le régiment des *acceptans* ! » L'abbesse fit choix de M. D'Eté ou Desté curé de Gometz-le-Châtel, qui se trouvait à proximité du monastère. Son soleil ne jeta pas un bien vif éclat parmi les recluses; toutefois il remplit son difficile ministère pendant trois ans sans trop tracasser ses susceptibles pénitentes. Un chanoine régulier qui lui succéda fut moins heureux et dut se retirer au bout d'un an.

Les longs entretiens de Mme de Ségur et de l'archevêque avaient rompu la glace entre eux. Celui-ci n'avait pu se défendre du charme d'une conversation si grave et si élevée. On en était déjà aux propos courtois et aux petits cadeaux qui font naître l'amitié quand ils ne l'entretiennent pas. Le prélat qui, tout en chassant le jansénisme des monastères, l'introduisait à son insu dans la liturgie, parla du nouveau bréviaire qu'il faisait éditer pour son diocèse. Il en promit un exemplaire richement relié à Mme de Ségur, en guise d'hommage. Celle-ci, en remerciant l'archevêque, répliqua, qu'elle s'empresserait de donner à toute sa communauté le nouveau livre de prières, malgré la dépense considérable qui devait en résulter pour la maison.

Mgr de Vintimille avait déjà passé deux jours à l'abbaye,

et de plus en plus charmé du bienveillant accueil qu'il y recevait, il ne voulut point encore s'en aller. Le 28 octobre il donna la confirmation aux jeunes pensionnaires de la maison, et dans le discours qu'il prononça à cette occasion, il loua hautement la bonne éducation donnée par les moniales, et félicita chaleureusement les maîtresses et les élèves.

Néanmoins il avait attendu jusqu'au dernier moment pour signifier encore quelques mesures rigoureuses. L'une d'elles concernait le prêtre Cillart. On se souvient qu'il avait succédé à Morna comme confesseur, et qu'interdit en 1730, il était demeuré à l'abbaye avec le titre de chapelain. Mme de Ségur supplia pour que cet ami de la maison y restât ; mais l'archevêque fit entendre que toute résistance était inutile. Il laissa même voir derrière un simple retard, l'expédition d'une lettre de cachet, sorte de *mandat d'amener* du temps, et Cillart dut quitter le couvent avant le cortège épiscopal.

Enfin une dernière mesure la plus douloureuse de toutes, puisqu'elle sonnait un demi-siècle à l'avance le glas funèbre de la communauté, fut signifiée à Mme de Ségur. On avait arrêté dans les conseils du gouvernement, et l'archevêque l'avait appris du cardinal-ministre, que défense était faite à l'abbaye de recevoir des novices et de se recruter (1) : c'était la mort d'inanition. L'abbesse se recria devant cette mesure arbitraire, tyrannique, anti-canonique ; et l'infortuné prélat qui la lui signifiait gémit avec elle de cette rigueur. « Je le sens bien, j'en suis fâché, disait-il, mais la chose est décidée, arrêtée, et vous et moi nous devons obéir. »

Mme de Ségur ne se soumit sans doute qu'imparfaitement, car dans le nécrologe nous lisons à la date du 14 mars 1740, le décès de *Louise Catherine de Chaulnes de Bures*, *novice de chœur*, décédée au monastère à l'âge de trente ans. Toutefois l'abbesse n'osa pas aller jusqu'à faire faire des vœux ; et le régistre de profession ne contient qu'un seul acte, pendant

(1) Fleury avait même demandé la suppression pure et simple de l'abbaye de Gif, au Pape Clément XII, qui n'avait pas voulu l'accorder.

l'abbatiat de Françoise de Ségur. Il est daté du 6 janvier 1735, et par conséquent antérieur à la défense faite par Mgr de Vintimille.

Celui-ci avait quitté l'abbaye plus sympathique à Mme de Ségur et à ses religieuses, qu'il n'y était entré. Ces dispositions bienveillantes, connues de son entourage, ne furent pas longtemps ignorées du public. Les jansénistes s'en alarmèrent, et accusèrent même Mme de Ségur de faiblesse et de trahison. Le vieux Soanen lui écrivit du fond de sa retraite pour s'en plaindre, et la rattacher au parti. C'était peine inutile, car elle n'avait jamais songé à s'en séparer.

CHAPITRE XXIX

Mme de Ségur (*suite*). — Nouvelles épreuves. — M. Garahen. — Femme Noël. — Accusations ridicules contre les religieuses. — Procès abandonné. — Paix relative. — Encore les Dominicains. — Nouvelle liturgie. — Une religieuse peintre. — Portrait de Mme d'Orval. — Mme de Ségur et sa famille. — Charité de l'abbesse. — Observance. — Mémoire de 1746. — Décès multipliés. — Jansénisme exalté de Mme de Ségur. — Difficultés qui s'en suivent. — Embarras temporels. — Maladie et mort de Mme de Ségur.

L'archevêque parti, la série des épreuves du monastère n'était pas close. Une maladie contagieuse s'abattit sur l'abbaye au mois de mai 1737, et en moins de quinze jours, les mères de Gauville, Chantereau et de Montigny moururent. Ces décès foudroyants répandirent un voile de deuil sur la communauté.

Presque en même temps, Mme de Ségur se trouva en butte à une véritable tempête d'injures et de calomnies. L'abbé *Trénard*, qui avait remplacé Cillart, demeura deux ans en fonction, et quitta Gif en 1738, en sorte que l'abbaye se trouva de nouveau sans chapelain. La châtelaine de Courcelles avait, pour le service de sa chapelle, un prêtre irlandais nommé *Patrice Garahen*. Sachant l'embarras de l'abbesse sa voisine, et devant elle-même rentrer à Paris, elle lui proposa cet Irlandais, qui vint habiter le monastère, où son caractère doux et affable ne tarda pas à lui concilier les sympathies de toute la communauté.

Sur ces entrefaites, une femme, nommée *Noël*, fut admise au couvent comme tourière. Elle s'y fit bientôt remarquer par les exagérations de sa piété; après quelques mois de séjour, elle devint suspecte à l'abbesse qui la renvoya. Mécontente d'avoir reçu son congé, elle se plaça en qualité de domestique chez le curé de Gif, qui était mal avec l'abbaye. Excité par les bavardages de cette femme, qui vilipendait journellement les religieuses, le curé dressa un mémoire, et un procès fut bientôt intenté aux bénédictines. M. Robinet, grand vicaire de l'archevêque, se trouva impliqué dans l'affaire, et fut accusé par les moniales d'avoir suscité la femme Noël, comme espion d'abord, et ensuite comme faux témoin. La procédure, commencée à Paris, se poursuivit chez les Lazaristes à Versailles. Le cardinal-ministre qui n'avait pas désarmé après la visite de l'archevêque, y prit part. L'ancienne tourière accusa les religieuses de crimes imaginaires. Le chapelain Garahen vint à son tour et fit chorus avec la servante. Tous deux avaient machiné cette affaire, sous l'inspiration du curé, dit le mémoire auquel nous empruntons ces détails.

Au dire de ces singuliers accusateurs, Mme de Ségur et ses sœurs étaient des iconoclastes, ennemies de la Sainte Vierge et des Saints; elles violaient la clôture; recevaient des prêtres vêtus de diverses couleurs, — lisez des dominicains; — les introduisaient dans le couvent par des ouvertures faites aux murs, et même par des souterrains, pour se confesser pendant la nuit. Il semble que ces racontars insensés avaient été méchamment semés dans le pays, et avaient soulevé contre les religieuses les imaginations d'un peuple mobile, qui naguère voulait les défendre, et qui maintenant les injuriait en les menaçant. C'est la première fois que nous voyons apparaître, dans l'histoire, ces sottes inventions de souterrains monastiques, qui ont fait depuis une si prodigieuse fortune dans les romans et les contes populaires.

L'abbesse, avertie de tout ce qui s'était passé, écrivit au cardinal-ministre pour se justifier de ces burlesques accusa-

tions. Celui-ci, n'avait sans doute pas eu de peine à démêler, au milieu de ces niaiseries, la vengeance et les jalousies qui les avaient dictées; il répondit diplomatiquement qu'il n'avait entendu parler de rien, et que s'il apprenait quelque chose, il se ferait un devoir d'en informer Mme l'abbesse. L'archevêque fut prévenu de son côté; mais, mécontent du bruit fait autour d'une affaire compromettante pour l'un de ses vicaires généraux, il répondit sèchement qu'il ne savait rien. Il insistait seulement pour que Mme de Ségur reprit M. Garahen, qu'elle avait mis à la porte à son retour de Versailles. Celle-ci, justement blessée d'avoir été calomniée par un prêtre logé sous son toit, ne voulut pas céder et maintint sa décision.

Cette tempête s'apaisa peu à peu, et procura même au monastère une paix relative. A force d'instances et grâce à un certain M. du Luc, ami des religieuses en même temps que de l'archevêque, Mme de Ségur obtint de n'avoir plus de séculiers à l'abbaye. Elle avait toujours gardé une grande sympathie pour les dominicains. C'était eux qui étaient désignés dans les bruits populaires, comme s'introduisant furtivement dans le cloître, où quelques-uns des leurs n'avaient pas cessé en effet de venir ostensiblement. Sur des instances réitérées, Mgr de Vintimille permit au P. Honoré Siméon, docteur en Sorbonne, d'aller s'installer à Gif comme confesseur du couvent. Il y vint en effet et y demeura sept ans dans la plus profonde retraite, sans retourner une seule fois à Paris. Un de ses frères en religion, le P. Barrachin, s'installa près de lui comme chapelain. Dix ans durant les dominicains firent seuls le service de la chapelle, à la grande satisfaction des religieuses. L'un d'eux, le P. Jacques Bonpart de Céton, qui y mourut en 1745, âgé de soixante-deux ans, fut enseveli dans la nef de l'église abbatiale, où il repose sans doute encore.

Mme de Ségur profita du calme relatif dont elle jouissait pour donner carrière à son zèle. Comme elle l'avait promis à l'archevêque, elle voulut avoir des nouveaux bréviaires, édités pour le diocèse de Paris. Elle composa un *Propre* pour

son monastère et un cérémonial. Grâce à la générosité du Marquis de Ségur et de l'ancien évêque de Saint-Papoul, toutes les moniales furent pourvues de chacun un exemplaire de ces deux ouvrages. On fit même venir de Paris deux ecclésiastiques pour apprendre aux moniales le chant nouveau, qui avait été modifié en même temps que la liturgie.

L'abbesse travailla aussi à l'embellissement de l'église abbatiale. Par son ordre, deux belles grilles en fer forgé et admirablement ouvragées furent placées à l'entrée du chœur, et séparèrent plus complètement les religieuses des fidèles, qui occupaient la nef.

Au nombre des moniales se trouvait alors une sœur nommée *Marie Burel.* C'était une artiste peintre qui avait vécu sept ans à Port-Royal, avant d'entrer à Gif. Mme de Ségur qui l'aimait, lui fit exécuter quatre grands tableaux religieux, qu'elle plaça dans la nef de sa chapelle. La même artiste rajeunit également les trois autres toiles que le sanctuaire possédait déjà. Pendant ce temps, M. du Luc, cet ami dévoué, peignait le portrait de Mme d'Orval, au bas duquel l'abbesse fit écrire ce quatrain de sa composition :

Si d'une abbesse illustre en grâce, en piété,
Dans ce simple portrait tu ne vois que l'image,
Contemple le troupeau que ses soins ont formé,
Ses vertus, ses regrets t'en diront davantage.

Grâce à la tranquilité dont elle jouit, surtout après la mort du cardinal Fleury, arrivée en 1743, Mme de Ségur put rendre plus fréquents ses rapports avec sa famille. Déjà elle avait près d'elle deux de ses nièces, qui faisaient leurs études sous sa direction. Sa sœur ainée, religieuse de Jouarre, quitta cette célèbre abbaye, et vint vivre à Gif avec une pension de 400 livr., fournie par sa famille religieuse. Enfin son frère, l'ancien évêque de Saint-Papoul, plus libre de ses mouvements, venait une fois chaque année à Gif, passer quelques jours près de ses deux sœurs réunies. Sa dernière visite eut lieu à Noël de l'année 1747. Il quitta l'abbaye

triste et souffrant, et mourut en effet moins d'un mois après.

Comme toutes ses devancières, Mme de Ségur pratiquait largement la charité envers les pauvres. Bien avant la création de nos fourneaux économiques, il y en avait d'établis gratuitement à la porte de chaque couvent. Celui de Gif fonctionnait avec une telle libéralité, que les officiers de la justice de Chevreuse se plaignaient sans cesse qu'il attirât dans la contrée, les malandrins, les vagabonds et les voleurs, en sorte qu'à son grand regret, l'abbesse dut le supprimer aussi bien que les distributions quotidiennes de soupe, faites à la porte du monastère.

Ces aumônes n'étaient pas sa seule manière d'exercer la charité. Le trait suivant, cueilli dans les annales du couvent, montre avec la bonté de l'abbesse, que rien n'est nouveau sous le soleil.

Un soir de février 1748 deux petits garçons, suivis de leur sœur, arrivent à la porte de l'abbaye. Affamés, déguenillés, sales, mourant de froid, les deux garçonnets exposent qu'ils arrivent de Prusse, chassés par la misère. Leur mère est restée à la ferme de Gousson, disent-ils, et ils implorent la pitié et la charité des religieuses. Mme de Ségur avertie vient en hâte, elle fait réchauffer, soigner, habiller et héberger ces trois enfants. Comme ils se disaient protestants, on s'occupa de leur instruction religieuse, et déjà on songeait à leur baptême. Sur leurs indications, on écrit en Prusse pour les rapatrier ou les établir; mais avant que la réponse n'arrivât, les deux drôles avaient quitté l'abbaye, et regagné les faubourgs de Paris, d'où ils étaient venus directement pour se faire héberger au monastère. Néanmoins la bonne œuvre de l'abbesse ne fut pas perdue tout entière, car la petite fille voulut demeurer au couvent, où elle fut élevée avec soin et fit dans la suite une domestique digne d'éloges.

Cependant Mme de Ségur maintenait à l'abbaye une observance stricte et rigoureuse à l'égard de tous. La clôture lui était si sacrée, que l'un de ses neveux s'étant marié à Paris, voulut amener sa jeune femme visiter l'abbesse sa tante. Avant de partir, il avait demandé et obtenu pour la nouvelle

dame de Ségur la permission d'entrer dans le cloître. L'abbesse s'inclina devant la lettre de l'archevêque; mais elle manifesta publiquement sa peine d'une atteinte si grave portée par les siens à la règle.

Il semble pourtant que dès lors la loi de l'abstinence avait un peu fléchi, à l'insu peut-être de Mme de Ségur. Les comptes du boucher fournissent des indications précieuses à ce sujet. On y voit qu'en 1746, bien que la maison ne se composât plus que de 80 personnes environ, la note de viande est sensiblement plus élevée qu'en 1734, alors que la communauté comptait 120 membres, et cette augmentation n'était pas uniquement due à l'élévation du prix de la viande.

L'abbaye allait sans cesse en se dépeuplant, car la mort frappait souvent à sa porte. Il y eut 30 décès dans l'espace de dix ans, tant sous le cloître que parmi les pensionnaires. Les mères de Vallon de Couvrelles, Freret, Brulart, le Roux, de Frêne, de Beaulieu, de Beaulac, Baudin, Cartery, Cherier, de Verne étaient retournées à Dieu, sans être remplacées. Toutefois le cloître était loin d'être désert. M. Morize, fidèle à son système, ne voit plus à l'abbaye que 36 religieuses en 1747. Or, l'état dressé en février 1746 donne encore 33 moniales ayant des pensions, 10 religieuses de voile blanc ou novices, plus de 14 converses, et au moins 10 ou 12 religieuses qui n'avaient pas de pensions, ce qui porte le chiffre total des vêtues à 70 environ, pour lesquelles on accuse un revenu annuel de 26.000 livres, chiffre inférieur à la vérité (1).

En avançant en âge Mme de Ségur n'avait nullement modifié ses opinions. Elle était au contraire plus entêtée janséniste que jamais. L'évêque de Senez en mourant lui avait

(1) Ce compte de 1746 nous révèle plusieurs détails intéressants. En dehors de ses produits, l'abbaye était contrainte d'acheter des œufs, du beurre et des légumes pour la somme de 3.000 liv. Il fallait en outre à ce couvent, entouré de taillis qui lui appartenaient, pour 1.600 livr. de bois de chauffage. Les frais de médecin, chirurgien et pharmacien s'élevaient à 500 liv. Les ports de lettres sont inscrits pour 462 liv. La viande 3.000 liv.; le poisson 400 liv. — A cette même date on recevait encore 3.000 liv. d'aumônes. (*Mémoire manuscrit.*)

légué le fameux rochet brodé à Gif. Elle en fit une sorte de relique, qu'elle exposa à la vénération de la communauté, et demanda même à ce qu'on le lui passât après sa mort, pour n'en être pas séparée dans la tombe; ce en quoi on devait bientôt la satisfaire.

Un jour en 1748, elle se mit à examiner les livres de la bibliothèque du couvent; elle en retira tous ceux qui ne lui parurent pas conformes à l'esprit et à la doctrine de Jansénius et de Quesnel, puis elle en fit un autodafé. « Je viens, écrivait-« elle le lendemain, de purger notre bibliothèque de tous les « livres jésuitiques.., et je voudrais que tous ceux de cette « espèce, répandus par le monde, eussent le même sort. »

Tant d'exagération devait lui attirer de nouveaux ennuis et de nouvelles épreuves. Cela ne tarda pas en effet. M. de Beaumont avait succédé à M. de Vintimille sur le siège de Paris. Le nouveau prélat, qui n'était rien moins que janséniste, fut bientôt instruit de l'esprit qui régnait à Gif. On lui dit, que le monastère était un repaire de jansénistes; c'est pourquoi il résolut de sévir. Le P. Siméon, le confesseur des religieuses, fut interdit. Il dut quitter l'abbaye, et ses supérieurs mécontents rappelèrent aussitôt le P. Creps, qui faisait fonction de chapelain. Les religieuses se trouvèrent dans le même embarras qu'en 1730. M. de Beaumont voulait faire davantage encore; mais on lui représenta que la maison était condamnée et qu'il n'avait plus qu'à la laisser mourir.

A ces graves difficultés vinrent se joindre des embarras et des disputes avec les seigneurs de Mitry, Compans, Thieux, qui tous faisaient refaire leurs régistres terriers, et cherchaient à augmenter la quantité de terres et de vassaux de leur dépendance. Comme l'abbaye possédait des biens-fonds dans ces quartiers là, elle ne savait auquel entendre parmi tous ces compétiteurs, qui n'étaient pas tous et toujours de bonne foi. De plus, les fermiers se transformaient souvent en hommes d'affaires, et sous prétexte d'éclairer les difficultés et de défendre les intérêts des religieuses, ils se faisaient donner des procurations, actionnaient les parties et engen-

draient un inextricable galimatias. Leur correspondance à ce sujet pourrait fournir un curieux chapitre à un ouvrage intitulé les *Plaideurs*.

Mêmes difficultés aux portes du monastère. La maison de l'Image Saint-Jean à Gif, acquise dans des conditions particulières, était l'objet des revendications les plus vives et les plus acrimonieuses de la part des héritiers du vendeur. Malgré deux ou trois sentences obtenues par l'abbaye, un sieur Héricourt en appelait toujours, et poursuivait sans cesse les religieuses, qui se défendaient mal d'ailleurs. Mme de Ségur, tout entière à ses idées mystiques, abandonnait un peu cette partie de l'administration à la prieure et à la dépositaire; mais elle n'en souffrait pas moins de ces contestations qu'elle avait en horreur.

C'est au milieu de ces difficultés qu'elle tomba malade, au début de l'année 1749. Elle voulut cependant pratiquer sans dispenses toutes les mortifications du Carême. Se sentant gravement atteinte, elle songea à donner à la communauté un visiteur, qui serait en même temps son protecteur dans les mauvais jours qu'elle prévoyait. L'élection fut faite; mais l'archevêque refusa de la confirmer, partant le résultat fut nul.

Ni le printemps, ni l'été n'avaient ramené les forces dans le corps défaillant de Mme de Ségur, comme on l'avait espéré. Elle était d'une maigreur de squelette : ses yeux brillants, son teint pâle, ses lèvres décolorées, son corps décharné, tout annonçait que la mort s'avançait à pas précipités. Elle ne pouvait plus paraître que de temps à autre aux exercices de la communauté. L'automne vint avec ses tristesses et ses brouillards; et bientôt la malade fut contrainte de s'aliter tout-à fait. A la fin d'octobre, elle voulut encore se faire porter au chœur, et lorsqu'elle traversa les corridors du monastère, on crut voir un spectre apparaître. Comme ses forces baissaient visiblement, on fit venir près d'elle M. Hamart, curé de Toussus. Il confessa la malade et la communia le 2 novembre, jour des morts. Ses forces parurent revenir, mais elle retomba au bout de quelques jours.

Un jour qu'on lui apportait de nouveau la sainte Eucharistie, elle rassembla son reste d'énergie pour répondre aux exhortations du prêtre; elle affirma sa foi au sacrement de l'autel; puis s'animant tout à coup, elle supplia ses filles de ne jamais céder sur les questions de doctrine; elle proféra les plus violents anathèmes contre le Pape, la bulle *Unigenitus*, et tous ceux qu'elle nommait ses fauteurs. Ce fut au point qu'on la crut en délire; mais il fallut bien reconnaître qu'elle jouissait de tous ses sens.

Le lendemain de cette scène désolante, comme elle baissait toujours, la communauté se réunit de nouveau pour réciter près de sa couche les prières des agonisants. Vers midi l'agonie commença; la malade agita sa main pâle et amaigrie, comme pour repousser quelque chose, et elle mourut sur les deux heures de l'après-midi, au milieu des sanglots étouffés de ses sœurs, qui par leurs prières, cherchaient à retenir son dernier soupir. C'était le samedi 22 novembre 1749, et Mme de Ségur n'avait pas encore 52 ans.

Cette mort terrifiante que l'annaliste du couvent appelle la mort d'une sainte, et qui fut plutôt celle d'une sectaire, jeta comme un voile de consternation sur l'abbaye tout entière. Les obsèques présidées par le curé de Toussus, entouré de trois ou quatre prêtres, eurent lieu sans grand apparat, le lundi 24 novembre. Mme de Ségur fut ensevelie dans le chœur de l'église abbatiale, entre Mmes de Clermont et d'Orval.

Elle fut la dernière abbesse de Gif, où elle était entrée pour le malheur et la ruine de ce vieux cloître. Sans doute elle ne fut pas la seule cause de sa suppression; mais elle y contribua plus que personne par son entêtement, son jansénisme outré et sa révolte ouverte contre les légitimes pasteurs de l'église, qui avaient droit à sa soumission et à son obéissance. Dans les nombreuses notices publiées sur la famille de Ségur pendant ces derniers temps, on ne lit nulle part le nom de la dernière abbesse de Gif.

CHAPITRE XXX

Louise Henriette Feydeau gouverne avec le titre de prieure. — Jeanne Marie de Walles dépositaire. — Personnel de l'abbaye vers 1750. — Confesseurs et chapelains. — Affaiblissement de l'autorité. — Maladie contagieuse. — Mort des religieuses. — Biens temporels. — Rapports difficiles avec l'archevêché. — Vente de la ferme de Compans. — M. Dudéré de Graville. — Vie de Mme de Ségur. — Restauration de l'Abbaye. — Mort de la prieure. — Menaces de suppression.

Ce qui nous reste à raconter n'est plus que l'histoire de la longue agonie du monastère. Après les funérailles de Mme de Ségur, les religieuses firent de nombreux mais inutiles efforts, pour obtenir la nomination d'une abbesse. Prières, démarches, écritures, influence des amis et des parents, on ne peut imaginer tout ce qui fut mis en œuvre pour atteindre le but tant désiré. Peine inutile, l'abbaye était irrévocablement condamnée.

Le gouvernement de cette communauté meurtrie passa tout entier au mains déjà débiles de Mme *Louise Elisabeth Henriette Feydeau*, prieure claustrale depuis de longues années, et l'une des plus anciennes religieuses de la maison. Fille de Pierre Feydeau, chevalier, seigneur de Courcelles, elle avait été élevée dans l'école enfantine du monastère, dont elle devenait la supérieure; y avait fait profession en 1700 et en était devenue prieure en 1721, sous Mme d'Orval. Ses yeux n'avaient jamais contemplé d'autre horizon que celui de l'étroite vallée, où l'Yvette serpente au milieu des prairies verdoyantes entre deux coteaux boisés. Agée de 72 ans,

chargée d'embonpoint, l'esprit déjà affaibli par la fatigue et les années, elle était dans l'impossibilité absolue de gouverner une maison aussi populeuse que l'était encore l'abbaye, et dans des circonstances aussi difficiles.

Elle s'adjoignit, ou plutôt les circonstances placèrent près d'elle, pour la seconder, la Mère *Jeanne Marie de Walles*, dépositaire du couvent. Comme Mme de Feydeau, celle-ci était fille de la contrée. Issue d'une famille qui depuis le XIVe siècle avait occupé successivement les trois châteaux du Grand Ménil, du Petit Launay et de Montjai, dans la paroisse de Bures, les de Walles s'étaient alliés à toutes les puissantes maisons de la vallée, notamment avec les de Coubertin, dont notre dépositaire était petite-fille par sa mère. Entrée au cloître en même temps que sa sœur Jeanne Madeleine, la mère de Walles avait été l'enfant de prédilection de Mme de Ségur, qui lui avait légué toutes ses pensées, et dont elle allait se faire l'historien. Fine, remuante, perspicace, la dépositaire était, au physique, petite maigrette, avait le visage long et en pointe : tout l'extérieur et tout l'esprit d'une sectaire. Elle était agée de 47 ans, lorsque les circonstances la mirent en évidence; et sans le fanatisme janséniste, dont elle était l'incarnation vivante, elle eut été très capable de faire une excellente supérieure de l'abbaye.

Mmes Feydeau et de Walles représentèrent l'autorité dans cette communauté, composée d'éléments assez divers et quelque peu disparates. Car, outre les moniales voilées, tout ce qu'il y avait dans les environs de vieilles dames ou de veuves, mécontentes d'elles-mêmes, des autres et du sort, s'étaient données rendez-vous à l'abbaye, et leurs lettres, leurs paroles imprudentes et leurs relations au dehors en hâtèrent la ruine et la décadence.

On y rencontrait également de vieux jansénistes endurcis, qui s'étaient retirés là pour finir leurs jours. Ils rendaient aux religieuses de petits services matériels, priaient journellement dans la nef de l'église abbatiale, menaient à peu près la même vie et faisaient même figure que les anciens soli-

taires de Port-Royal. Tel était un certain Vassier de Saint-Romain, qui mourut à l'abbaye, où il fut enterré. Comme pour compléter cette singulière société, deux ou trois prêtres interdits pour leurs doctrines s'étaient aussi retirés là, et y vivaient dans la retraite et dans l'oubli.

Hommes et femmes, avant d'être admis dans l'association à un titre quelconque, devaient pouvoir montrer de bons et authentiques certificats de Jansénisme, anathématiser et détester du fond du cœur la bulle *Unigenitus*, et savoir faire l'oraison dans Quesnel.

Toutefois, depuis le départ des Dominicains, l'abbaye était toujours sans confesseur et sans chapelain attitrés, car les prêtres qui y vivaient, ne pouvaient exercer ni l'une ni l'autre de ces fonctions, à cause de l'interdit qui les frappait. On avait recours de temps en temps aux ecclésiastiques du dehors. MM. Fizes, curé de Saint-Aubin, Charrier, curé de Bures, et Dété curé de Saint-Clair, remplirent tour à tour la première et la plus délicate des deux fonctions : celle de confesseur. Tous ces ecclésiastiques, de morale rigide comme leurs pénitentes, ne les tourmentaient point relativement à leurs croyances. Quant au curé de la paroisse, il n'y fallait pas songer, il était dans sa destinée, comme dans celle de ses prédécesseurs, d'être presque toujours mal avec les religieuses, ses voisines et ses paroissiennes. Enfin un prêtre, nommé *Claude Gandier*, remplit à partir de 1750, les fonctions de chapelain durant trois ou quatre ans, et fut remplacé par *Nicolas le Vavasseur*.

L'autorité tombée aux mains affaiblies de la Mère Feydeau, se relâcha bientôt, et les conséquences ne tardèrent pas à s'en faire sentir. La zizanie, malgré des affirmations contraires de la part de l'annaliste du couvent, se mit entre les religieuses du cloître, et cet oracle de l'Evangile se manifesta une fois de plus pour l'infortuné monastère : « Toute maison divisée contre elle-même périra. »

En même temps, les novices ou les sœurs du voile blanc, qu'on avait toujours entretenues dans la pensée de faire

profession, perdirent peu à peu courage après la mort de Mme de Ségur, et plusieurs d'entre elles quittèrent l'abbaye, en voyant la tournure que prenaient les événements. La mort aussi prélevait son contingent ordinaire, et faisait des vides que personne ne venait combler. Dans la seule année 1750, elle fit trois victimes parmi lesquelles sœur Louise Chanterolle, âgée de trente-cinq ans seulement, et l'une des dernières professes reçues par Mme d'Orval. Une maladie contagieuse, qui reparaissait de temps en temps, s'abattit également sur le petit pensionnat qu'elle dépeupla en quelques mois.

Pendant les neuf ans de son gouvernement, la prieure vit mourir dix ou douze des plus anciennes religieuses de la communauté, entre autres, les Mères Félix, Grassot, de Beaulac, Le Bigre, Fréret, de Villebois, de Champlais, Hequen, Brière et Vallot, toutes très attachées à la règle, qu'elles pratiquaient depuis leur entrée au cloître.

A toutes ces épreuves se joignaient les embarras ordinaires touchant les biens temporels. La situation de l'abbaye vis-à-vis de l'archevêché rendait extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, le règlement de toute affaire importante. En voici un exemple entre plusieurs. Le 5 septembre 1747, la communauté avait vendu, ou comme on disait par euphémisme, avait échangé la ferme de Compans, avec un sieur Lallemant de Nantouillet, contre un titre de 2.000 livres de rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. On avait, dans cette circonstance, négligé de demander l'autorisation de l'archevêque, comme l'exigeait le droit. Les religieuses alléguaient que c'était par ignorance. De vrai, Mme de Ségur n'ignorait rien du tout ; mais comme le prélat ne lui était ni sympathique, ni favorable, elle avait tout simplement cru pouvoir se passer de lui. Ce défaut de forme empêcha la validité du contrat. Le roi fut consulté; sur le *visa* des bonnes raisons alléguées par les moniales pour obtenir l'échange, il donna un avis favorable en 1749. L'archevêque voulut bien alors ordonner à un abbé Thierry de faire une enquête

pour légitimer la vente. Sur ces entrefaites Mme de Ségur mourut et tout fut à recommencer. On reprit l'affaire en 1750, mais Mgr de Beaumont, blessé sans doute de la conduite des religieuses à son égard, ne donna pas suite à leur requête, en sorte qu'on ne put rien terminer, et que la ferme de Compans demeura la propriété de l'abbaye.

Mêmes difficultés et de plus graves encore, en 1754, avec un sieur Cailleau, chirurgien et cabaretier ! à Gif, qui voulait jouir, malgré les religieuses, de la maison de l'Image Saint-Jean et des terres qui en dépendaient, parce que son beau-père, Laurent Larché, avait précédemment passé bail de ces terres.

C'était à Mme de Walles, ou comme on disait au cloître, à la Mère sainte Perpétue, qu'incombait le soin de s'occuper des affaires temporelles et du contentieux, par suite de la charge de dépositaire qu'elle exerçait. Dans cette tâche, elle avait pour conseil et pour aide, un personnage très intelligent et fort dévoué aux intérêts du couvent : M. Dudéré de Graville, guide et conseil de Mme de Walles pour le gouvernement des affaires temporelles. Dans des lettres très claires et fort bien faites, il apprenait à son élève ce que disaient les lois, touchant les baux de location, leurs avantages et leurs conséquences pour ou contre le monastère. La religieuse, malgré ses cinquante ans et les devoirs de sa charge, avait l'air tout à fait novice dans ces sortes de questions ; et elle n'entendait que bien difficilement les droits des fermiers et locataires. Son guide lui citait alors des exemples, reprenait patiemment sa démonstration, pour lui faire toucher du doigt les conséquences de ses décisions; puis, il ajoutait aimablement: « Je suis fâché, Madame, de ne pouvoir pas vous donner « une décision, qui serait plus de votre goût ; mais vous « aimez trop la justice et l'équité pour ne pas vous y « rendre. »

Dans cette période, M. de Graville fut d'un grand secours aux religieuses. Il leur facilita des transactions et amena la fin de beaccoup de difficultés pendantes entre l'abbaye et ses fermiers.

Cependant la Mère Sainte-Perpétue n'écoutait que d'une oreille assez distraite les leçons juridiques de M. de Graville, son professeur de droit. Elle était trop occupée d'une autre œuvre, jugée par elle plus importante : l'histoire de Mme de Ségur, son modèle de prédilection, qu'elle s'appliquait à reproduire en tout.

Aussitôt après la mort de la dernière abbesse, elle s'était mise en devoir d'écrire la *Vie* de celle qu'elle nommait sa *Mère*, parce qu'en effet c'était Mme de Ségur qui, comme maîtresse des novices, l'avait formée à la vie monastique. Dépositaire de toutes les lettres et de tous les papiers du couvent, Jeanne Marie de Walles était toute désignée et très bien placée pour cette tâche délicate. De ses efforts est né un petit volume, où l'histoire de Mme de Ségur est redite depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Comme bien on pense, c'est un long panégyrique, une glorification des actes les plus répréhensibles de la dernière abbesse. L'esprit sectaire s'y étale sans aucune retenue ; et l'historien de l'abbaye ne peut accepter, qu'avec beaucoup de réserve, le contenu de cet ouvrage. Néanmoins, comme il contient beaucoup de renseignements positifs sur l'époque qu'il raconte, nous ne nous sommes point fait scrupule d'y puiser largement.

Soit prudence, soit tout autre motif qui nous échappe, Mme de Walles ne livra point son œuvre à l'impression ; elle est restée manuscrite, sans grand dommage pour l'auteur et pour l'héroïne. On en fit pourtant des copies, et c'est l'une d'elles, conservée à la bibliothèque de l'Arsénal (1) qu'il nous a été donné de parcourir. L'original contenait un appendice et des pièces justificatives qui n'ont pas été reproduites par la copie ; toutefois il en reste assez pour faire voir dans quel esprit l'ouvrage était conçu. L'auteur ne s'y est pas nommée, mais il ressort de ce qu'elle dit aussi bien que des autres archives de l'abbaye, que c'est à Mme de Walles que revient toute la gloire de cette entreprise, si gloire il y a.

(1) Biblioth. de l'Arsénal. Ms 3990. — Vie de Marie Anne Françoise de Ségur de Ponchat, abbesse de Gif. — 1758.

Pendant que la dépositaire se livrait à ses travaux historiques, la prieure malgré son grand âge entreprenait la restauration de l'abbaye. De 1755 à 1757 on fit en effet d'importants travaux au monastère, comme s'il avait dû abriter encore une nombreuse communauté ! Ah ! c'est qu'en dépit de tous les signes qui présageaient leur destruction, ces infortunées moniales ne pouvaient se résigner à la pensée de voir disparaître leur cher couvent. Elles espéraient contre toute espérance en des jours meilleurs; et même a cette époque de dissolution de la communauté, nombreuses encore sont les démarches qu'elles entreprirent pour se faire donner une abbesse et rajeunir par là leur maison déjà croulante.

Ces travaux de restauration furent la dernière œuvre entreprise par Mme Feydeau, car, brisée par les ans, elle s'acheminait à grands pas vers la tombe. Elle mourut en effet le 28 mars 1758, à l'âge de 81 ans, et fut enterrée le lendemain par Nicolas le Vavasseur, sans qu'il se produisit un de ces concours populaires, une de ces démonstrations de sympathie, qui, aux beaux jours de l'abbaye, venaient consoler en quelque sorte les moniales survivantes, de la perte d'une supérieure emportée par la mort.

Douce et pacifique par caractère, Mme Feydeau ne fut jamais une janséniste militante et exaltée; mais nourrie dans le milieu ambiant des fausses doctrines, elle ne sut pas s'y soustraire; et, lorsque les circonstances lui mirent en main le pouvoir, elle ne fit rien pour arrêter l'erreur. Peut-être d'ailleurs était-il déjà trop tard pour endiguer le torrent déchaîné. Dans tous les cas, il exerça librement ses ravages sur la communauté tout entière, pendant les neufs années que Louise Elisabeth Feydeau y présida.

En mourant, elle laissa la maison affaiblie sous tous les rapports. De 80 personnes environ qui la composaient encore en 1749, elle en avait perdu en neuf ans plus de 40. Souffrante et âgée, la prieure avait souvent besoin de dispenses, qu'elle ne pouvait par conséquent guère refuser aux autres. La rigueur de l'abstinence se relâcha peu à peu. Le chant de

l'office divin étant devenu presque impossible à de vieilles religieuses, dont les voix tremblantes n'étaient plus soutenues par des voix plus jeunes, on se mit à le réciter, en même temps on faisait quelquefois brèche aux exercices de la nuit.

Enfin des intrigues se nouèrent autour du couvent. Attaqué par les uns, défendu par les autres, il subit le sort de toutes les institutions croulantes, qui n'ont plus la force de se faire craindre, ni l'énergie nécessaire pour se faire respecter. Des lettres anonymes partirent de différents côtés, demandant sa suppression et sa réunion à quelqu'autre monastère du diocèse de Paris. La commission des réguliers qui fonctionnait à ce moment-là, avait grande envie de précipiter le dénouement. Chose étonnante, ce fut l'archevêque Cristophe de Beaumont qui se constitua alors son défenseur. Sachant la répugnance de la cour de Rome pour cette suppression, il représenta au cardinal de Luynes, président de la commission, que la maison était condamnée à diparaître promptement et sans secousse, par le grand âge des religieuses qui la composaient. Cette intervention épiscopale sauva l'abbaye encore une fois à la mort de Mme Feydeau.

CHAPITRE XXXI

Mme de Walles administre l'abbaye. — Nombre des religieuses. — Ruine de la discipline. — Mort des moniales, des ecclésiastiques, des pensionnaires et des serviteurs. — Défenseurs du monastère. — Propriété de l'Image St-Jean. — Visite des commissaires royaux. — Donation faite aux domestiques. — Foi et hommage. — Martin Manuel. — Mort de Mme de Walles.

Sans élection, sans nomination, par le seul fait qu'elle était dépositaire, *Jeanne de Walles* se trouva chargée du gouvernement de la communauté après la mort de Mme Feydeau. Elle était alors âgée de 56 ans, et en avait passé 50 dans le monastère, soit comme pensionnaire, soit comme religieuse.

M. Morize ne voit plus à l'abbaye que 21 moniales au moment où la Mère de Walles devint supérieure; c'est une trentaine qu'il aurait dû dire.

Cependant les attaques contre les religieuses se faisaient plus violentes que jamais. M. Morize donne une singulière raison de cet état de choses. C'est, dit-il, la prospérité de l'abbaye qui excitait les convoitises jalouses de ses accusateurs. Hélas! c'était bien plutôt sa décadence qui appelait sa ruine. Malgré les efforts faits par nos moniales pour appeler à leur secours des personnes capables de leur aider à porter le poids de la règle, et qu'elles revêtaient indûment de l'habit religieux, l'office de nuit fut abandonné, la tenue du chœur parfois suspendue, et bientôt interrompue

tout à fait. D'abstinence il n'en pouvait plus être question parmi ces vieillards affaiblis par l'âge.

Ce n'est point là, bien entendu ce qu'avouent les Bénédictines. A l'occasion de la mort de quelques-unes d'entre elles, elles ont inséré dans le *Nécrologe* de véritables annales, où elles affirment que leur communauté est toujours fervente, disciplinée, bien réglée et ne fait aucune brèche à la règle. Elles prenaient de la sorte leurs précautions contre les révélations de l'histoire. Mais les comptes de leur maison et les autres pièces de leurs archives sont là pour remettre les choses au point.

La vérité est qu'a partir de 1760, chacun vécut à peu près à sa guise dans cette maison naguère si florissante et si bien ordonnée. Aussi avec quelle rapidité la voit on se dépeupler. Ce sont d'abord les quelques petites pensionnaires qui s'en vont. On a bien fait venir de Paris une personne qui semble apte à l'enseignement, pour suppléer les sœurs trop âgées. C'est en vain. Les élèves quittent le cloître et laissent le pensionnat désert.

A son tour la mort frappe à coup redoublés sur ce refuge de septuagénaires. De 1760 à 1770, quinze religieuses de chœur sans compter les converses sont portées au tombeau. Ce sont les Mères Sevin de Miramion, Leau, Davy, Dupont, Mauny de Percey, le Bigre, de la Cour, Menard, le Blond, de Walles, sœur de la dépositaire, et quelques autres; si bien que M. Morize ne voit plus en 1771 que *huit* moniales à l'abbaye, ce en quoi il se trompe.

Bien entendu les hôtes ne sont pas plus épargnés que les moniales. On voit disparaître tour à tour les prêtres : Joseph Audibert, Pougnet de Beaumont et Jean Arnou, ancien curé de Fontenay-lès-Bries. L'article nécrologique de ce dernier est capable de former à lui seul une brochure, qui pourrait fort bien s'intituler : *Mésaventures d'un curé Janséniste.*

A côté des ecclésiastiques, on ensevelit, dans le petit cimetière du couvent, de grandes dames, comme Charlotte Emilie le Febvre de Caumartin, veuve de Nicolas Alexandre

de Ségur, proche parente de la dernière abbesse; Nicole Marie Treuillet du Coudray, et Denise de Ferrières ; et aussi d'humbles domestiques, comme Julienne Lévy, Jeanne Chéron et Nicolas Boucher.

Pendant que les unes sont emportées par la mort, les autres se découragent et quittent le cloître. C'est le cas de Denise Duvaux qui, durant 20 ans, remplit la charge d'infirmière sans qu'on puisse dire si elle était religieuse. Fatiguée et découragée, elle quitta Gif pour s'en aller à Paris; mais par reconnaissance les moniales, avant son départ, lui assignèrent 400 liv. de pension viagère.

Ainsi l'abbaye se vide peu à peu et par des causes diverses. Tel un vieil arbre à la puissante ramure, voit à l'approche de l'hiver, ses feuilles se sécher et se détacher les unes après les autres, pour ne laisser apparaître que ses branches longues et noircies, bientôt agitées avec violence par la tempête et les hauts temps : tel notre vieux monastère, dont les habitants disparaissent successivement, ne montrera bientôt plus que ses murailles lézardées et croulantes, par où le vent des révolutions pourra passer sans obstacle ni résistance.

A mesure que des vides se produisaient dans le cloître, ceux qui voulaient sa complète destruction, redoublaient d'efforts près de la commission des réguliers pour amener une prompte solution. Mais les religieuses trouvaient encore, même à cette époque, d'ardents et habiles défenseurs. L'un d'eux fut M. Rouillé de Filletières, seigneur de Vaugien. voisin de campagne des moniales, parmi lesquelles il avait une parente, il défendit avec persévérance et énergie le cloître menacé : lettres, mémoires, démarches, rien ne lui coûta pour se faire l'avocat de ses chères voisines. Il écrivit souvent au cardinal de Luynes, et protesta avec une éloquence indignée contre les attaques et les calomnies dont l'abbaye était l'objet.

Egalement précieux aux malheureuses moniales était le concours que leur prêtait toujours volontiers M. de Graville. C'était l'homme du conseil et de la prudence. Comme il

habitait de temps à autre le château de Belleville tout proche du couvent, pas une affaire importante ne se traitait sans qu'on le consultât, et s'il n'était pas ce qu'on nommait autrefois le procureur de l'abbaye, il en remplissait néanmoins presque toutes les fonctions. Bien plus, il s'enhardissait quelquefois jusqu'à faire de la casuistique et à donner des conseils de conscience.

Les terres et la propriété de l'Image Saint-Jean étaient toujours l'objet d'un interminable litige. Mme de Walles avait conçu des doutes sur ses droits, et accusait tout bas de supercherie les anciens procureurs de la maison; elle était même prête à abandonner la partie au sieur Héricourt, qui s'était ruiné en poursuites. Pour calmer ses perplexités, elle demanda avis à M. de Graville, qui lui répondit entre autres choses : « Ce n'est pas blesser la vérité, c'est seulement la « taire, ce qui est permis et quelquefois nécessaire. La « prudence ne permet pas toujours de tout dire. » Distinction un peu subtile dans l'espèce, mais qui aida la Mère de Walles à se former la conscience.

Quelque puissant que fût le concours apporté à l'abbaye par ses dévoués protecteurs, il pouvait retarder, mais non pas empêcher la catastrophe finale. Rien n'est triste et navrant comme cette longue agonie du vieux couvent. Menacées chaque jour de disparaître, les moniales s'imaginent chaque matin voir arriver les exécuteurs pour les expulser. En 1773, elles reçurent la visite des commissaires royaux qui firent l'inventaire des biens, meubles et immeubles de l'abbaye. Elles crurent cette fois que l'heure de la dispersion avait sonné. C'est pourquoi elles donnèrent à chacune de leurs domestiques l'humble mobilier de sa chambrette, à savoir : la couchette, les matelas, l'escabeau ou la chaise, et quelques ustensiles de ménage. Mais défendues par leur caducité même, le décret de suppression ne vint point encore. Qui dira les angoisses de ces malheureuses femmes vivant au milieu des ruines! A toutes les époques, le rôle des expulseurs est odieux et révoltant; cependant les plus barbares ne

sont pas ceux qui font vite et brusquement, mais bien ceux qui agissent lentement.

En 1779, nouvelle alerte. Rassemblant leurs forces, les survivantes dressèrent un acte qui, dans ses considérants et ses dispositions, leur fait trop honneur pour n'être pas conservé.

« Désirant, disent-elles, sous le bon plaisir du roy et de « nos supérieurs ecclésiastiques, récompenser, autant qu'il est « en notre pouvoir, les services de tout genre que nous ren- « dent, depuis dix, *vint*, trente, et quarante ans, les filles « domestiques dans l'intérieur de notre maison, qui ont sacri- « fié leur jeunesse à nous les rendre. » Elles maintiennent la donation en meuble et en linge de 1773, y ajoutent 200 liv. de rente viagère pour chacune des servantes, au nombre de *quatorze*, dont plusieurs ne devaient pas vivre assez pour recueillir ce bienfait. Elles prient en outre qu'on leur distribue toute la vaisselle du couvent et ajoutent : « Nous osons « espérer de la bonté du roy, que MM. les commissaires, qu'il « plaira à sa Majesté de nommer, pour prendre connaissance « des biens de cette abbaye, ratifieront par son ordre, cette « marque de notre reconnaissance, envers des domestiques « qui nous ont donné, avec tant de persévérance, des preuves « de leur affection et de leur désintéressement. »

Cet acte, signé par les Mères de Valles, de Bouzonville, et de Villicy de Tourville, le 5 mars 1777, fut déposé dans les archives du couvent. L'ordre de partir ne vint pas; et l'on continua de voir errer de temps en temps sous les cloîtres disjoints, l'ombre de quelque vieille nonne, cassée par les ans, tandis que d'autres ne pouvaient plus même quitter leur cellule, où on leur portait les choses indispensables pour soutenir leur misérable vie.

Toutefois, à certains jours, même durant cette période, le monastère semblait reprendre un reste de vie, une sorte d'air de fête. C'était pour recevoir la foi et hommage des vassaux. La cérémonie ne ressemblait plus que de loin aux solemnités d'autrefois. Cependant lorsqu'elle se présentait,

comme il arriva le 9 février 1778, on voyait les quatre ou cinq religieuses restées valides, accourir au parloir, d'où la grille avait été renversée, pour recevoir avec satisfaction et dignité le sieur Haudry, seigneur de Soucy, et Maître Daussy, notaire et procureur de M. de Bacquencour, seigneur de Courson, qui venaient rendre hommage à Mmes les religieuses de Gif, pour des portions du fief d'Invilliers.

Comme aucune des moniales n'était plus capable de s'occuper du temporel, elles s'adjoignirent un aide et se déchargèrent sur lui de toutes les affaires du dehors. Un sieur *Martin Manuel* vint s'installer à l'abbaye en 1778, avec le titre de receveur, et prit en main la gestion des biens, qui tous étaient loués, même l'enclos du monastère. Il refit une partie du livre censier, dressa force mémoires, alla, au nom des religieuses, rendre foi et hommage au château de Limours, à Mme la comtesse de Brionne, une Rohan, fort à cheval sur ses droits. Elle voulait que tous les biens possédés dans la vallée par le couvent, relevassent d'elle, et lui payassent l'impôt du cens; de là des difficultés qui durèrent jusqu'à la Révolution.

Cependant Mme de Walles avait assez vécu pour voir la ruine morale et matérielle du vieux cloître où elle avait passé toute sa vie. Le 10 décembre 1779, elle mourut à l'âge de 78 ans, après 59 de profession religieuse. Sa dépouille mortelle fut ensevelie dans le cloître près de celle de ses sœurs dans la vie bénédictine.

CHAPITRE XXXII.

Derniers chapelains. — Françoise de Villicy de Tourville. — Revenus de l'Abbaye en 1781. — Mort de la Mère de Bouzonville. — Sequestre. — Suppression de l'Abbaye. — La Mère de Tourville s'en va à Paris. — Manuel intendant des biens. — Mgr de Juigné fait acte de propriétaire. — La Révolution. — Le Maire de Gif et son procureur à l'Abbaye. — Vente du monastère.

Après la mort de Mme de Walles, l'abbaye n'eut plus aucune figure de communauté. Si on n'y avait pas gardé un chapelain, qui chaque jour, disait la messe dans l'église abbatiale, on se serait cru dans une maison commune et vulgaire. Depuis quelques années déjà il n'y avait plus de confesseur en titre, et les prêtres qui en firent les fonctions, s'y succédèrent avec une étonnante rapidité. Nous voyons passer successivement MM. Brochant, Fenez, Delorme, Philibert, Marchand et Antoine Géry qui fut le dernier.

La Mère *Françoise de Villicy de Tourville* s'établit dépositaire, et fut reputée supérieure des ruines au milieu desquelles elle vivait avec une seule compagne et une douzaine de domestiques.

Elle reçut en 1781 le sindic du diocèse de Paris, auquel elle délivra un état du temporel et des dépenses de sa maison. Elle y accuse encore un revenu annuel de 14.000 liv., consommé tout entier pour les besoins de la société. Cet envoyé de l'archevêque jeta un regard attristé sur ce vieux couvent où il n'était jamais entré peut-être, reçut les déclarations de la mère de Tourville et se retira sans faire aucune observation. Les choses demeurèrent en cet état

pendant trois années encore. Mais au mois de Janvier 1783, la mère Louise Julie Le Juge de Bouzonville vint à mourir. C'était la dernière compagne de Françoise de Tourville. Elle la fit enterrer dans la chapelle, malgré la loi qui prohibait les sépultures dans les églises.

A la suite de cet événement, on pressa la dernière survivante de se retirer dans quelque maison religieuse, où elle pourrait recevoir des soins et vivre plus conformément à son état; mais comme le lierre s'attache d'autant plus au vieux mur, que celui-ci est plus ruineux et croulant; ainsi la mère de Villicy s'attachait d'autant plus à son vieux cloître, qu'elle le voyait plus menacé et plus désert. De toutes les offres qu'on lui fit, elle n'en voulut accepter aucune, demandant qu'on la laissât mourir paisiblement à Gif.

Alors le pouvoir royal se décida à mettre fin à une situation qui, aux yeux de beaucoup, avait trop duré. Par arrêt du conseil d'État en date du 16 mai 1783, les biens de l'abbaye furent mis sous sequestre.

« Le Roi, est-il dit dans l'acte, étant informé qu'il ne reste « plus qu'une seule religieuse dans l'abbaye de Gif, diocèse « de Paris, et que la conventualité n'y peut plus subsister « faute de sujets; Sa Majesté a jugé à propos de prendre des « précautions pour la conservation des biens de la dite « abbaye, jusqu'à ce qu'elle ait fait connaître définitivement « ses intentions relativement à la dite abbaye; à quoi voulant « pourvoir, oui le rapport :

« Le roi étant en son conseil a commis et commet le sieur « Grisart, bourgeois de Paris, pour régir les biens et rece- « voir les revenus de la dite abbaye de Gif, sous la conduite « et inspection du Sr Archevêque de Paris, et ce, jusqu'à ce « qu'il en ait été autrement ordonné par sa Majesté. »

En fait ce que Louis XVI attendait, c'était la décision de Rome, seul pouvoir capable de sanctionner la suppression aussi bien que la création d'une abbaye. Rome n'est point pressée en semblable matière. Elle fit encore attendre sa décision pendant trois ans. Enfin sollicité de toutes parts,

Pie VI par une bulle de 1786, que nous n'avons pu nous procurer, malgré des recherches faites à Paris et à Rome, prononça la suppression du titre abbatial de Gif, et la réunion de sa mense à celle de Sainte-Geneviève de Chaillot, abbaye de l'ordre de Saint-Augustin.

Avant l'acte pontifical, et aussitôt après l'arrêt de sequestre, Françoise de Tourville jugea que sa situation n'était plus possible. Moitié par force, moitié par persuasion, elle quitta, les larmes aux yeux, le vieux cloître de la vallée de l'Yvette, n'emportant pour toute richesse que le *Nécrologe* du couvent. Elle se laissa conduire au prieuré de la Madeleine de Trainel, situé rue de Charonne à Paris.

Dans les dernières années de l'abbaye, alors qu'il n'était plus possible de douter de sa suppression, on avait fait des démarches pour faire transférer le titre abbatial de Gif, à ce prieuré; mais comme lui aussi était infesté de jansénisme, on n'y put réussir. Françoise de Tourville y vécut cinq ans, et elle y mourut en 1788, à l'âge de 88 ans, après 66 ans de profession religieuse. Selon le désir qu'elle en avait exprimé, une main pieuse écrivit d'elle un petit article nécrologique dans le vieux livre, où étaient contenus ceux de toutes ses sœurs de Gif.

Après le départ de la Mère de Tourville, rien ne fut changé à l'abbaye. Manuel y demeura et remplit les fonctions d'intendant au nom de Mgr de Juigné, le nouvel archevêque de Paris. Les Augustines de Chaillot n'entrèrent jamais en possession des biens de Gif. Le Parlement déniait au Pape le droit de transporter les propriétés temporelles d'un monastère à un autre; et c'est sans doute le motif pour lequel la bulle pontificale n'a pas été insérée dans les régistres du Parlement comme cela avait lieu d'ordinaire. Quoi qu'il en soit, les biens demeurèrent sous séquestre. Grisart en resta l'administrateur, c'est-à-dire qu'il passa les baux, toucha les revenus, et veilla à la conservation des immeubles. D'après le vœu formulé par les dernières Bénédictines, il ne tourmenta point leurs vieilles servantes, qui, jusqu'à la Révolution,

demeurèrent paisibles au milieu des ruines, que les ravages du temps augmentaient sans cesse.

L'archevêque cependant, d'accord avec le roi, fit acte de propriété. La chapelle n'étant plus desservie par aucun prêtre, il ordonna de transporter à Paris les vases sacrés et la plupart des ornements sacerdotaux. Puis l'un de ses secrétaires fit vendre, par ministère de l'huissier de Chevreuse, du linge, des meubles et des boiseries ; ce qui faillit attirer à ce prêtre, ainsi qu'au prélat, de graves difficultés avec les agents de la Révolution.

On le voit, ce ne fut pas, comme l'ont dit maintes fois des folliculaires mal instruits, la tempête révolutionnaire qui supprima et détruisit l'abbaye de Gif. Elle y pénétra cependant.

Le 13 juillet 1790, les citoyens Breton, maire, et Ferré, procureur de la commune de Gif, par ordre du district de Versailles, se transportèrent à la ci-devant abbaye, où Manuel les reçut « avec les démonstrations du plus profond « respect. » Ils venaient procéder à l'inventaire des objets mobiliers et immobiliers saisis par la nation.

Après ce que nous savons, ils n'y trouvèrent que fort peu de chose. Néanmoins, accompagnés de Manuel, ils pénétrèrent dans la chambre des archives, où se trouvaient deux armoires, contenant quarante-huit tiroirs, tout remplis de titres en papiers et vieux parchemins de l'abbaye. Il y avait aussi de gros in-folios pour les comptes annuels, ainsi que des registres mortuaires et autres livres relatifs au gouvernement de la maison.

Breton et son compagnon ne donnent aux archives qu'une attention distraite ; ils descendent à la sacristie et à la chapelle, qui était ornée de onze tableaux « de peu de valeur », disent nos deux municipaux, ce qui pouvait bien être vrai. On y avait également laissé *trois* ornements, du linge, un calice en argent avec les burettes et le plateau. Le clocher renfermait quatre petites cloches, et une horloge sonnant les quarts.

Etant passés de là à la bibliothèque, ils y virent six à sept cent volumes « insignifiants, » disent ces singuliers experts, qui ne s'y entendaient guère. Puis ils nomment la *Bible, Saint-Augustin, la règle de saint Benoît, la vie des Saints, l'Histoire de Fleury, celle de Tillemont, etc...* Les chambres où ils pénétrèrent ensuite, contenaient un pauvre mobilier, tout délabré, avec quelques portraits. Satisfaits pour ce jour-là de ce qu'ils avaient vu, nos deux visiteurs quittèrent l'abbaye pour revenir le lendemain, 14 juillet, qui n'était sans doute pas encore fête nationale, bien que ce fut le premier aniversaire de la prise de la Bastille.

Le second jour fut consacré à l'inspection des bâtiments. Ils offraient un triste spectacle. Plus de croisées aux fenêtres ; une chapelle adjacente à l'infirmerie est en ruine ; les cloîtres lézardés sont « dans le plus grand besoin de réparations du « côté de la couverture ; » les crépis et ravallements tombent de tous côtés. Mais les gros murs et ceux de clôture paraissent aux deux délégués, « de la plus grande solidité ; » les toits de l'église et ceux des autres bâtiments « sont en bon « état ; » ainsi que les planchers, qui sont partout d'une solidité à toute épreuve.

Ce rapport beaucoup trop optimiste, comme le prouva bientôt l'événement, surtout en ce qui concernait l'ancien pensionnat et les bâtiments de service, littéralement croulants, avait pour but, dans la pensée de ses auteurs, la conservation de l'abbaye, ou tout au moins sa transformation en établissement d'utilité publique. Cette espérance fut déçue.

Comme beaucoup d'autres monastères, celui de Gif fut vendu nationalement. Le premier acquéreur avait nom *Jean-Baptiste Jeanty*, marchand épicier, avenue de Saint-Cloud, à Versailles. Il devint propriétaire de « tous les bâtiments composant la clôture intérieure de l'abbaye de Gif, avec un clos fermé de murs, le tout contenant 24 arpents ». Il acheta en même temps la ferme avec ses dépendances, d'une contenance de 128 arpents et paya le tout 112.000 fr. en assignats. La vente eut lieu le 29 janvier 1791. Mais

Jeanty, comme presque tous les acquéreurs de biens nationaux, se hâta de revendre sa propriété, qui passa rapidement en plusieurs mains. Dans ces constructions délaissées, des pans de murs ne tardèrent pas à s'écrouler ; les cloîtres détrempés par la pluie s'effondrèrent. Bientôt tout menaça ruine. Enfin, la main des hommes, aidant l'action meurtrière du temps, trop lente au gré des démolisseurs, renversa l'ancien quadrilatère, bâti au XII[e] sièle, et réparé plusieurs fois au cours des âges.

On nous dit que des propriétaires trop peu soucieux des souvenirs historiques, abrités par les murs du vieux couvent, s'en firent les destructeurs. L'un abattit la porte de la chapelle pour la transporter au château d'Orse; l'autre souleva dans les cloîtres, dans la nef et le sanctuaire de l'église, les dalles qui recouvraient les restes mortels des filles de Saint-Benoît, et dispersa ces monuments de l'histoire aux quatre vents du ciel. Mais dès lors le monastère et son enclos étaient devenus propriété privée ; les événements qui les concernent ne font plus partie de l'histoire religieuse du pays et ne sauraient nous retenir davantage.

LISTE DES ABBESSES DE GIF

1.	Eremburge	(1) 1180
2.	Cécile	1203
3.	Rantie	1226
4.	Béatrix	1238
5.	Mabilie	....
6.	Philippe	....
7.	Isabelle de Saint-Aubin	1280
8.	Élisabeth	1312
9.	Azélipde	(2) ....
10.	Jeanne de Seyne	(3) 1332
11.	Jeanne de Saint-Mars	1356
12.	Jeanne Annette	1361
13.	Ysène de Voisins	(4) 1362
14.	Béatrix d'Argenteuil	1370
15.	Alips de Damiette	1382
16.	Jeanne d'Aunoy	1386
17.	Odeline la Buveuse	1391
18.	Jacqueline la Salvarese	1415
19.	Marguerite Carroussy	1423
20.	Marguerite la Picarde	1452

(1) Les chiffres mis en face les noms de chaque abbesse n'indiquent pas le commencement de leur abbatiat; mais bien des dates précises où on trouve leurs noms cités dans des pièces d'archives.

(2) Le nom de cette abbesse du XIVe siècle n'est pas entré dans le texte de l'ouvrage, parcequ'il nous a été révélé tout récemment par l'étude de l'obituaire d'Yerres, qui fixe sa mort au 12 mars, sans indiquer l'année.

(3) Deux sœurs Jeanne et Alix Lapelle sont nommées comme gouvernant l'abbaye en 1340, mais comme les documents n'ont pas joints le titre d'abbesse à leurs noms, nous n'avons cru devoir les inscrire dans la liste des titulaires de l'abbaye.

(4) L'Obituaire d'Yerres la nomme Isabelle.

21. Jeanne de Reauville 1456
22. Marguerite d'Orouër. 1460
23. Jeanne de Sully. 1476
24. Jeanne de la Roue. 1479
25. Marguerite d'Orouër pour la 2e fois 1480
26. Jeanne de la Roue pour la 2e fois 1482
27. Hélye de Forges. 1487
28. Florence de Forges 1491
29. Jeanne de Francières 1505

ABBESSES TRIENNALES

30. Antoinette Augier. 1516
31. Catherine de Saint-Benoit 1525
32. Marguerite Gouge. 1529
33. Hélène Bruslard. 1537
34. Jeanne Boullard. 1540

ABBESSES PERPÉTUELLES

35. Jeanne de Blosset 1543-1571
36. Jeanne de Carnazet. 1571-1584
37. Antoinette de la Béraudière 1584-1599
38. Françoise Miée de Guerpré 1600-1610
39. Madeleine de Montenay 1610-1629
40. Madeleine de Mornay-Villarceaux 1629-1638
41. Madeleine de Mornay-Villarceaux 1638-1651
42. Catherine Morant 1651-1654
43. Françoise de Courtilz de Boyon. 1654-1669
44. Madeleine Hurault de Cheverny. 1669-1676
45. Victoire de Clermont de Monglat 1676-1686
46. Éléonore de Bethune d'Orval 1686-1733
47. Françoise de Ségur de Ponchat 1733-1749

TABLES DES MATIÈRES

CHAPITRE I

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XVII

CHAPITRE XVIII

CHAPITRE XIX

CHAPITRE XX

CHAPITRE XXI

CHAPITRE XXII

CHAPITRE XXIII

CHAPITRE XXVII

CHAPITRE XXVIII

CHAPITRE XXIX

CHAPITRE XXX

CHAPITRE XXXI

CHAPITRE XXXII

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

C

W

Y

Paris. — Imprimerie Téqui, 92, rue de Vaugirard.



Alliot, J.M. - Histoire de l'abbaye et des religieuses bénédictines de Notre-Dame du Val de Gif.

